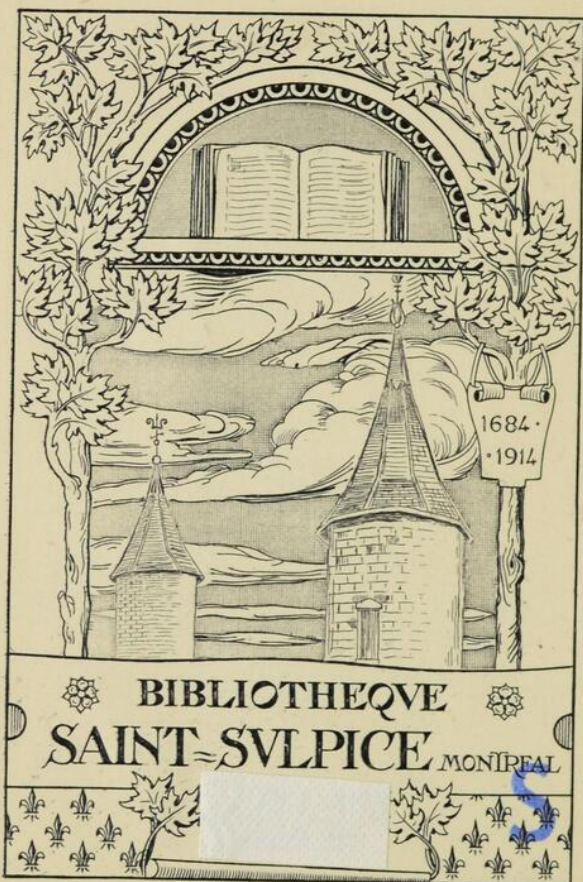
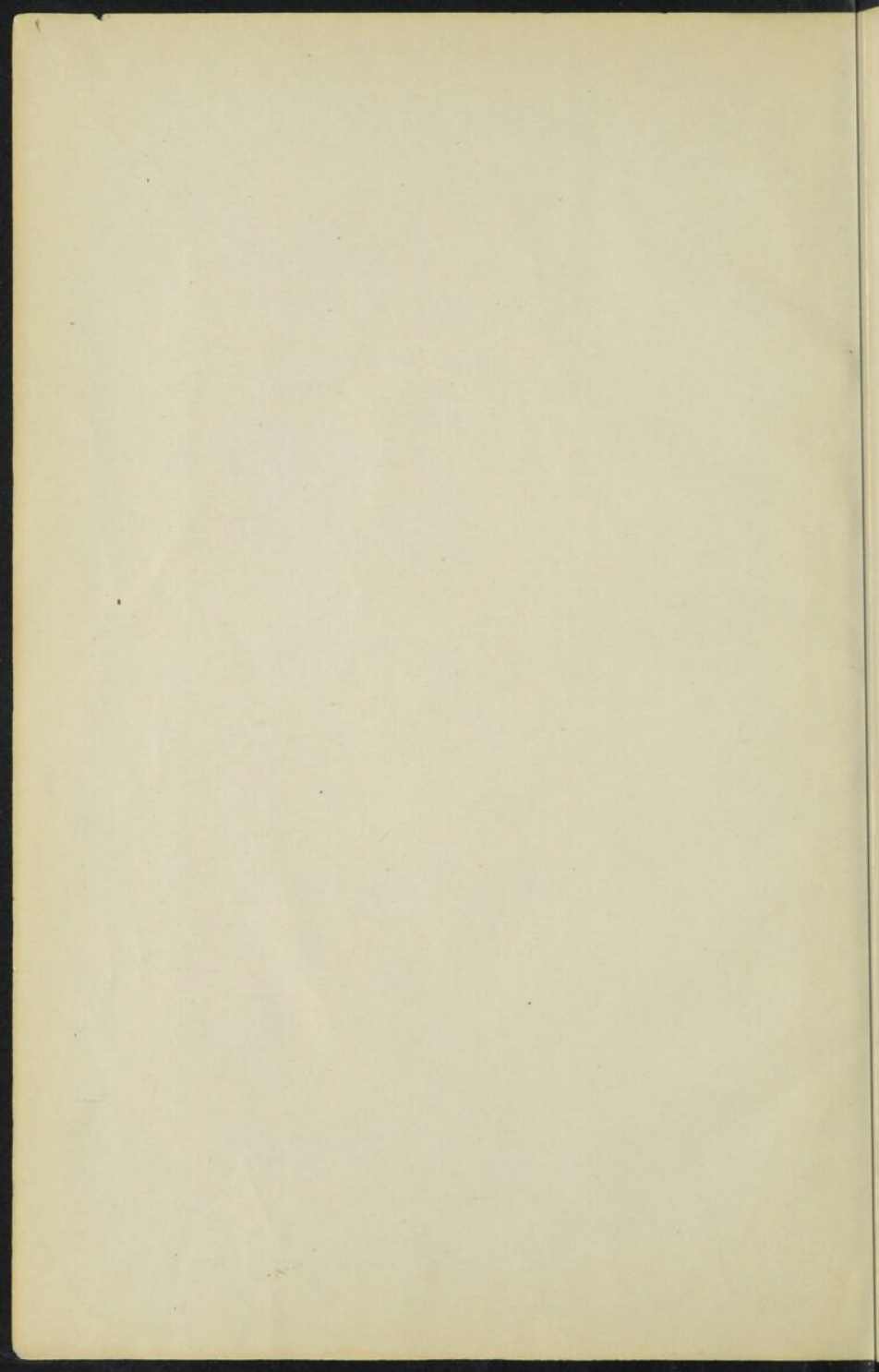
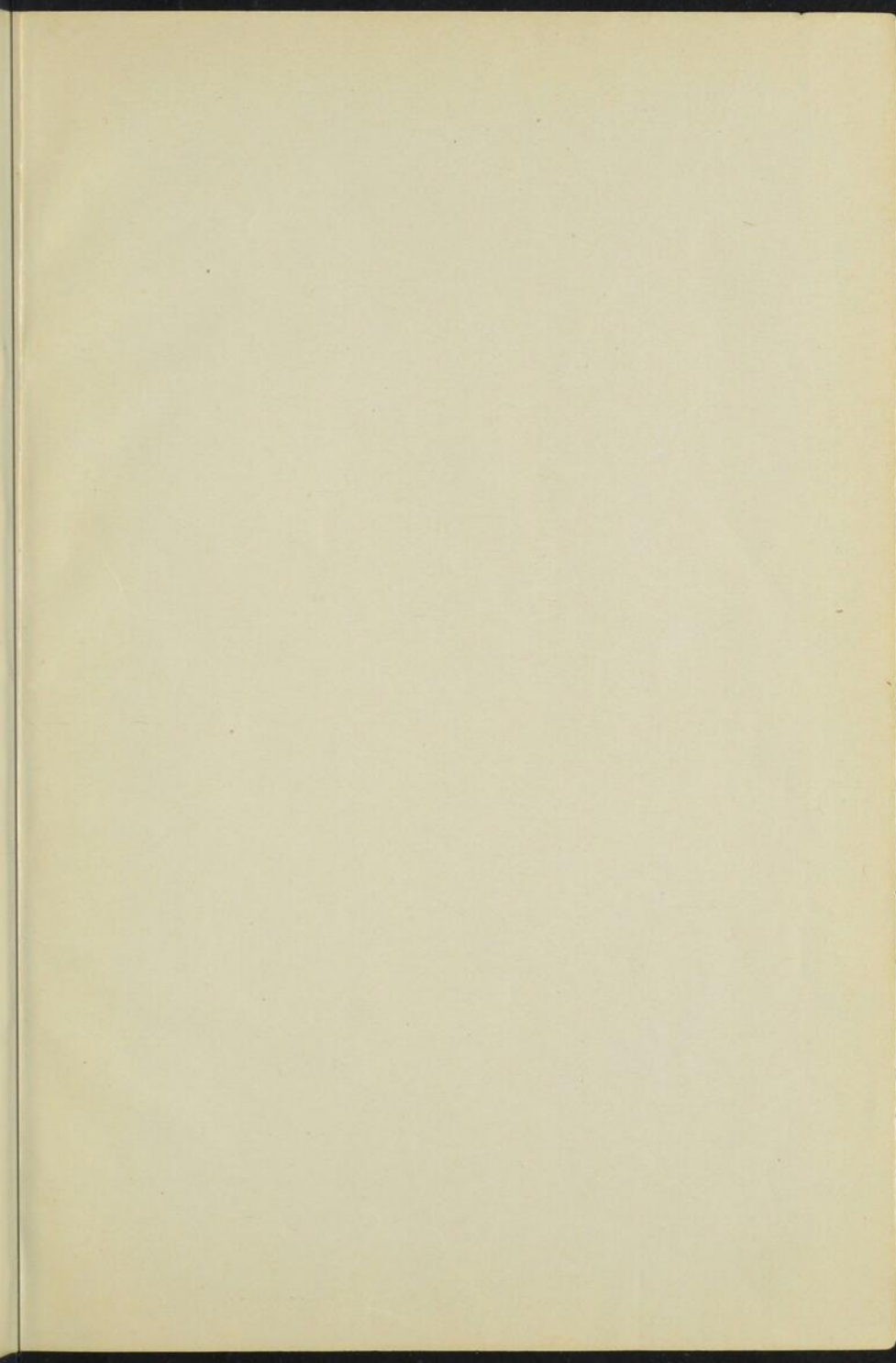


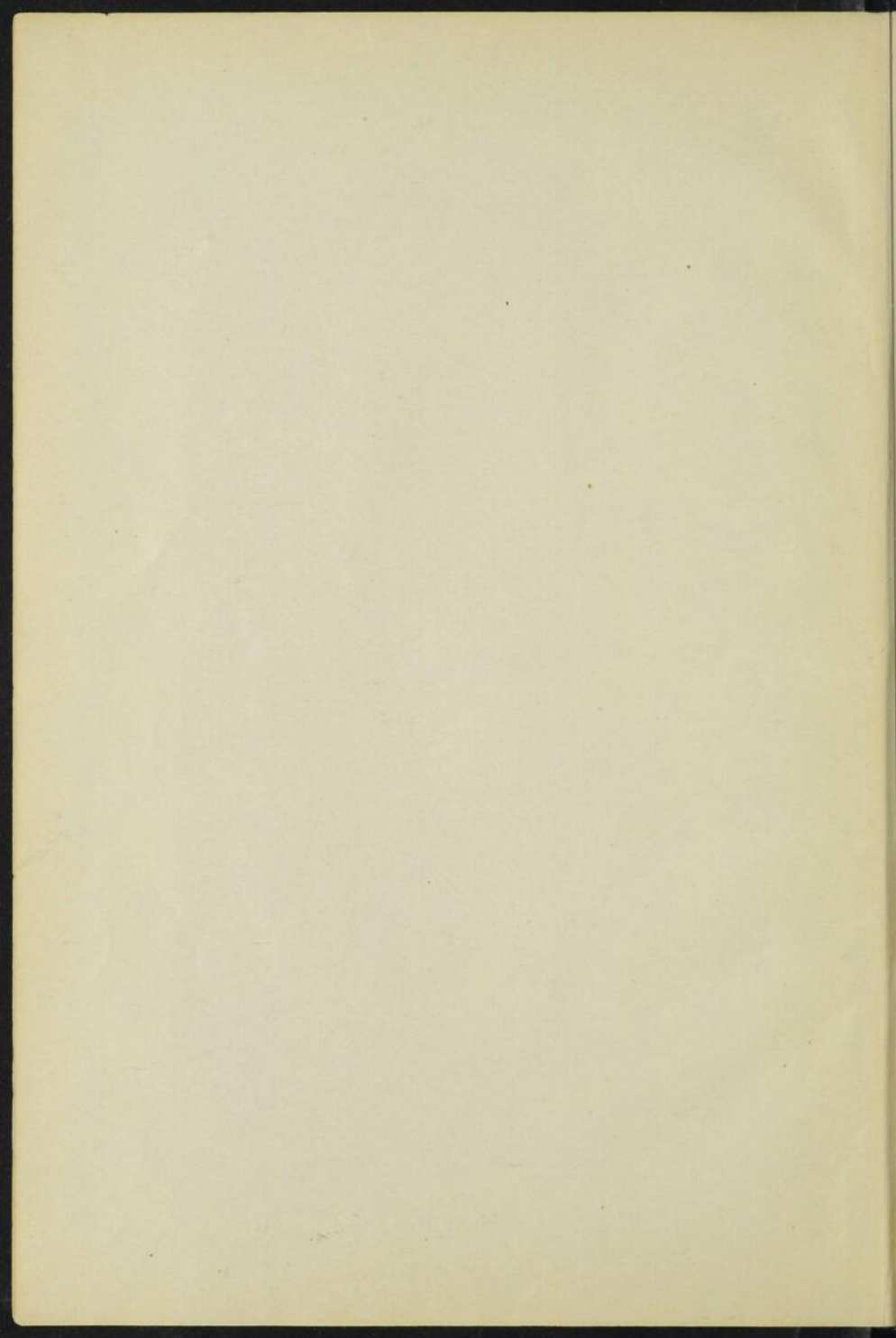
FC
2845
P467C37
1949

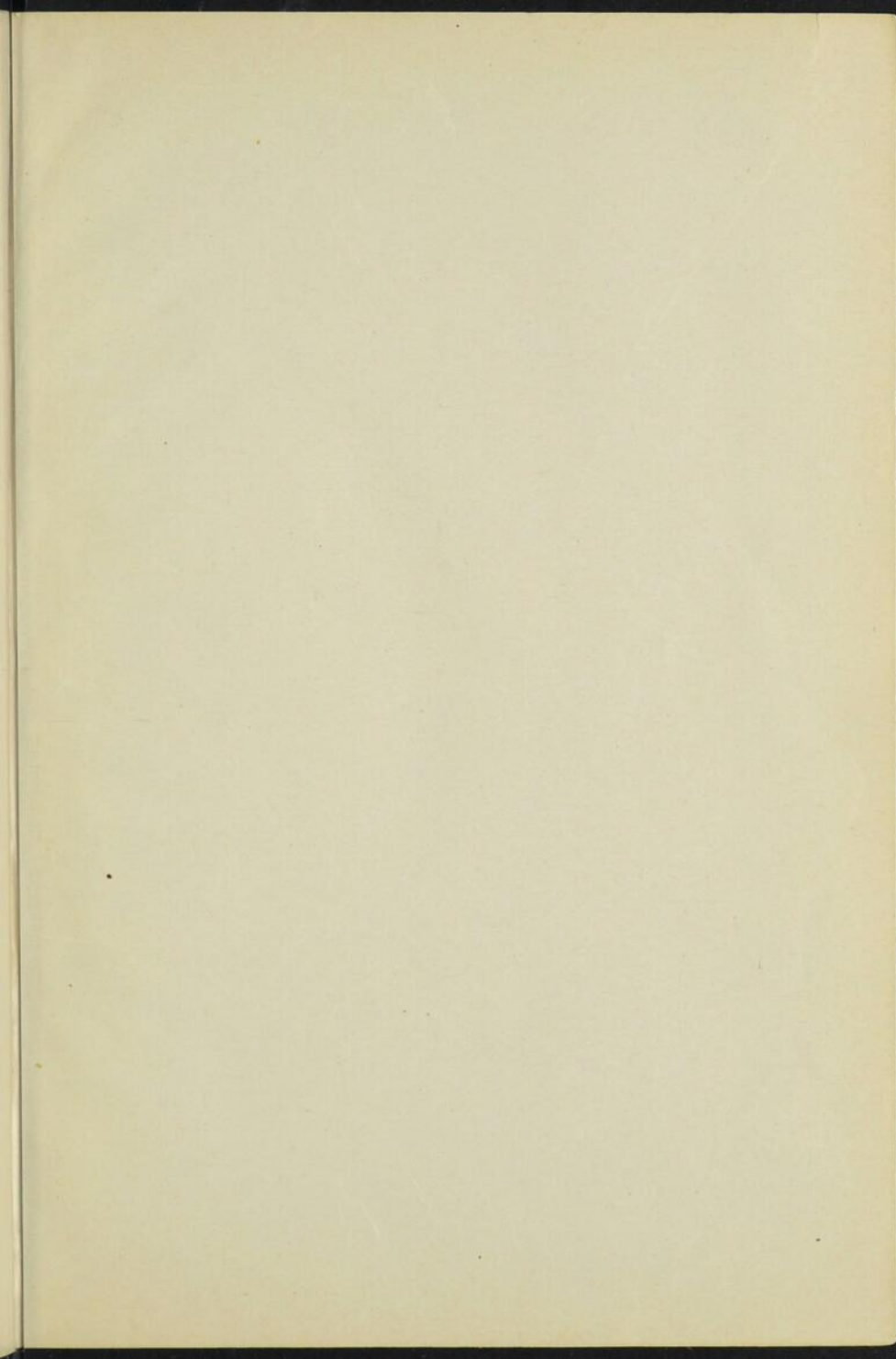


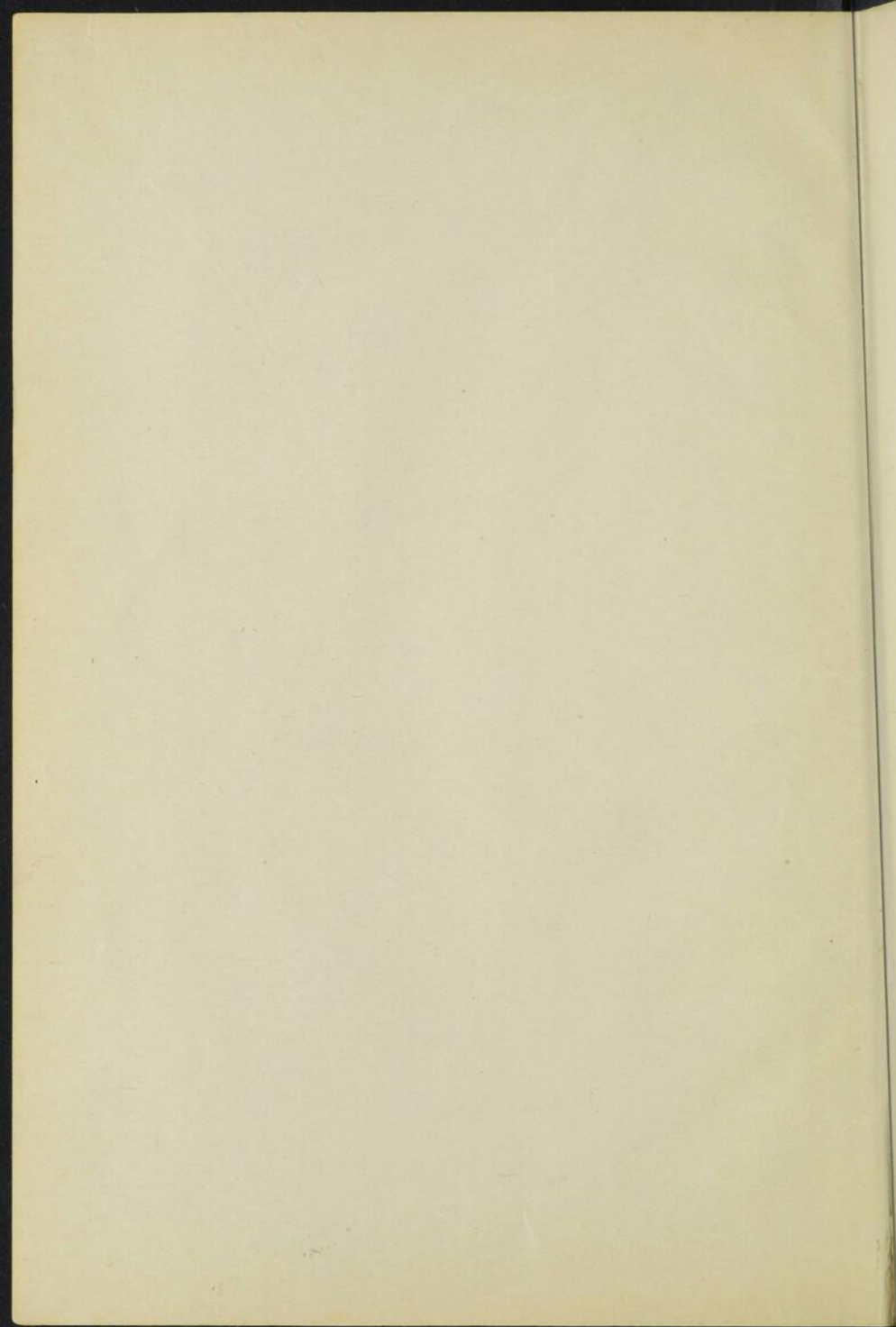












HISTOIRE DE
L'ILE PERROT
de 1662 à nos jours

BIBLIOTHÈQUE
D'ART ET D'ARCHITECTURE

V. Carrière, ptre, curé

BIBLIOTHEQUE
VALLEYFIELD

Nihil obstat:

abbé Gaetan Lebeuf, ptre.

le 15 mai 1949

Imprimatur:

† Pervival Caza, ev. d'Albule,
aux à Valleyfield.

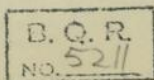
le 16 mai 1949.

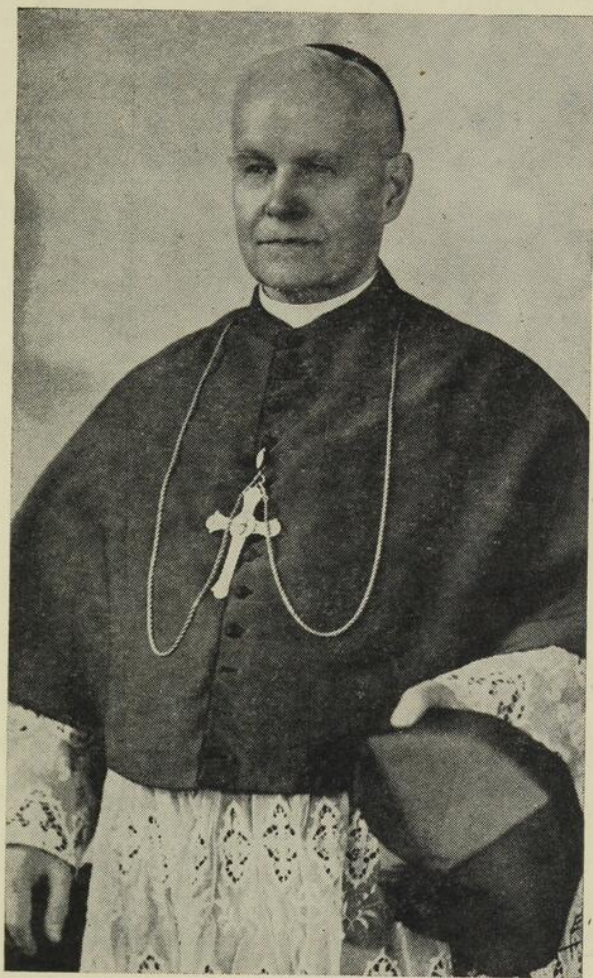
FC

2945

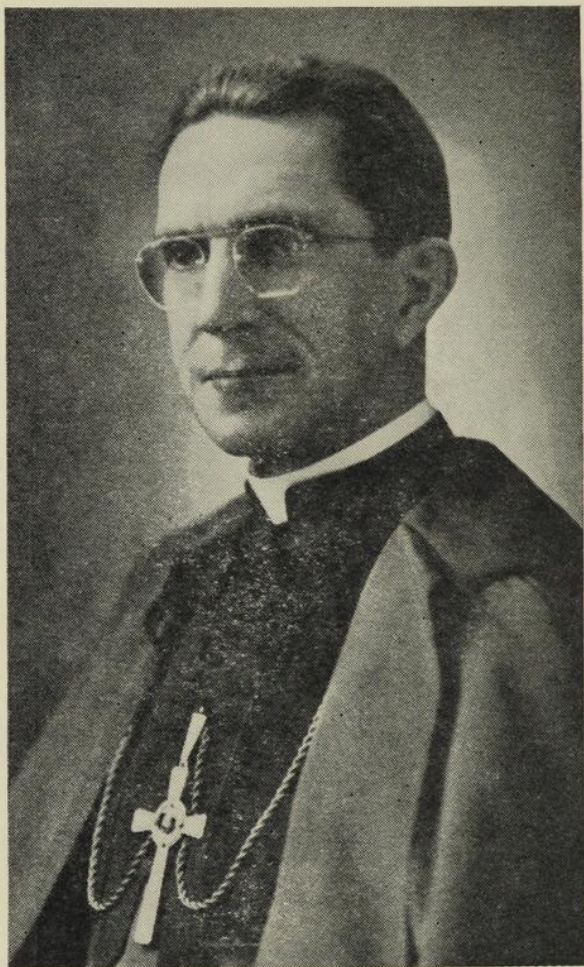
P467C37

1949





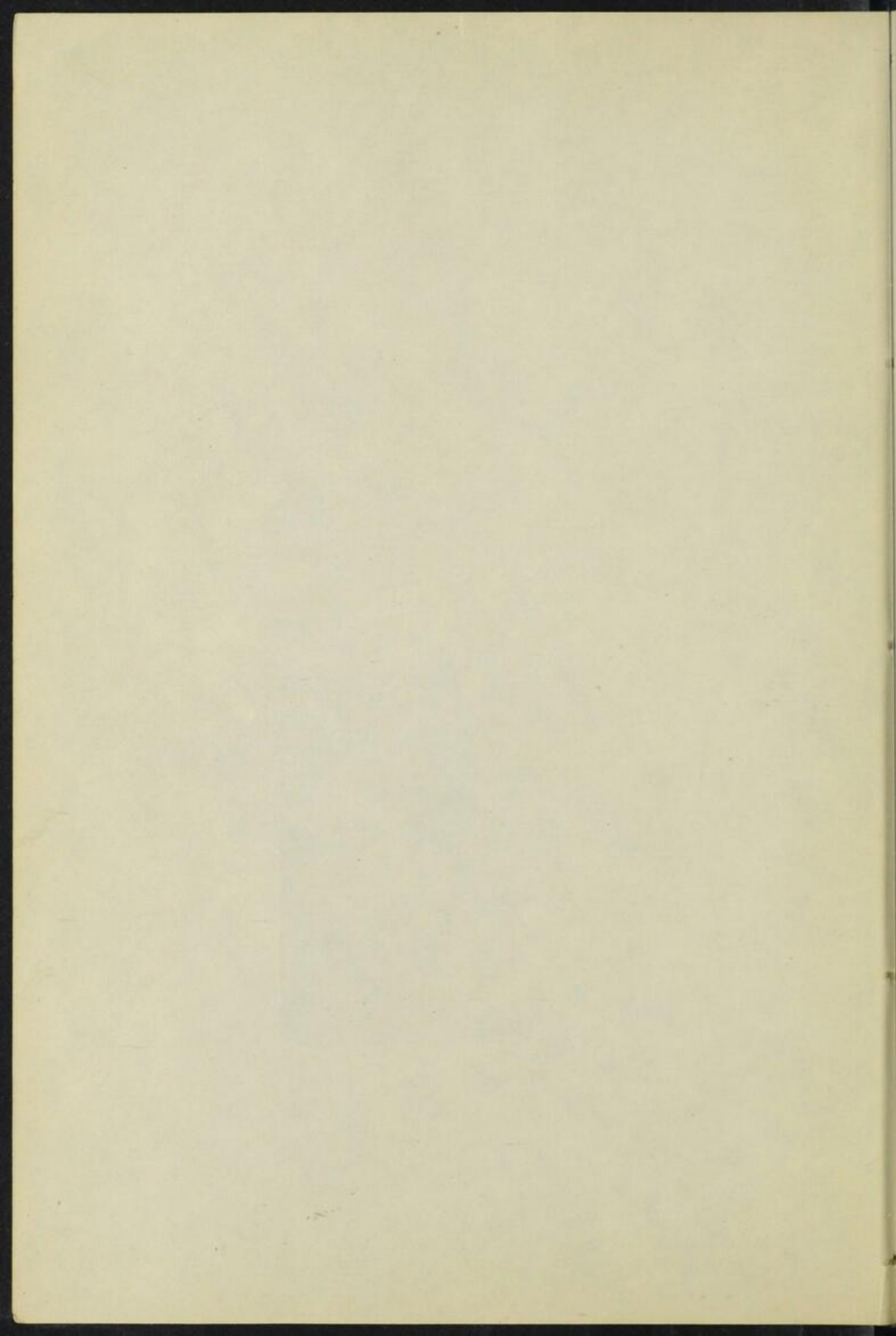
Son Excellence Mgr. J-A. Langlois,
Evêque de Valleyfield



Son Excellence Mgr P. Caza
Evêque d'Albule,
Auxiliaire de Valleyfield



*Notre-Dame de la Garde, Reine et Patronne de
cette paroisse, Priez pour nous . (Mgr. Bourget)*



AVANT-PROPOS

M. l'abbé Thomas Napoléon LeMoyne (1), vicaire à Beauharnois, écrivit dans ce temps-là un essai historique sur l'île Perrot et ses environs et il le publia, par tranches, dans la journal "l'Opinion Publique en 1882."

"En guise de préface à son essai, il écrivait ce qui suit: Lecteur indulgent, l'écrivit que je vous présente n'est pas le moins du monde endimanché. Qu'il vous paraisse même un radotage historique, c'est possible. A vrai dire, il n'a pas la prétention de se croire l'histoire complète de l'île Perrot, bien des renseignements nécessaires manquent.

Je ne fais que transcrire, compiler des notes dérobées ça et là, chez des historiens et ailleurs. Après tout, s'approprier le travail d'autrui, est le fait de bien d'autres avant moi; de par le monde des Lettres, je dirais partout, c'est un peu comme ça. Que voulez-vous, pour faire un civet, il faut un ilèvre, et ce lièvre il faut le rejoindre quelque part.

Faut-il une préface? La mienne c'est de déclarer que je n'en fais pas."

Mais là ne finit pas l'histoire de l'île Perrot. Elle se continue jusqu'à nos jours. Que faire alors? Chercher un historien, un littérateur? Ce n'est pas chose facile.

J'ai donc décidé, comme je ne suis ni écrivain ni littérateur, encore moins historien, de retirer de la poussière et de l'oubli ce que l'abbé Lemoyne a écrit et de continuer à relater, les uns après les autres les événements marquants jusqu'à nos jours.

(1) Il est né à St-Eustache, fils de Louis Lemoyne, industriel et de Zéphirine Carmel, le 28 décembre 1847. Il fit ses études classiques à Ste-Thérèse, fut ordonné prêtre par Mgr Fabre le 14 septembre 1873.

La fièvre typhoïde qui le frappe le jour même de son ordination, le tient loin du ministère pendant quelque temps. Vicaire à St-Anicet (1874-76) à St-Michel de Napierville, (1876-77) à Beauharnois, (1881-72) curé de La Passe (1882-1900) et de l'île du Grand Calumet en 1900.

En 1849 la Statue de Notre-Dame de la Garde faisait son entrée triomphale dans l'Ile Perrot. Il y aura deux cent ans, en 1953, que la paroisse existe.

A l'occasion de ce double centenaire, il fut décidé de fêter ces deux événements mémorables d'une manière extraordinaire, et afin de garder bien vivant le souvenir de ces fêtes, on a voulu mettre sous les yeux de tous, un volume qui exposerait ce que furent les premiers colons de cette Ile, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont souffert, les luttes qu'ils ont dû livrer contre les Sauvages d'abord et ensuite contre les exploiters et enfin comment les générations qui se sont succédées jusqu'à nos jours, ont gardé si jalousement le patrimoine laissé par leurs ancêtres.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

Histoire de l'île Perrot

L'île Perrot est une de celles qui forment ce groupe pittoresque jeté à l'affluence du Saint-Laurent et de l'Outaouais. *Cet archipel* divise singulièrement les courants de ces deux rivières majestueuses.

Topographie de l'île, etc.

Située au haut du lac Saint-Louis, au-dessus et au sud-ouest de l'île de Montréal, notre île Perrot est entièrement baignée par les eaux de l'Outaouais. La décharge du lac des Deux-Montagnes la cotoye sur les deux rives. Les eaux rougeâtres et brouillées par la sciure de bois, que charroye l'Outaouais des *pays d'en haut*, contrastent avec les belles eaux vertes du Saint-Laurent, à l'endroit où elles se rencontrent près de l'île Perrot.

Cette île qui s'étend de l'ouest à l'est sur une contenance de 7 milles et plus en longueur par 3 dans sa plus grande largeur, fait partie du comté de Vaudreuil et district de Montréal.

Deux chemins de fer, le Canadien Pacifique et le Canadien National, traversent l'île Est-Nord-Est, sur le parcours d'un mille et plus, la reliant du côté nord-est à Ste-Anne du Bout de l'Île ou Bellevue, par un magnifique pont d'à peu près 7 arpents, comme du côté sud-ouest, à Vaudreuil par un autre pont semblable.

La Pointe-Claire l'avoisine au nord; les Cèdres à l'ouest et Beauharnois au sud.

Le village de l'île Perrot est situé sur la rive sud, à l'endroit le plus élevé- et au niveau atmosphérique du Mont-Royal. Ce petit village, tout microscopique qu'il est, de haut et par dessus le fleuve voit Beauharnois à 3 milles de distance. Les deux églises se font face. Le petit clocher de l'une regarde de travers les deux clo-

chers jumeaux paresseusement assis sur les hauteurs de l'autre; *Véritable jalousie des clochers*.

Au demeurant, bonne entente entre les deux plages. L'île apportait autrefois à sa voisine : légumes, pommes, concombres, tabac, etc., et l'autre, en échange, lui donne accès à ses comptoirs comme autrefois.

De moeurs simples et d'habitudes sobres, les Habitants de l'île sont remarquablement *spartiates* en ce que ces derniers avaient de bon. Chez eux pas de trafic de boissons, et cela de temps immémorial, puisque, dans le cours de 200 ans, on ne cite qu'un nommé Pierre Poyrier dit Lafleur, qui, en 1799, ait fait ce commerce.

Ici, comme dans la Nouvelle-France, ces habitudes sages, ces moeurs simples n'étaient autre chose que l'héritage laissé par les premiers colons. On sait, en effet, que les premiers défricheurs de nos forêts étaient des soldats licenciés, venus au pays avec le désir de travailler à la gloire de Dieu et du Roi, et choisis parmi les meilleurs troupes de Turenne et Condé. "La plupart, dit l'abbé Desmazures, s'établirent dans le pays et laissèrent les traditions les plus pures à leurs enfants." (1) C'est ce que des historiens étrangers ont reconnu, des historiens peu suspects de partialité à notre égard, comme Cooper, Longfellow et Parkman.

La Seigneurie de l'île Perrot, comprenant l'île de son nom et les îles de la Paix, est bornée par celles de Châteauguay, Beauharnois, Soulanges et Vaudreuil. En 1815, d'après Bouchette, il y avait 143 concessions et la culture y était bien faite. Le sol est de nature sablonneuse en général; au centre, le terrain est rocailleux. Le tour de l'île est défriché. Tout le milieu est encore richement boisé; on y trouve du hêtre, de la pruche, du pin et beaucoup d'érables. Vers la pointe de l'ouest se trouve le Fief de Brucy : 10 acres de front sur 30 de profondeur. En 1815, il était aux mains des représentants d'Ignace Chenier.

Le Fief La Framboise, sur la rive nord, contenant 180 arpents en superficie, appartenait alors à François Freinch.

A cette même époque, il y avait quatre traverses ré-

(1) "Colbert et le Canada" p. 40.

gulières : A Sainte-Anne (2 shelings de droit); à Vaudreuil au dessus du rapide (1 shelings 8 deniers); à la Pointe des Cascades (3 shelings 4 deniers).

Les Iles de la paix n'ont toujours été que de simples pâturages.

Les lieux les plus remarquables de l'île Perrot sont, à l'est : La Grande-Anse, la Pointe-au-Fourneau, la Pointe-du-Moulin; au sud, l'Anse-aux-Sables, la Pointe-aux-Sables, la Pointe-au-Renard, la Baie Pincourt; à l'ouest, le bois de Brucy; au nord, la Baie d'Urfy, la Pointe-du-Domaine et la "Pêche-aux-Anguilles".

Origine historique de l'île Perrot

L'île Perrot doit son nom au sieur Perrot (1), capitaine de milice, puis gouverneur de Montréal et seigneur de cette concession.

Il ne sera pas hors d'à-propos de donner des détails sur les commencements de cette seigneurie comme sur les faits et gestes de M. Perrot dans la colonie. Ces détails aideront à mieux comprendre la suite de ce travail.

Par lettres patentes du Roi, le Séminaire de Saint-Sulpice pouvait nommer à la charge de gouverneur de Montréal. Or, il s'agissait de remplacer M. de Maisonneuve, qui s'était *démis volontairement*, disent certains historiens, quoique l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* nous fasse connaître qu'il fut disgracié et remplacé par des hommes honorés de la confiance souveraine, "bien qu'ils ne la valussent pas." C'est ce que notre histoire fera voir plus loin.

De Maisonneuve retourné en France, les sieurs DuPuy, de Lamothe et Lafredière eurent le commandement de Ville-Marie dans l'intérim.

Comme il était nécessaire de donner à de Maisonneuve un successeur exercé au métier des armes, à cause

(1) Perrot, François-Marie, capt. au régiment d'Anvergne, seigneur de Ste-Genève, était marié à Madeleine Le Guide. Leurs enfants nés dans la colonie sont, d'après M. l'abbé Tanguay : Marie-Madeleine, bap. 4 sept. 1672, à Québec; François-Marie, bap. 29 mai 1674, à Montréal; Jacques-Henry, bap. 5 mars 1677, à Montréal; Madeleine-Angélique, bap. 8 août 1679, à Montréal; Geneviève, bap. 1er sept. 1682, à Montréal; François, bap. 1er mai 1684, à Montréal.

de l'état de la colonie, le supérieur de Saint-Sulpice, M. de Bretonvilliers, jeta les yeux sur l'un des capitaines de troupes (1) qui, l'année 1669, allait passer de France en Canada. Le choix tomba sur M. Perrot, gentilhomme de naissance, qui venait de prendre l'engagement, comme il vient d'être dit, de passer en Nouvelle-France avec sa compagnie, et de s'y établir.

Ses lettres de commission, datée du 13 juillet 1669, lui furent adressées lorsqu'il était encore en France. En voici le texte :

"... Désirant pourvoir à la charge de gouverneur de l'île de Montréal, vacante par la démission du sieur de Maisonneuve, ci-devant pourvu de la même charge par messieurs de la compagnie dite de Montréal, à la place desquels est, à présent, le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous dûment informés de votre bonne vie et moeurs, de vos talents, capacités, mérites et bonnes qualités, avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de gouverneur, de laquelle nous nous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérons que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfactions. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de gouverneur; sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner" (2)

Le choix à la dignité et responsabilité de gouverneur était des plus importants à cette époque, si l'on considère que les devoirs de cet officier étaient de travailler à l'avancement de la colonie, et surtout de favoriser la propagation de l'évangile. Représentant de Sa Majesté, il avait à accomplir les vœux très chrétiennes de son souverain sur la colonie.

Or, rien de plus certain et de plus exprès que ces religieuses intentions des rois de France. Elles sont dans

(1) Histoire de la Colonie Française en Canada, vol. 3, par l'abbé Faillon.

(2) Greffe de Ville-Marie, 1669.

presque tous leurs édits clairement formulées, à peu près dans ces termes : "Comme dans l'établissement des colonies nous regardons principalement la gloire de Dieu et le salut des sauvages..."

C'est aussi ce que comprirent les seigneurs de Montréal en appelant M. Perrot à cette charge, que sur recommandations satisfaisantes.

M. Perrot s'embarqua donc avec sa femme et M. Talon, son oncle, en 1669, pour le Canada (1). Ils firent naufrage et se sauvèrent sur un mât de navire.

Quelques temps après, ils firent voile de nouveau pour le Canada, et furent reçus avec de grands sentiments de joie à leur débarquement à Montréal.

Le gouverneur Perrot venait d'arriver en la Nouvelle-France, lorsqu'il sollicita la concession de la seigneurie de l'île Perrot, non pour favoriser le développement de la colonie, mais dans des vues d'ambition et de mesquinerie, comme on le verra plus tard.

Après avoir mis en défense le bas de l'île de Montréal, M. Dollier, sup. de Montréal, en fortifia la tête en établissant des colons sur le bord des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes, par où les sauvages avaient coutume de descendre pour inquiéter les *visages pâles*, ces *diabes de Français*.

C'est ce qui fit concéder entre autres aux sieurs de Boisbrillant et Perrot les fiefs dont nous allons parler.

Voici le texte de cette dernière concession :

"Jean Talon, conseiller du roi (2) en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres païs de la France Septentrionnale.

"A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

"Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser dans les païs les plus inconnus, par la propagation de la Foy et la publication de l'Evangile, la gloire de Dieu, avec le nom chrétien, fin principale de l'establissement de la colonie française en Canada, et par accessoire de faire connoître aux parties de la terre les plus éloignées du

(1) Faillon, *Histoire de la Colonie Française en Canada*, t. 3, p. 447.

(2) Louis XIV.

commerce des hommes sociables la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eust de plus *seures* que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir par la qualité de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, de la soustenir par une vigoureuse deffense contre les insultes et les attaques auxquels elle pourroit estre exposée dans la suite des temps, a fait passer en ce païs bon nombre de ses fidels sujets officiers de ses troupes, dont la plupart se conformans aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulans bien se lier au païs en y formant des terres et seigneureries d'une estendue proportionnée à leur force; et le sieur Perrot cappitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de l'Isle de Montréal nous ayant requis de luy en départir; Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendu à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la nouvelle, depuis qu'il est passé par ordre de Sa Majesté et en vue de ceux qu'il témoigne encore rendre cy-après, en vertu du pouvoir par elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes au dit sieur Perrot, l'isle dit Perrot et autres adjacentes comprises l'isle de la Paix, isles aux Pins, isle Sainte-Genevieve et isles Saint-Gilles (3), par nous ainsi nommée dans la carte figurative paraphée *ne varietur* et jointe à la minute de la présente concession, pour y avoir recours au besoin; pour jouir des dites isles, en fief et tous droits de seigneurie et justice, luy, ses hoirs et ayans cause, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur Perrot, ses hoirs et ayans cause, seront tenus de porter au chasteau de St Louys de Quebec, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumez, et au désir de la coustume de la prevosté et vicomté de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qu'il pourra estre estably au dit lieu ressortiront par-

(3) C'est cette ile de St. Gilles qui fut l'objet de contestation entre les successeurs d M. Perrot et ceux du sieur Du Gué, comme il sera dit plus bas.

devant...; à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contracts qu'il fera à ses tenanciers, qu'ils seront tenus de résider dans l'an, et tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contracts qu'il fera à ses tenanciers, qu'ils seront tenus de résider dans l'an, et tenir feu et lieu sur les concessions qu'il leur accordera ou leur aura accordée, et qu'à faute de ce faire il rentrera de plein droit en possession des dites isles; que le dit sieur Perrot conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour faire son principal manoir, mesme qu'il fera la réserve des dits chesnes dans l'estendue des concessions particulières faites à ses tenanciers, qui seront propres à la construction des vaisseaux; pareillement, qu'il donnera incessamment avis au roy ou à la compagnie royale des Indes-Occidentales des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans l'estendue du dit fief, et à la charge de laisser les chemins ou passages nécessaires: le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles.

"En témoing de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contre-signer par notre secrétaire.

"Fait à Québec ce vingt-neufiesme jour d'octobre mil-six-sent-soixante-et-douze.

(signé) TALON.

"Et plus bas, Par mon dit Seigneur,

VANIER." (1)

Premiers établissements

Selon les ordonnances des Intendants, chaque seigneur-concessionnaire devait, dans un délai limité, faire certains défrichements sur son fief, y favoriser l'établissement des colons et construire un moulin *banal* (2) pour y moudre le grain du censitaire.

M. Perrot, en sa qualité de haut fonctionnaire pu-

(1) "Pièces et documents sur la tenure seigneuriale," extraits des cahiers d'intendance, imprimés en 1851, par ordre de l'Assemblée Législative de Québec, p. 259.

(2) Ce moulin devait être "en forme de tour, avec des meurtrières, pour faire feu de là sur les assaillants."

blic devait, le premier, donner l'exemple du respect à l'autorité, ne pas aller directement contre les ordonnances du Roi. Il devait à l'honneur de remplir les conditions de sa concession.

Il fit bien, ou feignit de faire au commencement des défrichements sur son île, puisque l'on voit qu'en 1674, il avait un fermier sur la Pointe-du-Moulin. Ce n'était pas cependant suffisant. Comme l'île Perrot et les lieux voisins étaient le chemin naturel que suivaient les nations en descendant à Ville-Marie, et l'endroit où l'on rassemblait le plus facilement les sauvages, il devenait important à cette époque de pousser la colonisation de ce côté, tant pour aider leur conversion au christianisme que pour y avoir des défenseurs de la colonie, advenant une incursion de ces farouches guerriers. Perrot devait favoriser la réalisation des desseins très chrétiens des rois de France; sa concession lui avait été faite dans ce but... cette histoire dira le reste. Il chérissait ses ambitions de lucre.

Au contraire, Charles LeMoyne de Longueuil, qui obtenait, dans le même temps, la seigneurie de Châteauguay, sur la rive sud du fleuve, vis-à-vis l'île Perrot, sut faire passer les intérêts de la colonie avant ceux de sa famille... l'histoire du Canada lui réserve ses plus belles pages.

Tout laisse à penser que les premiers habitants de l'île Perrot furent des soldats licenciés, surtout ceux de la compagnie de Perrot. C'est du reste ce qui arrivait quand un capitaine, devenu concessionnaire d'un fief, licenciait ses soldats, ils devenaient ses censitaires.

Ces soldats-colons étaient peu propres à la culture des terres. Par goût, ils se faisaient coureurs de bois, aidés qu'ils étaient à faire ce métier par les faveurs que leur faisait M. Perrot. Aussi, les rares établissements qui commencèrent aux environs de la Pointe-du-Moulin, languirent pendant bien longtemps. Les autres causes qui retardèrent les défrichements furent le manque de ressources pécuniaires du seigneur Perrot, et surtout les avantages qu'il donnait aux soldats licenciés (appelés *travillants*) dans leur trafic des liqueurs avec les sauvages. C'est ce que nous allons comprendre dans un instant.

Dans ces circonstances, les premiers habitants de l'île Perrot se livrèrent à toutes autres choses qu'à la culture de leurs terres. A vrai dire, les communications avec Ville-Marie et le transport des produits étaient bien difficiles, vu le défaut de chemins carrossables jusque-là, comme on le voit par l'ordonnance de Jacques Raudot, en 1707.

Dans cette ordonnance (1) l'intendant renouvelle l'obligation qu'il faisait l'année précédente à "chaque habitant, depuis Présentation (2) jusqu'au bout de l'Isle-d'en-haut, d'entretenir les chemins le long de leur habitation, les nettoyer, ôter les arbres qui sont dessus et faire des ponts...; enjoignons au dit sieur Genest de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance..."

"Fait et donné à Montréal, en notre Hôtel, le onze juin 1707.

"(Signé) RAUDOT."

A tout ceci, ajoutons que la position géographique de l'île Perrot, son isolement, ont été pour beaucoup dans les retards apportés à son établissement.

Mais ce qui contribua plus que tout le reste, ce fut l'état de guerre continuelle de la colonie jusqu'à ce siècle-ci. Les colons ne pouvaient guère s'adonner à leur culture; avant et après la conquête (1763), ruinés eux-mêmes par ces guerres de chaque jour, ils se virent abandonnés par leurs officiers et les employés publics; la noblesse, les seigneurs, tous les hommes instruits, en un mot, retournèrent en France après la conquête.

Le clergé seul, en l'absence des anciens chefs du peuple, resta avec les pauvres colons pour les conduire dans la voie de la religion et les guider dans la politique comme dans les matières civiles.

Ce ne fut que plus tard que la colonisation reprit vigueur. La chartre de 1774, appelée l'Acte de Québec, institua entre autres réformes favorables aux Canadiens-Français, un conseil législatif composé d'un tiers de l'élément français. Alors seulement s'est réveillée la colonie, "cette jeune fille des rois endormie au fond des

(1) "Complément des ordonnances et jugements," imprimé en 1856.

(2) Etablissement religieux situé près de la baie d'Urfé, entre la Pointe-Claire et Ste-Anne.

forêts, dont parle la vieille légende de la *Belle au bois dormant*," suivant l'expression de Rameau.

Trafic des liqueurs

Nous l'avons dit plus haut, il y avait à cette époque, 1672, date de la concession faite au gouverneur Perrot, nombre de soldats licenciés, appelés *volontaires* ou *travailleurs*, qui vivaient à la journée, menaient la vie libertine et errante et trafiquaient *l'eau de feu* avec les naturels du pays.

Perrot profita des mauvaises dispositions de ces gens-là pour se créer une fortune.

Dans cette prévision, comme sa commission de gouverneur était révocable, il se fit solliciter par son oncle Talon des lettres du roi (Louis XIV), qui le feraient indépendant des Seigneurs. Colbert, en effet, lui fit dresser cette commission royale en 1671. (1)

Dès lors Perrot contribua plus que personne, au moins dans les îles de Montréal et Perrot, à cette révolution de mœurs chez le colon, qui pour un temps fut le scandale des gens de bien. Il serait cependant injuste de tenir les seigneurs de l'île de Montréal responsables de ces abus. Ils ne l'avaient appelé à cette charge de gouverneur que sur le bon témoignage de M. Talon.

Noblesse oblige. M. Perrot ne devait pas l'oublier. Mais la passion est puissante maîtresse et mauvaise conseillère.

Devenu puissant et indépendant, Perrot se livra librement au trafic des liqueurs avec les sauvages de la Présentation (2) et de Gentilly. "Pour mieux réussir, dit l'abbé Faillon, et recevoir plus sûrement les pelleteries des mains des sauvages, il avait établi un magasin au-dessus de l'île de Montréal, sur le chemin par où ils avaient coutume de passer, ce qui devait leur éviter la peine de les porter à Ville-Marie. Le lieu qu'il avait choisi était une île du fleuve Saint-Laurent, qui, de son nom, fut appelée *l'île Perrot*; il envoyait même de là des hommes dans les bois pour courir après les chasseur." (3)

(1) "Histoire de la Colonie fr.," t. 3.

(2) Ils étaient réunis en une bourgade importante.

(3) "Histoire de la Colonie", t. 3.

Etant gouverneur de Montréal, il ne pouvait se fixer dans cette île, ni surveiller lui-même son commerce. Il y plaça le sieur de Brucy, sergent de sa compagnie. C'est de lui que tient son nom la pointe ouest de l'île où passent les Chemins de fer C. N. R. et C. P. R. appelée "Bois de Brucy". Il était chargé d'échanger les liqueurs contre les pelleteries que les sauvages et les *volontaires* lui apportaient. Ces derniers s'approvisionnaient sur l'île.

De l'autre côté de la rivière, au nord et en face de l'île Perrot, le gouverneur-trafiquant établit un autre comptoir qu'il confia aux soins de M. de Berthe, sieur de Choilly, enseigne de sa compagnie. (4) Il avait lui-même obtenu des seigneurs de Montréal, en 1672, la concession de tout ce fief, à titre de noblesse.

Il est pénible de penser que cette démoralisation s'exerçait sur les sauvages aux temps mêmes que les missionnaires donnaient leur sang pour les rendre chrétiens.

L'établissement de ces deux comptoirs était le moyen sûr d'arrêter, d'accaparer toutes les fourrures des sauvages descendant le fleuve et l'Outaouais.

Ce sont les deux établissements que Courcelles visita avec son parti en revenant de son fameux voyage au lac Ontario, en 1671 (5).

C'est dans cette visite à l'île Perrot, que M. Courcelles fut informé du commerce illicite du gouverneur, enivrant les sauvages du Long-Sault (sur l'Outaouais) et laissant sa garnison désertier le poste pour courir les bois — et tout cela à son profit.

M. de Courcelles s'en plaignit amèrement.

M. de Bretonvilliers, de son côté, regretta d'avoir fait choix d'un tel gouverneur. Ce n'était cependant pas tout.

La hardiesse de Perrot en vint à ce point qu'il ne craignait pas d'emprisonner arbitrairement le juge Migeon, venu avec LeMoynes et Leber lui faire des remontrances au sujet de son trafic. L'insolence brutale qu'il exerça

(4) Quelques années avant, De La Salle avait établi à Lachine un comptoir pour faire la traite légitime des pelleteries avec les sauvages.

(5) Ce parti se composait du gouverneur Perrot, Champagne (sergent de sa compagnie), M. de Varennes, Chs. LeMoynes de Longueuil et quantité de gentilshommes. Le but était d'aller intimider les Iroquois chez eux. Perrot faillit périr dans l'un des rapides au-dessus de Lachine.

LeMoynes s'aboucha avec les Iroquois à la "Pêche-des-Anguilles."

même à l'égard des seigneurs de Montréal nous laisse à penser ce qu'a dû être la suite de son gouvernement.

L'abbé Faillon parle de la colère qu'il fit à l'endroit de M. de Frontenac lorsque celui-ci voulut pousser un établissement à Katarakoui pour y traiter les pelleteries. Perrot voyait en cela une concurrence nuisible au comptoir établi sur son île — de là ses violences.

Le scandale en vint à ce point que le conseil dut intervenir et défendre de porter des liqueurs dans les bois. L'arrêt fut affiché à Lachine (1675), afin que la défense arrivât à la connaissance des trafiquants de l'île Perrot.

Bien qu'il rendit lui-même une ordonnance à l'effet d'interdire ce trafic à tous ceux qui n'étaient pas domiciliés dans Montréal, et sous peine de 50 livres d'amende, M. Perrot poussa l'imprudencce jusqu'à continuer à favoriser lui-même les coureurs de bois. Comme ses 1800 lbs. d'appointements ne suffisaient point à son train de vie, il donnait "aux affidés des permissions écrites, appelés *congés*, pour aller, sous couleur de chasse, faire la traite avec les sauvages dans le bois, moyennant bénéfice pour lui sans doute.

Cette conduite indigne devait recevoir son châtement.

Toujours au sujet de son commerce, des démêlés surgirent entre lui et Frontenac, au cours desquels les sieurs Bizard, lieutenant des gardes, et Leber, furent jetés en prison par Perrot, sans aucuns procédés judiciaires.

A son tour, M. de Frontenac, dissimulant une entente cordiale, fit venir M. Perrot à Québec et l'enferma prisonnier dans le château St-Louis (1674).

Durant sa détention, M. Perrot ne cessa de protester, faire des requêtes pour récuser ses juges et demander que le Conseil le renvoyât au roi. Les conseillers étaient en effet, entre les mains de M. de Frontenac, des instruments de vengeance. Ils finirent cependant par se refuser à cette faiblesse.

Le document suivant fera mieux saisir cette difficulté:

"Arrêt du Conseil Supérieur de Québec, qui ordonne que les causes et moyens de prise-à-partie et de récusation fournis par le sieur Perrot contre le gouverneur seront joints au procès et envoyés en cour pour être ju-

gés par qui il plairai au roi, du sixième septembre, mil six cent soixante-quatorze. (1)

"Le conseil étant assemblé où étaient haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade Frontenac, chevalier, comte de Palluau, etc., et messieurs de Tilly, Damours, de Peiras et de Vitré, conseillers en icelui, et le substitut du procureur-général.

"Les sieurs Chartier, lieutenant-général en cette ville; Bazire, agent de la Compagnie des Indes Occidentales; de la Ferté, ci-devant conseiller du dit conseil; de la Martinière, juge de Beauport et de Notre-Dame des Anges, et Rageot, greffier en la juridiction ordinaire de cette ville, ayant été mandés par le dit seigneur gouverneur de l'avis du conseil, suivant l'arrêt du troisième de ce mois de relevée, lesquels ayant pris séance, le dit seigneur gouverneur a dit que l'on était assemblé en conséquence de la protestation faite par le dit substitut contre autre arrêt premier rendu, le dit jour troisième de ce mois, sur les causes et moyens de prise-à-partie fournis par le sieur Perrot, gouverneur de l'Isle de Montréal, contre ledit seigneur gouverneur, et de récusation contre les dits sieurs de Tilly, de Peiras et de Vitré, pour délibérer s'il ne serait pas à propos d'expliquer le dit arrêt et prononcer seulement sur les dites causes de prises-à-partie et récusations dont il était seulement question, sans entrer en la matière principale comme il a été fait par le dit arrêt, par lequel il est dit que le procès sera parachevé d'instruire par Messieurs les Commissaires qui l'ont commencé, pour être le tout avec la prise-à-partie et récusations envoyé en cour afin d'y être jugé; et ce fait, se serait le dit seigneur gouverneur retiré, ainsi que les dits sieurs de Tilly, de Peiras et de Vitré.

"Et ayant été mis sur le bureau, par le secrétaire du conseil, une requête dudit sieur Perrot contenant des raisons contre ledit seigneur gouverneur, ensemble de nouveaux moyens de récusation contre ledit sieur Chartier, il a été trouvé à propos de prier ledit seigneur gouverneur de rentrer, ainsi que lesdits sieurs de Tilly, de

(1) "Arrêts et Règlements du conseil supérieur de Québec, et ordonnances et jugements des intendants du Canada," tome 2, p. 54 et 55.

Peiras et de Vitré, ce qu'ayant été fait, lecture faite de ladite requête, ledit seigneur gouverneur a dit que la compagnie a une entière connaissance qu'il n'a dit ni fait ce qui est exposé par ladite requête et lui en demande acte; et ledit sieur Chartier a dit qu'il n'a aucune difficulté à se retirer, mais proteste de se pourvoir contre ledit sieur Perrot en réparation. Et se sont lesdits seigneurs gouverneur, sieur de Tilly, de Peiras, de Vitré et Chartier retirés.

"Signé: F.F.

"Ce fait, ladite requête ayant été mise en délibération, et oui ledit substitut, le conseil déclare que les personnes appelées s'excusant sur leur incapacité pour ne juger pas lesdites causes de prise-à-partie et de récusations, ledit seigneur gouverneur dit seulement que le conseil les avoit trouvés capables d'en juger, et qu'ils jugeroient ou payeroient l'amende; dont est acte.

"Vu ensuite ledit arrêt du troisième de ce mois ci-dessus énoncé, et l'acte de la protestation dudit substitut; tout considéré:

"Le conseil, expliquant ledit arrêt, a ordonné et ordonne que les causes et moyens de prise-à-partie et de récusations seront envoyés en cour pour être jugés par qui il plaira au roi, et que le procès y sera joint pour donner les éclaircissements nécessaires pour porter jugement sur lesdites causes de prise-à-partie et récusations, et cependant que l'instruction du procès sera continuée par les sieurs commissaires qui l'ont commencé, sans préjudice des causes de récusation données contre ledit sieur de Tilly, l'un d'iceux."

Signé: ...

Après une longue procédure dans laquelle les abbés de Fénélon, d'Urfy et Rémy (1) furent impliqués et tracassés, de M. de Frontenac fut forcé de renvoyer en France (1674) MM. Perrot et de Fénélon. Le roi fit retenir M. Perrot trois semaines à la Bastille, tout en blâmant de Frontenac de l'avoir gardé à la geôle pendant dix-huit mois en Canada.

Telle fut l'issue de cette scandaleuse affaire.

(1) C'est ce M. Rémy, S.S., qui fit bâtir l'église de Lachine vers 1770.

M. Perrot venait de recevoir le juste châtement de son offense à la morale publique.

Il est étonnant qu'on eût pu oublier si vite le terrible châtement de 1663, ce tremblement de terre qui dura six à sept mois, depuis le golfe jusqu'au-dessus de Montréal, ses effets dans les forêts et les rivières, et les signes extraordinaires qui parurent dans le firmament. Ce châtement avait dû frapper les coeurs de ceux qui, jusque-là, méprisaient les excommunications portées par Mgr de Laval contre les trafiquants des boissons avec les sauvages. Mais de tout temps, l'appât du gain a fait des victimes.

Pendant que M. Perrot était en prison, les mêmes excès se continuaient à l'île Perrot et aux environs. M. de Frontenac nous l'apprend par ses ordonnances, entre autres celle de l'année 1674: "Des plaintes nous ont été faites sur les violences que les habitants de Lachine, et ceux des autres habitations avancées (l'île Perrot), circonvoisines de l'île de Montréal, commettent contre les sauvages pour se faire payer des eaux-de-vie, etc., qu'ils leur vendent à crédit..." (2)

Les choses en vinrent au point que le onseil Souverain dût sévir rigoureusement. En effet, l'année suivante (1675), il condamna les trateurs à des amendes, ou à leur défaut, qu'ils "seraient exposés sur un cheval de bois, une heure chaque jour (pendant une quinzaine), à la vue du public avec un écriteau attaché sur eux portant ces mots: *Pour avoir traité de l'eau-de-vie aux sauvages.* (3)

En remplacement de M. Perrot, de Frontenac nomma le sieur de la Nauguère, commandant de Montréal. Pour arrêter complètement le scandale des coureurs de bois, il ordonna de mettre la main sur le "sieur de Brucy et deux de ses srviteurs, habitants de l'île Perrot, où ils faisaient le commerce avec les sauvages, et de les mettre dans les prisons de Ville-Marie;" (4) ce qui fut exécuté. M. Gilles de Boisvinet instruisit leur procès et les condamna à la prison; les autres coureurs de bois s'enfuirent jusqu'à deux cents lieues au-dessus de Montréal.

(2) Archives du Conseil Souverain, 1674.

(3) Arrêts du Conseil, 1675.

(4) Hist. de la Colonie, t. 3.

C'est ainsi que le châtement infligé aux coupables a remédié à ce désordre qui "a été apaisé quatre ou cinq mois après que M. Perrot et le sieur de Brucy ont été arrêtés."

Cette même année (1675), Louis XIV renvoya Perrot comme gouverneur de Montréal. Sa conduite fut encore tracassière et violente.

Quelques années plus tard (1684), il fut commissioné gouverneur de L'Acadie. Là comme ailleurs, il s'occupait plus du commerce avec les sauvages que de l'administration des affaires.

Miss Wardleworth, dans un article sur l'Ile Perrot, nous donne une page intéressante sur les relations du Seigneur avec son meunier à cette époque-là. C'est un document, conservé dans les archives des notaires de Montréal; le voici in extenso.

La date est le 1er août 1785, et les deux hommes en question sont sieur Thomas Denys, seigneur de l'Ile Perrot et Charles Cytoleux maître-meunier, un habitant de l'Ile Perrot.

Dans ce contrat le meunier promet de faire toutes les réparations nécessaires au moulin de pierre sur l'Ile Perrot, à ses propres dépens, de réparer le mur et renouveler le toit, refaire les planchers d'en haut et d'en bas, de réparer ou renouveler tous les rouages du moulin excepté l'arbre de couche, s'il est encore bon, de fixer la charpente de bois et la recouvrir de toiles, et de tout mettre en bon ordre en vue de la visite de Maître Pierre Charay un meunier de Soulanges, qui probablement devait inspecter et certifier que tout était bien.

M. Cytoleux consentit aussi à entreprendre les travaux, sur le champ, et de les continuer sans interruption jusqu'à ce qu'ils soient complétés avec satisfaction. Ce contrat fut accepté pour le montant de 800 schelings à être payés par le Seigneur à mesure que les travaux avançaient et le paiement devait être complété quand le moulin serait en bon ordre.

De son côté le Seigneur consentait de laisser le moulin à Charles Cytoleux pour 3 années consécutives pour s'en servir à son propre bénéfice et à la satisfaction du public. En retour, M. Cytoleux devait garder le moulin en bon état pendant ces 3 années, et, si c'est nécessaire,

renouveler l'arbre de couche s'il devenait défectueux. Ces trois années devaient commencer à compter du jour où le moulin serait prêt à moudre. Le Seigneur promet aussi de procurer un logement pour le meunier et sa famille, dans la maison seigneuriale située près du moulin. Le jardin près de la maison leur est aussi promis pour 3 ans.

En plus de l'entretien du moulin, le meunier promet d'obtenir pour la maison seigneuriale et de lui délivrer 200 mincts de blé, reçus en paiement pour moudre, ceci devant être remis par trimestre. Advenant que l'un ou l'autre parti désire briser le contrat avant l'expiration des 3 ans, ils doivent donner trois mois d'avis. De 1785 à 1800, ce nouveau seigneur Thomas Denys avait accordé de nombreuses concessions mais un grand nombre avaient dû aussi être concédé au paravant pour que cela vaille la peine d'entretenir un moulin.

Miss Wardleworth dit qu'en 1747, d'après le récit des indiens sur l'île, il est question d'un nommé Pierre Desloges. En effet, il voulut aller s'établir dans la forêt de l'île, à quelques milles de la maison seigneuriale. Il venait de temps en temps faire moudre son grain. Or depuis quelques jours, il n'était pas venu. On s'inquiète et on part en suivant le petit sentier dans la forêt pour voir ce que faisait la famille Desloges. Quelle ne fut pas leur surprise de constater que tous les Desloges avaient été assassinés par les sauvages au cours d'une attaque.

Les habitants (1) dont les noms suivent, s'étaient établis au sud de l'île, chacun ayant une étable et une grande construites en bois. Je suis l'ordre donné dans les Aveux:

Louis Larocque,	René Fortin,
Pierre Deschamps,	Pierre Leduc,
Noël Laciseraie,	Jean-Baptiste Sabourin,
Jean-Baptiste Lalonde,	Jacques Sabourin,
Charles Deau,	Jean Motord,
François Lalonde,	Joseph Fortier.

(1) Supplément du Lac St-Louis, Désiré Girouard.

Et les suivants qui n'avaient pas de bâtiments, mais quelques acres de terre défrichés:

Antoine Deschamps,	Sieur Deschaillons,
Louis Larocque.	

Au nord de l'Ile, il y avait:

Jean Neveu,	Joseph Leduc,
Louis Neveu,	Pierre Poirier dit Lafleur,
Joseph Laciseraye,	Guillaume Lalonde.

Enfin ceux qui suivent, se trouvaient près du domaine de M. Perrot, ils n'avaient pas de bâtiments, mais de 8 à 10 arpents de terre défrichés.

Jean Baptiste Deslosges,	Joseph Lalonde,
Edouard Lalonde,	Jacques Laplante.

Dans le rapport de l'Archiviste de Québec, il est fait mention d'un recensement détaillé qui aurait été fait dans l'Ile Perrault pour l'année 1765. Nous avons là une idée exacte de la population qui se trouvaient dans l'Ile à cette époque.

Nous voyons aussi le nombre d'arpents de terre qui furent consédés et ensemencés. On avait boeufs, vaches, taurailles, moutons, chevaux et cochons. Reproduisons ce rapport en entier, il nous intéressera certainement.

	Maisons	Hommes	Femmes	Enfants mâles	Enfants au mâles au dessous de	Enfants femelles	Domestiques mâles	Domestiques femelles	Arpents de terre	Semence en 1765	Bœufs	Vaches	Taureilles	Moutons	Chevaux	Cochons
Bte Le Duc Seigneur	1	1	1	1		1	2		245	72	6	7	7	11	3	12
Pré Dechamps	1	1	1	1	2	3			60	65	4	5	2	3	4	6
Guillme Lalonde	1	1	1		3	2			60	39	2	3	1	6	2	6
Etiene Grenier	1	1	1		2	4			60	34	2	4	2	3	1	5
Bte Darpentigny	1	1	1	1		1			80	36		2	1		1	2
Bte Dechamps	1	1	1	1					60	27	3	3	2	3	2	4
Gillme Lalonde	1	1	1	1					60	33		1	2	2	2	3
pre Potevin	1	1	1	3	3	4			80	44	4	3	3	2	2	5
Louis Deau	1	1	1	1					60	38	4	4	2	4	2	4
Michel Leduc	1	1	1		3	3			260	37	4	6	4	6	3	7
Etiene Chenier	1	1	1						60	33	2	4	2	4	2	3
Pre Leduc	1	1	1		1	3			60	33	2	3	2	2	2	4
Ja Leduc	1	1	1		2				40	14	2	2	1	2	1	2
René Le Duc	1	1	1	2	1	3			68	42	4	6	2	6	2	6
Antne Le Duc	1	1	1			1			60	17	2	3	2	4	2	4
Chles Parisien	1	1	1	3	1	2			100	32	4	5	2	4	2	6
Bte Poitier	1	1	1		3	2			64	22	2	2	2	3	2	3
Antne Le Duc	1	1	1		2				120	37	2	3	2	3	2	3
Joseph Laplante	1	1	1		2	1			60	29	2	3	1	3	2	4

Michel Lafrenière	1	1	1	3	4	120	42	2	3	2	4	2	6		
fs Deau	1	1	1	1	2	60	20	2	2	2	1	3	3		
Noël Laferrière	1	1	1	3	2	60	25	2	3	2	3	2	4		
Joseph Potevin	1	1	1	2	1	60	24	2	3	2	2	1	2		
Antne Chantenoï	1	1	1			60	5		1			1	1		
Bte Deschamps		1													
Joseph D'Eau	1	1	1	2		60	35	2	3	2	4	2	3		
Louis St-Michel	1	1	2	1		60	14		1			1	2		
Fs Bourbonnait	1	1	1	3		60	28	2	2	2	3	1	4		
fr Bourbonnait		1				60						1			
Paul Parisien		1				60	5					1			
Joseph Déloge	1	1	1	1	4	4	1	100	27		3	2	2	3	6
Jean Noël	1	1	1				1	60	40	4	4	2	4	2	4
pre Lafleur	1	1	1	3	2	60	13	2	3	1	2	2	3		
Joseph Lafleur	1	1	1	3	1	60	12		1	1		1	2		
Belisle Bisonet	1	1	1	2		40	15		2	1		1	2		
Michel Hunau	1	1	1	1	2	60	5		1				1		
Louis Préjant	1	1	1	1	1	1	60	26	2	4	1	3	2	3	
Jos Laplante	1	1	1	2	1	60	38	2	3	2	3	1	4		
fs La Plante	1	1	1			60	15	2	2	1	2	1	3		
Etiene Parisien	1	1	1	3	2	60	34	4	5	2	4	2	4		
Etiene Bertiaume	1	1	1		1	60	5					1	2		
Gabriel Deau	1	1	1			60	9	1	1			1	2		
Louis Deau	1	1	1		1	60	12	2	1	1	2	1	3		
Louis Lasiceret	1	1	1	2	4	60	18	2	2	1	2	2	4		

Domque Sabourin	1	1	1		1				60	6		1				1	2
fs Belgarde	1	1	1						60	3		1					1
Ja Jamaux	1	1	1						60		2	2	2			1	3
Joseph Hunaut	1	1	1		3	2			60	39	2	3	1		6	2	6
Michel Dechamps	1	1	1		2	4			60	36		2	1			1	2
Micrel Jolicoeur	1	1	1	1	1	2			60			1					1
pre Boyer	1	1	1		3	1			60	19	2	2	1		2	1	4
Thomas Leduc	1	1			1	3			40	4		2	1		2	1	3
Joseph Fortier	1	1	1			1						1					
fs Lalonde	1	1	1									1					
Chles Deau	1	1	1			1						1				1	1
pre Enou	1	1	1	1		2			60	27	2	3	2		4	2	5
Antoine Enou		1															
Noël Laferrière	1	1	1									1				1	1
pre Dechamps	1	1	1									1				1	1
Bte Lalonde		1															
fs Lalonde	1	1	1		1				60	26	2	3	2		2	2	4
pre Enou	1	1	1		2				42	11	2	3	1			1	2
Chles Laplante	1	1	1			1			60	18	2	1	2		3	2	4
Vve Quelilriez	1		1			2			60	16		2	1			1	3
Total	59	63	59	16	73	78	3	2	3908	1352	94	150	85	129	92	197	

N. B. — Rapport de l'Archiviste Québec 1936-37 pages 28-29-30.

CHAPITRE II

LES ENVIRONS DE L'ÎLE PERROT

L'île Saint-Gilles et le fort Saineville

On se rappelle que l'île Saint-Gilles fut comprise dans la concession faite à M. Perrot par Talon.

Or, Messire Dollier, au nom des seigneurs de Montréal, avait quelques mois auparavant érigé, sur le bord du lac des Deux-Montagnes, le fief Boisbriant en faveur de M. Sidrac du Gué, sieur de Boisbriand, consistant en deux cents arpents de terre (sur la côte ouest de l'île de Montréal et au-dessus de Sainte-Anne, avec toutes les îles et battures "situées au-devant et d'autres encore."

Ce fief passa ensuite à Charles Le Moyne de Longueuil et à Jacques LeBer, en 1679, et plus tard à J.-B. LeBer de Saineville (1). Ce dernier donna son nom au fort construit dans ces lieux et même au fief Boisbriant.

C'est ce M. de Saineville qui disputa l'île de Saint-Gilles au sieur de Blainville, en 1705. "Celui-ci, dit M. Faillon dans son *Histoire de la Colonie*, fondait ses droits sur ceux de M. Brucy à qui il venait de succéder, et soutenait que l'île de St-Gilles avait été donnée à ce dernier par M. Perrot, gouverneur de Montréal, le 1er janvier 1676, ainsi que l'Île-aux-Pins (2), disant qu'elles étaient des dépendances d'une concession (3) de dix arpents sur trente faite alors à M. de Brucy dans l'île Perrot.

"M. de Saineville représentait, de son côté, que l'île Saint-Gilles était très proche de son Fort, que l'automne on y passait à gué...

Cette dernière raison leur fit conclure de concert qu'elle qu'elle était contenue dans les îles et battures adjacentes données par le Séminaire à M. du Gué. Quoique le titre de concession de M. Talon à M. Perrot eût attribué à celui-ci avec l'Île-aux-Pins l'île Saint-Gilles (4) en particulier, on conclut aparemment que, ce titre

(1) Ce J.-B. LeBer obtint aussi (20 avril 1750) concession d'une autre seigneurie entre celles de Ville-Chauve ou de Beauharnois, et de Laprairie de la Magdeleine, touchant à la concession du Saut St-Louis. (Voir p. 290 des "Pièces et Documents sur la tenure seigneuriale.")

(2) Il faudrait dire les Isles-aux-Pins, selon l'acte de concession à M. Perrot.

(3) C'est ce domaine qu'on nomme aujourd'hui "Bois de Brucy."

(4) L'acte de concession de M. Perrot porte les îles Saint-Gilles.

étant du 29 novembre 1672 et celui que le Séminaire avait donné à M. du Qué du 19 janvier précédent, M. Talon n'y avait mentionné l'île Saint-Gilles que parce qu'il pensait qu'elle était alors sans maître; son intention n'ayant pu être d'en dépouiller M. du Gué, qui en était déjà pourvu."

Gentilly, La Présentation, Baie d'Urfé, Iles Courcelles

En plantant la croix sur les bords du Saint-Laurent, l'intention des rois de France était de civiliser les barbares sauvages et de les rendre chrétiens. Il fallait donc les amener à la vie sédentaire. "Ce fut pour entrer dans ces vues, dit Faillon, que les prêtres du Séminaire de Ville-Marie, surtout M. de Fénélon et M. d'Urfé, établirent une bourgade sauvage au-dessus de Lachine, dans l'île de Montréal."

Ce fut à Gentilly (en 1673), près de la baie d'Urfé (1), que ces ecclésiastiques zélés firent des défrichements à leurs frais, construisirent des bâtiments et une chapelle dédiée à la Présentation de Marie au temple, probablement sur l'emplacement à la première chapelle de Sainte-Anne. Les sauvages s'y étaient groupés en bourgades en attendant les missionnaires.

L'abbé François de Salignac de la Motte-Fénélon, frère du grand archevêque de Cambrai, bien que simple minore, était passé en Canada en 1667. Il fut ordonné l'année suivante. S'étant vite accoutumé aux moeurs sauvages, il comprit qu'il valait mieux éloigner, des dissipations de la ville, les petits Indiens gardés jusque là dans le Séminaire. Il les conduisit à Gentilly.

Pour l'encourager dans son oeuvre, il lui fut donné la propriété des trois îles Courcelles (2), près de sa mission de la Présentation, mais plus près encore de l'île Perrot (3) (le 9 janvier 1673). Le gouverneur général

(1) Cette baie, ainsi appelée du nom de l'infatigable missionnaire, M. Lascaris d'Urfé, est un élargissement de l'Outaouais au nord de l'île Perrot, lieu propice à mettre pied à terre. C'est la traverse la plus sûre entre l'île et Sainte-Anne. Elle est encore aujourd'hui appelée baie d'Urfé. Le fort de la pointe à Quenet se trouve près de là.

(2) Aujourd'hui connues sous le nom d'Iles Leblanc, dans le lac St-Louis. Elles avaient été concédées, en 1668, à M. Picoté de Belestre, compagnon de l'intrépide Dollard dans son expédition de 1660.

(3) Cette baie, ainsi appelée du nom de l'infatigable missionnaire, rive.

disait : "Le grand zèle que le sieur abbé de Fénélon a témoigné, depuis plusieurs années, pour la propagation du christianisme en ce pays, et l'affection qu'il a fait paraître au service de Sa Majesté, nous obligent de chercher toutes sortes de moyens de la reconnaître et de le convier à continuer le zèle qu'il a eu jusqu'ici, ...nous accordons au sieur abbé de Fénélon trois îles appelées les îles ourcelles, pour en jouir et disposer ainsi que bon lui semblera, en tout droit de fief et de seigneurie, et les faire cultiver et habiter..." (1)

Il y eut en effet des travaux exécutés, en 1673, sur l'une de ces trois îles (2), la plus grande, qui mesure à peu près un mille en superficie. Cette mission de la Présentation eut beaucoup à souffrir des difficultés qui survinrent l'année suivante (1674), entre MM. de Fénélon et de Frontenac, comme nous l'avons dit plus haut. Elle eût cependant ses missionnaires résidants jusqu'à l'an 1676, époque de la première chapelle de Lachine. MM. de Fénélon et d'Urfé furent les premiers desservants de cette chapelle construite par M. Guyotte, S.S.

Ces trois îles Courcelles, propriété personnelle de M. de Fénélon, passèrent entre les mains du Séminaire Ville-Marie en 1674, dans les circonstances suivantes. C'était au temps des grandes difficultés entre MM. Perrot et de Frontenac. Ce dernier se crut blessé par le sermon de Pâques qu'avait fait M. de Fénélon. Son dépit augmenta quand il apprit que cet abbé était à solliciter, avec Denis Sabourin, serviteur de Perrot, des signatures pour l'élargissement du gouverneur prisonnier. Il voulut même prendre des procédés judiciaires contre M. de Fénélon. C'est alors que celui-ci, pour ne point compromettre ses confrères, se retira de Saint-Sulpice pour s'en aller curé de Lachine, en passant ses titres de seigneur des îles Courcelles au Séminaire de Ville-Marie.

Quant à M. d'Urfé, son compagnon de mission, il suffit de dire qu'il ne fut pas mieux traité dans cette fâcheuse affaire de M. Perrot. Cette mission de la Présentation ne fut pas cependant la plus pénible de celles où ces deux dignes prêtres exercèrent leur zèle. Monter en canot de-

(1) "Pièces et Documents sur la tenure seigneuriale," p. 359.

(2) Histoire de la Colonie, t. 3; u. 283. Il ne faut pas confondre cette mission du Lac St-Louis avec celle de l'Île-aux-Tourtes au-dessus de Ste-Anne de Bellevue, dont nous parlerons plus loin.

puis Lachine jusqu'à la baie de Kenté, sur le lac Ontario, y passer l'hiver à instruire les peuplades barbares, descendre à travers une partie des rapides, en haut et en bas du lac St-Louis, et faire portage ailleurs, c'est ce qu'ils firent dans les années 1668 et 1669.

Partage de l'Ile

Extrait des Archives du Palais de Justice à Montréal, nous reproduisons, en entier, le procès-verbal par lequel Régis-Maurice Mongrain et Pierre-Amable Déséry partagent la Seigneurie de l'Ile Perrot. (1) Il est long, mais il intéressera certainement les vieux résidents de l'Ile.

PAR DEVANT LES NOTAIRES PUBLICS pour la Province du Bas Canada résidants à Montréal soussignés;

FURENT PRESENTS:

Les Sieurs REGIS MAURICE MONGRAIN
Ecuier Seigneur et propriétaire de la juste moitié du Fief et Seigneurie de l'Isle Perrot y résident d'une part.

ET Le Sieur PIERRE AMABLE DESERY
Ecuier Juré Arpenteur demeurant en cette cité de Montréal, tant en son nom comme usufruitier sa vie durant de l'autre moitié dudit Fief et Seigneurie de l'Ile Perrot, que comme Tuteur de Demoiselle MARIE ANGELIQUE DESERY sa fille mineure issue de son premier mariage avec feu Dame ARCHANGE CAMPAULT veuve en première nocces de feu THOMAS DENIS Ecuier, ladite Demoiselle MARIE ANGELIQUE DESERY propriétaire de l'autre moitié dudit Fief et Seigneurie de ladite Isle Perrot, à la charge de l'usufruit dudit Sieur PIERRE AMABLE DESERY Ecuier d'autre part.

LESEQUELS après avoir pris l'avis et conseil de Maîtres JOSEPH PAPINEAU et NICOLAS BENJAMIN DOUCET Ecuiers notaires publics résidants à Montréal par eux choisis aux fins de leur compromis reçus par Maître BARON Notaire et son Confrère du vingt-six octobre dernier, seraient convenus de procéder au partage définitif dudit Fief et Seigneurie de l'Isle Perrot en la Manière et aux charges, clauses et conditions qui en suivent, savoir:

PREMIEREMENT: — que ledit Fief Brussy contenait

(1) Dû à la courtoisie de Mr. J.-E. Jeannotte, N.P., député de Vaudreuil-Soulanges.

avec la Prairie à Dragon trois cent quatre-vingt-deux arpents et demi en superficie ainsi que l'Isle Valiquette et une autre Ile adjacente, dépendantes toutes deux dudit Fief Brussey, et aussi le Fief FRANÇOIS FRENTCH dit LAFRAMBOISE contenant deux cent quatre-vingts arpents en superficie tous deux relevant de ladite Seigneurie de l'Isle Perrot, ne seront point partagées ni divisées quant à présent, à condition que dans les lois de Mutation la foy et hommage sera rendue au Manoir de la partie dudit Fief et Seigneurie où ils se trouvent situés, d'après le présent partage, et le Seigneur et propriétaire de ladite partie de l'Isle Perrot où lesdits deux Fiefs sont situés, recevra ladite foy et hommage tant en son nom qu'au nom du Copropriétaire de l'autre partie de ladite Isle Perrot, avec que tous les profits provenant desdits Fiefs comme droits et quint-Commise, saisie, reliefs et autres droits utiles seront également partagés et d'autant que lesdits fiefs sont de plain droit sujets au retrait féodal, dans les cas de mutations définis par les lois de cette Province, il est entendu entre lesdites parties que dans tous les cas où il y aurait ouverture audit droit de retrait féodal, Celui desdits copropriétaires dudit Fief Dominant ou Seigneurie de l'Isle Perrot à qui le contrat donnant ouverture du retrait féodal aura été communiqué, en donnera avis à son copropriétaire sous délais de huit jours terme préfix, et lesdits copropriétaires aviseront qu'entr'eux s'ils veulent exercer ou non ledit retrait féodal, et seront tenus de se communiquer par écrit leur résolution respectivement dans le délai de huit jours, immédiatement subséquents, et s'ils conviennent d'exercer en commun ledit Retrait féodal ils contribueront également et pour moitié chacun au remboursement du prix principal, frais, mises et loyaux coûts, et si l'un des deux ne veut exercer ledit retrait féodal ni contribuer au remboursement du prix principal, frais, mises et loyaux coûts, il en donnera notice par écrit au copropriétaire du Fief et Seigneur Dominant de l'Isle Perot, dans le même délai de huit jours après Communication du titre donnant ouverture au retrait féodal, dans les cas de mutations définis par les propriétaire dudit Fief Dominant de retirer seul à son profit tel fief servant sujet au retrait féodal en rem-

boursant seul le prix principal frais, mises, et loyaux coûts, et celui qui aura ainsi retiré et remis au Domaine tel Fief servant pourra le concéder ensuite en retour eux-mêmes cens, rentes, charges et redevances que les terres voisines ou s'il se trouvait concédé en roture avant tel retrait, en ce cas le Seigneur de la partie de ladite Isle Perrot dans laquelle sera enclavée tel fief ainsi retrait en percevra les cens et rentes, Lots et ventes et autres profits ordinaires sur les biens en roture et censive qui en proviendront, en allouant à son co-propriétaire du Fief et Seigneurie de l'Isle Perrot autant d'autres terres en superficie joignant la ligne de division au nord de l'Isle Perrot que la moitié du terrain contenu dans ledit Fief ainsi retrait et réuni au Domaine de l'Islee Perrot pourra contenir. Libre néanmoins audit retrayant de retenir tel Fief à titre de fief servant, en ayant à l'autre moitié des droits féodaux qui en pourront être dûs et lui en faisant foi et hommage pour moitié.

DEUXIEMEMENT : — Le moulin à vent bâti à l'extrémité de ladite Isle Perrot, avec la maison et écurie à l'usage du meunier, le terrain autour du moulin à l'usage dudit meunier et un arpent de terre en superficie pour faire un jardin au meunier, resteront en commun entre les copartageants qui seront tenus d'entretenir le tout en bon état à communs frais, et partage-

TROISIEMEMENT : — *Le Domaine situé* au bas de L'Isle Perrot sera partagé de manière qu'audit Sieur et Demoiselle DESERY et leurs hoirs et ayant causes demeurera trois arpents de front sur toute la profondeur dudit Domaine, à prendre joignant la terre Numéro un actuellement possédée sur la terre numéro soixante et quinze tel que représenté sur le plan ci-annexé et la place et le droit en entier d'y construire un moulin à eau, pour du tout jouir, user faire et disposer par lesdits Sieur et Demoiselle DESERY ou leurs hoirs et ayant causes à toujours.

ET audit Sieur REGIS MONGRAIN et à ses hoirs et ayant causes à l'avenir demeurera et appartiendra tout le reste dudit Domaine avec toute la maison autres bâtimens en entier qui se trouvent, cour et jardin tel qu'ils sont clos, à condition seulement que les clôtures

en perches et piquets qui se trouvent sur ledit Domaine, seront également partagés entre lesdites parties qui feront la clôture de ligne entre eux à communs frais,



Le vieux moulin

et si ensuite il se trouve des perches et piquets de clôtures de reste, ils en prendront chacun moitié pour les employer sur leur part respectives. La maison, bâtiment et les clôtures du jardin et de la Cour étant abandonnées

en entier audit Sieur MONGRAIN par compensation de la place et terrain réservé et droit de moulin sur le numéro soixante et quinze qui demeurera en entier comme dit est audit Sieur PIERRE AMABLE DESE-
RY et à sa demoiselle à toujours.

QUATRIEMEMENT : — Au désir de l'article premier de l'arrêt de règlement du Conseil Supérieur de Québec, du huit juillet mil sept cent neuf les droits Honorifiques dans l'Eglise de ladite Isle Perrot demeureront



La maison seigneuriale disparue
maintenant

et appartiendront à celui dans la mouvance duquel se trouvera le terrain sur lequel ladite Eglise est bâtie, à la réserve seulement du Banc Seigneurial dont l'autre desdits copartageants pourra jouir, par lui-même et ceux de sa famille, de la moitié dans le fond, la moitié de l'entrée spécialement réservée à celui à qui appartiendront les droits Honorifiques et ce seulement pour les parties copartageants personnellement, si l'un ou l'autre vend sa part à personne étrangère, dans ce cas le banc appartiendra en entier à celui dans la mouvance duquel l'Eglise se trouvera au désir de l'article deuxième dudit arrêt de règlement du huit juillet mil

sept cent neuf, mais en ce cas celui qui aura le banc en entier, remboursera l'autre annuellement de la valeur de la rente d'un banc dans ladite Eglise, au désir de l'article neuvième dudit arrêt de règlement du huit juillet mil sept cent neuf.

CINQUIEMEMENT : — Vu que par les titres de Concession de plusieurs terres de ladite Isle Perrot il y est réservé la Coupe de certaines étendues de bois de chauffage, lesdits copartageants, jouiront en commun dudroit de couper en enlever lesdits bois de chauffage en se tenant compte et se faisant mutuellement raison de la quantité que chacun en enlèvera à son profit, en sorte que l'un ne puisse avoir ni tirer plus grand avantage que l'autre.

SIXIEMENT : — Et enfin pour parvenir au partage des terres concédées en pure roture dans toute l'étendue de ladite Isle Perrot, il est agréé et convenu qu'il en sera fait deux lots égaux en superficie pour égaliser la chance des mutations et par conséquent des droits de lots et ventes, mais comme il ne sera pas possible que les cens et rentes soient d'un égal produit, attendu que le taux n'est pas uniforme dans toute l'étendue de l'Isle la patrie qui se trouvera produire plus de rente remboursera à l'autre partie tous les ans moitié de la différence.

SEPTIEMEMENT : — Enfin il est venu que l'Isle sera divisée en deux parties, dont l'une sera appelée la partie Est et l'autre la partie Ouest, et pour établir ladite division sera observé que d'après le plan et le tableau ci-annexés signés et paraphés *nevarietaur* la superficie totale de ladite Isle Perrot contient onze mille huit cent deux arpents, de laquelle néanmoins convient de déduire la superficie du Fief BRUSSY, de la prairie Dragon, dépendante dudit Fief BRUSSY et aussi le Fief de FRANÇOIS FRENCH dit LAFRAMBOISE qui demeureront communs entre les copartageants comme il est dit en l'article 1er et aussi déduire la superficie de l'Isle à Dielle, compensée par l'Isle Ste-Geneviève faisant une superficie à retrancher de sept cent douze arpent et demi, par conséquent, reste à partager onze mille quatre-vingt-dix arpents et demi dont moitié pour chaque part et cinq mille cinq cent quarante-

cinq arpents un quatre, d'après lesquels donnés, la partie Est omprendra toute cette étendue de terre à prendre depuis le numéro un possédé par TOUSSAINT D'ARPENTIGNY inclusivement jusqu'au nméro trente-cinq, aussi incdlusivement actuellement possédé par ANDRE LEGER, sur le Côté Sud de l'Isle Perroté et du Côté Nord-Est de ladite Isle à premier abord sur le No cent huit, soixante-neuf arpents un quart en superficie puis tous le numéro cent dix actuellement possédé par les représentants d'ETIENNE LEGER jusques et compris le No cent quarante-un, avec l'Isle Ste-Geneviève et l'Isle à la Biche et par conséquent la ligne division entre le partie Est et la partie Ouest suivra la ligne de séparation du numéro trente-cinq possédé par ANDRE LEGER d'avec le numéro trente-six possédé par AUGUSTIN NOEL LEFEBVRE qui demeurera à la partie Ouest, et suivra ladite lignee jusqu'au trait quarré en profondeur dudit numéro trente-cinq et de là gagnera vers l'Est en suivant le trait quarré des terres du côté Sud de l'Isle Perrot jusque vis-à-vis le trait quarré de la terre numéro cent huit du côté Nord se l'Isle, de laquelle terre Numéro cent huit actuellement possédée par AUGUSTIN CAMPAULT, sept perches de front du côté Ouest demeureront à la partie ouest de la division actuelle ainsi que les deux numéros cent quatre et cent neuf, et les deux arpents trois perches restants dudit numéro cent huit du côté de l'Est seront annexés à la partie Est de la présente division et le surplus de ladié Isle Perrot situé à l'Ouest et au nord de la ligne de divsion susdite avec l'Isle à Dielle les Isles du Sieur de LOTBININERE et autres petites isles adjacentes (excepté les fiels BRUSSY et LAFRAMBOISE tels que désignés à l'article premier) formera la partie ouest de la présente division et d'autant qu'il apparêt par le tableau des Cens et rentes de ladite Isle Perrot annexé aux présentes, que le montant total des Cens et rentes est de trois cen vingt-neuf minots de bled quatre cent trente-cinq livres de vingt coppres et seize sols en argent et deux cent neuf chapons il serait de droit que chacune partie reçoive une juste moitié desdits cens et rentes mais cette proportion ne pouvant codrer avec la division *superficielle*, attendu la différen-

ce des taux auxquels les différentes parties de ladite Isle ont été concédés, les chapons seront considérés comme valant vingt sols pièce et par conséquent ajoutant les chapons et l'argent ensemble le tout donnera une somme de six cent cinquante-quatre livres seize sols la livre et vingt sols dont la partie ouest fournit en argent trois cent trente-six livres onze sols et six deniers	336	11	6
et quinze chapons ci	15	11	0
	351	11	6

Et la partie Est ne fournissant en argent que cent deux livres et six deniers ci 102 0 -6

Les chapons cent soixante quatre livres 164 0

266 0. 6- 266.0-6

Par conséquent la différence est quatre vingt cinq livres onze sols ci 85.11-

Dont la moitié sera remboursée annuellement par la partie Ouest à la partie Est, faisant pour ladite moitié, quarante deux livres quinze sols six deniers 42 15-6

Quant au bled la partie ouest en fournit cent quatre vingt quatorze minots trois huitièmes et la partie Est n'en fournit que cent trente quatre minots et demi ci 194.3/8
134.1/2

Différence cinquante neuf minots sept huitièmes dont moitié sera annuellement remboursée par la partie Ouest et la partie Est faisant pour ladite moitié vingt-neuf minots et quinze seizièmes 59.7/8

29.15/16

ET au moyen des remboursements susdits chacun recevra à son profit les cens et rentes et lots et ventes qui seront à l'avenir dus par la partie qui lui sera échue sauf les cens et rentes et lots et ventes qui pourront à l'avenir être dus par le numéro cent huit qui seront divisés entre lesdites parties dans la proportion de sept perches de front pour la partie ouest et de deux arpents trois perches de front pour la partie est.

HUITIEMEMENT : — S'il reste jusqu'à ce jour aucun droit de cens et rentes ou lots et ventes non payés et acquittés, ils seront également partagés entre lesdites parties, mais les lots et ventes qui seront dus pour contrats passés après ce jour et les rentes à échoir demeureront et appartiendront à celui sur la partie duquel seront situés les héritages qui en seront tenus.

NEUVIEMEMENT : — Quant aux titres communs concernant la propriété de ladite Isle Perrot et les Fiefs non divisés, en sera fait inventaire dont copie signée des deux parties et sera fournie à chacune d'elle et les titres demeureront en la garde et possession de l'un des copartageants qui sera tenu en aider l'autre et lui en donner communication autant que besoin sera, mais les copies des contrats de concession qui se trouveront en la possession de l'un ou l'autre desdits copartageants seront remis à celui sur la portien duquel seront situés les terres mentionnées et dits contrats et concession, mais s'il en manque aucuns, ils seront livrés et recherchés aux frais de celui qui en aura besoin.

DIXIEMEMENT : — Enfin il est accordé et entendu que s'il se bâtit un moulin à farine sur la partie ouest de ladite Isle Perrot alors le moulin à vent qui se trouve sur la partie est avec le terrain et bâtiments qui en dépendent tels que mentionnés en l'article deux sera prise et estimé à l'amiable entre lesdites parties ou à dire d'experts pour ledit moulin et dépendances demeurer et appartenir en entier au propriétaire de la partie est en payant et remboursant au propriétaire de la partie ouest moitié de l'évaluation dudit moulin à vent et dépendances et dès lors la banalité demeurera à chacun desdits copartageants sur le lot qui lui sera échu.

ONZIEMEMENT : — Enfin chacun des parties copartageants tiendra sa part et portion en plein fief, re-

levant nullement du Domaine de Sa Majesté et à charge de la Foy et hommage à porter au Château Saint-Louis à Québec, et autres droits féodaux dont lesdites portions peuvent être respectivement tenues que chacun desdits copartageants payera et acquittera pour sa part et portion tant du passé qu'à l'avenir.

DOUZIEMENT : — S'il survenait quelque réduction dans les rentes par quelque erreur qui se serait glissé dans le tableau ci-annexé ou par quelqu'autre moyen imprévu, lesdites parties se feront raison l'une à l'autre de la diminution qui surviendrait dont chacune supportera moitié.

TREIZIEMENT : — Les conditions du présent partage étant ainsi arrêtées agréées et consenties par lesdits copartageants ils auraient entr'eux tirés les lots tels que fixés et désignés aux présentes et la partie Est est échue audit Sieur REGIS MONGRAIN, Ecuier, et la partie Ouest, audit Sieur PIERRE AMABLE DESERY, Ecuier, et à sa Demoiselle MARIE ANGELIQUE DESERY consentant et accordant lesdites parties de jouir chacun séparément et à part soy du lot qui lui est respectivement échu aux charges clauses et conditions exprimées aux présentes, pour l'exécution desquelles lesdites parties ont élu leur domicile en leur demeure ordinaire auquel lieu et c., Car ainsi c., Promettant et c., Ogligeant et c., Renonçant et c.,

FAIT ET PASSE à Montréal en L'Etude, l'an mil huit cent dix-sept, le vingt-huit de mars avant midi, et ont les parties signé avec nous notaires après lecture faite.

(Signé) R. Mongrain

" P. Dézéry

" Jos. Papineau, N.P.

" N.-B. Doucet, N.P.

Inventaire des titres de l'Isle Perrot

POUR LA PARTIE EST

Le 9 mai 1780. Concession par Jean Bte Leduc au Sieur Antoine LEDUC.

Le 9e May 1780. Concession par JEAN BTE. LEDUC au Sr. ANTOINE LEDUC.

Le 9e May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à JOSEPH HOULE.

Le 10ee MAY L&') Concession par JEAN BTE LEDUC à MICHEL HOULE.

Le 18e May 1776. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à GENEVIEVE CHATELLE.

Le 6e May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à JACQUES LEDUC.

Le 3e Février 1777. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à CHARLES LEGER.

Le 25e May 1762. Concession par MARIANNE LATREILLE à JEAN BTE DEREPIENTIGNY.

Le 8e Juillet 1882. Concession par Sr. MOREAU à JOSEPH LEGER.

Le 1 Septembre 1773. Concession par Dame LEDUC à JOSEPH LEDUC.

Le 14e Août 1784. Concession par JEAN BTE LEDUC à CHARLES LEDUC.

Le 8e Février 1785. Concession par Sr JEAN BTE LEDUC à au Sr. et Dame MOREAU.

Le 11e Avril 1785. 2 aveux et dénombrements par Sr. VALENTIN MOREAU au Sr. JEAN BTE LEDUC.

Le 2e Septe. 1786. Acte de foi et hommage par Sr VALENTIN MOREAU au Sr THOMAS DENNIS.

Le 9e Mars 1881. Donation par MARIANE GERVAIS aux Srs. B. JANISSE et N. NELLISH.

Le 1e Avril 1786. Concession par Sr. THOMAS DENNIS à CHARLES LEGER, fils.

Le 3e Avril 1786. Concession par Sr. THOMAS DENNIS à JACQUES LEDUC.

Le 20e Avril 1787. Concession par M. THOMAS DENNIS au Sr. ANTOINE LEDUC.

Le 4e pbre. 1788. Echange entre Sr. B. JANISSE et SIMON DARPENTIGNY.

Le 4e Avril 1788. Accord entre Sr. THOMAS DENNIS et THOMAS LEGER dit PARISIEN.

Le 4e Avril 1788. Accord entre le Sr. THOMAS DENNIS et ANTOINE LEDUC.

Le 4e Avril 1788. Accord entre le Sr. THOMAS DENNIS et JEAN BTE LEGER.

¹Le 24 Mars 1789. Réunion de la terre de NATHALIEL NELLISH au domaine de Sr. V. MOREAU.

Le 24e Mars 1789. Concession par Sr. VALENTIN MOREAU à BARTHELEMY QUINTIN dit DUBOIS.

Le 26e Mars 1790. Echange entre R. Janisse et ETIENNE HENEAU.

Le 30e Juillet 1791. Retrait par Mr. THOMAS DENNIS de la terre de RICHARD EONGATTE.

Le 2e Mars 1803. Concession par Sr. PIERRE AMABLE DEZERY à Mr. ANTOINE CHOLETTE.

(Signé) R. MONGRAIN.

PARTIE OUEST

Inventaire des titres et papiers relatifs à la Seigneurie de l'Isle Perrot.

POUR LA PARTIE OUEST

Le 8e May 1780. Concession d'une continuation par le Sr. Jean-Bte LEDUC à JOSEPH LALONDE dit L'ESPERANCE.

Le 6e, May 1780. Concession par JEAN BTE LEDUC au Sr. BARTHELEMY JANISSE.

Le 3e juillet 1780. Vente par JOSEPH POIRIER à AMABLE POIRIER.

Le 8e May 1780. Concession par JEAN BTE LEDUC à AMABLE LEFEBVRE.

Le 17e Avril 1780. Concession d'un fief par Sr. JEAN BTE LEDUC au Sr. Valentin Moreau, avec réserve de 2 arpents de terre pour l'usage d'un moulin.

Le 21e Avril 1780. Concession par Jean Bte Leduc à Augustin Deschamps.

Le 19e avril 1780. Concession par Jean Bte Leduc à Joseph Brunet.

Le 8e May 1780. Concession par Jean Bte Leduc à Joseph Lalonde.

Le 8e May 1780. Concession par JEAN BTE LEDUC à Joseph Heneau.

Le 21e avril 1780. Concession par JEAN Bte LEDUC à PASCAL BOYER.

Le 9e May 1780. Concession par JEAN BTE LEDUC à FRANÇOIS DAOUT.

Le 6e May 1780. Concession par JEAN BTE LEDUC à Guillaume DAOUT.

Le 8 May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à Sr. CHARLES SAUVE.

Le 9e May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à FRANÇOIS DAOUT.

Le 9e May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à MICHEL LEFEBVRE.

Le 8e May 1780. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à PIERRE HENSAU.

Le 4 janvier 1773. Billet de Concession de Dame LEDUC à FRANÇOIS LALONDE.

Le 31 décembre 1781. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC à Sr. Joachim Genus.

Le 27 pbre 1783. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC au Sr. GAGNER arpenteur.

Le 1er May 1784 Concession par Sr JEAN BTE LEDUC à FRANÇOIS DAOUT.

Le 17 pbre 1784. Concession par Sr. JEAN BTE LEDUC au Sr. J. Leschemberg.

Le 8e Février 1785. Concession de l'Isle des Cascades et d'une autre Isle Voisine au Sr. et Dame Moreau.

Le 1er Avril 1786. Concession par THOMAS DENIS à RENE ARRIVE DELISLE.

Le 3e avril 1786. Concession par Mr. Thomas Denis à Mr. Etienne Montpetit.

Le 22e juillet 1787 Concession par Mr. Thomas Denis à Pierre Chanay.

Le 21 juillet 1787. Concesslion par Mr. Thomas Dennis à Pascal Boyers.

Le 4e avril 1788. Concession par Mr. Thomas Dennis à François Daout père.

Le 15e bre. 1788. Concession par Thomas Dennis à Augustin Deschamps.

Le 10e Janvier 1789. Concession par THOMAS DENNIS à BAZILE LEFEBVRE.

Le 10e Janvier 1789. Concession par M. Thomas Dennis à Pierre Heneau.

Le 15e Décembre 1796. Concession par M Thomas Dennis à Pierre Lamagdeleine.

Le 29 octobre 1801. Concession par Pierre Amble. Dézéry à Jean-Bte Allard.

Le 28e sbre 1801. Concession par Sr. E. Dezery au Sr Philippe Depetteau.

Le 29 sbre. 1801. Concession par Sr. Dézéry à François Vallée.

Le 3e pbre 1801. Concession par Sr. P. Dezery à Paul Olivier Dumouchel.

Le 5e pbre. 1801. Concession par Sr. P. Dezery à Joseph Deschamps.

Le pbre 1801. Concession par Sr. P. Dezery à Jacques Roy dit Portelance.

Le 20e Janvier 1802. Concession par Sr. P. Desery à François Maréchal.

Le 14e juin 1803. Concession par Sr. P. Dezery à Suzanne Meloche.

Le 17e Mars 1803. Concession par P. Dezery et Antoine Leduc.

Le 27e octobre 1803. Concession par Sr. P. Dezery à Ignace Bonhomme.

Le 28e Février 1803. Concession par Sr. P. Dezery à Gabriel Roy dit Portelance.

Le 7e Février 1803. Concession par Sr. P. Dezery à Charles Lenoir dit Rolland.

Le 26e Juillet 1804 — Concession par Sr P. Dezery à François Daout.

Le 9e Obre. 1804. Concession par Sr. P. Dezery à François Montpetit.

Le 9e Juillet 1791. — Vente par le shérif au Sr. Thomas Dennis d'un fief appartenant à Sr. V. Moreau.

Le 5e Sbre. 1803. — Transport de droits par Vital Depetteau à Simon Meloche.

Le 12e Gbre. 1782. Procès-verbal à François Duménil.

Le 4e Gbre. 1790 — Procès-verbal au Sr. B. JARVISSE.

Le 25 Sbre 1790 — Procès-verbal à Joseph La-londe.

Le 10e Gbre. 1790 — Procès-verbal à Jacques Lafram-boise.

Le 26e avril 1803 — Procès-verbal à Ignace Bon-homme.

Le 4e May 1803, procès-verbal à Ant. et Frs. Leduc.

Le 15e Octobre 1801 — Procès-verbal à Jean Valois.

HISTOIRE DE L'ILE PERROT — — —11

Le 20e Gbre. 1801 — Procès-verbal à Frs. Maréchal.

Le 10e Gbre. 1801 — Procès-Verbal à Jacques Roy.

(Signé) R. Mongrain.

Inventaire des tirtes et papiers relatifs à la Seigneurie de l'Ile Perrot.

Pour les parties Est et Ouest.

Vente de fief par Dame Françoise Guillerier au Sr. Alexis Trottier, du 22 pbre. 1716.

Le 1er août 1724 — Acte de foi et hommage de Dame Françoise Cuillerier.

Le 23e Octobre 1790 — Procès-verbal de Bornage entre la Seigneurie dominante de l'Ile Perrot et le fief Alexis.

Le 15e décembre 1786 — Transaction entre le Sr. Thomas D. Dennis et le Sr. V. Moreau.

Le 19e. gbre. 1787 — Transaction entre le Sr. Thomas Dennis et B. Jarvisse.

Le 9e Juillet 1791 — Vente par le Shérif au Sr. Thomas Dennis du fief Desruisseaux.

Le 9e Juillet 1791 — Vente par le Shérif au Sr. Thos. Dennis de la terre de R. Wingate.

Le 25e Juillet 1796 — Quittance des droits successifs par Ant. Leduc et autres au Sr. Thomas Dennis.

Le 25e Juillet 1796 — Quittance des droits successifs par Toussaint Darpentigny au Sr. Thomas Dennis.

Le 29e Sbre. 1801 — Titre nouvel par Sr. Pierre Amable Dezery au Sr. François Freinch dit Laframboise.

(signé) R. Mongrain.

RECAPITULATION

Du Domaine au o 10 . . .	623	3 1/2	9	10	18
Du o 10 à l'Eglise o 21	694	17 1/2	6	7	26 1/4
Du No 21 au No 30	643	15 3/8	4	7	29
Du No 30 au 45					
Pointe aux Sables . . .	1755	65 7/8	91	18	36
Du No 45 au No 53 de la					
Pointe à la Barbue . .	700	26 1/2	37	4	15
Du No 53 au No 75 ou fief					
sur lequel une place de					
moulin est réservée . .	1562 1/2	50 1/4	93	17	4
Du No 75 au No 86	1270	30 1/2	67	11	
Iles connues et non con.	50	7	12	2	
Prairie à Dragon et Fief					
Brussy	322 1/2				

Du fief Brussy au No 114	1688	46	75	29
Du No 114 au No 130	1730	32	20 10	43 1/2
Continuation du No 130 au No 141	764	27	17 9	19
Ile à la Biche — non connue		1 1/2		
Ile Ste-Geneviève		6	1	
	11802	329	435 16	219

Signé et paraphé au désir de la mention faite en l'acte de partage de ce jour vingt-huit mars mil huit cent dix-sept.

(Signé) R. Mongrain
 “ P. Dézery
 “ Jos. Papineau
 “ N. B. Doucet, N.P.

Pour copie conforme à la minute des présentes trouvée parmi les actes notariés de Me N. B. DOUCET, Notaire Public pour la Province de Québec, lesquels actes sont demeurés déposés dans les Archives de la Cour Supérieure à Montréal.

Montréal, ce 18 mai 1925
 (signé) A.-E. Grandbois,
Député-Prot. C. S.

* * *

L'Ile Perrot fut plutôt pauvre. Bouchette dit en 1815, que des 43 concessions, un peu plus de la moitié était établie et cultivée assez bien. Ceci supposerait de six sept cents âmes. D'après les renseignements officiels, nous trouvons que la population était de 891 habitants en 1861; 940 en 1862; 935 en 1871; 924 en 1881; 851 en 1891; 828 en 1901. On comptait 70 fermiers et 84 propriétaires de petits emplacements situés en général en face de Ste-Anne (1).

Mais aujourd'hui, tel n'est plus le cas. De pauvre qu'elle fut au début du dernier siècle, la figure de l'Ile a beaucoup changé. En effet, avec les années, la population a toujours augmenté. Et, sans être riche, cette mê-

(1) Supplément du Lac St-Louis, Désiré Girouard.

me population, en général, est dans une très bonne situation financière, puisque son évaluation municipale dépasse un million et demi.

Les causes de cette situation ? D'abord, la facilité qu'eurent les gens d'écouler tous leurs produits; et ensuite, la villégiature intense dont nous jouissons pendant une grosse moitié de l'année.

Voici, avant de terminer ce chapitre, la liste des seigneurs qui se sont succédés dans l'Ile : François-Marie Perrot — Charles Lemoyne — Joseph Trottier des Ruisseaux — Jean-Baptiste Leduc — François Clément — Thomas Denys — Amable Désery — Maurice Mongrain — J. Laflamme — Joseph Daoust — Brazeau — Mme Toupin — Mme Letourneaux — Lalonde — Ryder — Bernard Daoust — Joseph Lalonde — Orphyr Lalonde — Richard Daoust.

Le conseil municipal

Si l'érection canonique de la paroisse de l'Ile Perrot, eut lieu en 1832, l'érection civile de la municipalité n'eut lieu qu'en 1845. Et comme il n'y a pas d'archives, on suppose que dans les années qui suivirent cette date, les édiles de l'Ile Perrot devaient se rendre à Vaudreuil, pour ne former qu'un seul conseil.

En 1854, il est bien question d'un règlement que le conseil aurait adopté. Mais, l'année suivante, on voit, dans les archives, que M. Joseph Daoust est maire, et MM. Moïse Lalonde, Antoine Deguyre, Michel McNabb sont membres dudit conseil. Ils ont, comme secrétaire-trésorier Antoine Lefebvre.

Au cours de cette séance, les conseillers divisent, par un règlement, l'Ile en deux et Messieurs Joseph Aumais et Xavier Montpetit sont nommés inspecteurs pour ces deux arrondissements.

Un mois plus tard, au mois d'août, aux trois conseillers ci-haut nommés, on en ajoute trois autres. Ce furent Messieurs Moïse Dandurand, Joseph Gauthier, François Péladeau.

La grosse question que le conseil avait à débattre, c'était les chemins. On passe plusieurs résolutions: c'est la côte Saint-Joseph, Nord et Sud; la montée Sagala; la montée à côté de l'église; et enfin la montée Préjeant.

Tous ces règlements devaient être "criés" à la porte de l'église. M. Zéphirin Daoust avoue avoir publié, en anglais et en français, s'il vous plaît, deux dimanches de suite, les règlements au fur et à mesure que le conseil les adopte.

A la même assemblée, encore, le conseil nomme trois évaluateurs: Messieurs Thomas Montgrain, Michel St-Denis, Michel Léger. Ces messieurs ont dû être très sévères et porter des évaluations trop élevées si on en juge par la longue lettre que M. l'abbé Ricard adresse au conseil le 1er décembre 1855. Dans cette lettre, M. Ricard se plaint d'être surévalué, pour son terrain. Il se compare à ses voisins, "M. Lalonde, dit-il, a 280 arpents et moi je n'en ai que 5. Proportion gardée, il trouve qu'il est appelé à payer beaucoup trop et il termine en disant que "l'histoire transmettra nos actes à la postérité."

Au mois d'octobre 1855, le conseil passe un règlement pour verbaliser la descente à côté de l'église. Dans ce temps-là, tout se faisait par eau, et ce chemin était bien opportun pour tous.

Au début de 1858, dans une réunion du conseil, il est résolu d'imposer une taxe afin de rencontrer ses obligations; $\frac{3}{4}$ de sou dans le Louis, cours actuel est imposé. On n'était pas exigeants à cette époque-là, et on le fut encore moins à la fin de l'année, puisqu'on préleva $\frac{1}{2}$ sou dans le Louis.

Le 2 août 1858, M. Antoine Daoust est nommé "Syndic du cours d'eau qui débouche sur la rivière de l'Outaouais, partant des terres de Pain-Court, traversant le fief de Bruissi et la prairie Dragon."

Il dut y avoir des élections en décembre car le conseil se compose de nouveaux membres:

M. Joseph Daout, Maire,	
Chrysostome Péladeau,	
Michel McNabb,	
Joseph Gauthier,	Conseillers.
Hyacinthe Lalonde,	
François Péladeau,	
Pierre Toupin,	
Zéphirin Daoust, secrétaire-trésorier.	

M. François Madore est nommé Inspecteur des chemins et Ponts et comme sous-voyers, on nomma:

1ère section		François Leduc,
2ème "		François H. Brunet,
3ème "		Honoré Robillard,
4ème "		Moïse Dandurand.

D'autres élections, le 9 janvier 1860, donnent le conseil suivant:

M. Michel Montpetit, Maire.	
Isasie Laberge,	
Antoine Daoust,	
Jérémie Groulx,	
Joseph Aumais,	Conseillers.
François Lalonde,	
Antoine Deguire,	
Zéphirin Daoust, secrétaire-trésorier.	



M. Julien Montpetit
Secrétaire-trésorier

A cette même assemblée Hégésippe Leduc est nommé inspecteur des Chemins et Ponts. Messieurs Pierre St-Denis, Joseph Lalonde, Gédéon Daoust sont évaluateurs.

De 1860 à 1887, les seules archives que l'on puisse consulter, ce sont des procès-verbaux, que l'on rédige, soit pour des chemins, soit pour des cours d'eau. Pendant cette même période, l'Ile Perrot a eu successivement, comme premier magistrat Michel Montpetit, Jean-Baptiste Péladeau, Arsène Lalonde, Roger Dandurand et Eutache Péladeau. Michel Montpetit est de nouveau

maire en 1887 et Julien Montpetit est secrétaire-trésorier moyennant la somme de \$60.00.

Quand arrivait l'hiver, il fallait songer à entretenir toutes les montées: la montée Sagala, celle de la Baie d'Urfaie, celle de Ste-Marie, celle de la descente de l'église, celle de St-Joseph-Nord, St-Joseph-Sud et enfin la traverse de Beauharnois. Tous ces chemins devaient être acceptés par l'Inspecteur.

Il serait peut-être intéressant de relire l'assermentation qu'un nouveau conseiller devait faire en entrant dans le conseil: "Je... cultivateur, ayant été nommé conseiller municipal, fait serment, par moi-même que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et au meilleur de ma capacité." Ainsi Dieu me soit en aide.

La tradition locale, dit Désiré Girouard, (1) affirme que durant toute l'histoire de l'Ile Perrot, une seule licence fut accordée pour vendre des spiritueux, en 1799, en faveur de Pierre Poirier dit Lafleur. Et de fait, il faut traverser presque un siècle pour constater que la première licence d'auberge, est confiée à Joseph Leduc, le 30 avril 1888.

Aujourd'hui, il y a trois hôtels dans l'Ile. L'hôtel Daoust dans Pincourt; le Clarendon dans Brucy; le Normandie dans la Petite côte.

Le chemin de fer "Ontario et Québec Railway" passait bien dans l'île, mais n'arrêtait pas. Alors M. le Maire Alphonse Daoust et M. Julien Montpetit, secrétaire, se rendent auprès de la compagnie pour lui demander d'arrêter sur l'île. Ils font valoir tous les avantages que cela apporterait; l'île se développerait plus rapidement et les résidents pourraient vendre plus facilement leurs produits.

Quelques années plus tard, le conseil fait des transactions avec une compagnie "La Standard Explosive Limited", lui permettant de bâtir sur le no 182, une usine pour y faire de la poudre.

En 1906, une délégation qui se composait de M. Duhamel, curé, Antoine Lalonde, Ovila Péladeau et Orphyr

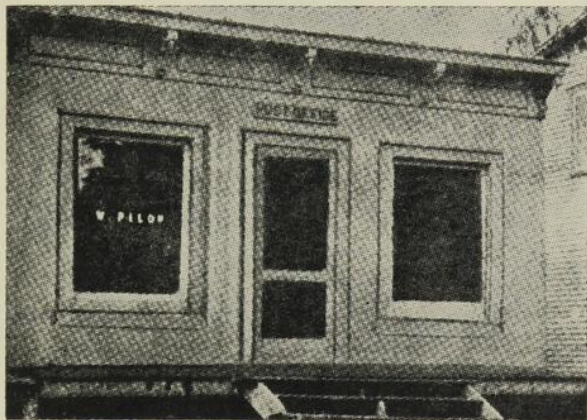
(1) Supplément du Lac St-Louis, Chap. Ile Perrot.

Legault se rend à Ottawa dans le but de rencontrer les députés pour discuter de l'opportunité d'avoir des Ponts.

Cette question des ponts occupa les gens plusieurs années. Mais ce projet fut laissé de côté pour s'intéresser à la guerre qui s'est déclarée en 1914.

Dans l'Ile, il n'y avait que des chemins de terre. Or, pour se mettre à la page, on veut avoir des chemins macadamisés. Le conseil adopte un règlement par lequel il empruntera du gouvernement de Québec, la somme de \$86,621.00 pour une période de 41 ans au taux de 2%.

En 1914, Messieurs Orphyr et Donat Legault demandent au conseil l'autorisation pour exploiter une ligne téléphonique autour de l'Ile. Le conseil accorde cette



Type de magasin général de campagne
propriété de M. Wilfrid Pilon

demande et, en plus, ils seront exempts de taxes pendant 5 ans. Trois ans après, le même conseil accorde aux Messieurs Legault une nouvelle franchise de 15 ans.

Comme c'était la coutume, autrefois, il y avait dans les paroisses, des barrières sur le chemin, et, pour passer, il fallait payer un certain droit. Cet argent était versé dans le coffre du conseil, qui l'utilisait pour l'entretien de ses chemins. En 1915, M. André McNabb reçoit \$17.50 du conseil pour avoir gardé la barrière.

L'Ontario and Quebec Railway ne passent plus sur l'Île, ce sont maintenant le Canadien Pacifique et le Canadien National. De nouveau, on rencontre ces deux compagnies pour obtenir un arrêt à Pincourt. Les gens de Brucy plaident pour que cet arrêt soit de leur côté. Il y a comme une lutte entre Brucy et Pincourt. On fait plusieurs requêtes tant et si bien que Brucy finit par obtenir un arrêt de son côté.

En 1919, on fait un trottoir en ciment dans la montée de l'église, puis, après, on fait celui du village. Plus tard, quand la "Gatineau Power" apporte l'électricité dans l'Île, le conseil vote une certaine somme pour l'éclairage des rues.

Une autre amélioration qu'il ne faut pas oublier de noter, c'est l'entretien des chemins en hiver. Au début quelques-uns s'opposaient, mais, aujourd'hui, tout le monde semble satisfait.

Tout allait bien, or un jour, en 1947, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici, l'Île Perrot fut divisée en deux municipalités: celle de l'Île Perrot qui garda toutes les archives, et celle de Notre-Dame de l'Île Perrot, composée de toutes les vieilles familles de l'Île devint la nouvelle, par un arrêt en conseil en date du 1er janvier 1948.

M. Wilfrid Arseneault, actuellement maire, fut le dernier magistrat de toute l'Île.

La nouvelle municipalité se choisit un nouveau conseil. Ce sont Messieurs Albert Lalonde, Maire; Lucien Beaudry, Albert Daoust, Bernard Daoust, Jules Legault, Paul McNabb, Emile Mongrain. M. Raoul Daoust est le premier secrétaire-trésorier de Notre-Dame de l'Île Perrot.

Voici la liste des maires qui ont dirigé les destinées de l'Île Perrot: après nous trouverons la liste des secrétaires-trésoriers.

MAIRES

MM. Joseph Daout (premier maire)	1855-60
Michel Montpetit	1860-66
Jean-Baptiste Péladeau	1866-72
Arsène Lalonde	1872-76

Roger Dandurand	1876-79
Eustache Péladeau	1879-83
Roger Dandurand	1883-87
Michel Montpetit	1887-88
Roger Dandurand	1888-89
Alphonse Daoust	1889-90
J.-B. Péladeau	1890-94
Azilda Daoust	1894-01
Orphur Legault	1901-04
Ovila Péladeau	1904-07
Alphonse Daoust	1907-07
Albert Lalonde	1907-11
J.-B. Péladeau	1911-14
Eddy Daoust	1914-15
Urgel Pilon	1915-17
Azilda Daoust	1917-19
Ludger Daoust	1919-23
Ludger Stocker	1923-31
Albert Lalonde	1931-45
Joseph Péladeau	1945-47
Wilfrid Arseneault	1947-48
Municipalité de l'Ile Perrot	
Maire	
Wilfrid Arseneault	1948
Municipalité Notre-Dame de l'Ile Peerrot	
Maire	
Albert Lalonde	1948

Voici les secrétaires-trésoriers:

MM. Antoine Lefebvre	1855-58
Zéphirin Daoust	1858-87
Julien Montpetit	1887-93
Joseph Leduc	1893-04
Azild Daoust	1904-05
Joseph Leduc	1905-06
Zéphirin Leduc	1906-07
Azilda Daoust	1907-14
Michel Leduc	1914-
Alfred Boyer	1914-15
Wilfrid Pilon	1919-22
Albert Péladeau	1922-24
Joseph Marot	1924-30
Raoul Daoust	1930-

SECONDE PARTIE

CHAPITRE I

Histoire religieuse

Ecrire l'histoire sans archives, sans sources authentiques, à ces recherches, n'est pas chose facile. Tel est ici le cas. La paroisse de l'île Perrot, pendant près d'un siècle, fut tour à tour desservie par les missionnaires de l'Île-aux-Tourtes (1), de Ste-Anne (2), de St-Joachim de la Pointe-Claire, de St-Joseph des Cèdres et de St-Michel de Vaudreuil. Les prêtres voisins y venaient de temps à autre faire des missions dans la maison des capitaines de milice. Cependant, pour la plupart des offices du culte, les habitants avaient à se rendre à l'église de la paroisse la plus voisine.

En 1740, il est vrai, on construisit sur l'île une église et un presbytère, mais ce ne fut qu'en 1786 que commencèrent la desserte régulière de la paroisse (*par voie de mission*) et la tenue des registres curiales. A ce retard il y eut plusieurs causes: d'abord, la première église était à peine achevée, qu'on fut obligé d'en reconstruire une autre dans un endroit plus central; puis les fréquents enrôlements de la milice retardèrent indéfiniment la seconde construction, et enfin la conquête avait supprimé les Jésuites et les Récollets. Quelques jeunes Canadiens seulement, le pays étant sans évêque, purent passer en France pour y recevoir les ordres. L'ancienne mère-patrie offrit bien ses missionnaires, mais pendant trente ans, le gouvernement britannique rejeta ces offres et même le mémoire de tous les catholiques de la province, en 1783. Ce ne fut que lors de la révolution française (1793), qu'il se décida à laisser venir les prêtres français muni du passe-port du roi.

Ainsi, le lecteur s'expliquera facilement l'absence d'archives paroissiales sur l'établissement de la mission de

(1) Date de la tenue des registres; à Ste-Anne, en 1703; à la Pointe-Claire, en 1713; aux Cèdres, en 1752; à Vaudreuil, en 1773.

(2) Dans une lettre au ministre secrétaire d'Etat, en 1724, Mgr de Vaudreuil dit: "Le P. Breslé des Algonquins et des Nipissingues, à l'Île-aux-Tourtes, où il a fait faire une église et une maison, avait emmené un prêtre (Mgr Elle Depéret) qui y a toujours demeuré." (Tanguay). René-Charles de Breslé mourut en France le 4 décembre 1735, à St-Sulpice.

l'Ile Perrot. De là lacunes dans cette histoire et embarras de l'auteur.

A l'origine, l'île Perrot entraînait dans les limites de deux paroisses avoisinantes, partie-est annexée à la Pointe-Claire, partie-ouest à Ste-Anne du Bout-de-l'Ile ou de *Bellevue*. (1) Cette délimitation s'était opérée en vertu d'un règlement collectif fait par "messieurs de Vaudreuil et Begon et monsieur l'évêque de Québec", (2) pour le gouvernement de Montréal. Il date du 20 septembre 1721.

L'Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 3 mars 1722, tenu à Paris et signé par Fleuriau, confirme ce règlement. Il y est réglé que dans l'étendue de la paroisse de St-Joachim (de la Pointe-Claire), dans l'isle de Montréal, sera contenu la partie d'en bas de l'isle Perrot, à prendre depuis l'habitation de Pierre Poirier (3), icelle comprise, en descendant jusqu'au bout de la dite isle (4).

Par le même règlement il est arrêté que dans les limites de la paroisse de Ste-Anne du Bout-de-l'Ile sera renfermée "l'étendue qu'il y a dans l'isle Perrot depuis et non compris l'habitation de Pierre Poirier, en remontant jusqu'au bout d'en haut de ladite isle Perrot; et outre la mission des sauvages Népissingues établie sur l'Isle-aux-Tourtes, que le curé (5) de ladite paroisse dessert et continuera de desservir par voie de mission, les fiefs de Vaudreuil et de Soulanges situés vis-à-vis les bouts d'en haut desdites isles Perrot et de Montréal, contenant chacune quatre lieues d'étendue, à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants desdits fiefs de faire construire une chapelle entre lesdits deux fiefs, dans le lieu le plus convenable, dans laquelle ledit curé

(1) Nom donné par M. de la Jourbardière.

(2) Mgr J.-B. de Lacroix-Chevrières de Saint-Valier, qui fut sur le siège de Québec de 1688 à 1727. Il resta prisonnier en Angleterre de 1704 à 1712.

(3) Terre occupée aujourd'hui par Frs. Toupin.

(4) "Edits et ordonnances," vol. I, p. 459.

(5) Pierre-Elie Depéret, S. S., arrivé au Canada en 1714, avec M. de Breslay, desservit la Pointe-Claire de 1718 à 1721. Il passa presque toute sa vie curé de Ste-Anne du Bout-de-l'Ile, où il est mort le 17 avril 1757. Il était en même temps chargé, par le roi, d'accompagner les sauvages dans leurs expéditions. (L'abbé Tanguay).

sera tenu d'aller dire la messe une fois le mois, et d'y faire le catéchisme aux enfans." (1)

Première église

La mission de l'île était ainsi desservie par les curés de Ste-Anne et de la Pointe-Claire depuis 1721, lorsque les habitants se crurent en état de construire une église chez eux, l'an 1740. L'on choisit le lieu le plus fréquenté, la Pointe-du-Moulin. A cet effet, la seigneuresse, dame veuve Quiner, voulut bien donner le terrain nécessaire à l'église, au cimetière et au presbytère.

Nous croyons devoir reproduire *in extenso* les contrats suivants au sujet de ces terrains. Ils ont été collationnés sur la minute trouvée dans le notariat de Maître Danzé de Blansy, déposée dans les archives de la Cour de Montréal (1743).

"Pardevant les notaires Royaux, etc., fut présente dame François Cullerier, veuve du défunt sieur Jean Quiner, vivant marchand Bourgeois de cette ville, Seigneuresse et propriétaire de la terre, fief et seigneurie de l'île Pérault y demeurant ordinairement, étant ce jourd'hui en cette ville de Montréal, laquelle a reconnu et confessé avoir dès l'année mil sept cent quarante, baillé, cédé, quitté et transporté et d'abondant par cesdites présentes et en tant que besoin est ou serait, baillé, cédé, quitté et transporté dès maintenant et à toujours avec promesse de garantie de tous troubles et autres empêchemens Généralement quelconques aux Sieurs Curé & marguilliers de l'oeuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de ladite Ile Perault à ce présent et acceptant

(1) Les limites paroissiales sont, paraît-il, incertaines en Angleterre. De là assez souvent des disputes. Or, à défaut d'arbitrage, la tradition se charge de la besogne. Mais la tradition a besoin du *perambulating*. Toujours est-il qu'il y a *perambulating* et par là tradition. A jour fixé chaque année, notables de la paroisse, marguilliers, orphelins, bedeau et les autres la verge de saule en mains et couverts de fleurs, sortent pour aller *battre les bornes*. Sauter les clôtures, enjamber par les fenêtres, c'est le processionnal, quoi! Il faut bien suivre la ligne. Ici et là on vous verge, et comme il faut, la jeune victime choisie à cet effet parmi les orphelins. C'est affaire de donner mémoire de l'événement. Aussi, dut-elle vivre les jours de Mathusalem, cette borne vivante n'oubliera jamais les limites de la paroisse où l'émouvante cérémonie a *impressonné* son échine devenue *traditionnelle*. Voilà ce qu'on appelle là-bas *battre les bornes*.

Qu'il y ait en ceci un brin de légende, plus d'un le croiront. Toujours est-il que le Breton de la Grande-Bretagne est conservateur d'anciens usages, de bizarreries même, tout saxon qu'il est.

pour ladite oeuvre et fabrique de ladite paroisse Mre Louis Lenormant (1) Prêtre Vicaire-Général de Monseigneur Illustristrissime et reverendissime Evêque de Québec (2), trois arpents de terre en carré situés en ladite Ile Pérault (3), sur lesquels sont Bâti L'Eglise & Presbitère de ladite Paroisse, tenant d'un bout pardevant au bord du fleuve St-Laurent, parderrière et d'un côté au Domaine de ladite dame Cedante, et de l'autre côté à la terre d'Antoine Hunaut, dit Deschamps, et ainsi que lesdits trois arpents de terre en carré se poursuivent et comportent mouvant de ladite Seigneurie de l'Ile Pérault pour lesdits terrains servir de place au Presbitère, Eglise, Cimetière et autres choses pour l'utilité et commodité de ladite Eglise à toujours sans aucunes choses en excepter, réserver ni retenir par ladite Dame que la place d'un Banc dans ladite Eglise à l'endroit où doit être placé le banc seigneurial qui sera de la longueur fixé par les arrêts et règlements rendus à ce sujet, et aussi les autres droits honorifiques accoutumés et dûs aux Seigneurs Haut Justiciers et comme ayant fourni le fonds de terre de ladite Eglise pour du susdit terrain, jouir, faire et Disposer par lesdits Sr Curé ou missionnaire en ladite Ile Pérault en toute propriété à perpétuité sans aucunes redevances ni droit Généralement quelconques dans ledit terrain, demeure dès à présent quitte et Déchargé car ainsi etc. transportant et Dessaisissant et Promettant et obligeant et Renonçant, fait et Passé audit Montréal en une des Salles dudit Séminaire l'an mil sept cent quarante-trois, le troisième mai avant midi et ont lesdites parties signé. Lecture faite."

(Signés) F. CULLERIER dit RUISSEAU.

NORMAND Vic. Gen. DAUZE DE BLANSY.
AD. HEMARD.

Cet acte de donation nous fait ainsi connaître que la première église de l'Ile Perrot fut construite en 1740. C'était plutôt une chapelle qu'une église, disent les tra-

(1) "Normant de Féradon, Louis, arrivé en Canada en 1722. En 1733, supérieur de St-Sulpice de Montréal, instituteur des Soeurs Grises de Ville-Marie. Mort à Montréal le 18 juin 1759." (L'abbé Tanguay).

(2) Mgr Henrie-Marie Dubreuil de Pontbriand, natif de Vannes, d'une famille considérable; docteur de Sorbonne et grand-vicaire de Saint-Malo. Sacré évêque le 9 avril 1741, à Paris, il arriva à Québec le 17 août suivant. Mort à Montréal le 8 juin 1760, et inhumé à Notre-Dame de Montréal.

(3) A la Pointe-du-Moulin-à-Vent.

ditions. Pour les raisons données plus haut, elle ne fut jamais dédiée au culte. Edifice solidement fait de cailloux, on se le représente à toit bas et fenêtre petites, à façade nue et porte sur le chemin; enfin une église comme toutes les autres du siècle dernier, sans architecture précise. Il n'est pas dit qu'elle eût son coq *gaulois*, mais bien sûr la double rangée de piquets *obligés* ne manquait pas sur le terrain tout autour, c'était de mode, de nécessité même, ainsi le voulaient les ordonnances. Celle de la Pointe-Levy, en 1739, oblige le capitaine et les marguilliers à planter "des piquets aux deux côtés de l'église..., auxquels piquets tous les habitants, qui viendront à l'église avec leurs carioles et chevaux, seront tenus d'attacher leurs chevaux..."

Ce fut encore afin d'empêcher certains "accidents fâcheux," que l'intendant Begon (1716) fit "défenses à toutes personnes, tant ceux qui conduiront des carioles que ceux qui monteront leurs chevaux, de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'église, avant d'en être éloignés de dix arpens, ensuite pourront donner à leurs chevaux le train qu'ils voudront, lorsqu'il n'y aura personne devant eux, ni charrois ni traîne."

A cette première donation en faveur de l'église de l'île Perrot, madame Quiner en ajouta une autre plus considérable et dont la minute porte encore la même date. En voici la teneur:

"Pardevant les notaires Royaux, etc., fut présente dame Françoise Cullerier, veuve de défunt sieur Jean Quiner vivant marchand Bourgeois de cette ville, Seigneuresse et propriétaire de la terre, fief et seigneurie de l'île *Pérault* y demeurant ordinairement, étant ce jourd'hui en cette ville de Montréal, laquelle désirant pourvoir à la subsistance du curé de ladite Seigneurie et paroisse de ladite Ile *Pérault*, a volontairement connu et confessé avoir baillé et concédé, cédé, quitté et transportée et délaissé avec promesse degarantie de tous troubles et autres empêchemens Généralement quelconques audit Sieur Curé ou Prêtre, faisant les fonctions Curiales en ladite Seigneurie de l'île *Pérault* à ce présent et acceptant pour lui, ses successeurs et Curés ou Prêtres faisant les fonctions curiales de ladite paroisse de l'île *Pérault*, Mre Lenormant, prêtre grand vicaire de

monseigneur, etc., Evêque de Québec, soixante arpents de terre en superficie ou plus s'ils s'y trouvent sans aucune garantie précise de mesure de terrain sis en ladite Ile Pérault lesquels forment une langue de terre en pointe de chemise (1), et seront pris d'un bout par-devant à la terre de Charles Do (Daoust), parderrière aux terres d'une côte qui s'établit (2), actuellement, d'un côté à Joseph Lefebvre dit Lasiseraye et de l'autre côté à Mr Deschaillons et ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune réserve pour desdits soixante arpents de terre en superficie concédés par ces présentes jouir, faire et disposer par lesdits sieurs Curés ses successeurs Curés ou prêtres faisant les fonctions Curiales en ladite Ile Pérault à perpétuité en toute propriété, ainsi que bon leur semblera au moyen des présentes, cette concession et octroy ainsi fait par ladite dame Seigneuresse sans aucune charge, servitude ni réserves généralement quelconques fors et excepté seulement que lesdits curé ou prêtre faisant les fonctions curiales en ladite Ile Pérault sera tenu comme et ainsi que mondit sieur le normant audit nom pour le dit sieur curé et ses dits successeurs a promis, stipulé, convenu et accordé et s'est obligé de dire ou faire dire par chaque un an à perpétuité dans l'église paroissiale de ladite Ile Pérault deux messes basses de *requiem* pour le repos de l'âme de ladite dame Bailleresse et du feu sieur Joseph Trotier son premier mari et de ses plus proches, de l'exécution de quoi les consciences desdits sieurs Curés ou prêtres, faisant les fonctions curiales en ladite paroisse, seront chargées à perpétuité à commencer la première année que la messe sera célébrée en ladite Eglise *qui est actuellement bâtie*, et qu'il ne sera rien pris par le curé ou prêtre faisant les fonctions curiales lors du décès de ladite dame Bailleresse pour les Enterrements de son corps s'il est inhumé dans ladite paroisse de l'Ile Pérault, le tout par reconnaissance de ladite concession de terre ci-dessus, transportant etc., Desaisissant, etc. . .

“Fait et passé à Montréal en une des Salles dudit Sé-

(1) Comme Bacchus, que Maître Dauzé de Blansy ne renaît-il une seconde fois pour expliquer la forme de la pointe de chemise si bien connue chez les gens de robe de son temps.

(2) La côte St-Joseph.

minaire l'an mil sept cent quarante-trois, le troisième mai avant midi et ont lesdites parties signé. Lecture faite."

(signés) F. CULLERIER dit RUISSEAU.

NORMAND Vic. Gen.

AD. HEMARD (1) DANZE DE BLANZY.

Dame Françoise Cullerier, bienfaitrice de l'église de l'île Perrot, avait vu le jour à Lachine. Son acte de baptême est du 6 février 1684. Ses père et mère, René Cullerier et Marie Lucault s'étaient mariés à Montréal, le 13 avril 1665, dit l'abbé Tanguay. La famille venait de Clermont, près La Flèche.

Elle épousa d'abord Joseph Trotier, sieur des Ruisseaux, le 18 février l'an 1700, à Montréal. Les familles Cullerier, Trotier et Picoté de Belestre étaient déjà unies par plusieurs mariages.

Dame Françoise Cullerier, en secondes noces, s'unit à Sr Jean Quiner, de Montréal.

Par son premier mariage dame Françoise Cullerier devint seigneuresse de l'île Perrot. Quoique nous n'ayions pas sous les yeux les titres de succession, nous pouvons assurer que le fief de l'île Perrot passa successivement de François-Marie Perrot, le premier seigneur, à son fils Pierre et à son petit-fils Pierre-François. Ce dernier, marié le 16 janvier 1729, à Marie-Anne Trottier de Batiscan, laissa l'héritage seigneurial à la famille (2), Trottier des Ruisseaux, et c'est ainsi que dame Joseph Trottier (Françoise Cullerier) vint en possession de la seigneurie de l'île Perrot.

Par alliance, et fief seigneurial passa de la famille Cullerier à la famille Leduc. Jean-Baptiste Leduc, baptisé en 1710 et inhumé à l'île Perrot, le 2 avril 1796, est celui que nous verrons plus loin en sa qualité de seigneur, signer une requête à Mgr Briand, demandant un curé résidant à l'île Perrot.

Les seigneurs, ses successeurs, furent: Thomas Denys,

(1) Probablement Antoine, baptisé à Montréal, en 1677, et fils du sieur de St-Martin, aussi notaire royal.

(2) Tout porte à penser que Marie-Catherine Trotier, baptisée en 1674, et Marguerite Trotier, baptisée en 1675, connues sous les noms respectifs de St-François et St-Joseph en la Congrégation N.-D., furent d'une des branches de cette famille. Leur père était Gilles Trotier. Mais l'auteur de la Vie de la Soeur Borgeoys a dû faire méprise lorsqu'il les a dites filles de Gilles le célèbre interprète, puisque celui-ci est mort en 1658.

inhumé dans l'église paroissiale de l'île Perrot, le 18 novembre 1797; Pierre-Amable Desery (co-seigneur), qui épousa en premières noces la veuve de Ths. Denys (née Archange Campeau), et en deuxième noces Sophie Rhéaume; Maurice-Regis Mongrain (seigneur primitif), marié à Elizabeth Gamelin-Gaucher, laquelle inhumée à l'île Perrot, le 13 avril 1818. Cette seigneurie devint ensuite la propriété des familles Laflamme, Clément, Daoûst, Brazeau, Daoûst Grégoire, Daoûst Joseph, Daoûst Octave et Toupin.

Le contrat d'échange qui suit se trouvait annexé au dernier acte de donation que fit dame Quiner, en 1743.

"Et le huit janvier mil sept cent quarante-cinq après-midi, Pardevant les notaires Royaux susdits et soussignés sont comparus ladite Dame Ve Quiner nommée au contrat ci devant Ecrit d'une part et Antoine Hunault dit Deschamps, habitant dudit lieu de l'île Perault, étant ce jourd'hui en cette ville de Montréal d'autre part, lesquelles parties sont volontairement convenu et accordé entre elles ce qui suit c'est à savoir que ladite dame Des ruisseaux (1), ne se trouvant pas en état de remplir le terrain par elle donné à l'Eglise de ladite Ile Perault par le susdit contrat, aurait proposé audit Hunault (2), de lui céder pour ladite Eglise un arpent de terre de front sur deux de profondeur (3), à la charge de lui en donner autant au bout de la concession, à quoi ledit Hunault ayant consenti a par ces présentes volontairement cédé et abandonné à ladite Dame, ce acceptante, un arpent de terre sur deux de profondeur à prendre et joignant d'un côté au terrain donné par le contrat des autres parts à ladite Eglise parderrière et de l'autre côté au devant et par dt au bord du fleuve St-Laurent pour par ladite Dame en jouir faire et disposer comme bon lui semblera en vertu des présentes, au moyen de quoi ladite Dame promet et s'oblige de donner audit Deschamps pour remplacement pareille quantité de terre au bout de sa concession incessamment et à sa première demande et requisition, transportant Denaissant, et à ce faire est intervenu Mre Louis Lenormant, prêtre du séminaire de St-Sulpice de paris supérieur de Mrs. les

(1) Françoise Cullerier.

(2) Hunault ou Hainault.

(3) A la Pointe-du-Moulin-à-Vent.

Ecclesiastiques dudit séminaire de St-Sulpice, établi en cette ville grand vicaire de monseigneur illustrissime et reverendissime Evêque de Québec es noms & qualités denommés en L'acte des autres parts transcrit, lequel sera sur la réquisition de ladite Dame veuve Quiner a volontairement consenti et accordé que l'arpent de terre de front sur deux de profondeur présentement cédé par ledit Hunaut à ladite Dame fasse partie des trois arpents de terre en carré, faisant les neuf arpents de terre en superficie donnés par ladite Dame aux Sieurs Curé et marguilliers de l'oeuvre et fabrique de l'église paroissiale de ladite Ile *Perot* par le susdit contrat des autres parts qui sera au surplus exécuté selon sa forme et teneur, consentant mondit sieur Lenormant que ladite Dame rentre en la libre possession et jouissance du surplus dudit terrain comme de chose à elle appartenant lui en faisant toutes retrocessions nécessaires car ainsi etc. Promettant, etc. Renonçant, etc., obligt., etc.

"Fait et passé audit Montréal es Etude les jours & an susdits et ont lesdites parties signé. Lecture faite."

(Signés) ANTOINE HENAU

ADHEMAR.

NORMANT, Vic. Gen.

DANZE DEBLANSY.

Nous avons déjà dit qu'il devint urgent de changer l'église de place. Le document suivant expliquera pourquoi et comment ce changement s'est opéré:

"Furent présents: M. Simon Louis Perthuys (1), prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Paris, missionnaire en la Paroisse de la Pointe-Claire en cette Isle, au nom et comme ayant l'ordre et pouvoir ainsi qu'il a dit de monseigneur l'illustrissime et Revme Evêque de Québec (2), faisant et stipulant pour le sieur curé ou prêtre faisant les fonctions curiales en la Seigneurie et Paroisse de l'Isle Perrot et pour les marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de ladite Paroisse d'une part et Sieur Jean-Baptiste Leduc, Seigneur et Propriétaire du Fief, terre et Seigneurie de ladite Isle Perrot y demeurant, étant

(1) M. Perthuis, S. S., arrivé au Canada le 21 juillet 1742, séjourna peu au séminaire de Montréal. Il fit pendant 33 ans l'office de curé dans les différentes paroisses de l'île de Montréal et de l'île Perrot. Il est mort à Montréal le 18 août 1775, à l'âge de 58 ans. (L'abbé Tanguay.)

(2) Mgr Henrie-Marie de Pontbriand.

de présent en cette Ville de Montréal d'autre part disant ledit Sieur Perthuys que par acte passé devant les Notaires soussignés, le trois mai, mil sept cent quarante trois, Dame Françoise Cullerier, veuve de feu Sr Joseph Trottier Deruisseaux lors propriétaire, et Dame de ladite Isle Perrot aurait concédé audit Sr Curé ou prêtre missionnaire en ladite Paroisse de l'Isle Perrot une terre en ladite Seigneurie de l'Isle Perrot de consistance de soixante arpens de terre en superficie plus ou moins s'ils s'y trouvent, formant une langue de terre en pointe de chemise, que le même jour par autre acte passé devant les mêmes notaires, ladite Dame Veuve De Russeaux avait cédé au Sr Curé et marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de l'Eglise Paroissiale de ladite Isle Perrot trois arpens de terre en carré situés en ladite Isle Perrot et sur lesquels sont bâtis l'Eglise et presbytère (1) dudit lieu; qu'à la demande et requisition des habitants de ladite Seigneurie, mondit Sieur Seigneur l'Evêque s'étant transporté sur les lieux et ayant reconnu que ladite Eglise n'était pas dans un endroit commode aurait jugé à propos qu'icelle fut construite à trois quarts de lieue ou en environ plus loin. La carte de Belling de 1744, montre deux établissements l'un à Brucy et l'autre au sud de l'Ile qui est appelé Brideloup probablement à l'endroit où se trouve l'église. Et comme par ce changement les terrains donnés par ladite Dame De Ruisseaux deviennent inutiles tant audit Missionnaire qu'à l'Oeuvre et Fabrique de ladite Eglise, et voulant ledit Sr Leduc procurer le bien et avantage de ladite Fabrique ont lesdites parties de bonne foi passé et accordé volontairement entr'eux les échanges et permutations qui suivent, c'est à savoir: ledit Sieur Perthuys ès dit nom avoir transporté et délaissé à titre d'échange... audit Sieur Jean Bte Leduc... les soixante arpens de terre en carré aussi sus-mentionnés avec l'Eglise et presbytère qui sont construits sur iceux... mouvant en censive de ladite Seigneurie et envers elle chargée d'aucuns droits ni servitudes pour lesquels dits soixante arpens de superficie... et trois arpens en carré avec les bâtiments construits sur iceux ledit Sr Jean Bte Leduc a baillé et délaissé en contr'échange... et promet garantir de tous

(1) C'est-à-dire à l'endroit qu'occupe l'église actuelle.

troubles et empêchements audit Sr Curé... et Marguilliers... ledit Sieur Perthuys ès dit nom à ce présent et acceptant pour un arpent et demi de terre de front sur toute la profondeur qui se trouvera jusqu'aux terres de la Côte St-Joseph sur lequel il y a environ quinze arpens de superficie en valeur à prendre et joignant d'un côté Pierre Heno dit Deschamps, d'autre côté à Alexandre Boyer, d'un bout par devant le Bord de la Rivière Katarakouy (1), d'autre bout par derrière les terres de ladite Côte St-Joseph à commencer ladite jouissance aussi dès à présent, audit Sieur Bailleur appartenant au moyen de l'acquisition qu'il en a faite par échange dudit Alexandre Boyer, lequel contrat ledit Sr Leduc promet fournir incessamment audit Sr Perthuys audit nom, et audit Boyer, appartenant et faisant partie de plus grande quantité de terre à juste titre, dont il promet aider lesdits Sieurs Curé et Marguilliers en cas de besoin... Ces échanges faits but à but sans aucune *soulte* ni retour de part ni d'autre... et aux charges, clauses et conditions ci-dessus et suivantes savoir: que ledit arpent et demi de terre de front sur toute sa profondeur... servira de place à l'Eglise, presbytère, cimetière et autres choses pour l'utilité et commodité de ladite Eglise à toujours sans en rien excepter par ledit Sr. Leduc que la place d'un banc en ladite Eglise à l'endroit où doit être placé le banc seigneurial... et aussi les autres droits Honorifiques accoutumés..., et encore à la charge plus que ladite oeuvre et fabrique sera tenue ainsi que ledit Sr. Perthuys es dit, nom promet pour le bon plaisir toutefois de mondit Seigneur l'illust^{re} me et révérend^{me} Evêque de Québec de dire par chacun an, le premier lundi d'après le jour et feste de St Jean Baptiste et ainsi continuer à perpétuité à pareil jour une messe basse en l'intention dudit Sr. Leduc et de ladite Dame son épouse pendant leur vie et après décès pour le repos de leur âme à commencer la première année que la messe sera célébrée en ladite Eglise, transportant lesdites parties l'une à l'autre tous droits de propriété, etc., dessaisissant respectivement, etc...

(1) Katarakouy était à proprement parler le haut du fleuve St-Laurent ou Grande Rivière, près de Kingston.

"Fait et passé audit Montréal, Etude de Danzé, l'un desdits notaires, l'an mil sept cent cinquante trois, le neuf janvier avant midi, et a le Sr. Perthuys signé et le Sieur Leduc déclare ne savoir écrire ni signer de ce requis, lecture faite.

"(signés) PERTUYS, ptre

ADHEMAR.

DANZE DE BLANZY.

"Vu et approuvé ce seizième juillet, mil sept cent cinquante trois.

"(signé)

H. M., Evêque de Québec."

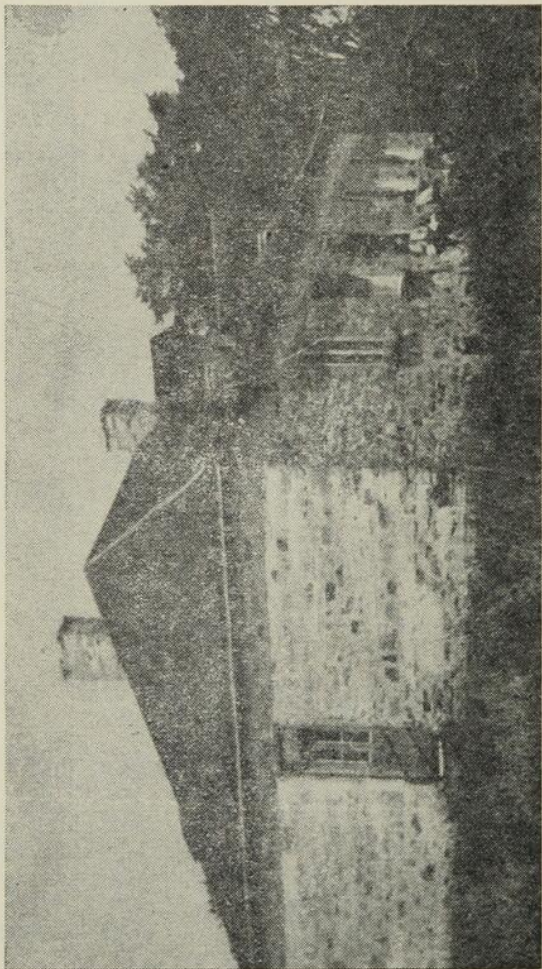
C'est ainsi que se trouvaient perdus le travail et les sacrifices de dix années. Que va-t-on faire ? Renoncer à l'espérance d'avoir un prêtre résidant ou bien recommencer les travaux, les mêmes sacrifices. Mais cette poignée d'habitants pauvres va sans doute perdre courage ? Non. La foi ne compte pas avec les sacrifices. La foi chez le peuple d'alors, tout comme dans nos populations d'aujourd'hui, c'est le besoin d'un temple, d'un prêtre, c'est presque de l'instinct. La prière, le culte public, la bénédiction comme les conseils d'un pasteur, ce sont les éléments de sa vie, il ne saurait s'en passer. Cet héritage des ancêtres, il en connaît le prix.

L'arbre jadis planté sur nos bords et par des mains si chrétiennes, de combien de sacrifices n'a-t-il pas été arrosé ! Quel esprit de foi, quelle religieuse énergie dans la création des paroisses et des institutions dont s'honore la religion sur toute la face du pays ! C'est cet esprit de foi qu'anima les habitants de l'Ile Perrot dans les fâcheuses circonstances où ils se trouvaient. Ils se mettent à l'oeuvre et envoient une requête à l'Evêque, faisant valoir les motifs pour lesquels ils veulent une église. D'ailleurs produisons en entier la requête et la réponse.

A Monseigneur L'Evêque de *toutte* la Nouvelle France,
terre et pays de la Louisianne.

Supplient humblement Pierre Deschamps, Noël Lefebvre, Antoine Hunau, Guillaume Lalonde, Pierre Dehaux, fils, François Bourbonnais, Jean-Baptiste Deloge, tous Capitaines, *Lieutenant*, *Officier major sergen* de milice et habitants de *lisle Perrault* ont l'honneur de représenter respectueusement à Votre Grandeur tant pour eux que pour tous les autres *habitans* de la *ditte* Isle Perrault,

qui sont au nombre de 43 à 44 demeurant aux lieux, qu'en exécution des ordres donnés par Monsieur Mre Louis LeMormau Vicaire-Général de Vous Monseigneur, ils auraient fait construire un *presbitaire* de pierre propice de 30 pieds de large sur 16 de long, faire et parfaire



Vieille maison de l'Ile Perrot qui a servi de presbytère en 1751. (Photo La Patrie)

aussi une église de pierre, *quy* est faite et preste à mettre le comble et befoi. Le terrain de neuf arpents donné à la ditte église par la Dame Seigneuresse dudit lieu, accepté par Mondit Sieur Mormau demande l'acte *cyjointe* du 3e mai 1743. Et comme les suppots *désiraient* faire paracherver leur ditte église; *Cependant* ne *veuilent* l'entreprise sans l'aprobation et *consentemen* de Monseigneur ils ont pour y parvenir *recour* à l'*autoritté* de votre Grandeur.

A ces causes Monseigneur vu l'exposé en la présente *requeste* les *contrat* et *conseilles donnée* par la ditte Dame Seigneuresse *cyjointe*. Il plaise à Votre Grandeur, ordonner que la ditte église *sera* parachevée *faite* et *parfaite àl'endroi* ou elle est commencée; ou à tel lieu et endroit qu'il plaira à Votre Grandeur la fixer, et tous les suppots très soumis *esperre* de faire leur dite église à l'endroit, que Monseigneur jugera à propos; *ces ce* que naire de Monseigneur, *quy* voudra avoir égard à des pauvres *habibtans* *quy* ont déjà fait des dépenses considérables au moin de deux mille livres par les ordres de Mondit Sieur Mormau, *quy* a fait *batire* la ditte église, et faire dire la messe dans ledit *presbitaire* au moin trois fois; qui sont exposés tous les jours à mourir sans recevoir les sacrements, en *étan* déjà mort depuis six ou 8 jours sans recevoir aucun sacrement et bien des *enfans* qui n'on pu recevoir le *batême* par la rivière *quy* n'on pû traverser *étan* extracrdinairement large, *ayan* presque une *lieux*, *lepeu* de mauvais temps *devien* impraticable, vu même qu'il y *aumoin* deux lieux et *demye* pour se rendre à l'église Ste-Anne, sans compter la traverse, ce que les femmes et les *enfans* ne *peuven* aller à la ditte église et aucun deux ne *peuven* jamais se trouver aux vêpres ny Salut.

Syl était que Monseigneur voulut avoir la *charitté* de se transporter sur les lieux, il connaîtrait que l'exposé des suppliants est *just* et véritable et qu'il est de *necessité absolue* qu'il *ayan* un curé au lieu; ils sont tous *prest* à venir tous avec leur voiture charcher Monseigneur, et Monseigneur voudra bien leur accorder cette grace.

Ils ont l'honneur de vous représenter que le sieur Curé qu'il vous plaira nommer pourra vivre gracieusement puisqu'il y a comme on a déjà représenter 44 *habitan* *quy*

son demeurant, *aumoin* 84 *quy* on pris des terres et *payen* rente. Le tout sans y comprendre quantité de terre qu'il y a encore à prendre, et si le Sieur Curé ne se trouvait pas *ettre* en *estat* de vivre, ils *son* tous *prest* à *luy* donné tout ce qu'il plaira à Monseigneur *luy* accorder, et le supporter. Ne cesseront de continuer leur vœux exprimés pour votre concernation et prospérité et vous ferez justice.

Renvoyé à Monsieur deperet pour faire une assemblée des *habitans* et pour voir s'ils consentent tous à bâtir sur le milieu de l'isle l'église commencée paraissant mal située auquel cas nous autorisons la *ditte* assemblée avec l'*habitan* qui offre un arpent et demi sur *vint* de profondeur à condition qu'on lui cédera la terre de trois arpent qu'on a donné pour bâtir la *ditte* église.

On aura soin de poser les conventions avec Alexandre Boyre, on marquera combien il y a de diseurs (1), on examinera s'il faut mieux commencer par le *presbitère* que par l'église, on nous enverra le plan desdits *bati-mens* et leur besoin, nous donnerons notre consentement pour l'établissement d'une paroisse après lequel on se pourvoira par qui de droit pour nommer des *Sindics* les *autoriser* à faire une répartition à Montréal.
le 28 mars 1752.

Marie Eveque de Québec.

Monseigneur de Pontbriand.

Donc avec la permission de Mgr de Pontbriand, en 1753, ils se mirent à l'oeuvre pour construire une seconde église, celle qui existe auourd'hui. Mais leurs faibles moyens et l'état d'agitation où se trouva le pays jusqu'en 1763 retardèrent indéfiniment les travaux, au point qu'à cette époque de la conquête, ils étaient loin d'être terminés. La guerre finie, on se remit à l'oeuvre. Cependant il n'est pas étonnant que l'église ne fut guère plus avancée en 1767, si l'on fait attention au nouvel ordre de choses qui suivit les événements du temps jusqu'en 1775. (2)

Dans ce long intervalle, les gens de l'île, comme par le passé, avaient à se rendre dans les paroisses voisines pour y recevoir les secours spirituels. On sait quels dan-

(1) De voteurs.

(2) Le Rev. Père Joseph Carpentier était missionnaire de l'Île Perrot au mois de novembre 1756.

gers ils avaient à rencontrer dans les tempêtes du lac et les glaces du printemps et de l'automne, surtout sur la baie d'Urfé (1).

Pendant tout ce laps de temps nos bons insulaires n'avaient cessé de supplier, demandant un curé résidant que l'évêque ne pouvait cependant leur envoyer, faute de prêtre.

En 1767 ou vers ce temps, ils tentèrent encore la même demande.

Nous reproduisons ici *in extenso*, à titre d'informations et d'originalité, la requête du seigneur Leduc à ce sujet, lui laissant sa forme rustique et cette orthographe qui enjambe par-dessus la licence. Toutefois, avouons-le en passant, *l'art de parler et d'écrire correctement* était alors bien loin d'être accessible à un chacun.

"A monseigneur Jean Olivier Brillant (2) par la Grâce de Dieu et du St Siège apostolique illustrissime et reverrendissime Evêque de Québec.

"Supplient très respectueusement Jean-Bte Leduc, seigneur de l'Isle pereau, pierre Dechamp, cidevant capt. de milice, Louis prégean, Baillif, pierre heneau, sous-baillif, Jos. heneau, pierre Montpetit, Etienne chenier, Frs. Bourbonnet, guillaume Lalonde, pierre Leduc, tant en leurs noms tant qu'aux noms du reste des habitants de l'Isle Pereau, ont l'honneur de représenter à Votre Grandeur, que depuis vingt-quatre ans ils *soupire* après un pasteur spirituel; ils ont, dès ce tems (3), commencé à sacrifier les Biens *temporelle* sous l'espoir d'obtenir des secours *spirituel*; ils ont mis la main à L'oeuvre, et fait construire le carré d'une église de pierre *maçoçnné* sur soixante arpens de terre en superficie, que feu fran-

(1) C'est dans cette baie que furent inhumés, en 1687, Pierre Jean de Lalonde, dit Lespérance, et huit autres Français tués par les Iroquois (Registres de Lachine). Ces corps ayant été retrouvés en 1866, furent déposés dans l'Eglise de Ste-Anne du Bout de l'Île (L'Abbé Tanguay.)

(2) Mgr Briand était arrivé à Québec le 17 août 1741. Choisi par le chapitre le 11 septembre 1764, pour être successeur de Mgr de Pontbriand, il passa en Angleterre en 1764, afin d'obtenir l'agrément du roi. Il reçut ses bulles le 21 janvier 1766 et fut sacré à Paris le 16 mars 1766. Li repassa en Angleterre et arriva à Québec le 28 juin de la même année. Le siège épiscopal était vacant depuis 1760. Il se choisit un coadjuteur en 1770 et se démit de son évêché le 20 novembre 1784. Ce fut Mgr Briand, alors vicaire-général, qui veilla sur les affaires ecclésiastiques de Québec pendant les trois premières années que le pays fut sans évêque à l'époque de la conquête. M. de la Corne (Joseph-Marie) avait réussi à obtenir, dans son voyage de 1764 à Londres, le rétablissement de l'épiscopat canadien (Tanguay).

(3) C'est-à-dire en 1743.

goise Cuillirier alors dame de la dte Isle avait *donné* à cette intention sur la promesse de monsieur marchand (1) grand-cicaire pendant le voyage de Mgr *Dosquet* (Dosquet) (2) en France; et lors de son *retour* à Québec par *certeine* représentation qui Lui ont été *faite* que l'Eglise serait trop petite et trop incommode pour une église *paroiciale* vu *quel* était *scituée* à l'extrémité de l'Isle; et en conséquence mondit seigneur *dosquet* ne jugea pas à propos d'accorder un curé au dts suppliants, à moins qu'ils ne fissent une autre église plus grande et dans un lieu plus convenable et à proximité de *toutes* la dte Isle Perreau. c'est pour entrer dans ces vues, que le dt J. Bte Leduc, présentement propriétaire de la dte Isle, a fait échange avec monsieur pertuis (3), faisant et stipulant, pour Mgr l'évêque (4) de la dte terre concédé à l'église, pour une autre que Mgr l'évêque aurait acceptée et approuvée, le seize juillet mil sept cent cinquante-trois, avec permission de construire une église sur y celle, un *presbytaire* pour loger le curé qu'il se proposait de donner aux *suppliant*. En vertu de quoi, les dts *suppliant* auraient mis la main à l'oeuvre pour une seconde fois, et après avoir charoyer la pierre et fait le mortier de chaux prêt à employer, ils ont été *arrêté* par *les fréquent commandement* pour la guerre (5), qui leur ôta le moyen de construire l'édifice qu'ils avaient commencé à un *tant* (temps) de *zelle*, et leur fit perdre leur pasteur qu'ils attendaient depuis *cy* (si) longtemps avec *impatience*; car *estant renfermé* dans une *éloigné* des *paroice voisine*, et par conséquent toujours en danger de se perdre, faute de pouvoir traverser en tous temps pour avoir un prêtre dans le cas *pressant* pour leur administrer

(1) Marchand Etienne, né à Québec, le 27 novembre 1707, et ordonné en 1731; fut vicaire-général et curé de Boucherville depuis 1734 jusqu'à sa mort, arrivée le 17 janvier 1774. Ce fut pendant le voyage de l'évêque en France (1734), qu'il permit de bâtir l'église en question.

(2) Mgr Pierre-Herman Dosquet, natif de Lisle, prêtre de St-Sulpice, arrivait au pays en 1721. Sacré en 1725 par Benoît XIII sous le titre d'évêque de Samos, *in partibus*. Revenu au Canada en 1729, il se chargea de l'administration du diocèse. A son second voyage en France (1734) fut reconnu évêque de Québec. Il repassa au Canada la même année. Il retourna en France l'année suivante, et se démit de son évêché, en 1739, en faveur de M. de l'Aube-Rivière.

(3) Smon Ls. Pertuis, S. S., alors missionnaire de la Pointe-Claire et des environs.

(4) Mgr de Pontbriand.

(5) Il s'agissait des hostilités qui précédèrent la conquête (1760).

les *sacrement*, et *estant* hors de porté de faire instruire leur enfans, qui *reste* quelque fois usqu'à l'âge de dix-huit ans avant de pouvoir faire leur première communion.

"Ces considérations qui de tous tems ont fait désirer un pasteur aux dts suppliant sans qu'ils ait jamais *pue* l'obtenir jusqu'à présent qu'ils espère monseigneur que votre charité vraiment paternel se laissera fléchir aux cris et gémissèments des enfans de l'église et que la Vénération, que votre grandeur a bien *voulue* porter à feu monseigneur de *ponbrilant*, votre très illustre prédécesseur, vous portera à faire quelque chose en faveur des dts suppliants, pour remplir les engagement qu'il a faite avec eux de leur donner un curé, s'il est possible, et aucas d'impossibilité, d'ordonner à quelqu'un des messieurs les curés voisin de la dte isle, de desservir icelle *internativement* (alternativement) avec leur paroice; c'est le fruit que les dts suppliant *esperre* recueillié du zelle qui a fait exposer votre grandeur à mille différénd dangers pour leur procurer les biens et secours spirituel qu'ils attendent depuis ci (si) longtems.

"Ce considerez, monseigneur, vû l'exposé en la présente requette, les travaux infructueux et inutile que les dts suppliant ont fait, leur éloignement des secours spirituel, la prison dans laquelle ils sont enfermé en certaine saison, les promesses qui leur *a esté* faite.

"Il plaise à votre grandeur d'accorder un curé aux dts suppliant ou un prêtre pour leur dire la messe le dimanche tous les quinze jours aux offre que fonts les dts supplliant de fournir une maison de trente pieds en carré bien lojable pour y recevoir un prêtre et y pouvoir dire la messe jusqu'à ce qu'ils ait construit une église et un presbytaire et fournirons une chapelle, les vase sacré et les ornemens nécessaire et outre les dimes qui se per-oivent dans la dte isle montant environ à trois cent minot de bled les menue grains au *prorata* les dts suppliant s'obligent encore: scavoir les indigens de fournir le bois nécessaire pour chauffer celui qu'ils espère obtenir de votre charité en qualité de curé et les plus aisez s'obligent de fournir et donner chacun six livres de rente jusqu'à ce que la dte isle soit mieux établie et que les dimes soient suffisante pour subvenir au besoin du curé qu'ils

espère obtenir du *zelle* avec lequel vous travaillé pour l'honneur et la plus grande gloire de Dieu, et pour retour, les dts suppliant offriront leur très humbles prières à Dieu pour la conservation de votre illustre personne.

(signé) JEAN BAPTISTE LEDUC,
Seigneur."

Cette requête du seigneur Leduc ne fut pas sans effet, bien que Mgr l'évêque de Québec ne jugeât pas à propos de leur accorder tout ce qu'ils demandaient. La raison en fut, sans doute, qu'ils n'étaient pas en demeure de faire vivre un prêtre, malgré leur bon vouloir et leurs offres généreuses. Du reste, les travaux de maçonnerie à l'église étaient presque suspendus. Tout ce que l'évêque pût faire en leur faveur fut de leur donner une desserte régulière confiée au curé des Cèdres, *par voie de mission*. Les circonstances se prêtaient à cet ordre de choses.

Le 24 juillet 1768, "les habitants de l'anse Vaudreuil et tous ceux établis plus haut", présentent une requête à Mgr Briand aux fins de "bâtir l'église (de Vaudreuil) à la pointe *Camagnolle*" (1), alléguant que "les habitants de l'île *Pérault* n'ont pas plus loing pour aller aux Cèdres, à la Pointe-Claire et à Ste-Anne qu'à l'église qu'on bâtirait auprès de M. de Lotbinière." (2)

Dans une contre-requête du 7 septembre 1768, M. de Lotbinière prétend que le site à choisir doit être à proximité de l'île Perrot, afin de favoriser les gens de cette localité.

A cela, l'évêque répondit que le seigneur ne devait "pas beaucoup compter sur l'île Perrot", que l'intention de l'Ordinaire était de ne "pas le détacher de Soulanges", (les Cèdres), vu que le curé avait besoin du revenu curial des deux paroisses pour vivre.

Les soins du curé de Saint-Joseph des Cèdres ne s'étendaient cependant qu'à une partie de l'île. C'est ce que constatait M. de Lotbinière dans sa lettre à Mgr de Québec, du 1er octobre 1768: "La distribution actuelle de M. le Grand-Vicaire attache à Soulanges la majeure partie de l'isle eProt." L'autre partie devait dépendre de la Pointe-Claire.

M. Denaut, curé des Cèdres de 1767 à 1789, desser-

(1) Archives de l'évêché de Montréal.

(2) Chartier de Lotbinière, seigneur de Vaudreuil.

vit la mission de l'île jusqu'en 1787. Mais vu qu'on n'y pût ouvrir de registres paroissiaux avant 1786, les baptêmes, mariages et les sépultures se faisaient ordinairement aux Cèdres, lorsque la saison le permettait.

Le grand zèle de M. Denaut ne pouvait souffrir les inconvénients de cet état de choses. Il ne cessa de chercher les moyens d'arriver à terminer la construction de l'église. Il écrivait de Soulanges, 22 mai 1774, à Mgr Briand : "...J'ai donné connaissance aux habitants de senti de leur zèle pour leur bâtisse et en ont été touchés, et semblent promettre le redoubler pour mériter de nouveau vos éloges."

Ste-Jeanne Françoise Frémiot de Chantal

LES CURES

M. PIERRE DENAUT

Lorsque l'on voua l'église au culte en 1786, ce nom patronnal lui fut apparemment donné pour perpétuer la mémoire de sa première bienfaitrice, dame *Françoise*



Cullerier, seigneresse de l'île. C'était aussi le temps où sainte Jeanne-Françoise, baronne de Chantal, si vénérée en France à cause de sa sainteté, ses oeuvres et ses miracles, venait d'être canonisée par Clément XIII (1767).

Sa fête tombait le 21 août.

M. Denault, qui s'était hâté de créer l'organisation régulière de la paroisse, commença immédiatement à y tenir des registres, bien que non résident en la paroisse.

Voici le paraphe du premier registre qui est conservé aux Archives paroissiales : Régistre présenté par Monsieur Denau prêtre et curé Desservant par Voye de Mission la paroisse Sainte Jeanne de l'Isle Perreault pour servir à l'enregistrement des batêmes; Mariages; Sepultures qui seront faits dans ladite paroisse pendant l'année mille sept cent quatre-vingt-six. Le dit registre contenant douze feuillets celui-ci compris cottés et paraphés suivant l'Ordonnance par nous René ovide hertel Ecuyer, Seigneur de Rouville, L'un des Juges de Sa Majesté en les Cours de Judicatoires pour le District de Montréal en la Province de québec. Fait Double à Montréal le 26 Décembre mille sept cent quatre-vingt cinq.

Le premier acte qui apparaît sous la signature du curé est celui-ci : C'est un baptême. "L'an mil-sept-cent-quatre-vingt-six, le quinze janvier par nous prêtre soussigné, a été baptisé Joseph, né hier du légitime mariage de Jean-Baptiste Morin et de Marie-Anne picard, ses pères et mères de cette paroisse. Le parain a été Jean-Baptiste Dechamp, sa maraine Marguerite delaurier qui n'ont su signer.

Denaut ptre.

La première sépulture qui apparaît au registre est celle de Joseph Hurto :

Le premier mariage est celui de Augustin Lefebvre et de Susanne Leduc :

On aimera sans doute à connaître les principaux traits de la vie de M. Denaut, missionnaire dévoué et infatigable qui a tant fait pour créer cette paroisse de l'île Perrot. M. le chevalier L.-A. Huguet-Latour, dans "l'Annuaire de Ville-Marie", en a peut-être été le biographe le plus exact.

Pierre, né à Montréal le 20 uillet 1743, d'André Denaut et de Françoise Boyer, fut ordonné dans l'église

de St-Pierre, île d'Orléans, le 25 janvier 1757, par Mgr d'Esglis, et, deux mois après, envoyé aux Cèdres. Il y fut curé depuis le 22 mars 1767 jusqu'en octobre 1789; il desservait en même temps St-Michel de Vaudreuil du 5 septembre 1773 au 30 octobre 1775. La desserte qu'il fit de Ste-Jeanne de l'île Perrot commença dès l'année 1767 ou vers ce temps. Son dernier acte au registre de cette paroisse est du 14 octobre 1787. Nommé curé de Longueuil en 1789, il hésita à accepter une position si importante. Dans ses lettres à l'évêque à ce sujet, on voit que l'humilité chez lui ne cédait en rien à l'obéissance. Sa lettre d'acceptation est du 28 mai 1789. Il exerçait le saint ministère à Longueuil depuis le 11 octobre 1789, lorsqu'il fut élu coadjuteur de Mgr Hubert, le 23 mai 1794. Pie VI confirma cette élection et le nomma évêque de Canathe (en Palestine) et coadjuteur de Québec, par une bulle du 30 septembre 1794. Sacré à Montréal le 29 juin 1795, il continua ses fonctions de curé de Longueuil. Mgr Hubert s'étant démis de l'évêché de Québec le 1er septembre 1797, Mgr Denaut lui succéda comme dixième évêque de Québec, prenant possession de son siège le 4 du même mois. Mort à Longueuil le 17 janvier 1806, à l'âge de 62 ans, il fut inhumé dans le chœur de cette église où il avait été curé pendant dix-sept ans.

Durant son épiscopat il eut à transiger des affaires avec ses anciens paroissiens des Cèdres et de l'île Perrot. Dans cette correspondance, et surtout avec son ami de coeur, le seigneur de Soulanges (Le Moyne de Longueuil), vous sentez que l'affection de l'ancien missionnaire s'était conservé dans le coeur de l'évêque.

M. FRANCOIS BRUNET **(1787-1789)**

Après avoir tenu registres à l'île près de deux ans, c'est-à-dire de janvier 1786 au 14 octobre 1787, et s'être assuré des ressources de la paroisse, M. Denaut crut devoir conseiller à l'évêque d'y placer un curé résidant.

M. Brunet fut en conséquence chargé de Ste-Jeanne et de Ste-Anne, séjournant tantôt dans une paroisse, tantôt dans l'autre, pour la commodité de ses ouailles. Aussi,

est-il à remarquer que ni l'une ni l'autre paroisse n'avaient encore de presbytère logeable. A ce sujet, voici ce que M. Brunet écrivait à Mgr Hubert (1).

"J'ai exécuté, monseigneur, vos ordres avec tout le zèle possible. J'ai lu les lettres de Votre Grandeur aux paroissiens de l'une et de l'autre paroisse qui paraissent disposés à suivre ses intentions. Les habitants de Ste-Anne ont résolu de me faire, pour cet hiver, une chambre dans l'ancien presbytère, ne pouvant faire davantage cette année, et ayant dessein de bâtir le printemps prochain une maison telle que Votre Grandeur le demande. Les travaux de la récolte ont empêché de mettre la dernière main aux ouvrages que les habitants de l'isle *perreault* n'avaient pas encore achevés...

"(signé) BRUNET, ptre."

Dans cette lettre, le curé se plain du "débat au sujet du chemin de traverse." Il s'agissait du chemin qui traverse l'île Perrot du nord-ouest au sud-est et conduisant à l'église.

L'administration de M. Brunet fut de courte durée. Né à Montréal, le 4 juillet 1763, de François Brunet et de Marthe Pouget, il venait d'être ordonné (8 octobre 1786), lorsqu'il fut nommé curé de l'île Perrot et de Ste-Anne. Son premier acte au registre de l'île porte la date du 18 octobre 1787, et le dernier celle du 28 septembre 1789.

Au départ de M. Denaut pour Longueuil, M. Brunet alla lui succéder aux Cèdres. Il devint ensuite curé de Ste-Rose en 1796, de St-Jean-Port-Joli en 1808, et de St-Paul en 1810. Il est décédé dans cette éparoisie le 10 avril 1819, à l'âge de 55 ans.

M. FRS. JOSEPH CAZENEUVE (1789 à 1797)

Né à St-Sulpice de Montréal, le 9 février 1766, et fils de Joseph Cazeneuve et de Madeleine Robillard, il fut ordonné le 28 mars 1789. La même année il fut nommé curé de Ste-Anne *du petit rapide* et de l'île Perrot.

En arrivant dans cette dernière paroisse, le premier

(1) Mgr Jean François avait été le premier prêtre ordonné sous la domination anglaise. Nommé évêque d'Almyre *in partibus* et coadjuteur de Mgr d'Esglis par une bulle de 1785, il succéda à ce dernier en 1788 et se démit en 1797.

soin du curé fut de pourvoir l'église de plusieurs articles nécessaires au culte et d'acheter le tableau de Ste-Jeanne. Ce vieux tableau est encore au-dessus du maître-autel. Il avait été acheté pour 222 francs de l'abbé Ls.-Jos. Desjardins-Desplante, qui l'avait sauvé de la destruction lors de la révolution française en l'emportant au pays avec lui.

Dans le chœur se trouvent des autres toiles-médallions, plus petites et assez bien faites; dans les chapelles latérales: "la fuite en Egypte", "le baptême de Notre-Seigneur" et "saint Antoine de Padoue". Sur ce dernier on peut encore lire: Ant. Leduc, *ex donc*; les anciens prétendent qu'il a coûté 1,200 francs. Tous ces tableaux sont usés par le temps et ont souffert le rapiécetage.

Ce fut sous M. Cazeneuve, le 14 décembre 1789, que se fit la première sépulture dans l'église, celle de "dame Julie Janisse, vivante épouse de Sr. Antoine Le Duc, capt. des milices à Beauharnois, entre le Banc des Marguilliers et les Balustres."

Outre que cet Ant. Le Duc était bienfaiteur de l'église, il faut savoir que pendant longtemps Beauharnois fut desservi par le curé de l'île Perrot.

* * *

Avec les années, les familles, vivant dans le sud de l'île, étaient devenues trop nombreuses; et cependant, il fallait bien établir les enfants. Que faire? Alors, traversant le lac Saint-Louis, on se rendait dans le fief de Beauharnois, on cherchait une terre sur le bord du lac et on la payait avec une paire de boeufs.

Cependant les gens de Beauharnois devinrent de plus en plus exigeants et au lieu d'une paire de boeufs, ils demandaient de l'argent pour la vente de leur terre. C'est ainsi que les Lalonde, les Leduc et les Daoust fondèrent la paroisse de Beauharnois pour aller plus tard jusqu'à Saint-Etienne par la rivière Saint-Louis.

Si les gens de l'île Perrot allaient s'établir sur la rive sud du lac, des familles de Beauharnois se dirigèrent vers le nord. C'est ainsi que François Péladeau vint s'établir à l'île peu de temps après son mariage. (1)

Ce n'est pas sans beaucoup de craintes que les parents

(1) On trouvera à la fin du volume, dans l'appendice, l'histoire généalogique de la famille Péladeau.

voyaient partir leurs enfants pour s'établir à Beauharnois. Les sauvages étaient si féroces et les moyens de se défendre si rudimentaires. Ils étaient colons après tout. C'est pourquoi les bons vieux recommandaient aux enfants de faire, le soir, sur le bord de l'eau, des petits feux et de cette manière les parents étaient rassurés que les jeunes colons n'avaient pas été dérangés par les sauvages.

Si le colon aimait la terre, s'il la défrichait avec ardeur, il n'aimait pas moins son Dieu à qui il rendait l'hommage qui lui est dû. Mais comment s'acquitter de ce devoir, il n'y avait pas de prêtre à Beauharnois. Alors se faisant des chaloupes avec le tronc des arbres, les colons traversaient le lac, le dimanche, pour venir à la messe à l'Île et rencontrer en même temps leurs parents et amis.

Un bon vieux disait, ces jours derniers, qu'il y avait des colons de Châteauguay même, qui venaient à l'Île dans de semblables embarcations. Ils étaient braves, ces jeunes, car ils avaient 3 lieues à faire sur le lac pour venir à l'Île.

* * *

La première reddition de comptes de fabriques se fit le 5 juin 1791 sous la présidence de M. Cazeneuve : "Compte que rend pardevant nous curé soussigné Michel St. Denys, ci-devant marguillier de l'église Ste Jeanne commençant le premier janvier 1790 et finissant à pareil jour de l'année 1791, en présence de Thomas Leger et Paschal Boyer à présent marguilliers et de plusieurs anciens marguilliers." La recette totale était de 659 fr. et 11 sols, dont 412 livres pour la rente de 46 bancs. Avec pareille recette il faut qu'un marguillier-comptable ait joliment la bosse de l'économie pour équilibrer sa dépense. Après tout, c'est une piètre consolation que de se dire comme le savetier du bon La Fontaine :

"Il suffit qu'à la fin

J'attrape le bout de l'année."

Bonne note au sieur St. Denys ! Son état de compte n'accuse que 853 fr. 15 sols de dépenses.

"Le présent compte ouï et arrêté dans la maison curiale, le 5 juin 1791.

“(Signés) Michel St-Denis, Guillaume Leduc, Pierre Monpetit, Ths. Leger, Pierre Henault, Pascal Boyer, Cazeneuve, Ptre.”

Lors de sa visite pastorale, Mgr Hubert refusa d'approuver ce compte vu que plusieurs papier manquaient. Dans son ordonnance il prescrit “que l'argent et les papiers soient mis dans un coffre-fort fermant à deux clefs dont l'une sera remise à M. le curé et l'autre au marguillier en charge...”

A l'Isle Perrot, le 21 juin 1791

JEAN FRANÇ., Evêque de Québec.

“Mort par la visite de Dieu”, n'est pas le verdict du coroner du siècle dernier. Le capitaine de milice, qui en faisait l'office, avait trop d'importance pour remâcher ce laconisme. Bref, vous ouvrez le registre de 1794 et vous trouvez sous la signature du curé Cazeneuve un acte de sépulture assez curieusement exprimé. A cet acte est attaché le verdict qui suit :

“Le vingt-cinquième may mil sept cent quatre-vingt-quatorze, à l'isle Perault du côté du Sud près L'anse au Sable sur le terrain de Charle Leduc, a été trouvé un homme noyé sur le bord du rivage d'environ cinq pieds trois à quatre pousse (pouces) en hauteur, Barbe noir et cheveux noirs coupé en Brosse, vers quatre heure de relevée dont le nommé Louis Leduc voisin Est venu en faire sa déclaration au capt. de milice qui est Louis Prégean qui en a fait La visite avec le lieutenant et L'enseigne accompagné de douze hommes présents qui ont vu et visité L'dit corps : ont l'a trouvé habillé d'une chemise de toile de Rusy neuve un *capot* de couverte et un *per de culot* de drap rouge. Après avoir examiné avec attention nous ne nous sommes aperçu d'aucune blessure, seulement le visage déchiré et seignant et quelque marque bleu le *lon* (long) d'un genou, mais ce ne peut être que d'avoir froté sur les roches, dont nous ignoront son nom. Seulement que le Naufrage arrivé au Cèdres il y a aujourd'hui treize jour.

“En foy de quoy nous avons signé le présent à l'sle péraut, Le 16 may 1794.”

(signés) Louis préga Capitaine

Pier Leduc Lieutenant; Gauillaume Leduc enseigne. témoins: Joseph Gennard, Charle Leduc, Pier Lafleur,

Charles Lafleur, Ant. Lafleur, Aug. Lafleur, et plusieurs témoins oculair.

J. V. MOREAU, témoin.

Telles étaient les *importantes* attributions des capitaines, mais ce ne furent pas les seules; pour n'en citer que quelques-unes, l'on sait que c'était au capitaine de la côte à faire le rôle des habitants qui étaient en état d'aller chercher tour à tour leur missionnaire et le ramener chez lui (1); à faire exécuter les ordonnances concernant les chemins (2); à lire certains arrêts et à les afficher à la porte de l'église, etc. Aussi avait-il la première place dans l'église après le seigneur, marchait-il le premier dans les processions, après les marguilliers, et le paint-bénit, il le recevait "avant les habitants" (3).

Outre ceux déjà nommés, les capitaines de renom à l'île Perrot furent Pierre Deschamps, Antoine Bissonnette et Ant.-Michel Leduc.

Dans tout le temps qu'il passa dans la paroisse, la seule opposition que rencontra M. Cazeneuve fut celle faite à la réparation du presbytère.

Il demandait le 15 janvier 1792 à l'évêque de Québec "s'il serait disposé à donner une mandement à ce sujet."

La demande fut trouvée juste et raisonnable, et le mandement accordé.

Le 19 octobre 1792, le curé fait connaître à l'évêque qu'il en a fait lecture au prône le dimanche précédent.

Les syndics nommés, l'on s'adresse aux commissaires civils. Les résultats de cette démarche furent comme suit:

"Assemblée des commissaires John Fraser, Pierre Mezière et Pierre Guy tenue à Montréal, le 3 octobre 1793:

"Les commissaires, en conséquence de la règle du 25 septembre dernier, ayant pris en considération l'estimation des dépenses faites par les sindics de la paroisse de l'île Perrot pour la réparation du presbtere et la construction d'un mur au cimetière du dt lieu, établie d'après un procès-verbal de visite d'exeperts, en *datte* du 5

(1) Edits et ordonnances, 1. t2, p. 267.

(2) Edits et ordonnances, t. 3, p. 412.

(3) Edits et ordonnances, t. 2, p. 275.

août dernier, et ayant entendu lesdit syndics sur la nécessité et utilité des ouvrages et réparations mentionnés audit procès-verbal et estimation, ensemble M. Foucher *comparant* pour divers habitans de la dte paroisse, en opposition à l'homologation de la dte estimation pour raison entre autres que les syndics n'étaient autorisés, par le mandement de l'Evêque en *datte* du 24 nov. dernier, qu'à faire les réparations du comble, de la couverture et des planchers du presbytère... les commissaires suspendent à faire droit jusqu'à ce que Sa Grandeur ait donné son opinion.

“(signé) J. REID, sec.”

Le 19 oct. 1793, Pierre Enau, un des syndics, adresse une supplique à Mgr Hubert “pour presser les travaux croyant par là entrer dans les vues de sa grandeur et le dispositif de son mandement.”

C'est ce que fit l'évêque, et l'on procède aux travaux les plus urgents, suivant la décision des commissaires. Outre que la fabrique se trouvait dans un état de gêne, elle avait encore à supporter les dépenses d'un procès au sujet de la terre de l'église.

Mais ce n'est pas tout, il y avait d'autres difficultés : le cimetière. D'ailleurs reproduisons la lettre du curé Cazeneuve en date du 19 décembre 1792. “J'ai fait la lecture du mandement que Votre Grandeur m'a adressé dimanche dernier, dans une assemblée de mes paroissiens, Je crois devoir faire part à Votre Grandeur des remarques qu'ils ont fait sur son Mandement. Votre Grandeur est d'avis qu'un cimetière de 80 pieds sur 120 suffit pour la paroisse. La requête que les habitants ont présentée à Votre Grandeur ne dit pas à la vérité que *l'ante* en cimetière et l'Eglise, qui forment ensemble à peu près soixante et quinze pieds de large sont compris dans les cent-huit pieds qu'ils demandent, de sorte que selon le Mandement de Votre Grandeur, le cimetière ne serait élargi que de cinq pieds. Les habitants sont convenus d'attendre Votre Grandeur pour lui représenter respectueusement que ce serait faire beaucoup d'ouvrage, qu'ils se verraient obligés de recommencer dans peu d'années.

Votre Grandeur ne fait pas mention dans son Mandement de la poutre cassée ni de la lambourde qu'il serait nécessaire de changer et sous laquelle il faudrait une

passé de pierre, ni des autres réparations qui seraient nécessaires au rapport de gens experts. C'est pourquoi les habitants ont décidé d'une commune voix de retarder jusqu'à l'arrivée de Votre Grandeur...

Cazeneuve ptre.

M. Cazeneuve fut curé de l'île Perrot pendant huit ans: le premier acte qu'il signa aux registres est du 19 octobre 1789, et le dernier du 28 septembre 1797. Chargé de la cure de St-Laurent, près de Montréal, il y mourut le 15 avril 1817, à l'âge de 51 ans.

M. PIERRE TOUPIN (1797 à 1825)

Né à Beauport, le 20 juillet 1762, de Jean-Pierre Toupin et de Madeleine Maillou, il fut ordonné le 11 mars 1794. Il devint chapelain de l'hôpital général de Québec en 1796, et curé de Ste-Jeanne de l'île Perrot en 1797. Le premier acte qu'il signa aux registres est du 2 octobre.

L'an 1800, Mgr Denaut, ex-curé de cette paroisse, donne la confirmation à 122 personnes dans le cours de sa visite, et dans son rapport qu'il fit, il ordonne qu'une lampe soit allumée devant le Saint-Sacrement. Sous l'administration de M. Toupin, la fabrique fut en état de prêter la somme de 1797 livres au Séminaire de Montréal en 1803.

M. Toupin n'avait pas de cheveux, il portait une perruque. Il devait donc l'enlever quand il était à l'église, puisque, dans une lettre qu'il écrivait à l'Evêque, il lui demande la permission de garder sa perruque pendant la messe. Ce qui lui fut permis.

Ce n'est pas tout.

C'est lui qui eût cet esprit d'initiative de placer à l'église, en 1803, un certain meuble que vous nommez, prosaïquement ou non, poêle. Ce n'est pourtant pas de pur agrément sous notre climat. Hardi projet tout de même! Il fallait heurter contre les *us* et vieilles *coutumes* françaises: "Pas de poêle dans la maison du bon Dieu", comme disait une dame à Mgr Bourget. La chose ne convenait pas, quoi! Allez donc regimber contre ces vieilles choses du passé, c'est vous mettre en ligne de bataille, pas moins que cela. Mais coutumes tant

que vous voudrez, je n'en connais aucune qui m'oblige à me laisser geler, même *dans la maison du bon Dieu*. Or donc, en ces temps-là prévalait le système du réchaud sur l'autel. Figure prosaïque que celle-là, mais nécessaire. Réchaud ou onglée, pas d'autre choix pour le célébrant. De son côté, le peuple vous arrivait à l'église fourré jusqu'aux oreilles, celui-ci corsé dans sa large ceinture fléchée, celle-là chaudement encapuchonnée et bien *endimanchée* dans son épais mantelet d'étoffe du pays. Ce qui n'empêchait nullement de trouver la maison du bon Dieu fort inconmode en hiver. Force était donc à monsieur le curé de régler la mesure de son prône sur les battements de pieds de ses auditeurs. Et voilà ! C'est ce progrès du 19^e siècle qui nous a changé cela, je suppose. *Tempora mutantur et nos mutantur in illis.*

Le besoin de réparations considérables au presbytère se faisait sentir. Mgr Plessis (1) dans sa visite pastorale du 10 juillet 1808, laisse une ordonnance par laquelle il demande une grille dans la sacristie pour les confessions d'hiver. Il demande en plus de réparer les cheminées et les châssis au presbytère, de mettre du mortier entre les planchers. Tout cela aux frais des marguilliers et non aux frais de la fabrique. Il avait dû se passer quelque chose que Monseigneur n'avait pas aimé. L'année suivante le curé demande à l'Ordinaire que l'on fasse faire une cheminée à la sacristie.

Voici la lettre qu'il écrivait le 9 août 1809 :

“Monseigneur,

Pendant votre visite de L'isle perrot, L'année dernière, votre Grandeur a ordonné aux habitants de faire au presbytère, des planchers, haut et bas, des châssis, un perron, une cheminée à la sacristie en attendant qu'ils en fissent une neuve, de tout cela, ils n'ont fait que des châssis au presbytère, il serait pourtant grand besoin que ces ouvrages fussent faits, car le presbytère est très froid à cause de ses mauvais planchers; La sacristie qui est très petite, comme votre grandeur L'a bien remarqué, je crois, n'ayant point de cheminé, on est obligé de

(1) Mgr Jos.-Oct. Plessis, appelé à être coadjuteur de Mgr Denault, reçut ses bulles d'évêque de Cannathe *in partibus* en l'année 1800, et devint le XI^e évêque de Québec le 27 janvier 1806. Il mourut à Québec en 1825.

faire passer le *tuiau* du poêle par la couverture, il y a danger pour le feu qui a déjà pris à la couverture et en a brûlé une partie; au moindre vent qui s'élève la sacristie est en peu de temps remplie de fumée, en sorte que je suis obligé de faire éteindre le feu et d'endurer après, l'incommodité de la fumée et du froid.

Lorsqu'après votre visite de l'année présente, j'ai eu l'honneur de voir votre grandeur, à Montréal, vous m'avez dit que vous aviez dessein de me charger de la desserte de Beauharnois. Si votre grandeur veut bien me permettre de lui exposer l'état de ma santé et me croire sincère, je dirai que je suis beaucoup incommodé par de continuelles douleurs que je ressens partout le corps. Je ne suis guère capable de marcher bien loin ni d'être ballotté dans les mauvais chemins par la voiture; votre grandeur peut juger par-là, s'il serait bien aisé pour moi d'être chargé de deux Dessertes. Cependant, monseigneur, si votre grandeur me commende je m'y sou mets, et je ferai comme je pourrai."

TOUPIN, ptre.

En 1812, on fit dans l'église des bancs neufs au montant de 366 frs., et des sculptures pour 577 francs. On y fit encore, en 1814 et les années suivantes, des ornements et des pièces de menuiserie jusqu'à la somme de 5,202 francs. M. Turcaut en fut le sculpteur.

Mgr Panet (1), coadjuteur de Mgr Plessis, fait une ordonnance, en 1816, à l'effet de couvrir en planches les murs du cimetière.

Mgr Plessis donna la confirmation en 1816, et six ans plus tard, Mgr Lartigue (2), venant y administrer ce sacrement à un grand nombre de personnes, fit entre autres ordonnances celle de placer un baptistère à l'église dans la chapelle du côté de l'Epître. Ce baptistère en bois sculpté, travail exécuté à la main, fut aussitôt achevé. On s'en servit pendant plus d'un siècle; maintenant il est devenu vieux; il ne peut plus servir, mais on le

(1) Bernard-Claude, reçut ses bulles de coadjuteur en 1806. Sacré en 1807, il monta sur le siège de Québec en 1825, et mourut l'année 1833.

(2) Jean-Jacques, né à Montréal en 1777. Une bulle du 1er février 1820 le créait suffragant de Québec pour le district de Montréal. Il fut nommé premier évêque de Montréal en 1836. Mort à Montréal en 1840.

garde bien précieusement dans l'église du côté de l'épître, sa place primitive.

Monsieur Toupin n'avait pas seulement une âme de prêtre, il avait aussi un goût artistique très prononcé. C'est grâce à lui, si nous avons dans l'église, encore aujourd'hui, une sculpture vraiment remarquable. Car, pendant les années 1812-13-14-15 et 16, ce bon curé trouva le moyen de faire exécuter des travaux de menuiserie et de sculpture pour un montant de 10,975 livres. C'est à Monsieur Joseph Turcaut que fut confié ce travail.

M. Toupin ne s'arrêta pas là et après avoir enrichi l'église, de sculpture, ses soucis le portent à lui donner des ornements. Il achète à divers intervalles les objets suivants: un chandelier en bois sculpté pour le cierge pascal: 60 livres; une lampe du sanctuaire en argent: 1300 livres; un ciboire en argent: 200 livres; deux bénitiers en pierre: 108 livres; un encensoir en argent: 600 livres; six chandeliers en argent: 33 livres; nous en avons encore quatre de ces chandeliers qui ornent l'autel. Ils servent pour la messe sur semaine.

Après un long et fructueux ministère dans la paroisse, M. Toupin se sentit, dès le commencement de l'année 1825, atteint d'une grave maladie. Son dernier acte au registre porte la date du 31 juillet. Il voulut mourir parmi ses chers paroissiens.

Le sept septembre mil huit cent vingt-cinq, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé dans le sanctuaire de l'église de cette paroisse, du côté de l'évangile, le corps de Messire Pierre Toupin, curé de la susdite paroisse, depuis le vingt et un septembre mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, ordonné prêtre le onze de mai mil sept cent quatre-vingt-quatorze, décédé en sa maison de l'Isle Perrot, le quatre du présent mois de septembre, âgé de soixante et trois ans, un mois et quinze jours. Furent présents Messieurs Jean-Baptiste Dumouchelle, Pierre-Nicolas Leduc, Barthélémi Fortin, Antoine Manseault, Antoine Duranseaux, Joseph Marcoux et Paul Archambeault, prêtres, et Henri Girouard clerc-minoré, Thomas Bédouin, Ecuyer-Notaire, les Sieurs François Rapin, Joseph Rapin, qui tous ont signé avec nous après lecture faite.

Dumouchelle, prêtre,
G. Fortin, prêtre,
Joseph Marcoux, prêtre,
P. Archambault, prêtre,
T.-H. Bedouin,
François Rapin,

P.-N. Leduc, prêtre,
Antoine Manseau, prêtre,
Antoine Duransaux, prêtre,
H.-Girouard Cl-Minoré,
Joseph Rapin,
Malard, prêtre, Vic.-Gén.

M. JEAN ZEPHIRIN CARON

(1825 à 1832)

Le successeur de M. Toupin ne put prendre gestion de la cure qu'au mois d'octobre. Dans l'*interim*, M. Paul S. Archambault, curé de Vaudreuil, en fut le desservant, du 28 août au 10 octobre.

Voici la liste des autres prêtres qui ont signé des actes aux registres, depuis 1786, jusqu'à nos jours.

- 1796 Th. Borneuf, S.S.
- 1796 J. B. Deguire-Larose, curé de Vaudreuil.
- 1798 Jean André Raienbeau, curé de la Pointe-Claire.
- 1799 Pierre Gibert, curé de Ste-Anne.
- 1801 J. B. Dumouchelle, curé de Ste-Geneviève.
- 1807 J. Morin.
- 1807 Laurent Archambault, curé des Cèdres.
- 1819 Pierre Nich. Leduc, Soulanges.
- 1832 Dieudonné Denys, Vaudreuil.
- 1833 P. D. La Motte.
- 1834 Pierre Damase Ricard, Pointe-Claire.
- 1839 Germain J. P. Sery, S. S.
- 1847 Lucien A. Lagier, O M. I.
- 1849 Aug.-Jos. Rollinet.
- 1851 Alexandre-M. Soulerin, O. M. I.
- 1851 Wm Fitzgerald, Durham.
- 1853 F. X. DeSève.
- 1854 F. X. Bourbonnière.
- 1861 Alp.-P. Tassé.
- 1862 M. Tassé.
- 1863 Alexis Medevielle, O. M. I.
- 1863 A. Groulx, ptre.
- 1863 M. Tassé, ptre.
- 1863 Alexis Medevielle, O. M. I.
- 1876 A.-P. Séguin, ptre.
- 1886 L. C. Desrochers, ptre.

- 1889 Joseph-E. Bruyère, ptre.
- 1889 Joseph St-Denis, ptre desservant.
- 1890 J.-M. Duhamel, ptre desservant.
- 1897 G. Duhamel, ptre.
- 1903 N. Legros, ptre.
- 1904 A.-D. Durochers, ptre.
- 1912 Albert Péladeau, ptre.
- 1926 Gerasime Bonnier, ptre.

M. Caron, né le 6 mai 1797, fut ordonné à la Rivière-Ouelle, le 20 mai, 1821. Appelé à la cure de Notre-Dame



de Ste-Foye, en 1822, il occupa ce poste pendant trois ans, puis devint curé de l'île Perrot en 1825.

Le Livre des délibérations déclare qu'il acheta au cours de la même année de l'étoffe pour faire des jupons. Eh, oui, des jupons, car dans ce temps-là les enfants de chœur ne mettaient pas de soutanes, pour servir la

messe, on ne connaissait pas cela. Ils enlevaient leur habit et s'ajustaient ledit jupon à la ceinture pour ensuite mettre un surplis par-dessus le tout.

Durant son séjour ici, il fit une addition de terrain au cimetière, d'après l'ordonnance de Mgr Lartigue (30 mai 1827).

Il eut à régler une grande difficulté au sujet de la terre de l'église, qui avait été vendue par M. Toupin, avec l'autorisation de l'Ordinaire. Par une assemblée de paroisse, 15 mars 1829, sieur Augustin Lefebvre, fils, marguillier en charge, fut autorisé à procéder contre Joseph Lalonde qui aurait eu dessein de vendre et aliéner une terre, joignant le terrain de l'église, appartenant ci-devant à la fabrique et qu'il tient à constitut de ladite fabriques par titres réputés nuls."

Dans une assemblée de marguilliers, tenue le 28 mai suivant, sur "l'exposé que, d'après l'opinion d'hommes de loi, la vente faite à Joseph Lalonde est nulle, il est résolu que Joseph Bédard, écuyer avocat, présente une humble requête à la cour aux fins de nommer un procureur et syndic pour poursuivre la nullité dudit acte."

Cette difficulté se prolongea, et enfin l'issue de ce long litige fut que la terre resta à son occupant sans presque aucune compensation pour la fabrique.

En 1840, la fabrique eut à déboursier 4,698 francs pour ouvrages d'ornementation à l'église, et 629 francs pour l'achat de deux médaillons à l'huile.

Erection canonique et civile

Nous reproduisons ce que disaient les *Mélanges religieux*, t. 1, (1841), sur l'érection de la paroisse à cette époque: "On sait que d'après les lois françaises, en force dans ce pays, une paroisse ne peut jouir des droits inhérents à ce mot qu'autant qu'elle a reçu l'érection canonique et civile. Les paroisses ne commencèrent à profiter de cette faveur que vers l'an 1800. L'acte Guill. IV^e c. 51, (1831), avait pourvu à l'érection des paroisses déjà canoniquement érigées avant sa passation, sans provisions

pour l'avenir. L'ordonnance 1 Vict., c. 29 (1839) autorisait ces érections pour l'avenir sans rien faire pour le passé. De sorte que toutes les paroisses canoniquement érigées entre 1831 et 1839, au nombre de plus de 60, se trouvaient n'avoir qu'une existence précaire et incomplète. Sans nous arrêter à rechercher les raisons qui ont pu entraver une mesure aussi essentielle et souvent sollicitée, nous observerons qu'il était inévitable de recommencer tous les procédés déjà employés avec beaucoup de travail et de difficultés. Lord Sydenham proposa un proviso à l'ordonnance de la 2 de Vict., donnant à celle-ci un effet rétroactif sur toutes les paroisses canoniquement érigées jusqu'à ce jour...

Ce fut donc au moment de l'incertitude de la législation sur ce point, que le seigneur "primitif" de l'île, au nom des tenanciers de la seigneurie, adressa une requête, le 28 août 1831, à Mgr Panet, pour l'érection canonique, "avant de s'adresser au gouvernement pour avoir des lettres patentes", à l'effet de donner à leur paroisse l'existence civile.

Cette requête est signée par Maurice Mongrain, seigneur, et 50 francs-tenanciers.

A Sa Grandeur Mgr Bernard-Claude Panet,
Evêque catholique de la Province de Québec.

L'humble requête du Seigneur primitif et des tenanciers de la Seigneurie, connue sous le nom de l'île Perrot, professants la religion catholique, lesquels représentent très respectueusement à Votre Grandeur:

Que leurs habitations et terres établies dans ladite île Perrot, comprennent une étendue de territoire de neuf milles de longueur sur quatre milles environ dans la plus grande largeur et que le circuit de toute l'île est d'environ vingt et un milles en suivant les sinuosités du terrain sur la grève.

Que ce territoire est borné à l'ouest et au nord par la grande rivière dite Des Outaouais, au midi et à l'est par la jonction des eaux de ladite rivière et de celles du St-Laurent, formant ensemble cette étendue d'eau très considérable connue sous le nom de Lac St-Louis.

Que sur le territoire sus désigné il se trouve 143 terres dont 27 de trois arpents de large par 20 de profondeur; 21 de 3 sur 40; 16 de 3 sur 30; formant en tout 64

terres et 79 autres dont les dimensions pourtant variées se rapprochent beaucoup de celles qui sont classées dans le tableau ci-dessus.

Que de ce nombre de terres, toutes concédées, 106 sont déjà habitées par autant de familles et que ces familles forment une population de 783 âmes et de 483 communiants, lequel nombre ne peut qu'augmenter à proportion du défrichement tant desdites terres habitées que de celles qui ne le sont pas encore.

Que les habitants présentement établis sur lesdites terres pourraient fournir annuellement par leurs dîmes pour la subsistance d'un prêtre qui leur serait envoyé, la quantité de 350 minots de froment, 100 minots de pois, 300 minots d'avoine, de 40 minots d'orge, et de 20 minots tant de sarrasin que de blé d'inde.

Que vos suppliants ont été, à la vérité, connus vulgairement comme composant la paroisse de Ste-Jeanne et cela depuis nombre d'années, mais que ladite paroisse n'a, proprement été qu'une mission et n'a jamais reçu d'érection régulière et canonique.

Que c'est dans cette vue, qu'avec la permission de vos Illustres prédécesseurs, ils ont construit une église, sacristie, cimetière presbytère et dépendances dans laquelle église le service de Dieu s'est fait depuis l'année 1752 et cela en attendant mieux.

Ce considéré, Monseigneur, ils vous supplient de vouloir bien ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de Ste-Jeanne, le territoire sus désigné; se proposant après avoir obtenu de Votre Grandeur, le décret ecclésiastique en pareil cas, de solliciter auprès du Gouvernement de sa Majesté, en cette paroisse, des lettres patentes qui accordent à leurdite paroisse, une existence civile, dont ils reconnaissent le besoin.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Fait à l'Île Perrot dans le cours du mois d'août 1825.

Gabriel Daoust,	Hyacinthe Lalonde,
François Montpetit,	Joseph Dandurand,
Guillaume Leduc,	Joseph Cousineau,
François Legault,	Antoine Leduc,
Jean-Baptiste Montpetit,	Joseph Leduc,
Michel Poirier,	Antoine, père, Leduc,
Charles Leduc,	Amable Bourbonnais,

Auguste Leduc,
Pierre Montpetit
Michel Leger,
François Lauzon,
François Sauvez,
Baptiste Bonhomme,
Charles Delorier,
Antoine Darpentigny,
François Péladeau
François Deguire,
Joseph Daoust,
André Leger,
Eustache Péladeau,
Antoine Préjeau,
Antoine Leduc,
Joseph Lalonde,
Joseph Cuilerier,
Etienne Vari,
Narcisse Moreau,

Baptiste Deschamps,
François Daoust,
Charles Lagacé,
François Bourbonnais,
Paul Sauvez,
Antoine Lalonde,
Antoine St-Denis,
Guillaume McMichel,
Marcel Lortil,
Baptiste Darpentigny,
Marcel Darpentigny,
Narcisse Moreau,
Baptiste Montpetit,
Grégoire Daoust,
Michel St-Denys,
qui ont des crois.
Pierre Toupin,
François Toupin.

Nous certifions que les signatures et marques ci-dessus sont véritablement de ceux dont elles portent les noms.

En foi de quoi nous avons signé à l'Ile Perrot, le 28 août 1831.

Pierre Toupin,
Joseph Daoust.

Au mois suivant, l'évêque de Québec donna la commission suivante:

Bernard-Claude Panet,
Evêque catholique de la
Province de Québec, etc., etc., etc.

Vu la requête ci-dessus et les autres parties en date du 28 août dernier, au nom et de la part du Seigneur primitif, et des tenanciers de la Seigneurie, connue sous le nom de l'Ile Perrot, comté et district de Montréal, Nous avons nommé et député, nommons et députons Monsieur Paul Archambault, curé de St-Michel de Vaudreuil, et l'un de nos Archiprêtres à l'effet de se transporter sur les lieux à tel jour et heure, qu'il aura annoncé ou fait annoncé d'avance, de vérifier les énoncés de la requête sus mentionnés et d'en dresser un Procès-verbal de *commodo* et *incommodo* lequel Nous sera envoyé pour être

ultérieurement procédé en ce qui concerne l'érection d'une paroisse audit lieu.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-sceau de notre secrétaire, le 27 septembre 1831.

Bern-Cle.

Evêque catholique de Québec.

Par Monseigneur,

C.-J. Cazeau, prêtre secrétaire.

Suit le procès-verbal du député:

L'an 1831, 20 octobre: "Je, P. S. Archambault, archiprêtre et commissaire de Mgr B. C. Panet, en date du 27 septembre 1830, me suis transporté dans la salle publique de l'île Perrot, non encore canoniquement érigée, conformément aux *notices* publiées le 16 du présent mois, à l'île Perrot, à St. Joseph de Soulanges, à Ste-Anne et à Vaudreuil..."

Dans ce procès-verbal, le curé de Vaudreuil constate:

"Que les habitations des pétitionnaires et leurs terres établies, dans ladite seigneurie de l'île Perrot, comprenant une étendue de territoire de neuf miles de longueur sur quatre dans sa plus grande largeur et le circuit vingt et un miles en suivant les sinuosités de la rive;

"Que l'île comprend 143 terre (1), dont 21 de 3 arpents sur 40; 16 de 3 arpents sur 30; 29 de 3 arpents sur 20 et autres de dimensions variées;

"Que 106 terres sont déjà habitées par des familles formant une population de 780 âmes et donnant 520 communians;

"Que le revenu des dîmes est de 350 minots de blé, 100 minots de pois, 300 minots d'avoine, 40 minots d'orge;

"Que les suppliants n'ont eu jusqu'ici qu'une mission, et qu'ils désirent l'érection canonique;

"Que les suppliants ont construit une église, une sacristie et un presbytère, fait un cimetière enclos, le tout en pierre;

"Que dans cette église le service divin se fait depuis 1752 :

(1) Il n'y en a aujourd'hui que 65.

“Le commissaire considère comme juste et raisonnable la demande des pétitionnaires.”

(Signés) FRS. NORBERT BLANCHETTE,
curé de Soulanges.

SR. FRS. TOUPIN,
P. S. ARCHAMBAULT, curé.

Les procédés se continuèrent, et l'année suivante la paroisse fut reconnue canoniquement et civilement.

Ce fut cette année (1832) que le curé laissa Ste-Jeanne pour aller exercer son zèle dans la paroisse de St-Luc. De là il passa à St-Clément de Beauharnois, en 1840. C'est ici que l'ouvrier évangélique eut un vaste champ à son zèle, ayant à bâtir une église et à créer tout le reste dans une paroisse si jeune et si prospère. C'était cependant son successeur, messire Charland, que la Providence avait choisi pour élever les trois monuents qui font la gloire de Beauharnois. La mort vint arrêter M. Caron dans ses pieux desseins. Décédé le 17 juillet 1844, à l'âge de 47 ans, il fut inhumé dans l'église, le 22 juillet. Mgr de Montréal voulut lui-même rendre ce dernier devoir à celui qu'il avait fait vicaire-général.

M. F.-X. BELLARMIN RICARD
(1832 à 1840)

François-Xavier Bellarmin, né à Ste-Anne de la Pêrade, le 11 mars 1798, de Joseph Ricard et de Madeline Ferrière, était frère de Damase, curé de la Pointe-Claire. Ordonné le 1er mars 1829, il fut envoyé au vicariat de St-Constant, puis à celui de la Pointe-Claire en 1830.

Il fut appelé à la cure de Ste-Jeanne de l'Île Perrot en 1832.

Son nom apparaît au registre pour la première fois le 8 octobre de cette année.

Ce fut M. Ricard qui, en 1833, demanda à la fabrique d'acheter une cloche pour l'église.

Comme il s'intéressait beaucoup à l'instruction des enfants, il insista, dans une assemblée de paroisse tenue cette même année, pour qu'on érigeât une maison d'école près de l'église. Ici, comme presque partout ailleurs, l'instruction élémentaire était en souffrance. Pour une paroisse isolée telle que Ste-Jeanne, il n'y avait que deux

écoles en 1835. A qui la faute? Il serait injuste de la faire peser sur les parents ou sur le curé. Ceux-ci s'attristaient sur l'ignorance de leurs enfants; de son côté, le curé, cette année-là même, demandait à l'évêque "l'autorisation de laisser deux femmes enseigner aux garçons et aux filles," vu qu'on ne pouvait, à aucune condition, se procurer des instituteurs.

Ailleurs comme ici, c'était la tactique de l'écrasement; que faire?

Pour cela, faut-il nous accuser d'ignorance d'avoir été et d'être encore les éteignoirs de l'instruction? C'est le métier des calomniateurs de notre race. Le genre n'est pas nouveau. Un de ces lunatiques écrivait un jour ces sornettes-là. Pris de jaunisse intellectuelle, tout est couleur de pissenlit chez leurs voisins.

A les entendre, à l'époque de l'union (1840), les Canadiens-Français étaient les pires ennemis de l'instruction, "et le prêtre de la paroisse les encourageait à persévérer dans cette opposition."

C'est par trop de mauvaise foi. Peuvent-ils ignorer ces gens-là ce qu'ont fait les Récollets depuis 1615, les Jésuites depuis 1625, les dames Ursulines depuis 1639, les Soeurs de la Congrégation depuis 1653, etc., apprenant la lecture au petit sauvage dans la forêt et sous la tente! Ne sont-ce pas les Soeurs de la Congrégation et les Frères Hospitaliers (Charrons) qui ont, pour ainsi dire, fondé les premières écoles-normales en formant des instituteurs et institutrices pour la campagne?

Arrive la conquête, presque toute la classe instruite retourne en France. Mais que vont faire les nouveaux maîtres pour anglifier et protestantiser ces *ignorants* Canadiens? En 1789, c'est la *commission d'éducation*, plan de lord Dorchester. Ce plan de commission était trop peu rassurant pour les catholiques. Mgr Hubert s'y opposa avec énergie, aussi n'eut-il pas de suite.

Le tendre gouvernement, monopolisé par l'anglicanisme, tenta autre chose. La législature passa un acte en 1801, pour autoriser le gouvernement à établir des écoles élémentaires sous la régie de l'*Institution royale*. Qu'arriva-t-il? Les catholiques se tinrent éloignés de ces écoles, préférant laisser leurs enfants dans l'ignorance plutôt que de les confier à de jeunes ministres-institu-

teurs. Voilà ce qui retarda de cinquante ans l'instruction chez les Canadiens.

Vint la loi de 1829 passée par les représentants du peuple; mais la Chambre-Haute, le parti anglais, la repoussa.

Loi de 1841, acte de 1845, acte de 1846, on essaya de tout. Toujours à notre détriment, les charlatans politiques jouèrent leur jeu, embarrassant le bon fonctionnement de cette loi des écoles primaires. Si cet esprit de faction céda à la fin, ce fut grâce à l'influence du clergé. C'est alors seulement que l'éducation prit son



élan parmi nous, A qui donc la faute si le mouvement d'instruction élémentaire a été enrayé si longtemps? Aux francophobes de répondre.

Insurrection de 1837-38

Selon le proverbe chinois:

“Quand les sabres sont rouillés et les bèches luisantes.

“Quand les prisons sont vides et les greniers pleins.

“Quand les degrés des temples sont usés par les pas de fidèles et les cours des tribunaux couvertes d'herbes.

“Quand les médecins vont à pied et les boulangers à cheval.

“L'empire est bien gouverné.”

Mais au jugement du citoyen, qui croit aux libertés constitutionnelles, le pays est, au contraire, mal gouverné quand l'arbitraire tient la place du droit, quand le trésor public est au pillage, quand ses libertés sont menacées.

Tels furent les griefs d'alors et la cause de cette révolution sur plusieurs points du pays.

L'île Perrot eut aussi ses assemblées d'indignation, ses discours de patriotisme et les désagréments qui s'ensuivaient.

Dans ce temps-là, il y avait sur l'île Perrot, à l'endroit le plus près de Ste-Anne, une maison que l'on appelait “Ferry House of Isle Perrot” parce que c'était là que l'on traversait d'un endroit à l'autre. Par contre à Ste-Anne, il y avait une maison où se tenaient les principaux chefs militaires anglais.

Ici, il y avait du feu dans l'air. On ne respirait que haine et vengeance. On avait bien essayé de se soustraire à l'autorité, l'année précédente. On avait manqué son coup. On espérait bien que 1838 serait une année plus heureuse pour les Canadiens-français. Aussi faisait-on des assemblées plus orageuses les unes que les autres. Il n'est pas surprenant de voir le curé Ricard se tenir avec ses ouailles, pas tant pour les pousser à la révolte que pour les pacifier et les encourager dans leurs épreuves.

Les Messieurs anglais, au courant de toutes ces assemblées, se rendent au village pour épier la conduite du curé et des habitants. Ils ont même l'audace de pénétrer dans le presbytère pour se mêler à tous ceux qui se trouvaient là. Dans la salle des habitants, il y avait beaucoup d'animation; les uns parlaient, les autres faisaient des discours enflammés quand, tout à coup, M. le Curé Ricard fit son apparition. Il arrivait de Beauharnois où se tenait une assemblée.

Laissons le parler.

“Le onze novembre mil huit cent trente-huit, j'arrivai chez moi où je trouvai Messieurs Mathison et Jones à qui je donnai des nouvelles de St-Clément. Il y avait, dans ma cuisine, une quarantaine de personnes et nous

étions dans la salle voisine où je pouvais être entendu d'une partie. J'ai dit que ce qui se passait à Beauharnois, faisait horreur, que cela ne servait qu'à aigrir les habitants et ne les corrigerait pas. Que la haine, loin de diminuer, ne faisait qu'augmenter de jour en jour. Que de pareils crimes seraient vengés.

"Que le germe de la révolution était planté, que probablement, il croîtrait et porterait son fruit, je croyais que longtemps ils essuieraient des revers, mais qu'ils continueraient jusqu'à leur indépendance.

"Je croyais que, cette année, ils ne réussiraient pas, mais peut être en mil huit cent quarante, que nous avions une prédiction qui disait qu'en mil huit cent quarante, on marcherait dans le sang jusqu'à la cheville du pied à Montréal.

"Sur quoi M. Jones a observé que l'indulgence de l'année dernière n'a produit aucun effet sur les Canadiens et le Major Mathison a dit que sans la puissance de l'Angleterre, les Canadiens passeraient sous la puissance des Américains qui serait infiniment plus onéreux."

Le Major Mathison et le Capitaine Jones qui étaient témoins de tout ce qui se passait et qui avaient entendu les déclarations du Curé, ragent de colère, de haine contre le prêtre et de vengeance contre les habitants. Que vont-ils faire: Arrêter le curé? Non, ses paroissiens l'estiment trop; et cependant, il faut le perdre. Alors, ils écrivent à Mgr Bourget pour le faire disparaître de l'Ile Perrot, car ils le trouvent dangereux pour les Anglais. Lisons ce qu'ils écrivent à l'Evêque et nous verrons la franchise et la loyauté de ces hommes.

Ferry House of Isle Perrot,

12 November 1838.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous demander la permission de vous faire part, en vue de l'information, de son Excellence le Commandant des troupes, que, me trouvant dimanche dernier, sur l'Ile Perrot, dans une assemblée de cent habitants environ, j'ai entendu un discours de Monsieur l'abbé Ricard, curé de la paroisse, discours dont la tendance était de reconforter les Canadiens dans leur récente défaite, de les encourager à des renouvellement répétés de rébellion, et promettant, comme une

09
BIBLIOTHEQUE
SANT-BARBE

prédiction des Saints, que, quoiqu'infortunés cette fois, la persévérance et les révoltes répétées réussiraient finalement, et qu'avant l'an 1840, ils marcheraient dans le sang de leurs ennemis et obtiendraient leur indépendance.

Le lendemain je fis demander à M. l'abbé Ricard de comparaître devant moi. Il reconnut sa faute et me pria de lui accorder une chance de la réparer par un sermon de tendance opposée, dans la chaire, le dimanche suivant. Présument que des mesures sévères, à ce moment, contre des individus de cette puissance et de cette profession, pouvaient ne pas être agréables, je pris sur moi de lui offrir cette alternative: ou de coucher sur papier les points de son discours avec les principales circonstances; ou d'être conduit aux Quartiers Généraux et accusé par affidavit.

Il choisit la première alternative et le papier ci-inclus, bien que sans suite et imparfait, et aucunement à la hauteur de son discours, je crois, prouvera suffisamment.

M. l'abbé Ricard est bien renseigné sur tous les plans et desseins secrets de la récente révolte, connaît tous les principaux individus concernés et peut fournir l'information la plus ample sur toutes les circonstances relatives à la révolte.

Le papier ci-inclus, imparfait comme il l'est, et confus par suite des émotions de M. l'abbé, alors qu'il l'écrivait n'en contient pas moins le plan concerté d'une future insurrection. Déjà la prédiction que l'on a soin de cultiver gagne du terrain parmi les habitants, et les effets de leur récente défaite se change en espoir de future vengeance et effusion de sang.

Il serait bon d'observer que, jamais avant, je n'avais vu M. l'abbé Ricard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

Votre très obéissant et très humble serviteur,

J.-A. Mathison, Major,

Compagnie Vaudreuil.

23 novembre 1838.

"Dimanche le onze novembre, j'étais au village de l'Ile Perrot en compagnie du Major Mathison dans la maison de l'abbé Ricard, curé de cette paroisse. Ledit Ricard, de retour de Beauharnois, tout en parlant des

événements de là-bas, déplorait les incendies et les torts qu'on avait causés aux habitants et en résumé, comme je puis m'en rappeler aussi fidèlement que possible, il affirmait que les Canadiens auraient leur revanche.

Il s'étaient révoltés l'année dernière et avaient été subjugués, ils le seraient cette année. Ils se révolteraient encore l'année prochaine; et de nouveau ce serait sans succès. Mais en mil huit cent quarante, ils susciteraient encore une rébellion, prendraient revanche des torts qu'on leur fait, et, selon la prédiction, de quelques Saints qu'il m'a nommés, ils marcheraient dans le sang des ennemis pour obtenir leur indépendance.

Cette extraordinaire harangue prononcée dans une salle pleine de Canadiens, habitants de la paroisse, nous poussa à faire, le Major Mathison et moi, quelques remarques sur la justification du Gouvernement et l'abus des mauvaises dispositions. Je réprochai aussi l'usage d'un langage de tendance mauvaise. En réponse à cela, il (Ricard) ajouta quelque chose dont je ne puis me souvenir.

Ste-Anne, 23 novembre, 1838.

J. Jones,

Capitaine Commandant,
Cavalerie de Sainte-Anne.

Par la lecture de ces deux lettres, on conclut facilement que ces deux Messieurs, cherchent à faire un mauvais parti au curé. De son côté, Mgr Bourget, pour apaiser les esprits en ébullition, et faire oublier cet incident, écrit la courte lettre que voici:

"Le quatre décembre mil huit cent trente-huit, j'allai chez l'Administrateur de la Province pour le prier que l'affaire de M. l'abbé B. Ricard, n'eut pas de suite. Il me le promit, sous conditions, que je donnerais une sermonne convenable à M. Ricard pour qu'il montra plus de discrétion à l'avenir, ce que je fais par ma lettre du même jour que ci-dessus à M. le Curé."

"J.-I., Ev. de Montréal."

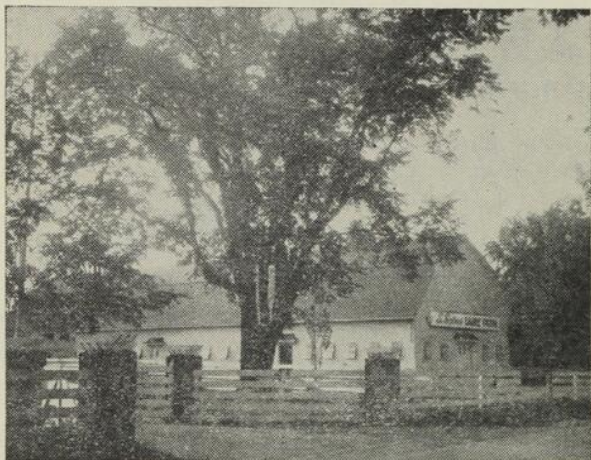
Cette année-là et les suivantes, ne furent pas heureuses pour les Canadiens-français. Que vont-ils devenir? Sentant leur faiblesse, malgré leur courage, ils acceptent donc de suivre leur Curé.

Reprenons ici encore, la correspondance de M. Ricard et nous verrons qu'il est plus pacifique qu'on serait porté à le croire. Car c'est lui qui disait que si deux fois le choléra n'avait pénétrer dans l'Ile Perrot, le patriotisme y avait trouvé accès. On voit même qu'il pensa à user de sévérité envers les patriotes.

Il demande à Mgr Bourget ce qu'il doit faire: Doit-il refuser l'absolution aux patriotes ou aux révolutionnaires.

Ce fut sous M. Ricard qu'eut lieu l'érection du chemin de croix dans l'église (1837), et que la fabrique céda une partie de la "salle des habitants" au curé (1836). Cette salle est attenante au presbytère, comme dans presque toutes les vieilles paroisses. Malgré cela, le curé était si mal logé, qu'il fallut penser, en 1839, à réparer le presbytère.

Sur ces entrefaites, M. Ricard laissa l'Ile Perrot, en 1840, pour devenir curé de Saint-Marc, puis curé de Blairfindie en 1844. Deux ans plus tard, il se retirait à l'Ile Perrot, où il est décédé. L'inhumation eut lieu dans l'église, sous l'autel de la Sainte-Vierge.



Ferme modèle exploitée par M. Spiros dans
Pincourt

Voici l'acte de sépulture:

Le huit octobre mil-huit-cent-soixante-dix-neuf, nous, prêtre, chanoine soussigné, avons inhumé dans cette église Messire Bellarmin Ricard, décédé avant hier, domicilié en cette paroisse. Les témoins ont été Messire Louis Charland, curé de Beauharnois, Vicaire Forin, Léandre Brassard, ancien curé, L. Turcot, prêtre curé de cette paroisse, Célestin Martin, curé de Vaudreuil, Jean-Baptiste Cousineau, prêtre, curé de Saint-Louis de Gonzague, Joseph Octave Gadouri, prêtre, vicaire de Beauharnois, Léandre Godin, Grosby McArthur, Adolphe Masson, et plusieurs autres soussignés.

L.-S. Godin,	Charland, prêtre,
Crosby McArthur,	J.-L. Brassard, prêtre,
Adolphe Masson,	J.-B. Cousineau, prêtre,
D. Masson,	L. Turcot, prêtre,
J.-Octave Gadoury, prêtre,	C. Martin, prêtre,
L. Godin,	G. Mongeau, Chanoine.

M. ANTOINE-OLIVIER GIROUX
(1840 à 1845)

Né le 2 janvier 1809, d'André Giroux et de Marie-Louise Demers, il fut ordonné le 24 septembre 1831. D'abord directeur du collège de Chambly et vicaire à la paroisse, il fut promu à la cure de Saint-Marc en 1834, puis à celle de l'île Perrot en 1840. Ce fut le 30 octobre de cette année que son nom apparaît au registre pour la première fois.

M. Giroux n'eut rien d'important à créer dans cette paroisse. Cependant, les vieillards se rappelaient le zèle et l'énergie qu'il déploya dans l'acquit de ses fonctions curiales.

Studieux et ami de l'éducation, il n'interrompait ses études de chaque jour que pour se faire l'instituteur de la jeunesse de sa paroisse. Le presbytère était son collège, et ses écoliers, il les aimait malgré l'esprit de tapage et d'espièglerie inhérent à cette *gente*.

Doué d'une voix souple et musicale, M. Giroux se faisait remarquer entre les orateurs sacrés de son temps.

Vu qu'il importe à l'histoire de nos paroisses de faire connaître les vieilles coutumes qui s'y sont conservées,

nous dirons que M. Giroux fut le dernier à convoquer les assemblées de paroisses et de fabriciens par une seule annonce au prône. Ses successeurs y dérochèrent plus ou moins, et aujourd'hui, l'annonce se fait invariablement deux dimanches consécutifs.

Autres usages. L'élection des marguilliers se fit d'abord par les assemblées de paroisse, plus tard par les marguilliers anciens et nouveaux, et aujourd'hui, tous les tenant feu et lieu y ont voix élective.

Jusqu'à une date assez rapprochée, le curé avait à ouvrir et clore les comptes de fabrique en présence des seuls marguilliers anciens et nouveaux. Aujourd'hui, tout propriétaire peut y assister, mais sans voix délibérative.

Au premier de l'an, le marguillier, nouvel élu, vient prêter serment sur le saint évangile, entre les mains du curé, de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge et d'administrer les affaires de la fabrique comme les siennes propres. Celui qui laisse le banc-d'oeuvre fait office de connétable ou gardien du bon ordre dans l'église.

De Saint-Jeanne, M. Giroux fut transféré à Sainte-Anne des Plaines, en juillet 1845, et à Saint-François de Sales, île Jésus, en 1852. Il est décédé dans cette paroisse le 6 janvier 1856, à l'âge de 47 ans.

M. FRS.-MARIE LAMARRE (1845 à 1847)

Né le 15 décembre 1796, d'Ignace Lamarre et de Marie-Rose Pâquet, il reçut l'ordination le 18 septembre 1830. Appelé au vicariat de Longueuil, il laissa ce poste pour devenir, en 1834, curé de St-Césaire, et en 1844, curé de Ste-Anne du Bout de l'Île. L'année suivante, tout en conservant son bénéfice et sa résidence de Sainte-Anne, il devint en même temps curé de l'île Perrot. Comme on peut le voir dans l'ordonnance faite par Mgr Prince, au sujet des réparations de l'église et du presbytère, il n'était guère possible au curé de demeurer à Sainte-Jeanne. Dans le rapport accompagnant cette ordonnance, le 15 février 1846, Mgr de Martyropolis, coadjuteur de M^rtréal, constate que :



"1 — Dans la deserte actuellement double, on ne prê-
che que tous les quinze jours;

"2 — Il y a l'indulgence du chemin de la croix, l'archiconfrérie, les associations de tempérance, de la sainte Trinité, et la congrégation des filles; il y a quatre croix plantées dans l'île; la dîme est de L100; les communians sont au nombre de 525; il y a deux bonnes écoles."

Le 22 août 1847, dans une requête à l'évêque, les paroissiens se plaignent d'être privés du curé résidant depuis deux ans.

C'est alors que M. Lamarre, devenu infirme et souffrant de la fracture d'une jambe, qui lui était arrivée à l'église de Saint-Césaire, se retira du saint ministère pour aller finir ses jours à l'hospice Saint-Joseph, Montréal, où il est décédé à l'âge de 53 ans, le 8 janvier 1850. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Montréal.

M. LS.-JOS. HUOT

(1848 à 1852)

M. l'abbé Huot est né à Québec, le 30 mars 1817, de Louis Huot et de Marie-Angélique Marois. Il reçut l'ordre de la prêtrise à Montréal, le 21 décembre 1844, et fut nommé vicaire de Ste-Elisabeth. Sa nomination à la cure de Sainte-Jeanne de l'île Perrot date de 1848, et le premier acte qu'il signe aux registres est du 29 janvier de cette année.

Le premier soin du curé fut de faire voter par la fabrique 15,700 francs pour réparation intérieure de l'église. On confia au sieur F.-X. Poitras, menuisier, la charge d'exécuter tous ces travaux.



M. F. X. Poitras

La première vente de bancs se fit au début de l'année 1848. C'est sous la direction de M. le curé Huot et Guillaume Montpetit était le marguillier en exercice. Voici la liste des propriétaires, le banc qu'ils ont acheté et le prix qu'ils ont payé :

Rangée du Banc d'Oeuvre.

Nos

1	Louis Valois	27	livres	
2	J.-Baptiste Deschamps, père	26	"	10 sols
3	Guillaume Montpetit	25	"	10 "
4	Maximin Darpentigny	30	"	
5	François Lelonde	30	"	
6	François Daoust, père	14	"	
7	Paul Normandeau	26	"	
8	Veuve François Montpetit	9	"	

9 Maximin Darpentigny	19	“		
10 Ignace Bonhomme	14	“	2	“
11 Charles Legault	11	“	8	“
12 Antoine Lalonde, père	18	“	1	“
13 Thomas Montgrain	21	“	10	“
14 Eustache Deguire	20	“		
15 Jérémie Groulx	20	“		
Rangée du milieu du côté de l'épître.				
16 Antoine Daoust	36	“		
17 Joseph Aumais	30	“		
18 Bernard Daoust	33	“		
19 Gabriel Daoust	37	“		
20 Veuve Eustache Péladeau	18	“	15	”
21 Hyacinthe Lalonde, père	13	“		
22 Hyacinthe Lalonde, fils	28	“	10	“
23 Isaïe Laberge	24	“		
24 Jérémie Daoust	32	“	10	“
25 Joseph Lalonde	27	“		
26 Joseph Léger	21	“	10	“
27 François Legault	11	“	10	“
28 Veuve François Daoust	24	“		
29 Moyse Lalonde	22	“	10	“
30 Pierre Daoust	21	“	5	”
31 Jean-Baptiste Daoust	24	“		
Rangée du milieu du côté de l'évangile.				
32 Veuve Chenet	30	“	10	“
33 Michel Poirier	37	“		
33 Antoine Leduc	33	“		
35 Michel Léger	30	“		
36 Jean-Baptiste Lalonde	28	“		
37 François Darpentigny	28	“	10	“
38 Augustin Campeau	26	“	10	“
39 Amable Bourbonnais	21	“		
40 Toussaint Legault	25	“	10	“
41 Augustin Leduc	26	“		
42 Veuve François Sauvez	15	“		
43 Antoine St-Denys	16	“		
44 Augustin Montpetit	25	“	5	“
45 Jean-Baptiste Daoust (Fanfant)	24	“		
46 Louis Léger	12	“	10	“
47 Jean-Baptiste Montpetit, père	10	“		

Rangée de la chair.

48	Veuve Pierre Daoust	5	"	12	"
49	Veuve François Deguire	15	"		
50	Piere Legault	18	"	5	"
51	Gédéon Daoust	26	"	10	"
52	Victor Morin	27	"		
53	Veuve Charles Leduc	25	"		
54	Casimir Daoust	25	"		
55	Baulne	26	"		
56	Joseph Legault	25	"		
57	Augustin Lefebvre	12	"		
58	François Boyer	26	"		
59	Veuve Gabriel Daoust	21	"		
60	François Leduc, fils d'Antoine	21	"		
61	Toussaint Legault (Grande Anse)	19	"	15	"
62	Pierre Toupin	18	"	15	"
63	Jean-Baptiste Daoust	21	"	10	"
64	Jean-Bapt. Legault (Grande Anse)	23	"	10	"
65	Antoine Deguire	26	"	5	"
	Chapelles.				
66	Veuve François Toupin	8	"		
67	Marcel Laurent	5	"		
68	Michel Léger	6	"		
69	Marcel Laurent	11	"		

Le 23 août 1848, l'on résolut aussi de faire à la sacristie une allonge de 10 pieds afin d'y placer la chapelle qui doit servir à dire la messe en hiver.

Cette même année, M. Huot est invité par Mgr Bourget à surveiller les travaux de restauration qui doivent être faits à l'église de Notre-Dame de Bon Secours à Montréal.

Il y avait déjà plusieurs années que l'on enterrait dans l'église. On n'avait plus de place. C'est pourquoi M. le curé Huot, "après une annonce faite au prône de la messe paroissiale, le 26 mai 1850, convoquant une assemblée de marguilliers; se sont assemblés au presbytère les Sieurs Maximin Darpentigny — Thomas Montgrain — Antoine Darpentigny — Jérémie Daoust, anciens marguilliers, Amable Daoust — Pierre Toupin — et Grégoire Daoust, marguilliers de l'Oeuvre, lesquels, de l'avis de Mgr de Montréal, permettent à Messire Huot, curé de la paroisse, de faire caler les corps déposés dans l'allée de l'église du côté de l'évangile, afin

de permettre les enterrements dans l'église qui ne sont plus possibles maintenant, faute de place."

Ce bon curé a une grande dévotion à la sainte Vierge et le 7 mai 1849, il la remercie de l'avoir guéri; il a hâte d'arriver à la grande fête afin de témoigner, publiquement, toute la reconnaissance qu'il doit à Marie. Le 20 septembre 1850 M. Huot demande à l'évêque le privilège de chanter une messe solennelle le jour de la fête, le 20 juin; il demande aussi, à cette même occasion, une indulgence plénière pour tous les habitants de l'île.

En 1851, les paroissiens consentent à donner au curé, 9 pieds dans la salle des habitants, afin de faire une chambre de plus au presbytère.

**Notre-Dame de Bon Secours
et
Notre-Dame de la Garde (1)**

L'église paroissiale de Sainte-Jeanne de Chantal, à île Perrot, possède un trésor qui, pour être générale-



ment ignoré, n'en est pas moins précieux; c'est une statue de la sainte Vierge qui a longtemps occupé le maître-

(1) Extrait de la Revue Ecclésiastique de Valleyfield, page 207 et suivantes.

autel de l'église si vénérée de Notre-Dame de Bon-Secours à Montréal.

Rappelons d'abord quelques faits :

Vers l'an 1670, deux frères riches et vertueux, seigneurs de Fleury en France, associés de la Compagnie de N.-D. de Montréal, désirant contribuer efficacement à étendre le culte de la Reine du Ciel dans un lieu tout consacré à sa gloire, firent don aux MM. de Saint-Sulpice de Montréal d'une petite statue, héritage de famille, vénéré déjà depuis plus de cent ans dans la chapelle de leur château. Mademoiselle Bourgeois, alors de passage en France, fut l'heureuse dépositaire de ce précieux trésor.

La statue n'avait que 6 à 8 pouces de hauteur. Elle était d'un bois brun et d'un travail remarquable.

Dès l'année suivante elle fut déposée dans la petite chapelle de Bonsecours, humble construction en bois, attirant alors de nombreux pèlerins qui venaient solliciter de la sainte Vierge toutes sortes de faveurs, et ne manquaient jamais de ressentir les heureux effets de leurs confiantes prières.

Le 25 août 1675, une église en pierre, la première qui ait été construite à Montréal, remplaçait l'humble chapelle, et la statue tant vénérée y obtint une place d'honneur. Les pèlerinages continuèrent plus nombreux et non moins fervents, toujours récompensés par des grâces signalées, souvent par des prodiges éclatants.

Il en fut ainsi pendant près d'un siècle.

Cependant les agitations politiques et des guerres meurtrières vinrent ralentir cette ferveur, et en 1754 (était-ce un châtement du ciel?) une partie de la ville fut détruite, l'église elle-même n'échappa pas à l'élément destructeur qui la réduisit en un triste amas de ruines. Les âmes pieuses étaient consternées, quand soudain le bruit se répand qu'un miracle a été opéré; en fouillant dans les ruines encore fumantes on venait de découvrir intacte l'image tant vénérée de N.-D. de Bon-Secours. L'espérance revint dans tous les coeurs; malgré la difficulté des temps et la misère profonde l'église fut rebâtie, et le 30 juin 1773 elle était ouverte aux fidèles par une bénédiction solennelle.

Mais le mouvement des pèlerinages s'était ralenti de-

puis quelques années, lorsque dans l'hiver de 1831, une main sacrilège enlevait de son trône d'honneur la statue vénérée à Montréal depuis près de 160 ans.

Jamais elle n'a été retrouvée depuis. Elle fut toutefois remplacée par une autre, don de la piété privée, et qui occupa le piédestal de Bonsecours de 1831 à 1848.

Un fait en même temps triste et glorieux pour l'Eglise du Canada devait contribuer à remettre en honneur les pèlerinages à N.-D. de Bonsecours.



Les Irlandais, chassés de leur pays par la famine et la peste, étaient venus chercher asile et protection au milieu des Canadiens qui les reçurent avec toute la charité que la religion seule peut inspirer. Ces milliers d'émigrés, mourant de faim, emportaient dans leur pays d'adoption les germes de la terrible maladie dont ils étaient atteints. La contagion ne tarda pas à faire des victimes. Huit prêtres et treize religieuses succombèrent en portant les secours de la religion à ces infortunés. Montréal était menacé; toute la population était dans la terreur. C'est alors que Mgr Bourget fit ce vœu héroïque consigné dans la lettre pastorale du 13 août 1847, et que nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs.

"Je m'engage particulièrement et par vœu, continuait le grand évêque, à m'efforcer par tous les moyens, à rétablir le pieux pèlerinage à Notre-Dame de Bon Secours, qui, par le malheur des temps, n'est plus ce qu'il était autrefois. Je sais que toujours vous avez aimé à être appelée, dans cette ville, le secours des chrétiens — *Auxilium christianorum*. C'est ce qu'attestent les prodiges que vous avez daigné opérer dans cette vénérable chapelle que vous bâtirent nos pères... Hélas nous avons aujourd'hui beaucoup dégénéré de cette dévotion qui s'attachait à votre service, et l'église qu'ils fréquentaient avec tant de ferveur est devenue déserte par notre coupable indifférence. C'est pour cela sans doute que nous avons mérité de perdre cette célèbre image qui était le plus bel ornement de votre sanctuaire." (1)

C'est le 21 mai de l'année suivante 1848 que l'illustre évêque de Montréal, de Bytown (1), et de Martyropolis gazettes du temps décrivent la cérémonie qui eut lieu à cette occasion.

"Les fêtes avaient été annoncées et préparées depuis longtemps, et elles furent splendides et majestueuses selon qu'il convenait," dit la *Minerve* de ce jour."

Dès la veille, la belle statue de bronze doré, avait été transportée à l'église paroissiale de Notre-Dame et déposée sur un autel magnifiquement orné et élevé au milieu du chœur. (2)

(1) Notre-Dame de Bon Secours, page 66.

(2) Notre-Dame de Bon Secours, page 73.

Or les décorations de l'église paroissiale et surtout de l'église de Bonsecours avaient été faites par M. l'abbé Huot, alors curé de l'île Perrot, plus tard curé de Saint-Paul l'Ermite. Ce digne prêtre n'avait rien épargné pour rehausser la cérémonie par la richesse et le bon goût des décors, et les MM. de Saint-Sulpice, par l'entremise de M. Quiblier, curé de Notre-Dame, lui offrirent en reconnaissance la statue qui avait remplacé temporairement, sur l'autel de Bon-Secours, l'image miraculeuse disparue en 1831, et qui pendant près de 18 ans avait été exposée à la vénération des fidèles dans le sanctuaire de Ville-Marie. Tout joyeux de ce présent, M. l'abbé Huot voulut en faire bénéficier ses paroissiens, d'abord, puis les voyageurs qui pendant le temps de la navigation passaient si nombreux devant son antique église. Monseigneur Bourget non content d'acquiescer à ce désir, conçut l'idée d'établir la sainte Vierge gardienne des navigateurs en intronisant sa statue en face des *rapides* sous le vocable de *N.-D. de la Garde*.

Ce projet fut mis à exécution le 20 juin de la même année 1849. L'intronisation de la statue se fit avec une pompe vraiment extraordinaire, inouïe jusque-là dans le pays.

Une retraite de huit jours prêchée par le R.P. Telmon, O.M.I., prépara la paroisse à cette grande démonstration religieuse. La veille du grand jour toute la paroisse se rendit au débarcadère pour y rencontrer les évêques de Montréal, de Bytown (3), et de Martyropolis (2) qui avaient bien voulu rehausser de leur présence cette grande manifestation de piété envers la Mère de Dieu. A leur arrivée la grande voix du canon se fit entendre, et la foule se formant en procession se dirigea vers l'église, distante d'environ deux milles, au

(1) Mgr Eugène Guigues, O.M.I.

(2) Mgr J.-C. Prince, coadjuteur de Montréal.

milieu de chants enthousiastes alternant avec les sons joyeux de la fanfare. Tout le parcours était bordé de feuillage, et devant chaque habitation des arcs de verdure soutenus par des colonnes gigantesques également verdoyantes élevés avec beaucoup d'art et un goût exquis semblaient avoir fait de cette route champêtre une avenue royale. (1) C'était surtout sur la place de l'église que les décorations étaient vraiment grandioses. La chronique du temps nous parle d'un arc de triomphe d'une blancheur éblouissante avec des ornements d'azur formant une superbe inscription : "A Marie, notre Gardienne." Au-dessus flottait un drapeau au tissu soyeux, etc.

Il était trois heures lorsque la foule entra dans l'église pour y entendre un sermon donné par Mgr Guigues, assister au salut et recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement. Ainsi fut terminée la première partie de cette imposante démonstration.

A neuf heures commencèrent les réjouissances de la soirée. Deux immenses bûchers formés de bois résineux avaient été dressés en face de l'église sur le plateau élevé qui domine la côte. La foule s'était portée autour de ces bûchers et les évêques vinrent eux-mêmes y mettre le feu. A ce signal, des feux de joie s'allumèrent dans toute l'île, chaque famille a le sien, et bientôt l'île entière ressemble à un immense foyer. Les chants religieux, les cris de joie, les accents mélodieux de la fanfare dominés de temps à autre par la grande voix du canon proclament hautement que la joie et l'allégresse ont gagné tous les coeurs. Ces amusements enthousiastes se prolongèrent bien avant dans la nuit. Puis tout rentra dans le silence, et chacun dut songer à prendre un repos que réclamaient les fatigues du jour et la perspective de la grande fête du lendemain.

Après la messe pontificale chantée par Mgr Bourget,

(1) On raconte même, que pendant le parcours de la procession, on arrêta, ce qui était convenable, chez le Seigneur Joseph Daoust qui demeurait ou se trouve aujourd'hui M. Oscar Péladeau. L'endroit était on ne peut mieux choisi pour y faire une démonstration. En effet, un immense bûcher était préparé à cette fin.

A un moment donné, le Seigneur mit le feu à ces épinettes qui se consumèrent en peu de temps. Une fumée épaisse et blanche s'échappa du bûcher, monta dans les airs et forma au-dessus de la foule une immense couronne diadème royal à la gloire de Marie, Notre-Dame de la Garde.

la foule encore plus nombreuse que la veille se rendit au magnifique dais de verdure préparé par les soins de M. Joseph Daoust, seigneur de l'île. Le sermon y fut donné par M. l'abbé Pélissier, prêtre de Saint-Sulpice. Mgr Bourget donna lui-même lecture de l'acte de l'inauguration de la statue de N.-D. de la Garde et la procession revint à l'église dans le plus bel ordre. Les petits garçons de la paroisse ouvraient la marche, deux à deux, portant des oriflammes et précédés d'un magnifique drapeau apporté du collège de Saint-Hyacinthe. Venaient ensuite les petites filles vêtues de blanc et couronnées de fleurs, ayant à leur tête la bannière de la sainte Vierge, les dames avec la bannière de la paroisse, et les jeunes filles de la Congrégation de la Sainte Vierge, de la paroisse de Beauharnois, vêtues de bleu et recouvertes d'un voile blanc retombant jusqu'à terre, également précédées de leur bannière. Les hommes de la paroisse suivaient deux à deux, enfin les enfants de chœur de la paroisse et ceux de Beauharnois, des Cèdres, de Vaudreuil, de Sainte-Anne, de la Pointe-Claire précédaient un grand nombre de prêtres venus de tous les points du diocèse. Ces derniers entouraient le char triomphal qui portait la statue de N.-D. de la Garde et qui lui-même était traîné par quatre jeunes lévites vêtus à l'orientale.

La statue reposait sur un piédestal recouvert d'une draperie de velours bleu ciel, orné de guirlandes d'argent. Les trois évêques revêtus de leurs ornements suivaient immédiatement le char.

Avant de pénétrer dans l'église trop petite pour recevoir la foule, la statue de la Vierge fut tournée vers le peuple avide de la vénérer encore une fois avant qu'elle fût placée définitivement sur le trône qu'elle devait occuper. La fanfare fit entendre l'air du cantique si populaire : "Nous vous invoquons tous"; la cloche sonna à grandes volées, le canon retentit de sa voix solennelle, et les trois évêques donnèrent ensemble une dernière bénédiction à la foule qui se dispersa, emportant avec elle un souvenir ineffaçable de cette grande journée, et en rendant du fond de leur cœur mille actions de grâces à Dieu d'avoir inspiré au grand évêque de Montréal l'idée de donner une protection aux hardis navigateurs,

dans les passages si périlleux de notre Saint-Laurent.

Voici l'acte d'installation tel qu'il se trouve dans les registres de la Fabrique de l'île Perrot :

"Nous, soussigné, Evêque de Montréal, assisté des Illustriissimes et Révérendissimes Seigneurs Evêque de Martyropolis et de Bytown de Mr. le G. V. Archambault, l'un des Chanoines honoraire de notre Cathédrale et curé de Vaudreuil, et des prêtres soussignés, avons inauguré dans cette paroisse, une Statue de la Bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de Notre-Dame de la Garde; et en avons fait la translation solennelle de la maison de Mr. Joseph Daoust à l'église paroissiale, au milieu d'un immense concours de pieux fidèles accourus de toute part pour rendre leurs affectueux hommages à leurs bonne et tendre Mère.

"En faisant, à l'honneur de Marie, cette fête champêtre, nous voulions faire participer les campagnes à la joie de notre ville épiscopale dans la glorieuse solennité de la translation de la sainte image de Notre-Dame de Bonsecours, pour que cette Auguste Patrone règne dans tous les lieux soumis à Notre juridiction.

"Nous voulions en même temps assurer aux nombreux voyageurs, qui naviguent sur notre beau Saint-Laurent, qui déroule si majestueusement ses eaux devant cette île fortunée, ce nouveau secours pour les préserver du naufrage dans les dangereux rapides qui sont au-dessus et au-dessous de ce lieu consacré à Notre-Dame de la Garde. Mais comme le torrent du monde est bien plus dangereux que ces deux écueils, nous supplions la Bienheureuse Vierge Marie d'accepter ce nouveau tribu d'honneur avec la garde des précieux trésors de la foi, que nous confions à ses mains sacrées afin qu'il ne soit jamais submergé dans ce Déluge de mauvais principes que vomit l'enfer dans ce temps mauvais par tant de livres et journaux corrompus; Enfin nous donnons 40 jours d'indulgences à quiconque dira dévotement : "Marie, Mère de la Foi, Gardienne de la Religion, Priez pour nous.

Donné à Ste-Jeanne François de l'île Perrot le vingt juin mil huit cent quarante-neuf, et ont lesdits Seigneurs Evêques et prêtres signé avec nous.

Joseph-Eugène, Evêque de Bytown. Chabot, prêtre.

Bytown,	Marcoux, prêtre,
J.-C. Evêque de Martyro-	J. Cholette, prêtre,
polis,	W. Dufresne, prêtre,
J.-J. Vinet, prêtre,	A. Duranseau, prêtre,
Aug. Rolin, prêtre,	Blyth, prêtre,
Péllessier, prêtre, P.S.S.,	Frs.-P. Porlier, prêtre,
J.-E. Chevigny, prêtre,	Charland, prêtre,
F. Perreault, prêtre,	Bardey, prêtre, S.S.,
P.-L. Archambault, prêtre,	N. Hardy, prêtre,
Maurice Roux,	E.-C. Fabre, diacre,
P. Lefaiivre, prêtre,	J.-Z. Rester, prêtre,
Pheillard, prêtre,	Louis-Jos. Huot, curé,
P.-A.-A. Telmon, P.O.M.	Ignace, Evêque de Montréal.

Explication des signatures :

Mgr J.-E. Guigues, O.M.I., premier Evêque d'Ottawa,
 Mgr J.-C. Prince, coadjuteur de Montréal, plus tard
 premier Evêque de St-Hyacinthe.

Ed.-Chs. Fabre, plus tard Evêque de Montréal,

P.-A.-A. Telmon, O.M.I., celui qui décide Mère Marie-
 Rose à entreprendre la fondation de la Congrégation des
 SS. NN. de Jésus et Marie à Longueuil.

P.-L. Archambault, Vicaire Général de Montréal et
 curé de Vaudreuil, fondateur de la Communauté des
 SS. de Ste-Anne,

Blyth, curé de Ste-Martine,

L.-D. Charland, curé de Beauharnois,

Grégoire, Chabot, curé de St-Lin.

La statue est en papier mâché et peut avoir six pieds
 et quelques pouces de hauteur. La figure est jolie et gra-
 cieuse, coloriée d'une teinte blanche rosée. Un beau
 médaillon d'or est suspendu à son cou par un ruban
 blanc. Sa robe est de couleur crème, plissée à la taille
 et sans ceinture, parsemée d'étoiles dorées; une double
 robe, sorte de manteau flottant de couleur bleue, est
 drapée sur ses épaules. Un voile couvre sa tête et sur ce
 tissu est passée assez élégamment une petite couronne
 crénelée. La Vierge est debout sur une boule sphé-
 rique de papier mâché, tenant sous son pied droit un
 serpent se tordant sur le globe; ses mains sont étendues
 comme pour attirer sur ses bras. Cette statue doit être
 l'oeuvre d'un artiste d'une grande âme. Elle révèle, si

je puis dire ainsi, de beaux sentiments religieux et une noble piété.

Chaque année depuis 1849, on chôme cette fête religieuse le 20 juin. Au soir de la fête, à 9 h., les joyeuses volées de la cloche de l'église annoncent le commencement de la fête. C'est l'heure des feux de joie, (1) chaque famille a le sien. Au même instant tout autour de l'île et sur la rive s'allument des longues épinettes et les sapins pétillants. C'est à qui fera flamber plus haut et plus fort, mais toujours en l'honneur de N.-D. de la Garde.

C'est pourquoi depuis cette date, les paroissiens n'ont pas manqué de célébrer cette fête unique dans le pays. Il y eut des années, soit à cause du mauvais temps, soit à cause de l'âge avancé de M. le curé, on se contentait de la messe seulement. C'est ce qui faisait dire à M. Turcot, en 1887 dans son prône : "Mes frères, je vous invite à préparer la fête, avec un esprit chrétien afin de développer dans votre cœur un amour inébranlable à Marie. Ce soir, continua-t-il, à 9 heures, la cloche annoncera le moment d'allumer les feux de joie. Demain est la fête de Notre-Dame de la Garde. Il y aura Grand-messe solennelle à 9 h. 30, vêpres à 2 h. 30 et procession avec la statue de Notre-Dame de la Garde. Cette fête est particulière à la paroisse. On devra s'abstenir de travailler.

"Depuis longtemps vous désirez que cette fête, qui a été si solennelle dans les commencements, fut rétablie pour la gloire de Dieu, de la Sainte-Vierge, notre bonheur et celui de vos familles. Ainsi donc tous les paroissiens devront être à l'Eglise." Et l'année suivante le même curé demande un voyage de petites érabes pour avoir, lui aussi, son feu de joie à l'occasion de cette fête.

Il va sans dire que les paroissiens, à la suite d'une

(1) "La coutume des feux de joie vient de loin, dit Sulte. Les Gaulois, nos aïeux, avaient des réjouissances publiques durant lesquelles ils allumaient de grands feux sur les hautes terres, les montagnes et les bords de la mer. Encore aujourd'hui, chez les Bretons "les fiancés sautent par couple, se tenant par la main, pardessus des tisons enflammés." Ne saut-on pas aussi qu'aux premiers temps de la colonie, les feux de joie étaient en honneur. Dès 1646 et les années suivantes, dit le Journal des Jésuites, la veille de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean, on faisait des réjouissances de feux de joie. Le gouverneur lui-même mettait le feu, et un Jésuite chantait des prières liturgiques. La fête avait un caractère religieux.

telle invitation avaient hâte que le 20 juin arrive, afin de fêter Notre-Dame de la Garde.

D'années en années cete fête se caractérisait de plus en plus grâce au dévouement des curés et aussi à l'esprit de foi des paroissiens.

Comme les moyens artificiels étaient peu nombreux, les plus robustes organisaient la fête à leur manière. On s'était procuré une enclume; sur un côté on y avait pratiqué un trou de 4 pouces de profondeur par 1½ pouce de diamètre. On emplissait ce trou de papier, de poudre et quand la procession se mettait en marche, une forte détonation annonçait le début de la fête du soir. Les livres de comptes montrent qu'en juin 1882 on avait acheté pour \$2.00 de poudre. Et en 1885 on avait dû fêter Notre-Dame de la Garde plus solennellement puisqu'on avait dépensé \$12.58.

Pendant la procession, un autre groupe d'hommes et de jeunes gens s'étaient préparé des balles de guenilles qu'ils avaient fait tremper dans la *caracine* (le pétrole). Les uns précédaient la statue, d'autres la suivaient, et chacun leur tour ils envoyaient dans les airs ces balles en feu qui se déroulaient en tombant sur le sol. Ce qui donnait l'illusion de ces belles fusées qui sillonnent le firmament lors des feux d'artifices.

Quand la procession se terminait et que la Statue retournait à sa place sur l'autel, une autre détonation au moyen de l'enclume, annonçait la fin de la fête. Et chacun s'en retournait à son foyer heureux d'avoir rendu un si bel hommage à Notre-Dame de la Garde, Notre Mère du ciel.

Lors de sa visite de confirmation, le 27 septembre 1886, Mgr l'Evêque s'exprime ainsi: "Nous autorisons M. le Curé à célébrer tous les ans, le 20 juin, l'anniversaire de la translation de la Statue de Notre Dame de la Garde par une Grand-messe, les Vêpres et le Salut... Nous Dédions l'autel du côté de l'épître, au Sacré-Coeur, et celui du côté de l'évangile à Notre-Dame de la Garde."

Et d'années en années, le 20 juin, est toujours fête paroissiale. D'après les notes prises ici et là, on constate que cette fête coûte à la paroisse en 1888, \$20.00; en 1902, \$32.78.

En 1902, le curé demande de faire des feux de joie, l'Evêque doit venir et il bénira une couronne et une chaîne qui doivent orner la Statue. En 1905, à l'occasion de sa visite pastorale, Mgr Emard, Evêque de Valleyfield, bénit une Statue de St-Antoine, don de M. l'abbé Albert Péladeau; il bénit aussi la bannière de Notre-Dame de la Garde qui avait été donnée à la paroisse par Messieurs les Conseillers quelques années auparavant. C'est en reconnaissance de ce don magnifique que les membres du Conseil ont le privilège de porter la Statue dans la procession.

En 1907, pour clôturer la fête, on avait lancé un gros ballon, qui, après être monté *en l'air* s'était dirigé vers Beauharnois. Quelques-uns ont dit qui s'était même rendu à Saint-Remi.

En 1908, on avait souscrit \$33.00 pour le feu d'artifice; en 1913 la souscription monte à \$55.00; en 1922 la Fabrique reçoit \$100.00; en 1925 la même Fabrique reçoit \$77.00, surplus de la souscription. Et à mesure que nous avançons, la souscription monte, monte toujours, puisque la Fabrique jouissait en 1946 d'un surplus de \$765.00.

En 1927, M. l'abbé Elzéar Laberge, curé, voulut fêter Notre-Dame de la Garde d'une manière solennelle, et pour ce faire, il invitait à la présidence d'honneur Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield, et Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette, le dimanche, 19 juin 1927. Voici d'ailleurs le programme :

9 h. a.m., Messe pontificale et allocution, par Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield.

10 h., Procession solennelle du T.S. Sacrement, présidée par Mgr Langlois.

Midi, Banquet offert à Nos Seigneurs Langlois et Forbes.

3 h. p.m., Promenade en automobile; Tour de l'Ile.

5 h. p.m., Chant, musique, déclamations par les enfants de la paroisse sur le terrain de Fabrique.

6 h., Souper intime au presbytère.

7 h. 30, Vêpres pontificales, procession de la Statue miraculeuse, sermon et bénédiction du T.S. Sacrement, par Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

9 h. 30, Feu d'artifice en l'honneur de Notre-Dame de la Garde.

Au cours du programme, on voit que M. le curé Lamberge appelle Notre-Dame de la Garde : la Statue Miraculeuse. Oui, Elle est bien miraculeuse, cete statue, puisque pendant un siècle, la même dévotion et le même attachement à la Vierge Marie se sont conservés dans le coeur des générations qui se sont succédées les unes les autres dans l'Ile.

Gloire aussi à vous vieux pionniers de l'Ile, car c'est dû aux Daoust, Lalonde, Leduc, Mongrain, Montpetit, Péladeau, si cette fête s'est perpétuée jusqu'à nous.

* * *

Sous M. Huot, la paroisse fut rudement éprouvée. Au soir du 19 janvier 1852, le feu consuma tous les ornements du culte et une partie de la sacristie. Le 8 mars suivant, le presbytères et le reste de la sacristie devinrent aussi la proie des flemmes. Il fallait rebâtir. Cependant, on représenta à l'évêque qu'il serait peut-être à propos de "différer la construction du presbytère, vu que dans l'espace d'un mois, durant l'hiver dernier, la sacristie et le presbytère furent brûlés."

M. Huot n'eut pas l'occasion de réparer lui-même les ravages de l'incendie. Au mois d'août 1852, il fut nommé curé de Sainte-Anne du Bout de l'Ile. De là, il passa à la cure de Saint-Edouard, en 1854, de Saint-Norbert en 1857, et de Saint-Paul l'Ermite de 1859 à 1898, où il mourut.

M. CLEMENT AUBRY **(1852 à 1862)**

Selon l'abbé Tanguay, M. Aubry était d'origine irlandaise. Son ancêtre "Tec Corneille Aubry, marié à Québec en 1670, avait nom véritable "Teague Cornelius O'Brennan", d'où la famille est aujourd'hui connue sous le nom de Tècle-Aubry. Clément naquit à Saint-Laurent, près de Montréal, le 11 octobre 1793, de Clément Tècle-Aubry et de Josephte Cousineau. Ordonné le 5 décembre 1819 il fut nommé au vicariat de Varennes en 1820; devint missionnaire de Bonaventure en 1821; de Percé en

1822; de Douglastown en 1823; curé de la Présentation en 1829; de Saint-Athanase en 1836; professeur de philosophie à St-Hyacinthe en 1838; curé de la Rivière des Prairies et professeur à Ste-Thérèse, et en 1852, curé de Ste-Jeanne de l'île Perrot.

Son premier acte aux registres porte la date du 1er octobre. A son arrivée, le curé eut à rebâtir le presbytère détruit dans l'incendie du 8 mars précédent. Toutefois l'on conserva pour les utiliser les vieux murs du presbytère restés debout.

Après dix années d'un ministère fructueux, ce prêtre zélé fut appelé à la cure de St-Benoît, en octobre 1862. Mais son âge avancé le força, en 1865, à abandonner la charge des âmes, fixant sa résidence en cette paroisse, où il décéda en 1873, plein de mérites et de vertus.

M. Clément Aubry avait deux frères prêtres, Joseph, docteur en théologie, décédé au collège de Ste-Thérèse, et Fotrunat, du diocèse des Trois-Rivières.

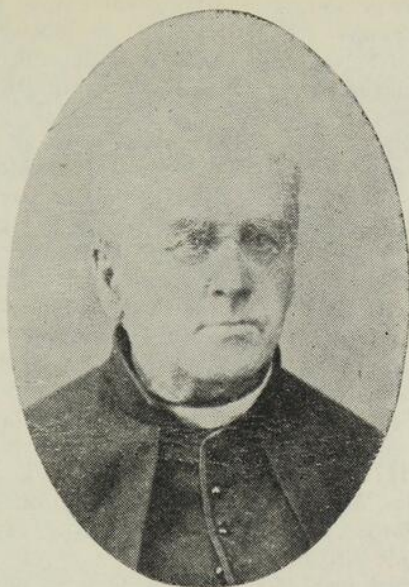
M. AMBROISE-FLEURY GROULX (1862 à 1863)

Le successeur de M. Clément Aubry, ne fut qu'une année (1862 à 1863) curé de l'île Perrot.

Né à Saint-Laurent, près de Montréal, le 4 avril 1819, de J.-B. Groulx et de Gertrude Martin, il fut ordonné à Montréal le 1er juin 1844 et envoyé au vicariat de St-Clément de Beauharnois. Il fut en 1846, curé du Grand Calumet; en 1847, curé de St-Benoît, et en octobre 1862, prit possession de la cure de Ste-Jeanne. Il laissa cette paroisse le 21 septembre 1863 pour aller administrer celle de St-Jérôme, où il est mort le 12 mai 1868, âgé de 49 ans.

M. LOUIS TURCOT (1863 à 1893)

Né à Québec le 17 décembre 1817, d'Augustin Turcot et de Marie Trudelle, il fit ses études au séminaire de Québec et reçut l'ordre de la prêtrise le 21 mai 1842, à Montréal, et fut nommé vicaire de Saint-Aimé; en janvier 1843, vicaire à Saint-Hyacinthe; en 1844, curé



de Saint-Valentin pendant cinq mois et de Saint-Césaire jusqu'en 1850. Ayant sacrifié sa fortune à la colonisation des Cantons de l'Est, il laisse la cure de Saint-Césaire pour celle de Sainte-Philomène. De 1856 à 1861, il fut curé de Saint-Hermas, puis prêtre auxiliaire à l'évêché de Montréal jusqu'à sa nomination à l'Ile Perrot le 20 septembre 1863.

En arrivant M. Turcot eut pour premier soin d'ouvrir une petite bibliothèque paroissiale; il fit donc une quête pour acheter des livres de seconde main, il en acheta pour \$30.00.

L'année 1864, la paroisse se décide à remplacer le clocher de l'église qui avait été brûlé et renversé par la foudre, le 6 novembre 1863.

Il y avait 82 ans que l'on avait terminé la construction de l'église. Le neuf mai 1875, les habitants de l'Ile, par une requête, demandent à l'Evêque la permission de réparer l'église, la sacristie, le presbytère et les dépendances. Mgr Hyppolite Moreau, V.G., se rendit sur les lieux

deux mois après pour voir, par lui-même, et il ordonne de réparer les couvertures de l'église, de la sacristie et du presbytère en bardeaux, et refaire à neuf le clocher et des dépendances neuves. Dans la suite Mgr Bourget approuve tous ces travaux.

Les formalités furent longues, et ce n'est que deux ans plus tard, que les Syndics (1) engagent M. Moïse Aquin de Vaudreuil pour l'exécution de tous ces travaux, moyennant la somme de \$2000.00. Lorsque tout fut fini, les Syndics rendent leurs comptes: Recettes: \$3162.-58 4/5; dépenses: \$3101.00; il restait donc une balance de \$61.58 4/9. On était précis dans ce temps-là n'est-ce pas.

L'année suivante au mois de mars, on décide de bâtir un charnier dans le cimetière, vis-à-vis la chapelle de Saint-Antoine. Il aura 14 pieds par 7 et on paiera \$106. Ce charnier est disparu depuis, il est remplacé par un autre qui se trouve en dehors du cimetière, tout près de l'église. En 1871, sur l'invitation de M. le Curé Turcot, les paroissiens érigent des croix de chemin: une dans l'Anse aux Sables, une dans la Petite Côte, et une autre dans la Grande Anse.

Le douze janvier 1880, par une décision écrite, M. le Curé consent à céder à la Fabrique, une moitié du Constitut, l'autre moitié doit rester au curé.

Ce constitut provenait d'un terrain, propriété du Rev. Michel Lynch, curé alors de Peterborough.

Quelques mois plus tard, avec la permission de Mgr Fabre, M. Turcot, érige la dévotion au Chemin de la Croix dans l'église. Toujours dans la même année, Mgr Fabre ordonne à la fabrique d'acheter un coffre de sûreté en fer, qui restera au presbytère; (2) il ordonne aussi, pour la lampe du sanctuaire, d'employer de l'huile et non du pétrole qui est concédé aux églises pauvres. M. Turcot est très clair dans ses marchés. En voici un exemple: En octobre 1882 il vend à François Gladu, dans le cimetière, la largeur et la longueur pour inhumer une seconde femme à côté du corps de sa défunte femme,

(1) Furent nommés Syndics: MM. Roger Dandurand; Chrysostome Péladeau; Casimir Daoust; Augustin Leduc; Jérémie Groulx, tous cultivateurs.

(2) Avant le coffre était en bois. Il y avait deux clés, une pour M. le Curé et l'autre pour le marguillier en exercice, et ce coffre se promenait tantôt ici, tantôt là chez les marguilliers.

pour le prix de quarante centins, pourvu qu'il soit toujours catholique.

En 1886, on achète des fournaies à bois et un tuyau à double tôle, car on a vendu, à la porte de l'église, les vieux poêles.

Il s'agit de réparer le cimetière. "L'entrepreneur devra faire une porte double, avec des poteaux en cèdres de 10 pouces carrés; on prendra des planches de pin emboutées des deux côtés. On devra aussi, *démancer* le mur qui touche à l'église pour le refaire."

Au début de 1887, on décide que la quête de l'Enfant Jésus, servira à faire des volets au presbytère. (1) Depuis longtemps, la salle des habitants (2) était un objet de convoitise pour le Curé.

Elle se trouvait où est actuellement le boudoir; cela rapetissait beaucoup le presbytère. Après plusieurs démarches auprès de l'évêque, et beaucoup d'assemblées à la sacristie, MM. les Marguillers consentent à céder cette salle à M. le curé qui l'emploiera à sa guise.

M. Turcot fit un voyage à Rome, il en avait parlé, longtemps à l'avance à ses paroissiens. Or au cours de la traversée, il avait perdu son chapeau, des confrères *malins* lui dédièrent, sur l'air de "Te Joseph celebrent" la chanson que voici, la rime laisse un peu à désirer.

"C'est le curé de l'Ile Perrot,
Qui a perdu son chapeau,
Il est allé à Montréal,
Pour s'en acheter un autre,
Quand il fut revenu,
Il retrouva son vieux chapeau,

(1) Ces volets existent encore, dans chaque fenêtres du bas du presbytère.

(2) **La Salle des Habitants**, les plus vieux savent ce qu'elle était, les plus jeunes l'apprendront. Cette salle était un appartement dans le presbytère, réservée spécialement aux Habitants. Elle était le rendez-vous. En hiver, elle était chauffée, et les gens se rendaient là, en attendant l'heure de la messe. On y faisait aussi des assemblées. Comme dans ce temps-là, le chemin de la Reine passait en avant du presbytère et de l'église, aux funérailles, on arrêtait à la Salle, pour y faire "la levée du corps" et on se rendait ensuite, en procession, à l'église.

Dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les gens avaient toujours le temps d'entrer à l'église, ils avaient tant et tant de choses à se dire, dans cette salle si bien chauffée. On raconte, qu'un dimanche, le "tinton" étant sonné pour la Grand'messe, M. le Curé Huot, fatigué d'attendre ses gens pour commencer, était allé chercher, avec les ornements et la chape, ses paroissiens qui s'attardaient à jaser bien paisiblement dans la salle.

Ah, dit-il j'en aurai deux a-c-t-heure.

Ce couplet fit le tour, non seulement du diocèse, mais encore de toute la province. On le chantait partout, et le vieux curé, au lieu de s'en faire, se contentait de sourire.

Le Collège St-Joseph (1)

M. Octave Mauffette, était Principal de l'Académie St-Joseph à Montréal, depuis deux ans, quand les Commissaires voulurent le transférer dans l'Est de la ville. Les citoyens s'opposent à ce changement. Alors M. Mauffette démissionna et accepta une indemnité de \$1000.00.

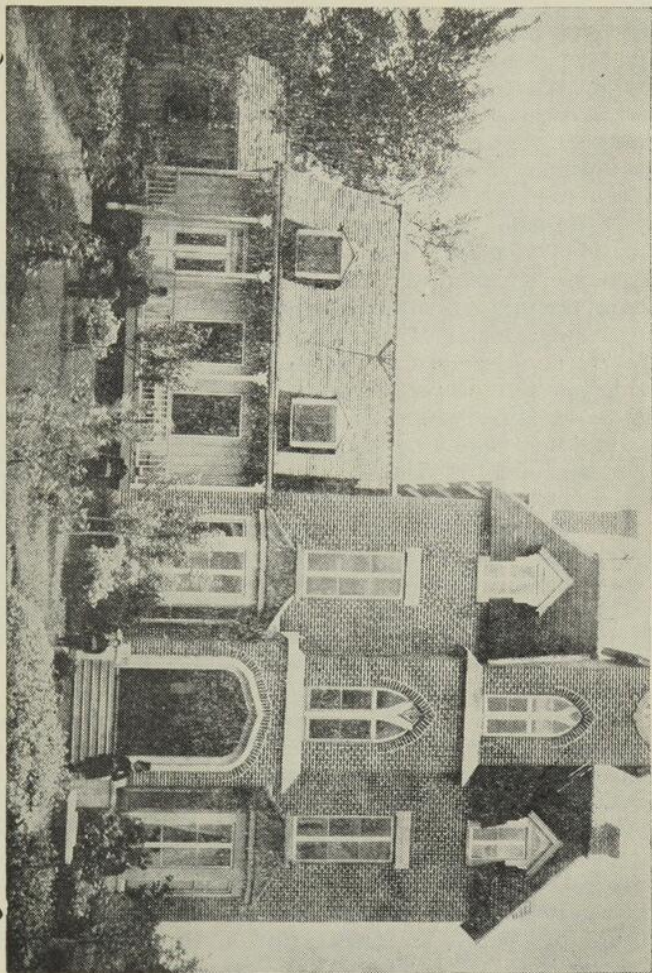
C'est donc avec cette indemnité qu'il recevait de la Commission des écoles de Montréal, qu'il conçut le projet de construire un collège dans l'Île Perrot, sur un terrain qu'il avait acquis de M. Chrysostôme Péladeau.

Dès l'automne de 1879, il fonda son institution. Il avait bien pour l'aider M. Turcot, curé du temps et des souscriptions qui lui arrivèrent pendant les années 1880 et 1881. Malgré tout cela, les ressources étaient faibles. M. Mauffette prit donc le pic et la pelle creusant lui-même les fondations de son établissement, se faisant tantôt manoeuvre en maçonnerie, tantôt ouvrier en menuiserie. M. Munderlock fournit gracieusement toutes les vitres requises pour la construction. Le collège une fois terminé les élèves suivaient soit le cours commercial, soit le cours classique. Le nombre des pensionnaires alla jusqu'à trente-cinq, dont plusieurs passaient même leurs vacances au collège tant ils aimaient l'Île Perrot.

Il y avait une chapelle pour les exercices de piété et le dimanche, professeurs et étudiants se rendaient en chaloupe à Ste-Anne du Bout de l'Île pour y entendre la messe à l'église paroissiale dont M. Mauffette fut l'organiste pendant quelques années.

Le collège de St-Joseph était agréablement situé sur le bord de la rivière Outaouais et jouissait d'une vue délicieuse sur les campagnes. Les larges proportions d'après lesquelles il a été construit, les vastes dépendances dont il était entouré, l'air salubre qu'on y respirait, contribuait à la bonne santé des élèves.

(1) Extrait d'un article paru dans "La Presse" le 12 août 1933.



COLLEGE ST. JOSEPH, ILE PERROT

Cet institution avait pour but spécial de préparer les élèves à toutes les branches du commercial. (Prospectus du collège). Le cour commercial comprenait: la calligraphie, l'arithmétique commercial, le calcul oral, les transactions du commerce, la tenue des livres, le mesurage, l'algèbre et la géométrie.

On y enseignait aussi la musique vocale, et instrumentale, le dessein et les éléments du latin.

Cette maison n'était qu'à la distance d'un mille de Ste-Anne, et assez près de la gare du chemin de fer. En face du collège se trouvait le quai des vaisseaux de la malle ainsi que le Bureau de poste.

Dans son rapport pour 1880-81, M. Breault, inspecteur, dit que ce collège est bien meublé et paraît confortable. C'est une Institution récemment ouverte et qui, je crois, mérite d'être encouragée.

Les principaux profeseurs du collège St-Joseph furent: MM. Georges Famelart, Beaulieu, Colfert, Bousquet, Fitzgerald, Joseph Dion, Lucien Patenaude, Casson, De Narbonne, et Trudel, ce dernier devint prêtre.

Parmi les anciens élèves se trouvaient: Emile et Léopold, fils du Seigneur Globensky, Slater, Fraser, Armstrong, Edouard Montpetit qui devint plus tard secrétaire général de l'Université de Montréal et son frère le docteur Montpetit qui étaient à Rigaud, Numa Brossoit qui fut Recorder de Valleyfield, Curtius, Tresler, Charles et Xavier Ledoux, le docteur Lovatt et que d'autres de l'extérieur.

Tout allait très bien pendant huit ou neuf ans. A l'été de 1889, le collège fut loué aux Jésuites qui songeaient à l'acquérir comme maison de vacances. Les Scholastiques y vinrent avec les Révérends Père Hudon et Schmidt. L'année suivante, le 4 août, vers les dix heures du soir, un violent orage se déchaîna sur l'Ile Perrot, et la foudre en tombant embrasa le collège et le consuma. Des souvenirs précieux et des documents importants furent irréparablement perdus. Ce fut la fin du collège St-Joseph de l'Ile Perrot.

La maison actuelle qui fut bâtie sur les ruines du collège devint la demeure de M. Mauffette qui resta à sa retraite. Il mourut subitement le 16 septembre 1901.

M. Turcot est vieux, il a presque perdu la vue, pour

lui venir en aide, Mgr Fabre nomme, comme desservant et auxiliaire, M. l'abbé Joseph St-Denis. Ce dernier déjà malade, ne peut rester à la tâche, et doit quitter le poste le 15 décembre 1890. Cinq jours plus tard, M. l'abbé J.-Michel Duhamel est nommé desservant.

La maladie aidant, M. Turcot est capricieux, de plus en plus capricieux, et pendant deux longues années, M. Duhamel doit administrer la paroisse. Le bon M. Turcot meurt au presbytère et sa dépouille mor-



telle repose dans la cave de l'église, sous le chœur. Voici l'acte de sépulture tel qu'on le trouve dans les registres de la paroisse.

Le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-treize, nous, soussigné, Evêque de Valleyfield, avons inhumé dans la cave du chœur de l'église de cette paroisse, décédé le douze de ce mois, à l'âge de soixante-quinze ans et cinq mois, fils de feu Augustin Turcot, et de feu Marie Trudelle. Etaient présents Mgr E. Hamel de Québec, Messire T. Leblanc, chanoine de Montréal,

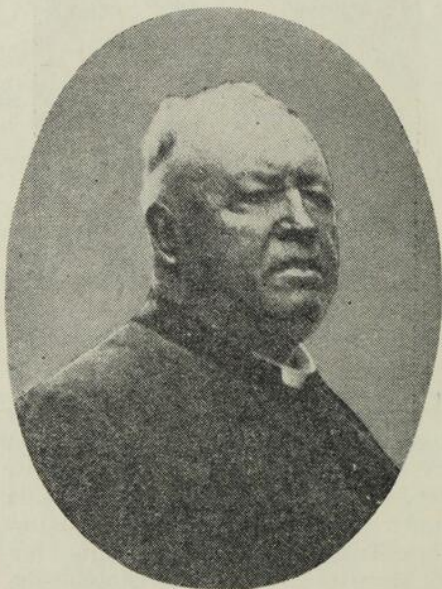
qui ont signé avec nous, ainsi que plusieurs autres prêtres soussignés. Lecture faite.

Jos-Médard, Evêque de Valleyfield, et plusieurs autres.

Division du diocèse

Avec les années, le diocèse de Montréal avait augmenté considérablement. Mgr Fabre songeait à le diviser. Or en 1892, la nouvelle parvient de Rome, que les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon, sur la rive sud du fleuve, et ceux de Soulanges, Vaureuil, pour le nord du fleuve, formeraient un nouveau diocèse, dont le siège épiscopal serait dans la ville de Valleyfield.

Il y avait à l'évêché de Montréal, un jeune chanoine, remarquable par sa diplomatie, sa grande science et sa sainteté, il avait en plus un grand talent oratoire, ce fut l'homme tout marqué et, le 8 juin 1893, Mgr Joseph-Médard Emond, était sacré évêque dans sa cathédrale de Valleyfield. Tous les prêtres qui exerçaient le ministère dans le nouveau diocèse, étaient dans une grande joie et heureux de recevoir le nouvel évêque qui n'avait que 39 ans.



Mr. JOSEPH-MICHEL DUHAMEL
(1893-1926)

Né à Verchères en 1869, et ordonné prêtre à vingt-quatre ans, M. Duhamel, avec tout le zèle qu'on lui connaît, entreprit de mettre au point tout ce qui avait été négligé dans les dernières années de son prédécesseur. Réparations d'ornements, gros ménage à l'église et au presbytère, réorganisation des différentes congrégations, tout fut restauré.

On était prêt à recevoir le nouvel évêque.

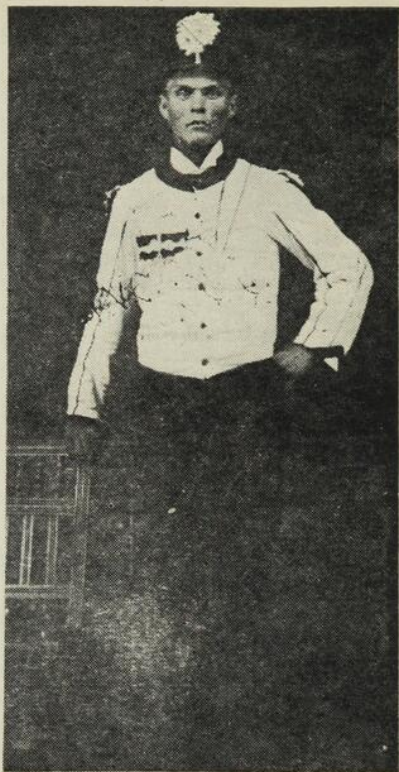
Première visite de Mgr Emard

En effet le diocèse était à peine fondé, que Mgr Emard entreprit de faire la visite pastorale dans chaque paroisse. C'est le 28 juillet 1893 qu'il se rendit à l'Ile Perrot. Il avait fait le voyage de Beauharnois à l'Ile en yatch.

M. Duhamel, secondé par ses paroissiens, reçut royalement le chef du diocèse. Pour l'arrivée de l'Evêque, toute la population s'était rendue au quai de la Pointe du Moulin. On avait organisé, pour la circonstance, une cavalcade, et tous les cavaliers, qui étaient sur leur monture, costumés spécialement pour la fête, cherchaient à faire à qui mieux mieux. Mais les chevaux sont plus habitués à labourer paisiblement dans les champs qu'à servir à une semblable réception; les uns piétinent, les autres s'esclaffent, d'autres avancent et reculent sans cesse et donnent du fil à retordre à leur cavalier. On rapporte même qu'un cheval, plus fringant que les autres, se mit à reculer tant et si bien qu'il tomba à l'eau avec son homme.

Ce fut un grand émoi parmi la foule, et, dans l'empressement qu'on mit pour retirer de l'eau le cavalier et le cheval, on oublia pendant quelques minutes, le grand personnage qui venait d'arriver. Mais bientôt tout rentra dans l'ordre et on se rendit, avec un cavalier de moins, bien entendu, à l'église paroissiale pour la cérémonie de la Confirmation.

Parmi ceux qui faisaient partie de cette cavalcade, deux seulement, survivent: ce sont Messieurs Wilfrid



M. Aristide Gravel dans son costume de cavalier

Pilon et Jean-Baptiste Péladeau; tous les autres sont morts, on relève cependant les noms de Aristide Gravel, Ant. Debellefeuille, Donat Péladeau, Auguste Montpetit, Eusèbe Bourbonnais, Sylvio Leduc et Ademar Lalonde qui était leur chef.

Leur costume, tout en étant bien simple, avait un cachet particulier. L'habit était blanc avec une bande rouge au cou et aux manches; le pantalon était noir avec, sur les côtés, une bande jaune et pour compléter le tout, les cavaliers avaient, sur la tête, un képi surmonté d'un bouquet de plumes, ce qui leur donnait un air grave et solennel.

M. le Curé avait à peine fini de travailler que le douze décembre 1896, un vent terrible ébranle le clocher, le fait tomber par terre avec un fracas indescriptible. Aussitôt on décide d'emprunter, de M. Arsène Lalonde, résident de l'Ile, une somme de \$700.00 pour refaire le clocher, réparer le toit de l'église. Dans sa chute, le clocher avait ébranlé la façade de l'église: "Il y a des pierres qui tombent, les joints sont défaits et cela est très dangereux." On lui fait donc une façade nouvelle, en belles pierres de taille. Comme les murs laissent aussi à désirer, — ils commencent à vieillir, — on décide de les couvrir d'une mince couche de ciment. L'église sera plus chaude, mais, par le fait même, on fait disparaître, sous ce vulgaire ciment, le cachet antique qu'elle avait (150 ans).

M. Duhamel achète, le 11 octobre 1899, un ostensor pour le prix de \$76.00. Cet ostensor a dû remplacer celui qui est en argent et que nous conservons dans l'église.

En juillet 1900, on bénit la croix du chemin dans l'Anse aux sables et, en août, celle de la Petite Côte. Deux ans plus tard, pour la première fois, on achète pour se chauffer à l'église, une tonne de charbon au prix de \$6.50. Où irait-on aujourd'hui avec un si petit montant.

Trois ans plus tard, M. Duhamel acheta un nouveau chemin de la Croix. Il le paya \$135.23. Ce montant devait provenir d'une souscription fournie par les paroissiens, puisque, avant la restauration de l'église (1942), chaque station avait une petite planchette sur laquelle se trouvait le nom du donateur. Voici la liste:

I	station	Famille Thomas Pilon.
II	"	Antoine Leduc.
III	"	A. Daoust.
VI	"	Jos. Leduc, Jr.
V	"	F.-X. Montpetit.
IV	"	Alphonse Bourbonnais.
VII	"	F. Lalonde
VIII	"	Antoine Lalonde, Jr.
IX	"	Benoit Rabeau.
X	"	J. Daoust.
XI	"	J.-B. Péladeau, Sr.

- XII " Orphyr Legault, Maire.
 XIII " J.-B. Péladeau et André McNabb.
 XIV " Arsène Lalonde.

La première organiste dont il est fait mention dans les livres de comptes, est Mlle Alexina Martin. La fabrique lui donna \$40.00 pour avoir joué de l'orgue pendant toute l'année.

C'est le 22 décembre 1905 que M. Le curé et les marguilliers anciens et nouveaux, dans une assemblée tenue régulièrement, tracent un règlement pour la possession des bancs de l'église:

1.—Chaque banc devra être mis à la crieé, pour être concédé;

2.—Les paroissiens majeurs, seuls, peuvent avoir un banc;

3.—La rente annuelle de chacun des bancs devra être payée par le propriétaire à la date fixée par le curé;

4.—Tout banc que l'on voudra remettre à la fabrique, sera vendu en même temps que les autres, le dernier dimanche de décembre chaque année;

5.—Tout banc à vendre prendra sa première enchère d'après le tarif fait et adopté par les anciens et nouveaux marguilliers;

6.—Il est défendu de commercer sur les bancs, vendre, par exemple, une place plus chère qu'elle ne fut payée par le propriétaire;

7.—La fabrique se réserve le droit de reprendre, par forme conventionnelle, tout banc, qui étant crié, ne pourra se vendre selon le prix de son tarif, la fabrique le louera ou le vendra de nouveau, comme bon lui semblera.

Voici maintenant le tarif du prix des bancs fait et passé au cours de cette même assemblée pour être observée à l'avenir:

DANS LA NEF

Banc No:

1.....	9.00	16.....	9.00	31.....	1.50	49.....	9.00
2.....	8.90	17.....	8.90	32.....	1.00	50.....	7.50
3.....	8.80	18.....	8.80	33.....	4.00	51.....	7.10
4.....	8.70	19.....	8.70	34.....	7.00	52.....	7.00

5.....8.60	20.....8.60	35.....6.90	53.....6.90
6.....8.50	21.....8.50	36.....6.80	54.....6.80
7.....8.40	22.....8.40	37.....6.70	55.....6.70
8.....8.30	23.....8.30	38.....6.60	56.....6.60
9.....8.20	24.....8.20	39.....6.50	57.....6.50
10.....8.10	25.....8.10	40.....6.40	58.....6.40
11.....8.00	26.....8.00	41.....6.30	59.....6.30
12.....7.90	27.....7.90	42.....6.20	60.....6.20
13.....7.80	28.....7.80	43.....6.10	61.....6.10
14.....7.70	29.....7.70	44.....6.00	62.....6.00
15.....7.60	30.....7.60	45.....5.90	63.....5.90
		46.....5.80	64.....5.80
		47.....2.50	65.....5.70
		48.....2.50	66.....5.00

DANS LE JUBE

Banc No:

67.....4.00	69.....5.00	74.....4.00	81.....5.00
68.....3.80	70.....4.80	75.....3.80	82.....4.80
	71.....3.00	76.....3.70	83.....4.70
	72.....2.80	77.....3.00	84.....2.00
	73.....2.70	78.....2.80	85.....2.80
		79.....2.70	86.....2.70
		80.....2.60	87.....6.00

J.-M. Duhamel, prêtre-curé,

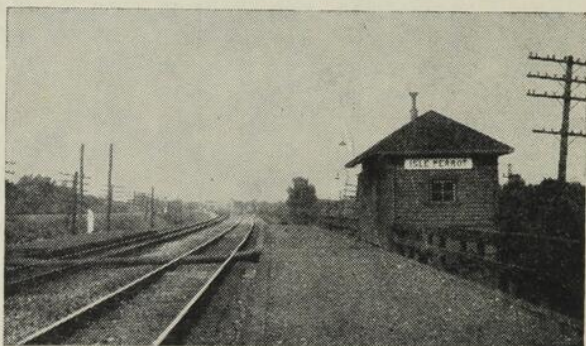
Président.

En 1906, à la suite d'une assemblée, M. le curé Duhamel et MM. Antoine Lalonde, Ovila Péladeau, Maire, sont nommés pour aller à Québec, rencontrer le Premier Ministre Sir Lomer Gouin, dans le but d'obtenir un pont entre l'Ile Perrot et Ste-Anne de Bellevue et un autre, entre l'Ile et Vaureuil. C'est ce qui nous amène à parler des Ponts de l'Ile Perrot. Une fois lancé, le projet fit couler beaucoup d'encre et occasionna de nombreuses démarches.

Les Ponts de l'Ile Perrot

Pour sortir de l'Ile Perrot, il y avait des traversiers; deux du côté de Ste-Anne et deux du côté de Vaudreuil. Cela n'était pas très avantageux; le moyen de transport

était très lent, il fallait attendre son tour, car c'était des bacs qui faisaient la navette d'une rive à l'autre. Pendant les saisons de l'automne et du printemps, on n'osait pas sortir parce qu'on craignait les glaces. Durant ces



La petite station du chemin de fer



Pont qui relie l'Ile à Vaudreuil

deux saisons de l'année, les habitants de l'Ile étaient véritablement des insulaires. Ils ne pouvaient sortir, ils étaient emprisonnés. C'est ce qui décida M. Duhamel, avec MM. Antoine Lalonde et Ovila Péladeau à faire des démarches pour obtenir des ponts qui auraient permis

aux gens de l'Île d'être en communication avec la terre ferme en tout temps de l'année.

Les délégués furent très bien reçus par Sir Lomer Gouin, et revinrent chez eux confiants que leur demande ne sera pas seulement entendue, mais qu'elle aurait des suites véritables.

Les premiers pas avaient été faits. L'idée était dans l'air. La semence avait été jetée en bonne terre, elle devait surgir dans un avenir plus ou moins rapproché.

De même que le grain de sénévé devient un grand arbre, ainsi l'idée d'un modeste pont, pour relier l'Île à la terre ferme, se transforma en deux ponts magnifiques qui relient l'Île à Vaudreuil et à Ste-Anne.

Les promoteurs de cette idée firent part de leur projet à leur députés fédéral et provincial. Tout allait bien, on avait beaucoup d'espérance. Or, un jour, un conflit éclate en Europe. Presque tout l'univers est pris par la grande guerre que nous connaissons tous. Alors on abandonne tout ce qui ne concernait pas la guerre. Et c'est pourquoi, l'idée des ponts de l'Île Perrot passa au second plan, pour revenir en 1919.

Il serait peut-être bon de relire ce que disait le journal "La Patrie" le 22 mars 1919.

"Le projet de construction de ces deux ponts est resté en suspens depuis 1913. M. Boyer a fait un plaidoyer convaincant en faveur de la construction immédiate des ponts entre Vaudreuil, l'Île Perrot et Ste-Anne de Bellevue. Il a exposé les raisons qui devraient indiquer au Gouvernement de s'intéresser à la construction de ces ponts en votant un octroi substantiel.

La construction de ces ponts, n'est pas une entreprise locale. Toute la population de l'île de Montréal et du district, et la population de l'Ontario bénéficieraient également de la construction de ces ponts. M. Boyer a exprimé la conviction que le Gouvernement de Québec est prêt à contribuer généreusement à la mise à exécution du projet. Il s'est cependant opposé à la suggestion que les municipalités des comtés de Vaudreuil et de Soulanges contribuaient à la construction de ces ponts. Il ne faudrait pas taxer de parcimonie les municipalités des comtés Vaudreuil-Soulanges, si elles exigeaient que les gouvernements fédéral et provincial paient en entier

le coût de ces ponts. Il serait peut être à propos de souligner que les municipalités de Vaudreuil-Soulanges, qui comptent une population totale de 20,000 âmes ont emprunté depuis 3 ans près de \$1,000,000.00 pour la construction de leurs chemins, ce montant se chiffrera, avant longtemps, à \$1,500,000.00. Dans l'opinion du député de Vaudreuil-Soulanges, cette impulsion, donnée au mouvement des bonnes routes, constitue déjà une généreuse contribution à la construction des ponts, car la construction des ponts aura pour effet d'augmenter énormément le trafic et l'entretien des routes deviendra plus coûteux, etc., etc.

J'espère toutefois que le Gouvernement se montrera généreux. On en parla partout; et on comprit l'importance d'un tel projet. ces ponts ne devaient pas servir seulement au développement de l'Ile, mais encore de toute la région.

On entrevoyait déjà une route interprovinciale qui relierait Montréal la grande métropole à la capitale du Canada, route Montréal-Ottawa et une autre à la capitale de la province voisine: Montréal-Toronto.

On intéressa à ce projet des Sénateurs et en janvier 1920 on fonda un comité pour obtenir et conduire à bonne fin la construction de ces deux ponts. Ce comité portera le nom de "La Commission des Ponts de l'Ile Perrot". Relisons la circulaire qu'ils publièrent et nous verront l'objet de la création, les pouvoirs et enfin les attributs de cette commission.

La commission des points de l'île Perrot

Objet de sa Création,

Ses pouvoirs,

Ses attributs,

Objet

1.—Cette commission a pour objet la construction des ponts du côté sud et du côté nord de l'Ile Perrot pour relier l'Ile de Montréal à la terre ferme du côté de Vaudreuil.

Les membres de cette commission

2.—Les membres ne retireront aucun bénéfice ou salaire pour leur travail, et leurs services seront donnés

purement à titre de dévouement à la chose publique pour contribuer et aider à l'exécution d'un projet considéré comme national.

3.—Les personnes seules qui auront de par leur office charge de l'administration pourront être rétribuées.

4.—Le nombre total des membres de cette Commission sera de...

QUI COMPOSERA CETTE COMMISSION

5.—Les corps politiques, municipaux, pourvu que ceux-ci adhèrent au projet de garantie prévu par l'article 16, et autres ci-après nommés auront droit de faire partie de cette commission dans la personne d'un représentant. Et lesdits corps politiques, municipaux et autres jouiront chacun devant la commission d'un égal privilège, pourvoir et attribution. Un représentant: Du gouvernement fédéral; du gouvernement provincial; de la commission administrative de Montréal; du conseil de ville de Montréal; des conseils municipaux de Pointe-Fortune; de Rigaud (Ville); Rigaud (Paroisse, V.; Ste-Marthe, V.; de St-Rédempteur, V.; de Ste-Justine de Newton, V.; de Como Est, V.; de Como Ouest, V.; de Vaudreuil Paroisse, V.; de Vaudreuil Village, V.; de Dorion Ville, V.; de St-Lazare, V.; de l'Ile Perrot, V.; de Ste-Anne de Bellevue, J. C.; de St-Clet Paroisse S.; des Cèdres Paroisse; des Cèdres Village S.; de Coteau Landing, S.; de St-Zotique Village, S.; de St-Zotique Paroisse, S.; de Rivière Beaudette, S.; Ste-Claire d'Assise, S.; de St-Télesphore, S.; de St-Polycarpe Village, S.; de St-Polycarpe Paroisse, S.; de Coteau Station, S.; de la Compagnie du C. P. R.; de la Compagnie du G. T. R.; du Board of Trade de Montréal; de la hambre du Commerce du district de Montréal; du lub des automobiles; de l'Association des Bonnes Routes de la Province de Québec; de l'Association des Manufacturiers; du Représentant au Fédéral des Comtés de Vaudreuil-Soulanges et Jacques-Cartier; du Représentant au local des Comtés de Vaudreuil-Soulanges et de Jacques-Cartier; et de cinq autres directeurs choisis indifféremment par la majorité de ceux autorisés précédemment si la majorité le juge à propos.

6.—Les membres de cette commission se réuniront après cette année en mars de chaque année pour faire

l'élection de leurs officiers et de leur exécutif, et à toutes autres époques de l'année pour transiger des affaires générales.

7.—Toute assemblée plénière pourra être convoquée sur désir de l'exécutif ou sur demande d'au moins dix membres;

8.—L'exécutif relèvera entièrement de la majorité des membres et ne pourra agir que sur leur décision en ce qui regarde les grandes lignes qui comportent les dépenses d'argent;

9.—Le Bureau de direction se composera de dix directeurs qui éliront un Président, un premier vice-président; un second vice-président; d'un secrétaire et d'un trésorier. Cependant, le secrétaire et le trésorier pourront être choisis en dehors du bureau de direction par les directeurs;

10.—Toute personne faisant partie de la commission à titre de représentant d'un corps quelconque selon la clause 5, demeurera membre de cette commission tant qu'elle n'aura pas été remplacée par le corps de qui elle tient son mandat.

11.—Les conseils municipaux devront toujours choisir de préférence un de leurs membres comme représentant, cependant ils auront également droit de choisir un représentant en dehors de leur corps pourvu que tel représentant réside dans les limites de cette municipalité, sauf la ville de Dorion dont le représentant ne sera pas tenu d'y résider;

12.—Pour défrayer les dépenses préliminaires d'organisation, les municipalités intéressées, sous peine d'être privées de leur droit de représentation, jusqu'au moment où la Commission sera en état de pourvoir à ses propres dépenses, c'est-à-dire pour une période de deux années, devront souscrire pour chacune des deux années $1/100$ de 1 pour cent dans le cent piastres de leur évaluation; étant donné qu'il serait difficile d'établir une souscription pour la cité de Montréal, cette souscription sera volontaire;

13.—Ces deux souscriptions, qui se percevront au cours des deux années à venir, seront les seules exigibles des municipalités, si toutefois il est nécessaire de faire la perception des deux;

Pouvoirs de la commission

14.—La Commission aura charge et pouvoir de faire préparer des plans, devis et estimés; demander des soumissions; accorder des contrats; faire exécuter les travaux; s'aboucher avec les municipalités et propriétaires riverains, arrêter des conventions avec eux; exproprier au besoin lesdits propriétaires riverains; obtenir et recevoir des octrois des gouvernements; obtenir tous les privilèges et droits de passage nécessaires des gouvernements, et des compagnies de chemin de fer du C. P. R. et du G. T. R.; elle aura le droit d'émettre et vendre des débetures et de faire toutes opérations conformes à son objet.

15.—Si le total du coût de l'entreprise est couvert par les octrois des gouvernements, la commission cessera d'exister, et le tout restera l'affaire des gouvernements, hormis que ceux-ci désireraient que la commission agisse comme intermédiaire entre eux et les municipalités pour la conduite des travaux et pour tout ce qui concernera la construction et l'exploitation des ponts, et autres affaires s'y rapportant;

16.—D'un autre côté, si la Commission ne reçoit pas des gouvernements des octrois suffisants pour compléter l'entreprise, elle aura droit d'émettre le montant de débetures nécessaires à cette fin, lesquelles débetures pourront être garanties proportionnellement à leur évaluation par les municipalités nommées dans la clause 5;

17.—Pour pourvoir au rachat de ces débetures et au paiement de l'administration et des dépenses contingentes, le trafic sur les ponts sera payant jusqu'à parfait rachat desdites débetures. Les taux de péage seront établis de manière à pouvoir rencontrer les obligations de la commission;

18.—Si les revenus dépassaient le montant de la somme nécessaire chaque année pour rencontrer l'intérêt sur les débetures, le fonds d'amortissement et les dépenses d'administration, la Commission, à la majorité de ses membres, aura le droit d'employer ce surplus de trois façons différentes selon les besoins et les circonstances; —

a) En versant ce surplus au fonds d'amortissement annuel créé pour le rachat des débetures, lequel, par

son accumulation, permettra de totaliser plus tôt, la somme capitale et comme conséquence de rabaisser les taux de péage bien avant l'époque déterminée pour le rachat entiers desdites débentures.

b) Ou encore d'accumuler ces surplus en un fonds de réserve jusqu'à l'époque où la commission ayant racheté toutes et chacune de ses débentures pourra rendre libre le trafic des ponts, et alors ce surplus pourra être distribué au prorata de leur garantie aux municipalités qui auront garanti des débentures pour être employées par elles à l'entretien de leur chemin.

c) Ou encore d'accumuler ces surplus en un fonds de réserve qui servira plus tard à l'entretien des ponts, au cas où les gouvernements ne consentiraient pas à en assumer la propriété et l'entretien.

19 — La principale place d'affaire de cette Commission sera à Montréal;

20.—La Commission aura le pouvoir de faire des règlements pour sa régie interne, et pour l'administration des affaires pour lesquelles elle est constituée.

Comme on peut voir l'idée des ponts n'intéressa pas seulement l'Ile, mais toute la région. Et, afin de pouvoir plus aisément s'organiser et rencontrer les nombreuses dépenses qu'un tel projet pouvait entraîner, on invita les paroisses des comtés de Vaudreuil-Soulanges à faire partie du comité et à contribuer dans une modeste part à l'organisation. Chaque paroisse fut invitée à payer 1/100 de 1% sur son évaluation de l'année 1919. Voici le tableau que l'on dressa pour la circonstance:

SOULANGES

Les Cèdres Village	\$ 132,950	14.15
Les Cèdres Paroisse	1,140,565	114.56
Coteau du lac Paroisse	396,811	40.48
Coteau du lac Village	118,800	12.60
Coteau Station	195,400	19.90
Coteau Landing	125,000	13.40
St-Zotique Paroisse	168,577	17.38
St-Zotique Village	108,131	10.89
Rivière Beaudette Village	67,000	6.71
Rivière Beaudette Paroisse	157,690	15.76
St. Téléspore	472,106	47.22

St. Polycarpe Paroisse	708,715	70.84
St. Polycarpe Village	117,690	11.77
St. Clet	578,000	56.61

VAUDREUIL

Pointe Fortune	194,200	19.00
Rigaud Paroisse	840,475	84.05
Rigaud Ville	443,750	84.05
Como Ouest	495,315	49.57
Como Est	229,297	22.93
Vaudreuil Paroisse	1,031,251	103.13
Vaudreuil Village	146,250	14.63
Dorion Ville	742,285	74.24
St. Lazare	330,400	33.08
Ste Marthe	752,330	75.26
Ste Justine	692,865	69.36
St. Rédempteur	252,585	25.00
Ile Perrot	735,216	73.55

On forma le comité qui se compose de plusieurs membres, le voici:

Président: T. B. Macauley, président de Sun Life Ins. Co., Montréal; Mount Victoria, Hudson Heights.

Vice-président: Bgr. Gen. A. E. Labelle, de la Chambre de Commerce; Ville de Dorion, Montréal.

Vice-président: Henry Miles, M.P.P., Pointe Fortune, Montréal.

Secrétaire: Gustave Boyer, M.P.P., Maire, Rigaud, P.Q.

Secrétaire-adjoint: Ludger Lemieux, Architecte, Montréal, Isle Perrot.

Trésorier: Lt.-Col. F. S. MacKay, N.P., Maire, Ville de Dorion, Montréal.

Directeurs: L'hon. Sénateur Arthur Boyer, Como, Montréal; Geo. Summer, pres. of Board of Trade, Montréal; Eugène Tarte, éditeur "La Patrie", Como, Montréal; Adrien Rouleau, registrateur, Maire, Coteau Landing; Guisolph Daoust, Maire, Ste-Anne de Bellevue; Jos. Wilson, Maire, Hudson; R. Ouimet, N.P., sec-trés- St-Polycarpe; M. Duchastel de Montrouge, Ingénieur de la ville d'Outremont, et de l'Ass. des Bonnes Routes; F. W. Stewart, Industriel, Hudson, Montréal, un représentant de la ville de Montréal.

Membres honoraires: Les députés au Fédéral des com-

tés Jacques-Cartier et Vaudreuil; et au local des comtés de Vaudreuil, Soulanges et Jacques-Cartier; Municipalités et autres corps publics faisant partie de la Commission.

Villes: Montréal, Ste-Anne de Bellevue, Rigaud, Dorion. Villages: Vaudreuil, Como Est, Como Ouest, Pointe-Fortune, Les Cèdres, Coteau du Lac, Coteau Station, Coteau Landing, St-Zotique, St-Polycarpe, Riv. Beaudette.

Paroisses: Vaudreuil, Ile Perrot, Rigaud, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, etc...

Chambre de Commerce, Board of Trade
Association des Bonnes Routes.

Ass. des Manufacturiers Canadiens.

Pour que tous les intéressés soient au courant des activités, de la commission on publia de temps en temps, sous forme de bulletins, tout ce qui se passait au Bureau. Voici le premier bulletin que l'on envoya à toutes les paroisses des deux comtés le 9 mars 1920; et un autre, le 25 mars de la même année.

BULLETIN NO 1

Les membres du bureau exécutif de la commission des ponts de l'Ile Perrot accompagnés de plusieurs autres citoyens importants ont rencontré Sir Lomer Gouin, le premier ministre de la province et l'Hon. M. Galipeault, le ministre des Travaux Publics, mardi, le 9 mars dernier à propos de la construction des ponts.

Etaient présents: M. T. B. McCauley, président, MM. le brigadier-général; A. E. Labelle; Henry Mills, M. P., vice-présidents; Lt.-Col. F. S. Mackay, trésorier; Gustave Boyer, M. P., secrétaire et Ludger Lemieux, secrétaire adoint; l'Hon. sénateur Boyer; Eugène Tarte; George Sims, président du Board of Trade; Adrien Rouleau; l'échevin Joseph Elie, représentant la ville de Montréal; R. Ouimet, N. P.; D. Duchastel de Montrouge, tous directeurs; MM. les députés H. Pilon, Avila Farand, Gault, Conroy, Vautrin, MM. Lawrence Wilson, André Bray, T. Emery Fournier, Wilfrid Hamilton, ex-maire de Dorion, etc., etc.

Après que la délégation fut présentée à Sir Lomer Gouin et à l'Hon. M. Galipeault, MM. le président et le vice-président T. B. McCauley, le général Labelle, Hen-

ry Mills et le secrétaire, M. Gustave Boyer, et autres, présentèrent la question des ponts au premier ministre et urgèrent la coopération du gouvernement de Québec.

Réponse de Sir Lomer:

"Si le gouvernement d'Ottawa veut contribuer pour 50% dans la construction et la municipalité pour \$100.00, le gouvernement de Québec se charge de la construction du pont et paiera la balance du coût. Ceci veut dire que si le pont coûte \$500,000, de construction, Ottawa devra payer \$250,000, le gouvernement de Québec \$150,000 et la municipalité garantiera \$100,000 en débentures qui se rembourseront d'elles-mêmes chaque année par les recettes du pont. C'est un premier succès. La question a l'air en bonne voie de réussite. Jeudi, le 5 de ce mois les membres de la commission doivent se rendre en délégation à Ottawa.

* * *

BULLETIN NO 2

Jeudi le 25 mars, une délégation composée des membres exécutifs du Bureau de la Commission des Ponts de l'Île Perrot: MM. T. McCauley; Brigadier-Général A. E. Labelle; Sénateur Boyer; Colonel MacKay; Adrien Rouleau, Maire de Coteau Landing; Jos. Wilson, Maire de Hudson; R. Ouimet, représentant les deux municipalités de St-Polycarpe; M. Duhamel de Montrouge de la Dominion Good Roads Association; Henry Miles, M. P. P.; Ludger Lemieux, secrétaire adjoint; Jos. Elie, échevin, représentant ville de Montréal; E. O'Callaghan, President of Board of Trade de Cornwall; A. C. Robertson, secrétaire; M. Fetterly, Maire de Cornwall; J. A. Chisholm de Cornwall; J. A. Langster, de Lancaster; K. C. McDonald et le Dr. L. S. Cheney d'Alexandria; A. E. Parker et S. K. Dewy de Brockville; D. Lafortune, M. P.; Edmond Proulx, M. P.; les députés Ashby de Jacques-Cartier; Pilon de Vaudreuil; Farand de Soulanges; Arthur Watier, conseiller de la Paroisse de Vaudreuil, et autres.

La délégation fut reçue par Sir Georges Foster, Premier Ministre intérimaire et les Honorables Dr. Reid, Ministre des Chemins de Fer; Ballantyne, Ministre de la Marine; et Doherty, Ministre de la Justice. Ont adres-

sé la parole: MM. McCauley; Brigadier-Général Labelle; Henry Miles, M. P.; Sénateur Boyer; Duchaster de Mont-rouge; J. A. Chisholm; A. E. Parker et Fetterly.

Sir Georges Foster a répondu ce qui suit:

"Dans les circonstances il est difficile de donner une réponse trop encourageant étant donné les grandes dépenses que le gouvernement a à faire face, mais le gouvernement fera pour le mieux". Il reconnaît l'absolue nécessité de la construction de ces ponts et dit que le gouvernement fédéral contribue \$25,000,000.00 aux provinces pour les routes et il croit que les gouvernements de Québec et Ontario pourraient s'entendre pour relier par les ponts, les routes qu'ils construisent à grands frais dans leurs provinces respectives. Cependant, il ne veut pas laisser les délégués sans espoir.

Le gouvernement va étudier la question et donner prochainement une réponse officielle. Nous pouvons ajouter que plusieurs des ministres et un grand nombre de députés du côté ministériel comme oppositionniste sont favorables à la coopération du gouvernement fédéral. Le travail de la commission aura son effet, seulement au début de notre tâche, nous avons cependant déjà obtenu la coopération du gouvernement provincial. Nous n'avons pas besoin de perdre espérance il faut, au contraire, poursuivre la campagne avec beaucoup d'ardeur.

Par la lecture de ces deux bulletins, on voit que les deux gouvernements, fédéral et provincial, sont prêts à coopérer au projet des ponts et peu de temps après, c'est-à-dire au mois de juin 1920, M. le Président, devant les membres du comité faisait le rapport suivant: Nous le publions en entier puisque c'est un résumé de toutes les activités qui se sont déroulées depuis 18 mois.

"Messieurs mes collègues,

"L'objet de cette réunion, à part de transiger des affaires générales de la commission, est en plus, et surtout, de vous informer officiellement des succès qui couronnent, jusqu'à maintenant, le travail de notre Commission.

"Tous et chacun de vous ont appris, avec un énorme plaisir, que la construction des ponts semble une affaire résolue. Le gouvernement provincial, le premier, a informé la Commission du projet de loi qu'il a adopté à la dernière session, se faisant autorisé par la Législature

à dépenser la somme de \$600,000.00 pour cette fin; et le Parlement fédéral, en second lieu, ayant voté une somme de \$150,000.00 en mai dernier : décision dont nous avons également notification officielle.

"Dans quelques instants, je vous demanderai d'adopter un vote de remerciements à l'adresse de nos deux gouvernements par lequel nous leur exprimerons notre entière gratitude au nom de toute la population, dont nous sommes ici les représentants autorisés.

"La Commission a droit de se féliciter d'avoir réussi dans la mission qu'on lui a confiée; car c'est réellement prodigieux que, dans une courte période, soit depuis 18 mois, d'avoir amené une solution à cette question.

"Cependant, Messieurs, malgré toute la bonne volonté des membres de la Commission, en toute justice, nous devons proclamer hautement qu'ils ont été aidés par des Corps publics de Montréal, tel que le Board of Trade, la Chambre de Commerce, l'Association des Manufacturiers et autres; également par des initiatives privées telles qu'entre autres, le Concours de MM. H. Pilon et Avila Pharand, les deux députés provinciaux de Vaudreuil et de Soulanges.

"Je ne voudrais pas faire de partialité, tant le nombre de ceux qui ont contribué à cette belle oeuvre est considérable; mais permettez-moi, cependant, de mentionner nos deux vice-présidents, M. le brigadier-général Labelle, par le concours puissant et effectif qu'il nous a prêté auprès du gouvernement fédéral, et M. Henry Miles, en aidant ses collègues que j'ai déjà nommés, auprès du gouvernement provincial. C'est le temps de dire que nos deux vice-présidents sont des hommes d'actions.

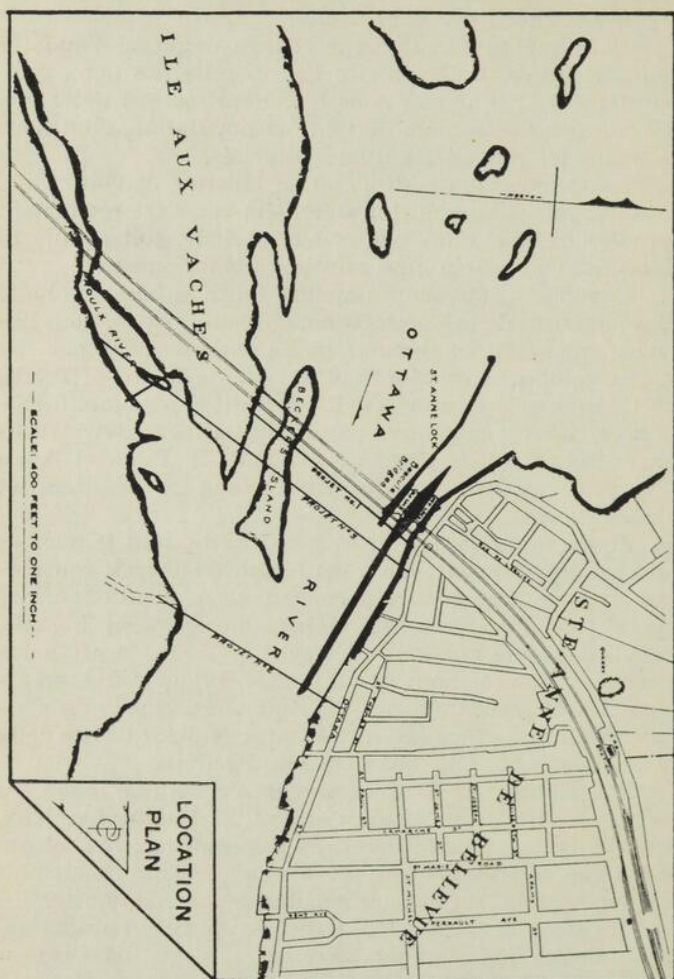
"J'ajouterai que la Commission n'a qu'à se louer des services actifs du secrétaire-adjoint, M. Ludger Lemieux, qui ne ménage aucunement ses pas et démarches, et qui est d'une ponctualité et d'un dévouement qui serait plus explicable chez un officier rétribué selon son mérite.

"Je tiens à remercier enfin la presse en général qui nous a puissamment secondés dans la bonne propagande.

"Le Président."

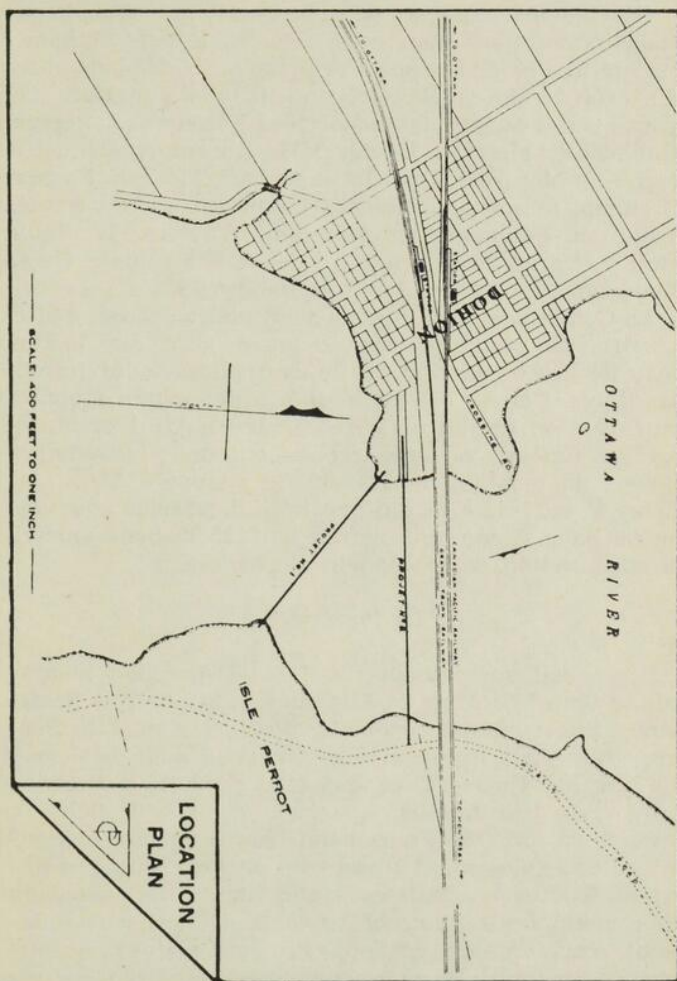
Le projet est colossal. Construire deux ponts coûtera énormément cher. On s'adresse à un ingénieur, M. V. De-

nis, pour lui demander de faire un estimé du coût des ponts. Dans une lettre du 31 janvier 1921, ce dernier présente une estimation du coût approximatif de ces travaux.



Il entre dans tous les détails; expropriation, changement de chemin, etc., pour conclure que le pont de Dorion coûterait \$339,000.00, celui de Ste-Anne \$425,700.00.

Il y a plusieurs projets à l'étude, dit-il. Les uns veulent les ponts ici; d'autres là. Mais M. Denis recommande le projet No 2 pour le pont de Dorion et malgré



qu'il ait opté pour le projet No 3 pour celui de Ste-Anne, on choisit le projet No 2. Il coûtera \$40,000.00 de plus, mais ce deuxième plan sera plus pratique.

La construction fut lente. On prit presque quatre ans à faire le travail et au mois de septembre 1925 tout était fini et prêt pour l'inauguration.

M. Ludger Lemieux, secrétaire-adjoint, lança beaucoup d'invitations pour cette fête. M. le curé Duhamel est invité à bénir ces ponts et presque tous les membres du cabinet de Québec répondent à l'invitation. On voyait sur l'estrade les honorables Taschereau, Perron, Galipeault, Mercier, David. MM. Rhéaume, Duquette, maire de Montréal, Vautrin, ingénieur, Morgan, Fortier, Brennan, tous les maires des municipalités des comtés Vaudreuil-Soulanges et beaucoup d'autres. La foule était très grande, et la fête fut des mieux réussie. On se souviendra longtemps du 13 septembre 1925.

La Commission des Ponts n'avait plus sa raison d'être. L'entreprise était finie mais avant de dissoudre le Bureau de la Commission, M. le Secrétaire voulut fermer ses livres. Comme il restait encore un certain montant en caisse, on résolut de faire chanter, à l'Ile Perrot, un service funèbre pour le repos de l'âme du sénateur Boyer; un montant de \$241.00 fut envoyé à M. Elzéar Laberge, curé de l'Ile, qui devait garder \$16.00 pour une messe pour l'honorable défunt et \$225.00 pour aider à la construction de la chapelle de Pincourt.

La Poudrière

Il y avait sur une partie de l'île que l'on nomme aujourd'hui "Terrasse de l'Ile" une industrie très florissante. Elle avait pour nom la "Poudrière de l'Ile Perrot." Elle était une source de revenus pour beaucoup de gens de Pincourt, ce qui leur permettait de bien faire vivre leur famille.

Or le 28 juin 1907, on ne sait trop comment, la Poudrière fit explosion, et il ne reste plus que ruine et désastre. Toutes les bâtisses sautèrent, seules quatre ou cinq cheminées résistèrent au coup, et dans leur isolement, elles semblent échapper des sons plaintifs au milieu de la forêt. Plusieurs personnes perdirent la vie dans cet accident.

Depuis cette terrible explosion, personne n'avait osé s'aventurer sur cette partie de l'Ile. On avait peur. Or

un jour, un homme entreprenant et courageux, M. le Dr Alphonse Girouard, acheta tout le terrain de l'ancienne poudrière, lui donna le nom de Terrasse de l'Ile. Il y



Dernier vestige de la poudrière sur la terrasse de l'Ile. Une des six cheminées restées debout malgré l'explosion

fit un travail de géant, traçant des boulevards, des avenues, tant et si bien, qu'après deux ans de défrichement, au delà de deux cents familles sont heureuses de demeurer dans cet arrondissement comme propriétaires.

Le quai

M. Duhamel, sous une écorce un peu rude, avait cependant un coeur d'or, et une grande dévotion envers la sainte Vierge. Il avait conçu le projet de faire de la chapelle de Notre-Dame de la Garde, un lieu de pèlerinage, qui attirerait, non seulement ses paroissiens, mais encore des foules nombreuses qui viendraient de toute part.

Comment y arriver? Dans ce temps-là le transport des voyageurs comme des marchandises, se faisait par bateau. On se rappelle que le "Garnet", le "Filgate", le "Valleyfield" et le "Laurentia", dans leur course Valleyfield-Montréal, arrêtaient tour à tour au quai de l'île qui était à 1½ mille plus bas que l'église. M. le Curé conçut donc le projet de faire construire un quai en face de l'église. Pour arriver à son but, il fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement fédéral, il fait aussi plusieurs assemblées avec ses paroissiens, qui finirent par accepter ses nobles désirs. Ouvrons le livre des Délibérations pour y lire ce qui suit.

"A une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Ste-Jeanne de Chantal de l'Île Perrot, dans le diocèse de Valleyfield, convoquée au prône de la messe paroissiale, pendant deux dimanches consécutifs, tenue conformément à ladite convocation, en la sacristie de ladite paroisse, avec les solennités d'usage, au son de la cloche, sous la présidence de M. le Curé, le douzième jour du mois de mars de l'an de Notre-Seigneur, mil-neuf-cent-onze, à laquelle étaient présents MM. Emmanuel Robillard, Moïse Leduc, Emmanuel Madore, Antoine Leduc, Azilda Daoust, Moïse St-Denis, Alphonse Daoust, Antoine Lalonde, Jean-Baptiste Péladeau, il a été fait ce qui suit: M. le Curé fait part à l'assemblée d'une lettre de J.-L. Michaud, ingénieur en chef du département des Travaux Publics, laquelle se lit comme suit :

Rév. J.-M. Duhamel,

Il Perrot, P.Q.

"Cher Monsieur,

"Relativement au projet de construction du quai en face de l'Île Perrot, il est nécessaire que les Marguilliers

de l'Oeuvre de la Fabrique de l'Ile Perrot, passent une résolution accordant à la Couronne, sans charge, le droit de passage à partir du pied du chemin public dans la ligne ouest du terrain de la Fabrique, en longeant le fleuve, où il y a déjà un chemin privé, jusqu'à la ligne est du terrain où le quai projeté sera situé.

"Cette résolution, pour avoir effet, devra être sanctionnée par l'Autorité diocésaine.

Sur ce, il est proposé par M. Emmanuel Robillard, secondé par M. Antoine Lalonde, qu'il soit accordé à la Couronne, sans charge, le droit de passage dont il est question, dans la lettre ci-dessus mais sous la condition expresse, que ledit droit de passage ne soit exercé que dans le chemin privé actuel et que la Fabrique ne soit pas tenue à l'entretien de ce chemin, et le tout sujet à l'approbation de Mgr Emard, notre Evêque.

Cette motion étant mise aux voix, tous ceux qui étaient présents ont signé, acceptant la proposition de M. le Curé.

La motion est déclarée remportée.

Faite et passée les jour et an que dessus et au lieu que dit est : et les soussignés ont signé avec moi, prêtre, soussigné, Président.

Emmanuel Robillard, Moïse Leduc, Antoine Lalonde, Alphonse Daoust, Emmanuel Madore, Azilda Daoust, Antoine Leduc, J.-B. Péladeau, J.-M. Duhamel, curé, Président.

Nous, soussigné, Evêque de Valleyfield, avons vu et approuvé; et approuvons la résolution adoptée d'autre part par l'Oeuvre et Fabrique de Ste-Jeanne de Chantal de l'Ile Perrot, sous certaines conditions spécifiées dans ladite résolution du droit de passage à certain endroit du terrain de ladite Fabrique en vue de la construction d'un quai près de ce même terrain.

Donné à Valleyfield, le 13 mars 1911.

Joseph-Médard,
Evêque de Valleyfield.

M. le Curé avait gagné son point. Le quai fut construit. Il voulait que Notre-Dame de la Garde soit priée et honorée. Mais les années qui suivirent démontrèrent que son projet, et c'est le cas de le dire, est tombé à l'eau pour les raisons suivantes : D'abord on ne creusa

pas pour faire disparaître les battures qui se trouvaient devant le quai, et ensuite, avec le développement des belles routes, le transport, par eau, perdit peu à peu de la vogue, et aujourd'hui, il n'y a plus de navigation locale. Tout se fait, soit par autobus, soit par camion.

Les cloches

L'oeuvre de M. Duhamel n'était pas finie. Il y avait bien dans le clocher (1) une petite cloche qui se trouvait là depuis 1847. Il mit à exécution le projet de doter son église d'un carillon. Il organisa une souscription qui lui permit d'acheter trois cloches, de la maison G. & L. Boller, Orléans, France.

La bénédiction eut lieu le 19 juillet 1925. Au cours de la cérémonie elles reçurent les noms suivants :

FA

Pie XI

Mgr R.-M. Rouleau, O.P.

Evêque de Valleyfield

Rév. J.-M. Duhamel, curé

A. D. 1925

2,020 lbs

LA

Ste-Jeanne de Chantal

fondée en 1763

Les donateurs: Atchez Leduc, Lophie Daoust, Adelmar Lalonde, Antoine Lalonde, Ludger Stocker, Ovila Pélaudeau, Dame veuve Michel Leduc.

1,000 lbs

DO

Notre-Dame de la Garde

Priez pour nous

500 lbs

Ce fut une grande fête et les paroissiens étaient venus en grand nombre, pour assister à cette cérémonie. Les

(1) On rapporte qu'il disait à ses ouailles: Regardez votre clocher, il n'est pas haut, mais la petite cloche qu'il renferme, parle bien fort puisqu'elle parle au cœur.

cloches sonnèrent jusqu'au souper, car personne ne voulut retourner chez lui sans les faire sonner.

Et depuis un quart de siècle, les cloches, du haut de leur cage austère, annoncent, dans leur envolée, non seulement l'heure des grandes fêtes, mais elles se réjouissent avec les parents, lorsqu'une naissance arrive; et elles savent aussi pleurer, à leur manière, pour sympathiser avec les familles éprouvées par la perte d'un de leur membre.

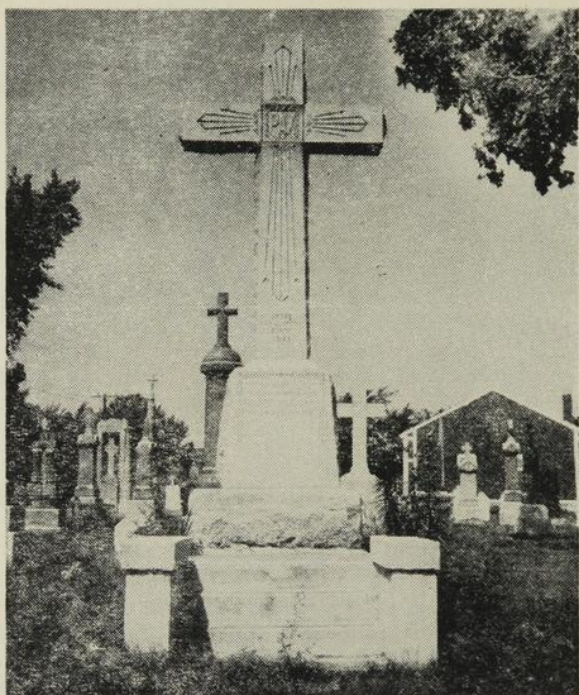
Les années pèsent de plus en plus sur les épaules du vaillant apôtre que fut M. Duhamel. Il devint malade, incapable de rester au poste de commande, et, sur l'invitation de son évêque, il donna sa démission le 3 mars 1927 pour se retirer à l'Hospice de Valleyfield. Là, il s'ennuit beaucoup; ses anciens paroissiens de même que ses confrères vont le voir souvent pour le consoler et lui aider à accepter la volonté divine, comme tout apôtre doit le faire.

Pendant les trente-sept années qu'il passa avec ses paroissiens, il a semé le bon grain, par ses prédications un peu typiques parfois, ses exemples, et surtout par sa grande charité qu'il exerçait dans l'ombre, auprès des moins favorisés de la fortune. Il donna de l'argent pour aider les pauvres, si bien qu'à sa mort, il n'avait aucune économie. Mais Dieu qui scrute les reins et les coeurs a dû marquer à son compte, dans le Grand Livre de la vie, toutes ses prières, toutes ses instructions et tous ses actes de charité. On raconte bien des histoires sur son compte et malgré qu'elles soient beaucoup amplifiées au cours des années, les paroissiens de l'Ile Perrot, ont toujours gardé, bien vivant, dans leur mémoire, le souvenir de M. Duhamel. Pour donner une preuve tangible de leur attachement à M. le Curé qui vient de mourir, ils lui élèvent au milieu du cimetière, à leurs frais, une superbe croix en pierre, dont la base repose sur la tombe de leur cher disparu. Et comme épitaphe, on peut lire, sur la base de la croix — remarquons bien le mot :

Priez pour notre ancien curé

J.-M. Duhamel

Né en 1860 — Décédé en 1931



La superbe croix du cimetière, hommage des paroissiens à leur ancien curé

M. ELZEAR LABERGE
(1927-1933)

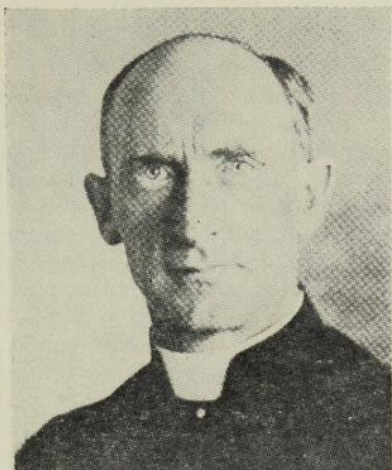
Dans les dernières années de M. Duhamel, plusieurs items avaient été négligés. M. l'abbé Laberge est nommé curé de l'Ile Perrot.

Né à Valleyfield, M. Laberge fit ses études au collège de Valleyfield. Il est ordonné prêtre le 6 janvier 1910. Professeur au collège pendant quelques années, il passe par la cure de Sainte-Clotilde avant d'arriver ici.

Dès décembre 1927, de concert avec les marguilliers

du temps, M. le Curé augmente l'assurance pour l'Oeuvre et Fabrique de l'Ile Perrot de \$10,000.00.

L'année suivante il renouvelle le système de chauff-



fage à l'église et au presbytère. A l'avenir, on sera chauffé par un système à l'eau chaude dans l'église comme dans le presbytère.

Le Rév. P. Henri McNabb.

Au mois d'avril de la même année, le Révérend Père Henri McNabb, issu d'une brave famille de l'Ile, venait d'être ordonné prêtre. Ayant fait ses études au collège Bourget, Rigaud, il devient Clerc de Saint-Viateur, et le 8 avril 1928, il chanta dans l'église de sa paroisse, sa première grand-messe. M. l'abbé Andronic McNabb, son cousin, fit le sermon de circonstance. Ce fut une belle fête religieuse et M. Laberge lui donna un caractère particulier par les décorations qu'il fit avec un goût exquis.

La dime.

D'après une très vieille coutume, la redevance qui

se payait au curé, était la dime. Elle consistait dans la 26e partie de la récolte de chaque cultivateur. Mais, avec le temps, les cultivateurs étant de moins en moins nombreux, il fallut songer à changer ce moyen de payer la dime. Sur la demande de M. le Curé, Mgr l'Evêque fit l'ordonnance ci-jointe :

"Le vingt-huit octobre mil-neuf-cent-vingt-huit, à une assemblée des francs tenanciers de cette paroisse, de Ste-Jeanne de Chantal de l'Ile Perrot, diocèse de Valleyfield, convoquée au prône de la messe paroissiale, dimanche dernier et aujourd'hui, tenue conformément à ladite convocation, à la sacristie de ladite paroisse, et dans laquelle se sont réunis avec les solennités d'usage et au son de la cloche, sous la présidence de M. l'abbé Elzéar Laberge, prêtre curé de ladite paroisse. Lesdits francs tenanciers après l'invocation du Saint-Esprit, il est proposé par M. Henri Bergeron, secondé par M. Ovila Péladeau qu'à l'avenir, tous les propriétaires catholiques résidents habituellement dans cette paroisse, paient, comme dime, au curé de cette paroisse, une taxe de vingt-cinq sous dans le cent piastre et que cette taxe sera calculée sur l'évaluation municipale actuellement en vigueur à cette date. De plus, avec un minimum de \$2.00 pour les propriétaires évalués à moins de \$800.00.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée à l'exception de deux paroissiens seulement.

Fait et passé en ce jour du 28 octobre 1928 en la sacristie de cette paroisse de Saint-Jeanne de l'Ile Perrot.

Henri Bergeron,
Ovila Péladeau,
Emmanuel Lalonde,
Atchez Leduc,
Elzéar Laberge, ptre, curé.

Vu et approuvé sans renoncer à exiger la dime régulière dans le cas où le mode adopté ne suffirait pas à assurer au curé une subsistance convenable.
Valleyfield, 23 novembre 1928.

J.-Alfred Langlois, Ev. de Valleyfield.

Et depuis ce temps, tous les ans, les paroissiens payent à leur curé la dime selon l'ordonnance.

M. Laberge avait beaucoup d'amis. Or vers la fin de la même année, il reçut des Chevaliers de Colomb un magnifique lustre qui est encore dans la nef de l'église.

L'électricité.

Cette année 1928 sera remarquable, car pour s'éclairer, dans la paroisse, on avait la bonne lampe à pétrole et dans l'église, on avait bien les chandelles, qui, sous la chaleur intense de l'été, finissaient par couler sur la tête des assistants quand ce n'était pas dans le cou. Non, cette année, pour la fête de Noël, à bas les lampes, à bas le pétrole, à bas les chandelles coulantes, car la compagnie d'électricité la "Gatineau Power" a promis à M. Laberge qu'elle donnerait du courant pour la messe de minuit. Qu'auraient dit nos bons vieux disparus en voyant de telles choses. Ceux qui s'étaient formalisés parce que leur curé du temps voulait chauffer l'église.

Le 15 décembre 1929, dans une assemblée, les marguilliers décident de prêter à la chapelle de Brucy, la vieille cloche de l'église. "Il est bien entendu qu'elle reviendra à la paroisse, dès qu'on pourra en acheter une autre."

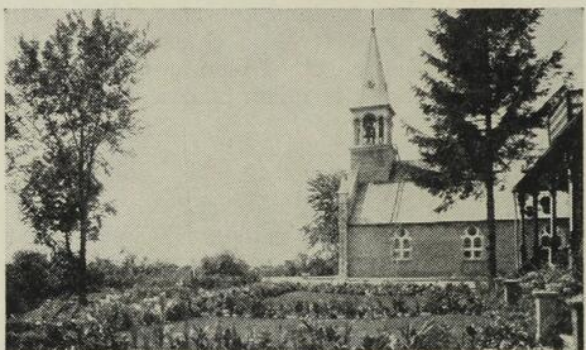
Le cimetière.

Le cimetière avait été abandonné. C'était un trou, une butte, des arbrisseaux. C'était non seulement désagréable à voir, mais surtout c'était bien triste. C'est donc en 1932 que M. Laberge enterprit, par corvées sans doute, le nivellement du cimetière et en fit un des plus beaux de la province. Encore aujourd'hui, on peut voir le résultat de son travail et tout visiteur qui vient voir l'église, ne manque pas d'aller au cimetière pour y admirer, non seulement les nombreux et riches monuments qui l'ornent, mais encore le magnifique tapis vert qu'ils foulent sous leurs pieds.

M. Laberge s'occupa non seulement de l'église et du presbytère, mais aussi de l'extérieur. Il fit démolir toutes les dépendances, devenues inutiles, pour les remplacer par une remise plus petite, plus jolie et plus pro-

pre que l'on est convenu d'appeler auourd'hui un garage.

Il s'occupa aussi du terrain de la fabrique. Presque partout, il disposa à profusion, avec un goût d'artiste, des plantes de très grande valeur. En été c'était un véri-



Une partie seulement des fleurs que M. le
curé Laberge avait plantées devant le
presbytère

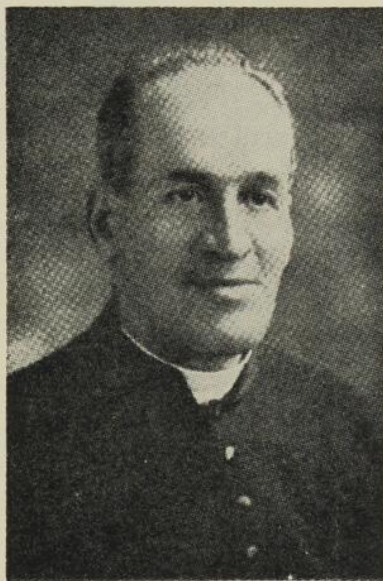
table jardin de fleurs tant autour de l'église que du presbytère.

Son oeuvre étant finie dans cette paroisse, l'autorité ecclésiastique l'appela à diriger les destinées de la paroisse de Saint-Zotique dans le comté de Soulanges.

Il quitte donc l'Ile Perrot le 24 septembre 1933 pour occuper son nouveau poste.

M. REMI PILON
(1933-1942)

Né à Saint-Lazare le 18 juillet 1889, M. Pilon fit ses études élémentaires à l'école du rang, pour se diriger vers le collège de Valleyfield où il fut ordonné prêtre



en 1919. Après avoir passé quelques années dans l'enseignement il fut nommé successivement aux cures de Hinchinbrooke et de Sainte-Etienne pour arriver ensuite à l'Ile Perrot en octobre 1933. M. Pilon fut reçu à bras ouverts par les paroissiens. En retour, il sut, par sa piété, son dévouement pour les choses de l'église et sa prédication basée sur Saint-Paul, conserver l'affection de tous ses paroissiens.

Peu de temps après son arrivée, MM. les Marguilliers lui accordent un montant de \$600.00 pour faire une belle toilette à l'intérieur du presbytère.

La Salle paroissiale.

Plusieurs paroisses avaient déjà leur salle paroissiale, ce qui leur permettait de faire des organisations tout en unissant davantage les paroissiens. Or dans l'Ile, cette salle manquait. Un beau soir plusieurs personnes se rendaient au presbytère pour discuter de l'opportunité de bâtir une salle. Mais plusieurs questions se présentent. Oui? Comment? Et avec quoi? C'était le 2 décembre 1934, on décide de bâtir une salle de 72 pieds de long par 40 pieds de large sur le terrain de la fabrique. La grosse question est décidée, on va bâtir. Séance tenante, on choisit un bureau de direction. M. le curé Pilon en sera le président, M. Raoul Daoust, le secrétaire, et comme directeur on nomme :

MM. Henri-J. Daoust,	Albert Lalonde,
Joseph Lalonde,	Zéphirin Leduc,
Josaphat Mongrain,	Joseph Péladeau.

On n'a pas l'argent pour construire. On emprunte une somme initiale de \$3,000.00 et tous les Messieurs présents s'engagent "conjointement et solidairement à se porter garants pour le montant emprunté." Par la suite, M. Henri Tardif, architecte, est invité à faire les plans de la salle qui sera construite sur le terrain de la fabrique au bout du cimetière.

Mais avant d'aller plus loin, on s'adresse à Mgr l'Evêque pour en avoir l'autorisation. Voici la réponse qu'il leur faisait tenir le 10 juin 1935.

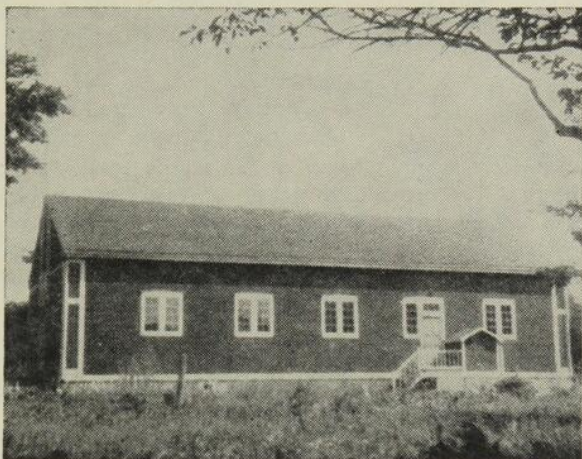
"Nous autorisons volontiers, sur votre demande et celle de vos marguilliers, la construction, sur le terrain de la fabrique, d'une salle paroissiale, aux conditions suivantes :

1 — Un comité ad hoc se chargera du coût de la bâtisse et en fera le transport à la fabrique aussitôt que les frais en auront été payés;

2 — La fabrique ne cédera pas la propriété du terrain au comité, mais seulement le droit d'y bâtir un édifice conforme aux exigences de la loi de la province en pareil cas;

3 — Le curé actuel de l'Ile Perrot et ses successeurs auront la haute direction de toutes les oeuvres qui pourront être accomplies dans ce local;

4 — Rien dans cette salle ne pourra être fait, dit ou représenté sous forme de conférences, discours, drames, cinéma, amusement populaires qui répugnent à la morale chrétienne, à l'ordre social et au bien de la paroisse, ce dont le curé sera juge, et, au besoin, l'Ordinaire;



La salle paroissiale construite en 1935

5 — Aucune séance, aucun exercice ou amusement, ne devra avoir lieu dans la salle paroissiale aux heures des offices paroissiaux;

6 — Les organisations paroissiales, patronnées par le curé, auront la préférence sur toute autre entreprise ou récréation spéciale ou sportive; en cas de conflit, le dernier mot est à M. le Curé.

Donné à Valleyfield, le 10 juin 1935.

J.-Alfred, Ev. de Valleyfield.

Tout le monde est content. L'exécution des plan est confiée à Messieurs David Chevrier, de Saint-Lazare, et Oscar Poirier, de Vaudreuil Station, pour le montant de \$3,475.00. Le contrat de l'électricité va à M. J.-A. Legault, de Sainte-Anne, pour \$375.00 et enfin M. Albert Péladeau vend un fournaise pour le montant de \$140.00.

On achète des chaises et des tables. Toujours est-il, qu'une fois terminée, la salle coûtait \$4,367.90.

En 1939 on forme un nouveau bureau de direction composé comme suit :

Président: MM. Albert Lalonde
Sec.-trés. Raoul Daoust,
Directeurs: Albert Daoust,
Henri-J. Daoust,
Dr R.-R. Lalonde,
Sylvio Leduc,
J.-Baptiste Péladeau, fils,
Joseph Péladeau.

D'année en année, les choses allaient bien, la dette diminuait grâce aux organisations. Mais en 1944, on remet à la fabrique non seulement la salle paroissiale, mais aussi le résidu de la dette qui était alors de \$2,500.00. Une assurance pour le montant de \$6,000.00 la couvre de tous les dangers.

Elle fut terminée en 1935. Et le 5 octobre de la même année, au cours de la visite pastorale, Mgr Langlois en fit la bénédiction solennelle au milieu d'une grande assistance.

Au mois d'août de l'année 1938, M. Godfroi Scraire s'engage à faire une nouvelle cheminée, refaire les joints de la façade de l'église ainsi que la clôture du cimetière en arrière du garage pour la somme de \$285.00.

La restauration de l'église.

L'église était dans un état lamentable, les murs noircis par la fumée, les bancs très anciens et très peu pratiques, le plancher ne tenait plus. Car ne l'oublions pas, au début les sépultures se faisaient dans l'église. On sciait le plancher et pour creuser la fosse, on jetait la terre dans l'église. Quand le service était fini, on couvrait le cercueil de terre, on refermait le plancher et le surplus de terre allait en dehors. C'était pour se souvenir des disparus, enterrés dans l'église, que l'on fixait sur le plancher des plaques en cuivre; il en reste encore trois. Elles sont fixées sur le mur de l'église.

Avec toutes ces ouvertures pratiquées dans le plan-

cher, il est facile à comprendre qu'il ne valait plus rien.

Ce n'est qu'après plusieurs assemblées que l'on finit par accepter de faire une répartition devenue nécessaire pour l'exécution des travaux de restauration.

Une cave est creusée, on fit un plancher en béton armé. On y mit des nouveaux bancs; on modifia quelque peu le chœur en reculant le Maître-Autel au fond de l'église. On fit disparaître quelques bancs en arrière afin de faire un portique. On peignit à l'intérieur et à l'extérieur. Et, aujourd'hui, la vieille église restaurée est l'orgueil des paroissiens et un sujet d'admiration pour les villégiateurs comme pour les visiteurs. L'église n'était pas terminée que M. le curé Pilon fut appelé par Mgr l'Evêque à diriger la belle paroisse de Sainte-Marthe. Il quitta l'Ile Perrot le 28 avril 1942.

M. VALERIEN CARRIERE (1942)

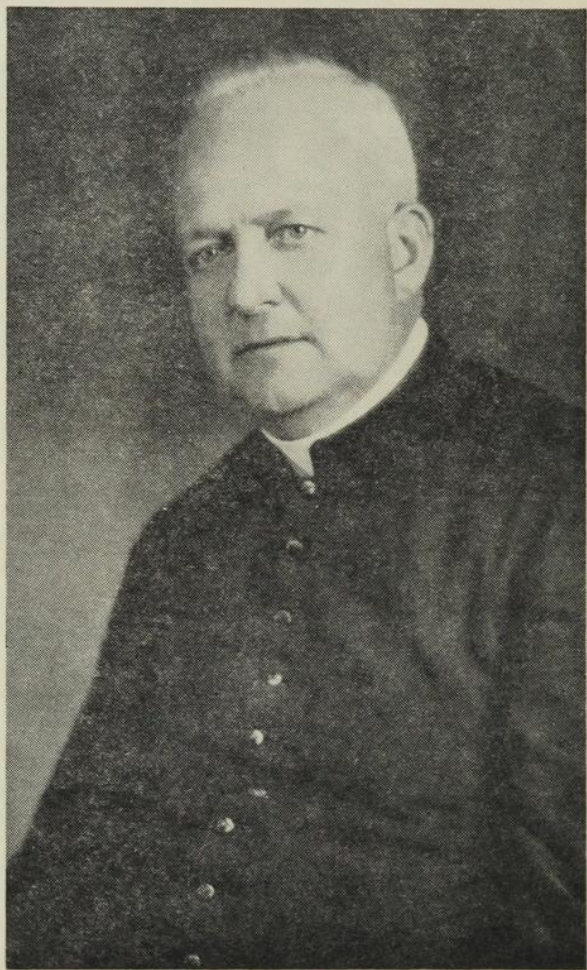
Né le 15 décembre 1893, ordonné prêtre le 8 décembre 1917, M. Carrière fut secrétaire particulier de Mgr J.-M. Emard de 1917-1919; vicaire à Ste-Martine de 1919-1921; à Bellerive de 1921-1923; à St-Timothée de 1923-1930 à St-Urbain de 1930-32; curé de Pointe-For-tune de 1933-1942 pour arriver enfin à l'Ile Perrot le 28 avril 1942.

La population qui s'était rendue à l'église pour le départ de M. l'abbé Pilon, était restée pour l'arrivée de son successeur. Le premier acte du nouveau curé fut d'assister à la bénédiction du T.S. Sacrement. L'église se remplit et, après l'office, chacun retourna chez soi.

La restauration de l'église était pratiquement finie. C'est à cette occasion que Mgr l'Evêque disait, en cours de visite pastorale, le 21 juin 1942: "Félicitons la paroisse et de sa répartition et des travaux accomplis à l'église. Nous reconnaissons qu'il faudra aussi quelques réparations au presbytère, mais, étant donné les conditions actuelles, il faudra aller prudemment en besogne et très bien étudier ce qu'il y a à faire."

C'est ce que l'on fit. Dans une assemblée des marguilliers, on discuta de la chose. Comment restaurer le pres-

bytère ? La paroisse venait de faire une répartition pour l'église. Elle avait fait tout ce qu'elle pouvait, il ne fallait pas lui imposer de nouvelles dépenses. Séance te-



nante, on décide de faire, au cours de l'été, une fête paroissiale, et le résultat sera affecté aux réparations du

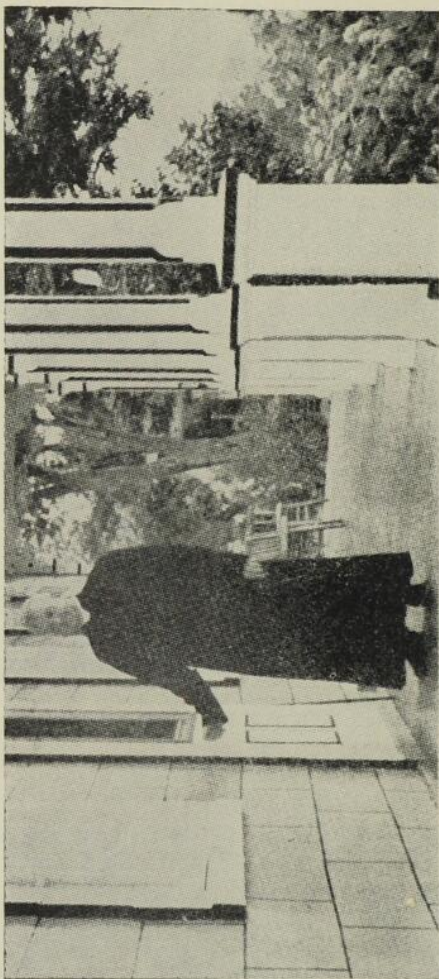
presbytère. Résidents comme villégiateurs travaillent et se dévouent beaucoup. Comme résultat, on obtint la jolie somme de \$2,500.00, montant suffisant pour réparer le presbytère tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mgr l'Evêque disait au cours de sa visite, 23 septembre 1945 : "Nous félicitons la paroisse de sa bonne administration et de sa fidélité à mettre en pratique les conseils donnés lors de la dernière visite en rapport avec les réparations à faire au presbytère. Ces travaux ont été exécutés avec goût, économie et sens pratique. Nul doute que les améliorations faites à l'église et au presbytère



Groupe de Polonais venus remercier le curé
Carrière après leur communion pascale

attacheront encore davantage les paroissiens à leur vénérable "Monument historique" et à la maison du "Père spirituel". Tout paraît en excellent état."

Avant le départ de M. Pilon, il avait été question d'agrandir le cimetière. Evêque, gouvernement, bureau de santé avaient été consultés et avaient approuvé le projet. Ce fut une autre tâche pour le successeur. Après une invitation à l'église, M. Carrière demande une corvée aux paroissiens. M. Joseph Lalonde, du village, donna la terre nécessaire pour niveler l'aggrandissement. Il ne restait qu'à transporter cette terre, ce qui fut fait par



Le curé Carrière devant son presbytère

les paroissiens. Comme résultat, le cimetière était élargi de 25 pieds et allongé de 15 pieds. Tous le monde était content.

La clôture du cimetière.

Les limites du cimetière étaient bien marquées, mais la clôture qu'il y avait ne pouvait plus suffire. Sur l'invitation de M. le curé, Messieurs les marguilliers se chargent de faire une souscription. Ils divisent la paroisse en trois sections, et chacun s'engage à recueillir l'argent nécessaire pour faire cette nouvelle clôture qui coûte \$2,000.00. Elle est payée aussitôt par la souscription. Cette clôture est bien simple, mais elle est imposante. Ce sont de gros poteaux en pierre, reliés par deux grosses chaînes superposées. Félicitons les paroissiens de leur générosité et les marguilliers de leur dévouement.



Vue d'une partie du cimetière

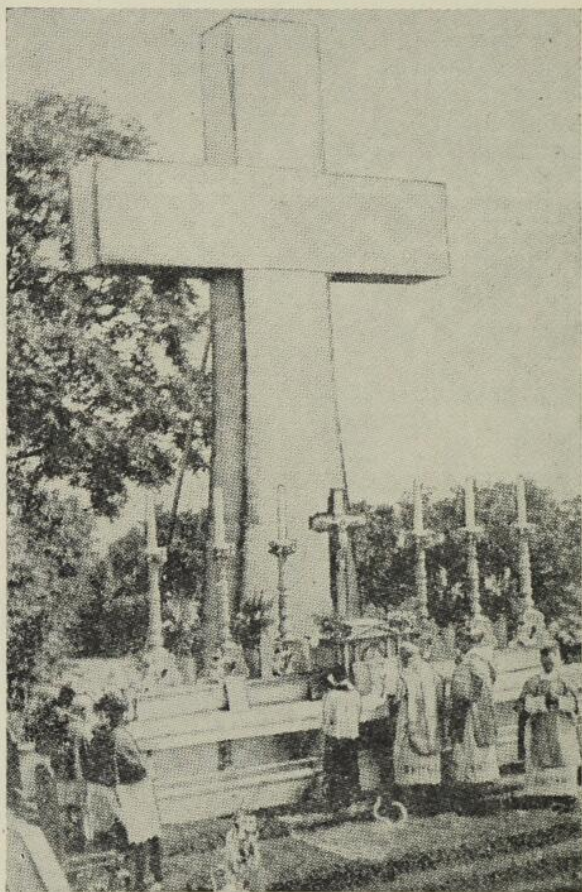
Le jubilé d'argent du curé.

Au mois d'août 1943, la paroisse organisa une fête grandiose pour célébrer le jubilé d'argent de leur curé.

Ce fut un succès sans précédent, presque tous, résidents comme villégiateurs, rivalisèrent d'ardeur pour remporter un franc succès. L'âme dirigeante qui travail-

la, dans l'ombre, pour le succès de ce jubilé, était le Dr R.-R. Lalonde, confrère du jubilaire.

La Maison Bourgie de Montréal dont M. Oscar Bourgie était le secrétaire, avait gracieusement érigé en face du presbytère un majestueux reposoir. Le décor naturel



Autel gracieusement érigée par la Maison Bourgie de Montréal, à l'occasion du jubilé d'argent de M. le curé Carrière.

était superbe. L'immense croix de l'autel se déployait devant un fond de verdure, ayant, à côté, la grande nappe d'eau du lac Saint-Louis. A l'heure de la messe qui fut en plein air, la température était idéale. Le soleil jetait ses rayons ardents sur la foule nombreuse, venue pour assister à l'office divin. Il n'y avait pas même une petite brise. "Les feuilles de l'Evangile grouillaient même pas", disait un bon vieux. Dans l'après-midi, il y eut grande réjouissance sur le terrain que M. Joseph Lalonde, avait prêté à cet effet. Fanfare, courses pour tout le monde, grands et petits, chants et déclamations.

Le soir venu, M. le chanoine Fortier fit la bénédiction du T.S. Sacrement en plein air. Et des feux flamboyants lançaient leurs jets lumineux sur l'autel qui contrastait dans l'ombre de la nuit.

Après la bénédiction du T.S. Sacrement, soutenue par l'harmonium, prêté pour la circonstance, par la Maison Bourgie, la foule chanta le cantique "L'ombre s'étend sur la terre", cantique de reconnaissance à la Vierge Marie en même temps Notre-Dame de la Garde à nous de l'Île Perrot.

Tout n'était pas fini, la nuit continuait de repandre son manteau noir sur la terre, même dans l'Île, quand, tout à coup, une grande détonation attira l'attention de la foule, c'était le commencement du feu d'artifice. Les pièces pyrotechniques allaient se perdre dans le ciel, avec un effet de plus en plus beau. La foule manifesta plus d'une fois son admiration. Tout à coup un tonnerre d'acclamations résonna partout. C'était la finale du feu d'artifice, où l'on pouvait lire, en lettres rouges et vertes, ces mots : "Honneur à M. le curé Valérien Carrière."

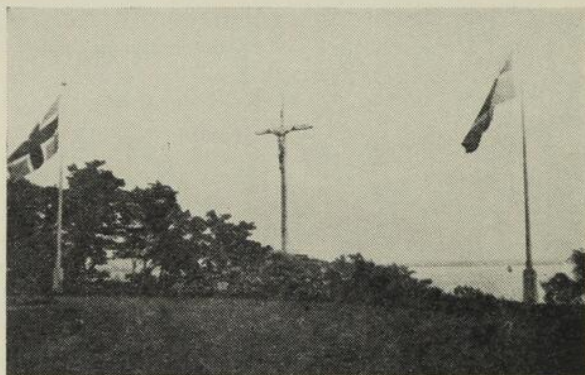
C'était la fin d'une magnifique journée dont la population se souviendra longtemps.

Le Calvaire.

A la mort de M. Duhamel, on avait enlevé la croix du cimetière qui était là depuis plus de 40 ans, pour mettre à la place une autre croix, témoignage du souvenir des paroissiens à leur ancien curé.

Les gens de Pincourt, comme ceux de Brucy, deman-

dent à M. Laberge le "corpus" pour ériger une croix devant leur chapelle. Pour des raisons que M. Laberge n'a pas données, le "corpus" est resté dans le garage. Or, un jour, à sa grande surprise, M. le curé Carrière fit cette heureuse trouvaille. Là encore, grâce à une corvée, les paroissiens furent invités à venir travailler pour l'église et comme résultat, on jouit maintenant d'un superbe calvaire en face de l'église que Mgr P.-E. Léger venait bénir le 20 août 1944. "La croix, objet de supplice, disait-il dans une allocution, devient par la mort du Christ, le véritable étendard de tout chrétien. Voilà pourquoi, la croix apparaît dès les premiers temps de la colonie et elle s'implanta sur tout le parcours du



Le calvaire érigé en face de l'église, gracieuseté des paroissiens

grand fleuve Saint-Laurent. Elle se continue dans les paroisses. C'est la croix du chemin au pied de laquelle les familles vont s'agenouiller pour prier."

Ici, elle sera la croix paraissiale que tous les paroissiens seront heureux de saluer en venant à l'église.

Depuis son arrivée à l'Ile Perrot, M. Carrière avait fait une organisation tous les ans. Il avait, en mains, un montant assez considérable, qu'il prit pour construire un solarium de 18 par 12. Très bel appartement, qui se trouve sur le côté sud-est du presbytère. C'est gai,

c'est beau, c'est réconfortant, et tous les visiteurs qui viennent au presbytère, sont heureux d'aller au solarium pour jouir, non seulement du panorama magnifique, mais encore de l'atmosphère salubre et accueillant qu'on y trouve.

NOTRE-DAME DU CAP

Nous savons tous que Notre-Dame du Cap entreprit un pèlerinage jusqu'à Ottawa pour rehausser le congrès Marial qui devait se tenir dans la capitale au mois de juin 1947.

Partie du Cap-de-la-Madeleine, le 1er mai, Notre-Dame du Cap devait arrêter dans toutes les paroisses qui se trouvaient sur son passage. Laissons parler Jean D'Orléans. (1)

Le dimanche, 25 mai, fête de la Pente côte, Notre-Dame du Cap quitte le diocèse de Montréal pour entrer dans celui de Valleyfield. Trois paroisses : Dorion, Vaudreuil et Rigaud, étaient tout d'abord assurées du passage de la Vierge. Mais nous verrons l'Arche d'Alliance s'aventurer ici comme ailleurs, sur des routes secondaires et décrire des courbes de miséricordes pour faire le plus d'heureux possible.

La route Montréal-Ottawa ne fait qu'effleurer l'extrémité nord de l'île Perrot qui baigne dans les eaux du Saint-Laurent. Normalement, l'Arche devait suivre la ligne droite. Mais, dès le 28 mars, trois jours seulement, après l'annonce officielle du voyage, l'île Perrot, par la voix de son curé, sollicitait du supérieur des Gardiens, une visite en bonne et due forme de la Vierge du Cap. "Je viens le lire sur les journaux l'annonce de votre magnifique projet de pèlerinage en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour participer au congrès marial d'Ottawa. Je ne sais quelles sont vos intentions. Toutefois sans vouloir rien déranger à votre itinéraire, me serait-il permis de vous inviter à faire un arrêt plus prolongé ici à l'île. Vous savez que mes paroissiens ont une grande dévotion à Notre-Dame de la Garde. D'ailleurs la lecture du feuillet ci-joint, (2) vous dira le pourquoi de mon

(1) — Notre-Dame du Cap, *Messagère de Dieu*, pp. 118 à 121.

(2) — Ce feuillet raconte l'histoire de Notre-Dame de la Garde.

désir de voir la Vierge du Cap arrêter à l'île Perrot."

Donc, le soir du 25 mai, au lieu de filer tout droit vers Dorion, Notre-Dame du Cap oblique à gauche dès sa sortie du pont de Sainte-Anne de Bellevue, et entreprend la longue voie de ceinture de l'île Perrot pour visiter Notre-Dame de la Garde. Pour atteindre là-bas une vieille église de pierre, où son nom est invoqué, elle accepte les imprévus d'une route acidentée, cahoteuse en plus d'un endroit et surtout inondée ici et là par la crue du Saint-Laurent. Mais avouons que sans l'île Perrot, il eut manqué au pèlerinage une des pages les plus pittoresques peut-être et sa plus délicieuse strophe de poésie rurale.

L'église Sainte-Jeanne de Chantal jouit du plus beau panorama de toute l'île Perrot. Fixée sur un cap, face à la ville de Beauharnois, elle commande de deux côtés les flots verts du Lac St-Louis.

Dans l'église, deux repositoires sont dressés en face de la nef, Notre-Dame de la Garde occupe le sien; l'autre sera pour la Madone soeur, Notre-Dame du Cap, sa gracieuse invitée. C'est devant ces deux images historiques de la Mère de Dieu que commence la veillée d'armes. Toute la nuit et toute la journée du lendemain, la paroisse de l'île Perrot, habituée à la louange mariale, priera avec un ardeur et une confiance redoublée, la bénigne Mère de Dieu, sa séculaire protectrice.

Les deux dessertes rattachées à cette église, Brucy et Pincourt, n'auront pas été oubliées, puisqu'hier soir, Notre-Dame visitait la première, et que l'autre est sur sa route de ce 26 mai, alors que le char marial achève de contourner l'île pour se rendre à Dorion.

Les fêtes du centenaire.

Depuis cinq ans, M. le Curé ne manquait jamais l'occasion de parler à ses paroissiens des fêtes du centenaire qui devaient avoir lieu en 1949. Dès l'année 1946, afin de mieux préparer la population, et aussi pour faire pénétrer davantage dans le coeur des gens la dévotion à Notre-Dame de la Garde, M. le Curé fait une neuvaine annuelle préparatoire à la fête, elle commence le 25 avril au soir, pour se terminer le 20 juin. Et pendant neuf se-

maines consécutives, les paroissiens sont heureux de se grouper aux pieds de la sainte Vierge, pour la prier et chanter en choeur les gloires de Marie par le cantique, que grands et petits chantent à pleins poumons :

"Notre-Dame de la Garde

Ecoutez nos chants pieux,

Soyez notre sauvegarde

Protégez nous en tous lieux."

Depuis plusieurs années, Messieurs les conseillers font une collecte à l'occasion de la fête du 20 juin. On paye les dépenses et le surplus est remis à M. le Curé, qui, depuis cinq ans, le garde bien jalousement. Cet argent a servi à donner une nouvelle toilette aux différents objets du culte.

Dès le mois d'avril 1948, M. le curé invite ses paroissiens à s'organiser pour jeter les bases du centenaire. Les débuts furent lents; les uns sont enthousiastes, les autres ne le sont point; quelques-uns veulent des fêtes comme ceci, d'autres comme cela.

On passe une partie de l'été 1948, à discuter sur ce que l'on va faire. Enfin tout le monde s'entend sur certains points. Il y aura une retraite de huit jours, préparation religieuse à la fête, puis quelques jours plus tard, c'est-à-dire les 2, 3 et 4 juillet 1949 la paroisse sera alors en liesse.

La première journée sera une journée d'actions de grâces;

La deuxième sera une journée de gloire à Marie, Notre-Dame de la Garde;

La troisième sera la journée du souvenir pour tous nos morts.

Notre-Dame de la Garde, Reine et Patronne de l'Ile, protégez-nous du danger ! Gardez-nous dans votre coeur et guidez-nous vers votre Fils Jésus !

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I

LES EGLISES

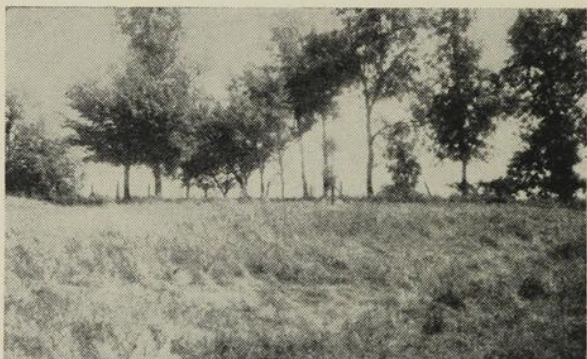
A — *Paroissiale.*

Depuis qu'il y avait des colons dans l'Ile, aucun prêtre n'avait résidé. On avait eu, pour le service religieux, un

missionnaire, qui se rendait de paroisse en paroisse, d'un dimanche à l'autre. Il partait de Pointe-Claire, où il résidait, il était un dimanche à Ste-Anne du Bout de l'Ile, un autre à l'Ile Perrot, un autre à Vaudreuil, puis aux Cèdres et fin à Coteau-du-Lac, pour revenir par toutes ces paroisses jusqu'à Pointe-Claire.

Or en 1740, on avait construit, sur un terrain que la Seigneuresse de l'Ile, Dame Cullerier, avait donné, une chapelle qui devait ressembler à celle de Tadoussac. Elle devait avoir 12 pieds de façade par 20 pieds de long, d'une hauteur de 25 pieds surmontée d'un modeste clocher. Les murs devaient être blanchis à la chaux et la couverture était en bardeaux faits à la main.

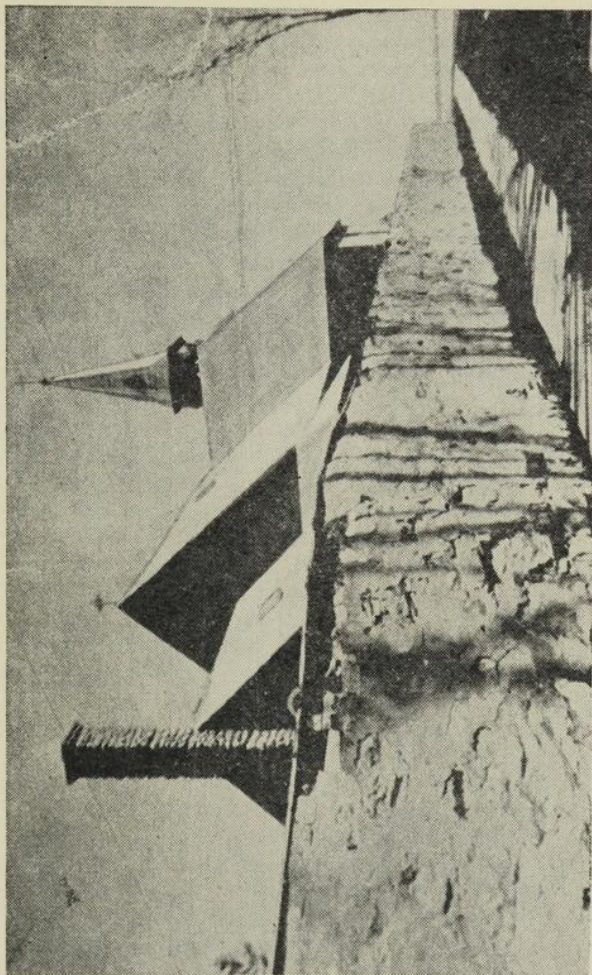
Quand l'Evêque vint à l'Ile Perrot, en visite pastorale, il constata que cette chapelle n'offrait pas beaucoup d'avantages, il la trouva trop petite pour les besoins de la population et surtout mal située. Il ordonne donc de



Dans la Pointe du Moulin; endroit où aurait été bâtie la première chapelle. (1740)

construire une autre chapelle, dans un endroit plus propice plus central et plus pratique.

Jean-Baptiste Leduc, Seigneur de l'Ile, fit des démarches et finit par conclure un arrangement, par lequel il donnerait, sur la Pointe-à-Fortier, un terrain plus grand, plus central, et, en retour, il prendrait le terrain, donné dès 1740 en ladite Ile Perraut sur lesquels sont bâtis



Le vieux mur de pierre qui longe l'église de l'Ile Perrot et qui date du Régime français, photo d'une lumière veloutée, d'une composition poétique, prise par M. Roland Grandchamp, 3568 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. (La Patrie 1925)

l'église et le presbytère", il accepterait aussi "60 arpents de terre en superficie formant une langue de terre en pointe de chemise."

Tous les colons s'empressent alors de transporter de la pierre, du sable et de la chaux, en un mot tout ce qu'il faut pour bâtir. On travaille avec ardeur, les murs montent lentement mais sûrement, on veut un prêtre résident. Mais pendant la décade qui précède la conquête, les Canadiens, en état de combattre de tout âge et de toute condition, avaient été entraînés pour défendre la colonie par l'enrôlement forcé. (1) Par conséquent, les hommes de l'Île, comme ceux d'ailleurs, durent abandonner la construction de l'église, pour se défendre contre l'invasion étrangère et protéger leurs foyers contre les attaques des sauvages qui voulaient faire disparaître ces visages pâles.

Quand le danger était disparu, les colons revenaient dans leur demeure pour travailler aux champs, ou à la construction de l'église. Alors le Seigneur Jean-Baptiste Leduc envoya une requête à "Monseigneur l'Evêque de toute la Nouvelle-France, terre et pays de la Louisiane" au début de l'année 1752 pour lui dire que "les habitants qui sont au nombre de 43 ou de 44 demeurent dans les lieux, qu'en exécution des ordres donnés, par Monsieur Louis LeMorneau, vicaire général de vous Monseigneur, ils auraient fait construire un presbytère de pierre propice de 30 pieds de large sur 16 de long, faire et parfaire aussi une église de pierre, quy est faite et preste à mettre le comble et beffroi."

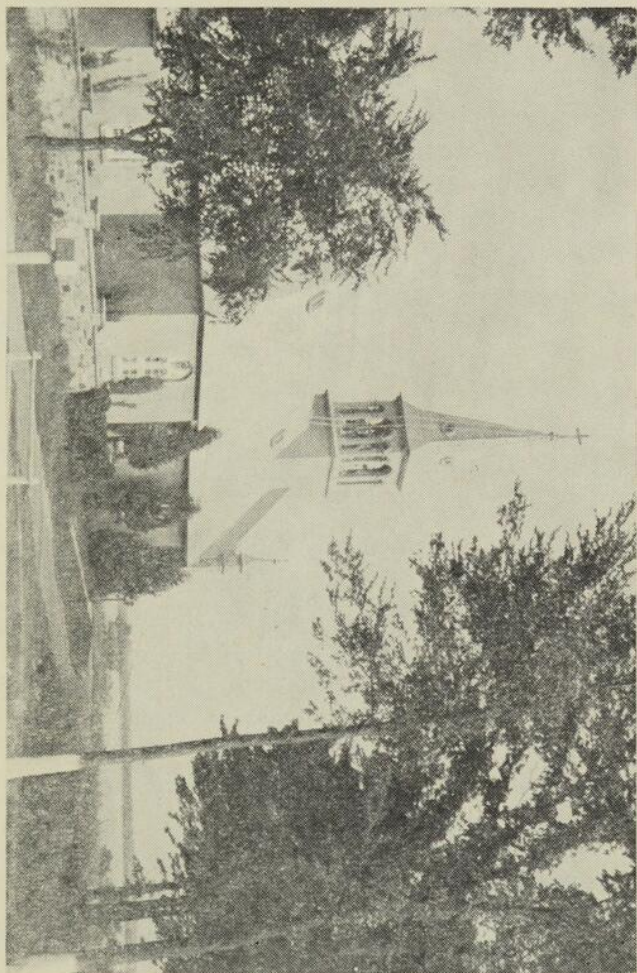
Le 28 mars 1752, Mgr de Pontbriant, lui répond pour lui dire qu'il enverra son représentant Monsieur Deperêt, qui enquêtera sur les lieux, pour ensuite les autoriser à faire une requête à Montréal.

Mais les luttes recommencent, et les habitants, appauvris par la guerre qu'ils doivent livrer, sont forcés de retarder, malgré leur désir, le parachèvement de leur église, qui fut complètement terminée vers l'année 1783 ou 1785.

Les premiers registres, conservés dans les voutes paroissiales, commencent en 1786. Avant cette date, les

(1) Ile Perrot-Parish-Island-Church and Seigneury, Miss E. Wardleworth.

baptêmes, mariages et sépultures étaient entrés dans les registres de Pointe-Claire, Ste-Anne et même les Cè-



La vieille église paroissiale

dres. Il y a un registre qui appartient aux Cèdres et qui porte le nom de "Ste-Anne de l'Ile Perrot".

Au début l'église devait être ce qu'elle est aujourd'hui avec sa sacristie, et le terrain en arrière de l'église devait être le cimetière puisqu'en 1945 on trouva un squelette qui était à pas moins de 6 pieds de profondeur.



Avec les développements de l'Ile, on dut agrandir la sacristie sur les deux côtés. Le curé est résident, l'église est construite, mais elle n'a que les quatre murs et la couverture. Dès le début de 1800, il est question de la décorer. Et d'année en année, on paie des sommes énormes, soit pour la menuiserie soit pour la sculpture.

Dans le Livre des Délibérations, qui commence avec l'année 1790, on voit que Joseph Turcaut reçoit un montant de 5766 livres 14 sols. Plus tard, le 5 mars 1848 les marguilliers Joseph Daoust, Seigneur de l'Ile et Guillaume Montpetit, sont autorisés à engager François-Xavier Poitras moyennant la somme de 15700 francs pour faire tous les travaux à l'église.

LES AUTELS

a) — *L'ancien*

Nous avons un autel très ancien et d'un genre tout particulier. Ce dut être celui qui servit dans l'église de

1786 à 1805. (1) Mgr l'Evêque, ordonne vers 1800 "l'achat d'une pierre d'autel et le rapprochement d'icelle du devant de l'autel." Il a la forme rectangulaire, comme on peut le constater par la photo; les lignes sont droites et sur le panneau du devant, il n'y a ni guirlandes, ni fleurs, comme on peut en voir sur les anciens autels, c'est un espèce de médaillon d'où partent plusieurs branches, sculptées sur bois.

Cet autel servit longtemps pour dire la messe dans la sacristie, il était adossé au maître-autel de l'église. En 1942, lors qu'on fit la restauration de l'église, on l'enleva et auourd'hui, il est dans la chapelle du Souvenir.

b)—*L'autel actuel* (2)

Le maître-autel, comme les autels latéraux, appartiennent à l'Ecole "Quevillon", et sont encore tels qu'ils étaient quand ils furent achetés. Si on en juge par le nombre d'autels du même style, qui se trouvent aux alentours de Montréal, il paraît probable que Quevillon et ses associés, qui demeuraient à Saint-Vincent de Paul, en auraient fait plusieurs dans le même genre. Et M. Joseph Turcaut, qui faisait des travaux de menuiserie et de sculpture dans l'église de l'Ile, a dû acheter ces autels de Quevillon. (3)

Sur le rétable, il y a une grosse gerbe de blé et, chaque côté, c'est un vase contenant une ramure de vigne. Les petites colonnes sont du type corinthien; la porte du tabernacle nous représente le pélican et ses petits, et le devant du tombeau de l'autel, est orné de guirlandes et de roses.

Sur les trois autels, on remarque que tous les chandeliers de même que les croix, sont en bois sculpté. Sur le maître-autel, il y a en plus quatre petits chandeliers en argent.

c)—*L'intérieur de l'église*

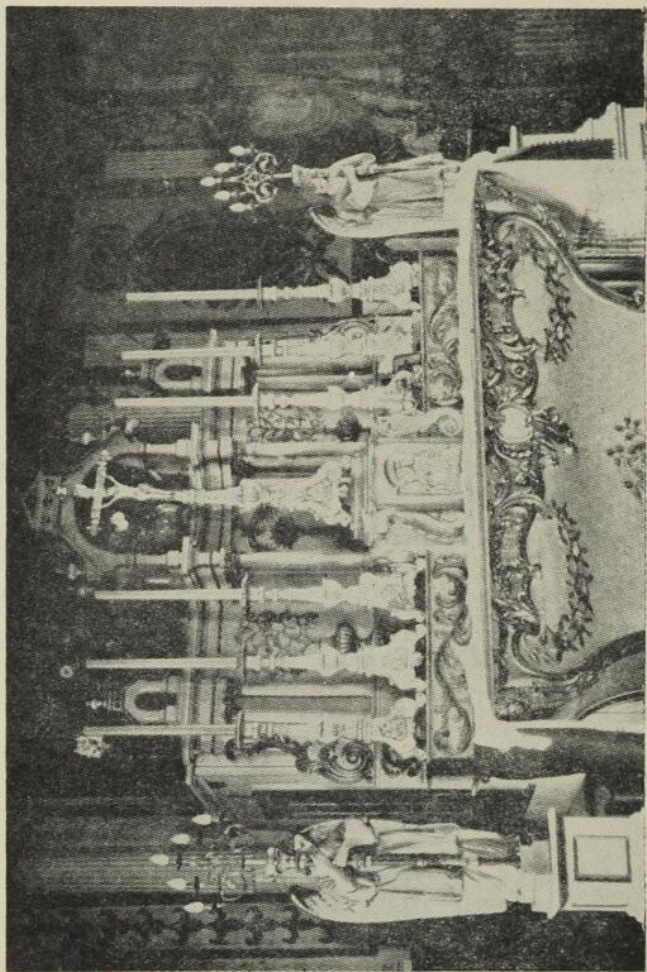
Les murs de l'église sont fait de crépi, et, dans la

(1) Les vieilles églises de la Province de Québec. P.-G. Roy, page 266.

(2) Toutes les photographies concernant l'intérieur de l'église, sont dues à la courtoisie de l'Université McGill; elles sont extraites d'un ouvrage intitulé: *The Church of Ste Jeanne François de Chantal on the Ile Perrot*, Québec by Ramsay Traquair and E.-R. Adair, publié en 1932.

(3) *The church, etc.* page 12.

partie supérieure, il y a une petite frise remarquable par le soin qu'on a apporté à l'exécuter.



Ceux du chœur sont par panneaux; sur les uns il y a des ceps de vigne et des grappes de raisin; sur les autres, c'est une branche de rosier.



L'intérieur de l'église

Mais ce n'est pas tout. L'église contient encore d'autres pièces remarquables.

1°—*Les fonts-baptismaux.*

Le plus intéressant et le plus beau morceau de sculpture c'est les fonts-baptismaux. Ils semblent avoir été sculptés dans deux morceaux de bois avec un couvert à gonds. (1) Ils sont très rares dans la province et datent de 1828 ou 1829; car l'Evêque ordonne de construire des fonds-baptismaux pour demander en 1830, de placer ces fonts dans la chapelle du côté droit plutôt qu'à la porte de l'église.

2°—*Le chandelier*

L'autre morceau, qui n'est pas moins intéressant, c'est le chandelier du cierge pascal. Il est moins ancien que les fonts-baptismaux. Mais il appartient à la même

(1) Ile Perrot, etc. Miss Wardleworth.



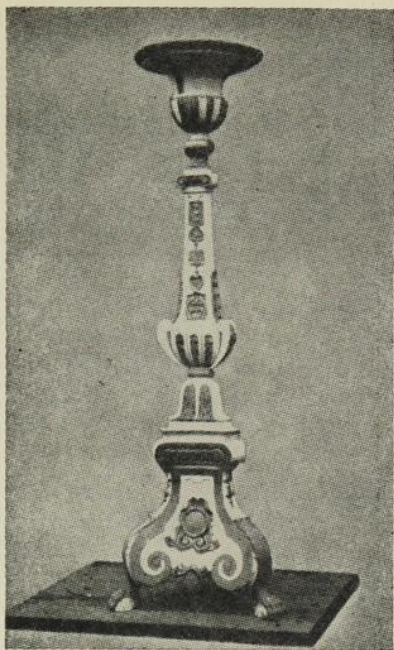
école, ce qui lui donne tout de même son cachet particulier. D'une hauteur de six pieds, il a une base de dix-huit pouces. Il n'est pas doré, il doit avoir encore les mêmes peintures d'autrefois.

3°—*L'ostensoir*

Sur le côté de l'épître, il y a aussi un ostensorio en argent, qui doit appartenir à l'orfèverie du XIII^{ème} siècle; il ne sert plus pour le culte, mais il est gardé bien précieusement.

4°—*Les tableaux*

Ce n'est pas tout. L'église est ornée de plusieurs anciens tableaux. C'est celui de Ste-Jeanne Frémiot de Chantal, il est placé au-dessus du maître-autel; du côté



de l'épître, il y a un médaillon "Ecce Homo" et du côté de l'évangile c'est le "Mater Dolorosa".

Dans la chapelle, où se faisaient les baptêmes, on voit le "Baptême de N.-Seigneur dans le jourdain." Dans les transepts, d'un côté on voit le tableau qui représente Saint-Antoine et de l'autre, c'est "Jésus au milieu des pestiférés". Je ne sais s'ils ont tous une très grande valeur artistique, mais leur antiquité leur donne certainement une valeur appréciable.

En 1942, lors de la restauration de l'église, on fit disparaître quelques lourdeurs désagréables, on fit un plancher en béton-armé, on y mit des bancs neufs, que tous les visiteurs ne manquent pas de remarquer tant ils sont beaux et pratiques. Grâce à l'intervention de la "Commission des Monuments historiques" on conserva à l'intérieur de l'église tout son cachet, ce qui porta la

Commission à faire de l'église de l'Ile Perrot un "Monument historique."





Les trois vieux tableaux qui se trouvent
dans le chœur; 1-Ste-Jeanne de Chantal
2-Mater Dolorosa 3-Ecce Homo.

B—*Les Chapelles*

1.—*Pincourt: Notre-Dame de Lorette*

L'arrondissement de Pincourt progresse beaucoup, mais comme les gens sont loin de l'église, n'ayant ni chevaux ni voitures, ils ne peuvent facilement s'y rendre le dimanche pour la messe. Ils se rendent auprès de M. Duhamel, leur curé, pour lui demander une messe dans l'école de leur arrondissement, vu qu'ils ont déjà obtenu l'autorisation de la Commission scolaire en 1915. M. Duhamel, toujours soucieux du salut des âmes de sa paroisse, demande à Mgr Emard, l'autorisation de dire la messe à l'école. Aussitôt Mgr l'Evêque lui répond. "Au terme de votre lettre, dit-il, je vous autorise à permettre qu'un prêtre approuvé et ayant juridiction dans son diocèse, vienne donner la messe, le dimanche, pendant la belle saison."

Au mois de mars de l'année précédente, Mgr Emard

avait autorisé M. Duhamel à installer un Chemin de la Croix dans l'école de Pincourt.

Retenu à l'église paroissiale, M. Duhamel, ne pouvait pas aller à Pincourt pour y dire la messe. Aussi demanda-t-il à M. J.-A. Durocher, desservant de Saint-Pierre des Cascades, de venir faire du ministère dans cette nouvelle chapelle improvisée.

Un grand apôtre laïc de la chapelle, fut M. Ferdinand Daoust, marchant à Pincourt, qui plus d'une fois, se dérangea pour aller chercher, gratuitement, M. Durocher, le dimanche. On rapporte, qu'un dimanche, au début de l'hiver, ce bon M. Daoust, monté sur ses patins, alla de l'autre côté de la rive, avec un traîneau, pour ramener M. Durocher qui l'attendait. Il avait pris ce moyen de transport parce que la glace n'était pas assez forte.

On reste dans cette situation plusieurs années. On dit la messe dans l'école. Mais la population augmente tou-



jours, l'école ne suffit plus, il fallut songer à faire quelque chose.

Il y avait, dans cet arrondissement, un architecte qui venait passer ses vacances avec sa famille à Pincourt, M. Ludger Lemieux. On fit plusieurs assemblées sous sa présidence, on finit par décider que l'on construirait une chapelle et en novembre 1928, on publiait les plans et devis pour les différents travaux requis dans la construction de ladite chapelle.

Pendant ce temps-là, M. Lemieux, organisa une souscription volontaire qui rapporta le joli montant de \$1693. Qu'il soit permis de noter que M. L. Lemieux donna pour sa part \$1000.00, M. le curé Laberge et M. F. Daoust donnèrent chacun 100.00. Plusieurs personnes firent aussi des dons. M. Emile Brière donna le chemin de la Croix; M. Joseph Sagala, le grand crucifix; Mme Ludger Lemieux, la lampe du sanctuaire; Mlle Marguerite Lemieux, le Thabor.

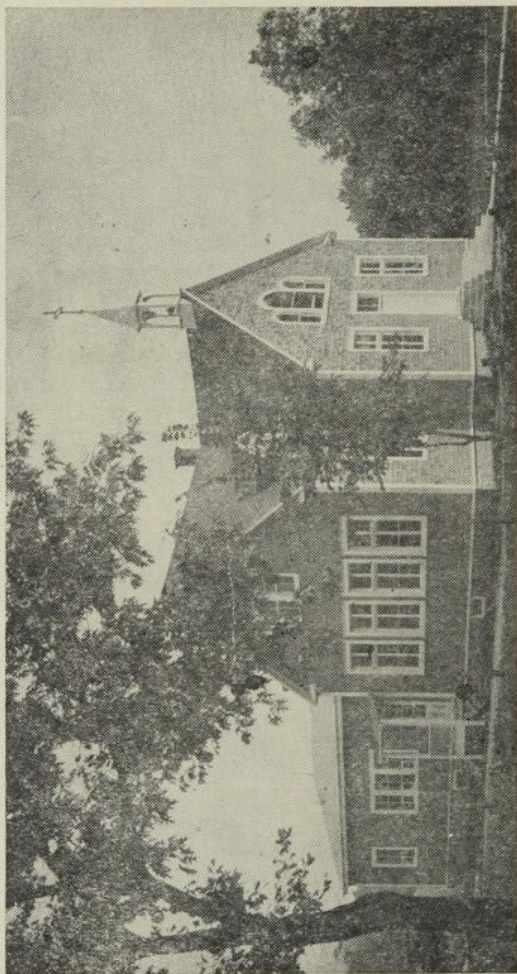
M. Wilfrid Lalonde, de Rigaud, entreprit l'ouvrage pour un montant de \$3600. On acheta 100 chaises de Marcotte et Frères, pour \$65.00; et M. Guido Ninchieri vendit la verrière, qui se trouve au-dessus de l'autel, \$75.00.

Une fois terminée, on fit la bénédiction de cette chapelle, le 25 août 1929. Quelques jours avant, c'est-à-dire le 11 juillet 1929, une requête circulait par laquelle les soussignés déclarent se former en association sous le nom de "Association catholique de l'Ile Perrot" afin de promouvoir l'instruction et le délassement des membres de l'association.

Dans une lettre que M. Lemieux adresse à l'Evêque, le 3 décembre de la même année, il lui dit que la Société catholique de l'Ile Perrot désire administrer la petite chapelle de Notre-Dame de Lorette de l'Ile Perrot avec M. le curé Laberge, et le 21 décembre, ils envoient à Mgr Langlois, la liste complète des résolutions passées à la première réunion des membres de la Société catholique de l'Ile Perrot. Mgr l'Evêque répond pour dire qu'il approuve le tout.

Ainsi constituée, la chapelle de Notre-Dame de Lorette, dessert Pincourt et administre ses biens temporels sous la présidence du curé de la paroisse, jusqu'en 1948.

En août de la même année, par une décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Marcel Lussier est nommé desser-



Chapelle de Notre-Dame de Pincourt, Ile Perrot

vant résident à Notre-Dame de Lorette. Les revenus de la chapelle, pour la maintient de cette desserte sont administrés sur place, comme ils le furent toujours.

2.—Brucy: Ste Rose de Lima

Si Pincourt se développe, la Petite Côte et Brucy se développent aussi. Et comme à Pincourt, ces gens-là veulent avoir une messe le dimanche. Mais, où? C'est la question. Il n'y a pas de chapelle. On s'adresse à la Commission scolaire pour leur permettre d'avoir le service religieux dans l'école de la Petite Côte. On prépare tout et M. Duhamel voit à leur fournir un prêtre qui ira dire la messe, pour le temps des vacances, de l'année 1920.

On reste dans cet état pendant 8 ans. On parle de bâtir; mais où placer cette chapelle? Les uns voulaient

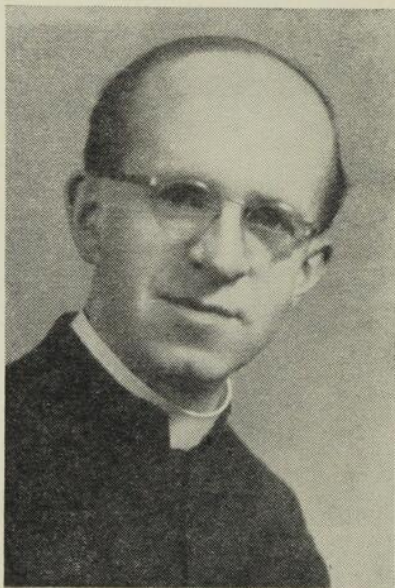


ici, d'autres là. On discutait quand MM. Euclide Cousineau et Godfroi Godin de Ste-Anne, mais propriétaires dans l'Ile, donnent, par contrat, celui-ci 32625 pieds carrés- celui-là 42,300 pieds carrés. C'est un terrain qui se trouve à mi-chemin entre la Petite Côte et Brucy. Alors le 28 septembre 1928, M. le Chanoine J.-N. Rémilard, curé des Cèdres, et représentant de Mgr l'Evêque, se rend à l'Ile Perrot pour bénir une croix et l'emplacement sur lequel sera bâtie la future chapelle.

Comme à Pincourt, on fait une souscription qui rapporte \$2,841.00 et on a en chaise \$1,528.00. On se met à construire la chapelle que l'on voit actuellement et la

cérémonie de la bénédiction eut lieu le 21 juillet 1929.

En 1940, les Syndics remettent à Mgr l'Evêque la chapelle et les biens meubles et immeubles de la desserte. "En conséquence la Corporation épiscopale C. R. de Valleyfield renouvelle son engagement d'assurer le service religieux au même endroit, pendant la saison d'été et durant même le reste de l'année, selon que le permettront les conditions de chauffage de la chapelle Ste-Rose de Lima, (18 décembre 1940).



On lui fit plusieurs réparations en 1941 et 1942. L'extérieur est en imitation de briques et l'intérieur en "donacona".

En 1948, le 1er octobre, Mgr l'Evêque lance un décret donnant existence canonique autonome à la Desserte Ste-Rose de Lima, Brucy, Ile Perrot, et le premier desservant résident est M. l'abbé P.-E. Théorêt qui est nommé pour administrer cette desserte tant au point de vue financier que spirituel.

M. l'abbé Pierre-E. Théorêt, docteur en théologie, li-

cencié es-lettres en philosophie, curé de Ste-Rose de Lima, est, en plus, directeur de la presse catholique Pan-Américaine, Gardenvale. Malgré son âge relativement jeune, il a déjà écrit plusieurs volumes dont voici la liste:

"La médiation mariale dans l'école française."

"A travers la France meurtrie."

"Les vêpres du dimanche et de la Ste-Vierge."

"La réforme de l'enseignement de la philosophie."

"Un modèle de père de famille: M. Euclie Théorêt."

"Les ouvriers propriétaires d'usine."

"Je t'ai donné mon coeur."

Il est aussi collaborateur à plusieurs journaux et revues. Le Salaberry de Valleyfield; Notre Temps de Montréal; L'Action Catholique, de Québec; Marie, de Nicolet.

La paroisse de Brucy doit être heureuse d'avoir pour la diriger non seulement un littérateur philosophe et théologien, mais encore un prêtre apôtre dans le vrai sens du mot.

3.—Terrasse de l'Ile

(Notre Dame de la Protection)

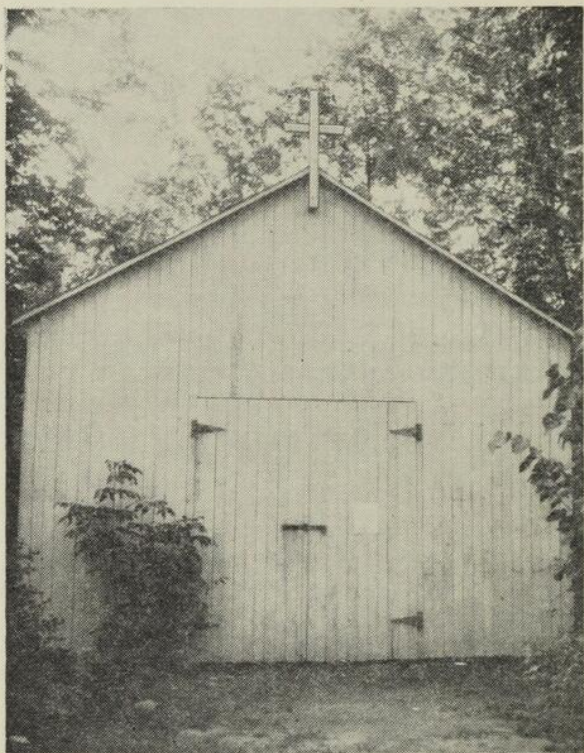
Cette partie de l'Ile était occupée par la Poudrière qui disparut lors de l'explosion fatale. Rien n'avait été fait depuis. Or, M. le Dr Alphonse Girouard entreprit d'exploiter ce terrain. Et, dans l'espace de deux ans, il y avait déjà plus d'une vingtaine de familles résidentes à l'année.

Il fallait songer à leur donner la messe le dimanche. Ils sont trop loin de la chapelle de Pincourt. Alors, en leur nom, le curé Carrière, demande à Mgr Langlois l'autorisation de dire la messe à la Terrasse.

Il n'y a pas d'église ni de chapelle, mais M. Girouard, consent à céder un entrepot pour ces fins. La première messe fut dite le 7 juillet 1946 par l'abbé V. Carrière, curé de l'Ile Perrot.

Devant le nombre toujours croissant de la population, MM. les Syndics Urbain, Bouthiller et Lefebvre, sont forcés d'agrandir. Avec l'approbation de Mgr l'Evêque et

le consentement de M. Girouard, ils doublent l'entrepot, sur sa longueur et construisent des bancs bien rudimentaires pour le moment.



Sur une nouvelle autorisation, de Mgr l'Evêque, ils peuvent maintenant avoir la messe tous les dimanches de l'année.

CHAPITRE II

Les écoles

L'Ile Perrot, étant donné sa situation géographique, ne fut pas bien favorisée au point de vue scolaire. Au début, il ne devait pas y avoir d'écoles dans l'Ile. On n'en parle pas, et ceux qui y demeuraient n'étaient pas très

instruits. C'est ce qui faisait dire à Jean-Baptiste Leduc, Seigneur de l'Ile, dans une requête qu'il adressait à Mgr de Pontbriand: "Nous vous demandons un prêtre avec nous, car nous avons des enfants de 18 ans et même de 19 ans qui n'ont pas encore fait leur première communion."

Ce que l'on savait, on l'avait appris de ses parents. On travaillait et on priait le Bon Dieu, quand un Missionnaire passait dans l'Ile pour y faire du ministère.

La première fois qu'il est question d'école, c'est en 1829, le 15 octobre. M. le Curé J.-Z. Carron, dans un procès-verbal qu'il adresse, pour engager André Baulne, comme chantre, après lui avoir désigné toutes ses fonctions, "se réserve plein droit de casser ledit engagement dans le cas où il trouverait un chantre capable de tenir une école."

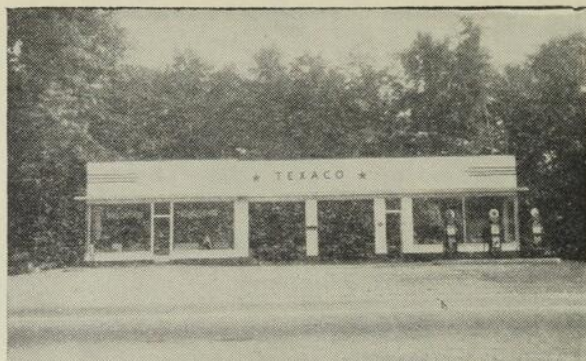
Il y a donc une école, mais elle ne doit pas avoir un très bon professeur, puisque le curé en prendrait un autre, s'il pouvait trouver un chantre qui serait en même temps professeur.

Quatre ans plus tard, "le seize juin, à une assemblée de paroisse, dûment convoquée à l'issue de la grand'messe, tenue à la sacristie du lieu, sous la présidence de M. le Curé Ricard, furent élus à la pluralité des voix, trois syndics pour agir au nom de la paroisse, aux fins d'avoir une maison d'école près de l'église. Les Syndics sont: Maurice Montgrain, Gabriel Dehaut, Hyacinthe Lalonde en foi de quoi ont signé les témoins suivants: Maurice Montgrain, Eustache Péladeau, François Parisien, François Toupin, aPschal Lavoie et Jean-Baptiste Gibeau, les autres ne le sachant.

B. Ricard, prêtre."

Il y aura une école près de l'église. Mais il n'est pas question de Commissaires. Il y avait une seule commission scolaire qui siégeait à Vaudreuil, et nos Messieurs de l'Ile, devaient se rendre là pour traiter des affaires scolaires.

C'est 25 ans plus tard que l'on décide de tenir un registre pour l'école, et former une commission scolaire. En effet, le 2 août 1858, quelques paroissiens se réunissent, dans l'Ile, pour la première fois, dans le but de nommer trois élus, ce sont MM. Jean-Baptiste Péladeau, Char-



Garages et épiceries. Propriétés de 1 - M. Lafrenière
2 - M. J. Bartlett

les Normandeau et Michel Leduc, pour aller à Vaudreuil, afin de passer un contrat pour bâtir l'école No 2, qui se trouve dans la Grande Anse. C'est la dernière fois qu'ils iront à Vaudreuil, car ils profitent de l'occasion, pour former, séance tenante, un conseil de Commissaires: Antoine de Repentigny est élu premier président, Bel-larmin Laberge, cultivateur, devient le premier secrétaire-trésorier, les autres Commissaires sont: Jean-Baptiste Péladeau, Charles Normandeau, Michel Leduc et Ambroise Daout.

A la même assemblée, ils décident de donner au secrétaire, comme salaire, la somme de 11 Ls., 5 schelings. Tout semblait fini, pour cette première assemblée, lorsque M. le Président décline l'honneur qui lui échoit pour proposer M. Charles Normandeau pour le remplacer à la présidence.

Revenus de Vaudreuil, les trois délégués firent part de leur voyage, et des résolutions furent adoptées. C'est décidé, on bâtera "la bâtisse de l'école" pour la somme de 48 Ls, 15 schelings. C'est Joseph Caron, menuisier, qui sera le constructeur. Il reconnaît avoir reçu, le 20 octobre 1858, la somme ci-haut mentionnée pour l'école. M. Antoine Caron devait répondre pour son frère Joseph.

La première maîtresse d'école dont il est fait mention dans les archives, fut Mlle Virginie Roy, qui enseignera à l'école No 2. Il serait peut-être intéressant de prendre connaissance de l'engagement que les deux partis ont signé.

Engagement

Nous, soussignés, Commissaires d'école, de la Municipalité scolaire de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Ile Perrot d'une part et Demoiselle Virginie Roy, institutrice d'autre part; reconnaissons par les présentes avoir consenti mutuellement à l'engagement qui suit: De la part de Mlle Virginie Roy de tenir une école de filles et de garçons dans l'arrondissement No 2 pendant huit mois scolaires, c'est-à-dire deux cent huit jours à partir du premier jour d'octobre mil huit cent cinquante-huit, jusqu'au premier août mil huit cent cinquante-neuf, en conformité aux lois d'éducation actuelles et des règle-

ments établis par les Commissaires de lui payer la somme la somme de 25 Ls cours actuel en quatre paiements égaux, c'est-à-dire tous les trois mois, de fournir et de procurer à ladite institutrice des appartements ou logis convenable et propres pour faire la classe et ce à leur frais et dépens.

Le présent engagement ainsi consenti de la part des Commissaires susdits et pour la somme susmentionnée moyennant que ladite institutrice chauffe convenablement la classe le tout à ses frais et dépens qu'elle la nettoie, la blanchisse en temps convenable. En foi de quoi ne sachant signer, nous avons fait notre croix en nos susdites qualités en présence de notre secrétaire-trésorier.

Fait et passé à l'Ile Perrot ce trois novembre 1858.

Virginie Roy,

Antoine Derepentigny, président,
Jean-Baptiste Péladeau,
Michel Leduc,
Ambroise Daoust,
Charles Normandeau,
Isasie Laberge, fils.

En 1859, M. Antoine Derepentigny était le plus ancien de tous les commissaires.

Le 15 juin 1863, MM. Joseph Bourbonnais, président, Jacques Baulne, Jean-Baptiste Legault, Gédéon Daoust et Paul Normandeau se réunissent au presbytère pour invité leur curé, M. Groulx, à examiner les livres du secrétaire-trésorier et aussi à recevoir, en leur nom, les octrois que le Gouvernement pourrait leur adresser.

Il y a déjà, dans la paroisse, deux écoles, une au village et une autre dans la Grande Anse. Mais la population de l'Ile augmente toujours et le nombre d'enfants aussi. Il fallut songer à bâtir une autre maison d'école dans la Petite Côte. Alors M. Jérémie Groulx, loue, en 1872, à la commission scolaire, "sur le haut de la côte" une maison pour la somme de \$5.00. C'est l'école No 3 qui fait son apparition.

Mais il n'y a pas seulement la Petite Côte qui se développe, il y a aussi Pincourt, et, à son tour, cet arrondissement demande une école. On fera comme pour la Petite Côte, on louera une maison de Jean-Baptiste Gra-

velle. "Ce logement devra avoir 14 pieds par 12 pour l'école et une chambre pour la maîtresse et sera payable à la Saint-Michel, pour le montant de \$15.00". C'est la quatrième école de l'Ile.

Dès 1877, dans une requête, les Propriétaires de l'Anse aux Sables, demandent aux commissaires, la faveur d'avoir une école. "Nous avons assez d'enfants, disent-ils, pour tenir une école ouverte." On parle de cette requête, en assemblée, on la discute, mais elle reste pendant plusieurs années. Toutefois, le 29 mai 1880, les Commissaires consentent à bâtir une maison d'école dans l'Anse aux Sables. C'était la cinquième école de l'Ile.

M. Eusèbe Bourbonnais avait bien donné, en 1877, sur sa terre, un terrain de 38 pieds carrés pour y bâtir une école. Mais, si l'école disparaît, le terrain retournera au donateur, avait-il ajouté.

En 1902, la commission scolaire a, sous sa juridiction, cinq écoles.

C'est important, aussi, pour la première fois, songe-t-on à les faire assurer contre le feu ou tout autre dommage.

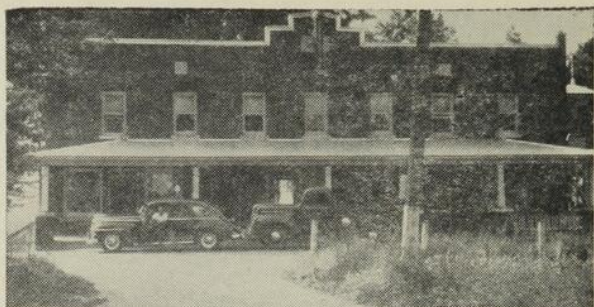
Deux ans plus tard, les résidents de Brucy demandent, à leur tour, une école. Les Commissaires comprennent bien la nécessité. La population augmente, les dépenses aussi, mais les revenus n'augmentent pas en proportion. Il ne veulent pas bâtir immédiatement, ils feront comme ailleurs, ils loueront une maison où on y fera la classe pour quelques années.

En 1918, après de longs pourparlers, on finit par emprunter \$3000.00 pour la construction de l'école de Brucy.

On se trouve à avoir six écoles. En voici la liste selon leur apparition dans la paroisse:

Ecole No 1.....	Arrondissement	du village.
No 2.....	"	de la Grande Anse.
No 3.....	"	de la Petite Côte.
No 4.....	"	de Pincourt.
No 5.....	"	de l'Anse aux sables.
No 6.....	"	de Brucy.

En 1904, c'est la première fois que les commissaires votent un mmontant de \$12.00 que le secrétaire-trésorier



prendra pour acheter 150 livres qui seront donnés, en récompense, aux enfants, à la fin de l'année.

En 1908, à cause du nombre toujours grandissant des élèves, les commissaires doivent engager une sous-maitresse pour l'école de Pincourt. En 1915, les commissaires consentent à céder l'école de Pincourt, pour le temps des vacances, afin qu'on puisse y dire la messe le dimanche. En 1918, Messieurs les commissaires votent un montant spécial, bien petit, il est vrai, pour donner un prix d'assiduité dans chaque école. Ce prix sera tiré au sort par les enfants qui n'auront pas manqué l'école pendant l'année scolaire. Cinq ans plus tard, la commission scolaire, loue l'école de la Petite Côte, pour que M. Duhamel puisse dire la messe, le dimanche, dans cette partie de l'île.

Le 11 septembre 1927, les commissaires invitent M. le curé Laberge pour assister aux réunions et, en 1930, M. le curé Laberge est nommé commissaire d'école. M. Ludger Stocker, qui était président, par un acte de délicatesse, cède le siège présidentiel à M. le Curé, ce que tous les commissaires acceptent avec des applaudissements.

Dans la même année, il y a entente entre la commission scolaire et la Société catholique de Pincourt. Sous la direction de M. Ludger Lemieux, les requérants demandent l'autorisation de bâtir une allonge à l'école de Pincourt. Les commissaires acceptent et, dans un contrat réciproque, les deux organisations consentent à payer \$1.00 par année.

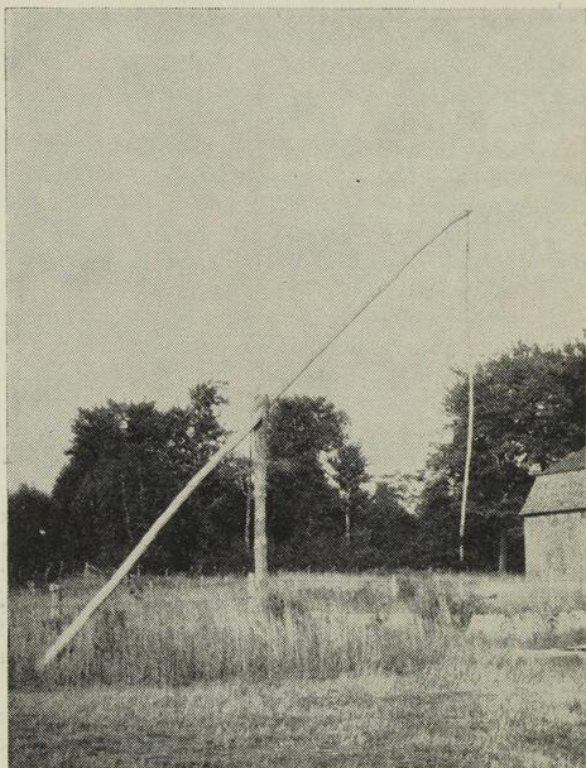
En 1934, la commission scolaire décide d'agrandir l'école de Brucy pour un montant de \$915.00 et M. Zéphirin Leduc s'engage à faire le travail pour cette somme.

Deux ans plus tard, M. l'abbé Rémi Pilon, curé, est nommé commissaire pour être ensuite choisi président.

L'arrondissement de Brucy n'est pas chanceux, il faut changer l'école de place. En effet, le gouvernement provincial a décidé de construire un grand boulevard qui doit passer sur le terrain de l'école. Les discussions sont longues et cependant l'école doit rester ouverte pour les enfants. Pour se soustraire à cet inconvénient, les commissaires louent trois appartements de M. E. Lavigne;

c'est dans cette école improvisée que l'on enseignera, en attendant que la nouvelle école soit bâtie.

Si l'Ile s'est développée, la Terrasse de l'Ile aussi se



Autrefois, il y avait une brinbale à chaque maison; aujourd'hui, il en reste deux dans le chemin du milieu

développe rapidement. Il y a une vingtaine d'enfants d'âge scolaire, les résidents demandent une école, ce que la commission scolaire leur accorde. On loue le sous-bassement du magasin qui appartient à M. le Dr Gi-

rouard. On fera l'école dans cet établissement et Madame Lalonde en est la première titulaire.

Il serait peut être intéressant de donner ici la liste de toutes les institutrices qui ont passé dans les écoles de l'Île Perrot. Il y a Mlle Virginie Roy, c'est la première. Voici les autres dont les noms apparaissent dans les archives.

Mesdemoiselles

Marie-Elisa Charlebois
Philomène Pitre
Léocadie Toupin
Célanie Normandeau
Séraphine Leroux
Théophanie Sheffer
Cordélia Montgrain
Arthémise Léger
Albina Bray
Alexina Martin
Oméline Leduc
Maria de Bellefeuille
Eglantine Daoust
Noémie Maher
Berthe Péladeau
Annette McNabb
Blanche Gagnon
Fabiola Morand
Alice Graham
Marie-Marthe Daoust
Aline Léger
Olive Pilon
Françoise Daoust
Claire Bergeron
Thérèse Levac
Ernestine Brulé
Eva Millette
Blanche St-Laurent
Dame Albert Lane
Léocadie Toussaint
Lumina Leduc
Elmire Roi
Catherine Brunet

Louise Normandeau
Edwidge Turcotte
Sophie Montpetit
Arthémise Lavigne
Maria Mongrain
Marie-Louise Turcot
Cordélia Péladeau
Rose-Alba Faubert
Annette Turcot
Simonne Belzile
Alice Cossette
Anita Lavoie
Cécile Gagnon
Antoinette St-Amour
Berthe Bilodeau
Yolande Daoust
Raymonde Madore
Antoinette Montpetit
Flore Leroux
Pauline Leduc
Yvette Montpetit
Marguerite Campeau
Irène Séguin
Irma Chamberland
Claire Leroux
Gisèle Levac
Thersille Gervais
Olympe Clark
Philomène Daout
Madeleine Vallée
Célanie Quesnelle
Lucie Leduc
Julie Péladeau

Angéline Beaudette
Amanda Vézina
Philomène Vézina
Albertine Bourbonnais
Eva Boulay
Ange Sicard
Eulalie Dubois
Laure Daoust
Marie Bourgeois
Lucille Daoust
Jeannette St-Amour
Fleurette Leroux

Thérèse Daoust
Blandine Bourbonnais
Yolande Denis
Rachel Besner
Bibiane Leduc
Fernande Perrault
Anita Brûlé
Germaine Péladeau
Germaine Fournier
Louise Breton
Marcelle Daoust

CHAPITRE III LES PRETRES DE L'ILE

M. l'abbé Albert Péladeau

Il naquit à l'Ile Perot le 31 décembre 1858, d'une famille de culvateurs dans la maison, le Manoir, bâtie par M. Ricard, ancien curé. Les études de M. Péladeau furent brillantes à l'école paroissiale, puis ensuite à Ste-Thérèse et enfin au Grand Séminaire.

Ordonné prêtre en 1888, il devient vicaire de M. le curé Aubry, à St-Jean d'Iberville pendant 7 ans. Il revient à Ste-Thérèse comme professeur. Travailleur ardu, il exigeait le travail; ambitieux, il désirait le progrès et s'acharnait à le poursuivre.

Sa modestie était remarquable. Chez lui pas d'ostentation; timide par tempérament, il fuyait les grandes réunions; il craignait d'être à charge, il se mettait volontiers au dernier rang. Un jour vint, ou il se crut incapable de tout travail; la névrose prit le dessus. Il se retira dans sa famille mais ne fut pas inactif. Pendant 13 ans, il aida beaucoup M. le curé Duhamel, malade lui-même. L'abbé Péladeau chanta la messe la semaine, et le dimanche, faisait la prédication, visitait les écoles et donnait de bons conseils aux paroissiens.

Enfin M. Péladeau fut invité à loger au presbytère de Ste-Catherine, chez M. le curé Papineau où il rendit de nombreux services.

Il faut parler de sa piété. Ce fut sa manière d'être apôtre, et ce n'est pas la moins féconde. Il était d'une

fidélité rigoureuse à ses exercices spirituels. Il les faisait tous, sans les manquer jamais, et les faisait tôt. Lever de très bonne heure avant cinq heures, il préparait sa messe par la récitation du bréviaire et une longue



oraison. Son action de grâces durait la longueur de la messe. Les autres exercices suivaient le long du jour chacun à son heure.

M. Péladeau vieillissait vite. Depuis un an, il souffrait beaucoup. De dures épreuves vinrent s'abattre sur sa famille. Il aimait beaucoup les siens. Pourtant il ne se plaignait pas, il acceptait tout de la main de Dieu; et, tout en suivant le traitement propre à le guérir, il s'abandonnait avec la plus grande simplicité à la volonté de Dieu. Il mourut le 18 février 1925.

Et maintenant, il repose dans le cimetière de son village natal, à côté de M. Duhamel, à deux pas de l'église et de sa famille, près de la grande croix dans la fosse qu'il s'était choisie.

R. I. P.

(A. B.)

M. l'abbé Ernest Lalonde

Né le 6 juillet 1888, du mariage de Joseph Lalonde et de Rachel Valois, il fit ses études primaires à l'école du rang, pour être dirigé ensuite à Valleyfield, où il fit son cours classique.

A Montréal, il poursuivit ses études théologiques au Grand Séminaire et fut ordonné prêtre par Mgr Bruchési le 18 décembre 1915.

Il aurait bien pu rester soit à Valleyfield, soit à Montréal, mais son désir ardent de faire du bien aux âmes, le porta à se donner au diocèse d'Amos.

C'était à l'époque de la colonisation. Secrétaire de Monseigneur, pendant un an et demi, il fut vicaire à La Tuque de 1916-1917; desservant à Cochrane trois mois; et curé-fondateur de la paroisse de La Sarre de 1917-1943. Les débuts furent pénibles, et pour encourager ses colons paroissiens, il dut plus d'une fois travailler avec eux à la construction soit du presbytère soit de l'église.



En face de sa population toujours croissante, il fit venir des Religieuses pour l'enseignement de sa jeunesse.

Sa bonté avait fait de son presbytère, le rendez-vous de tous les confrères des environs. On venait le consulter, on venait aussi lui communiquer ses peines et ses inquiétudes.

Un jour, avec ses marguilliers, il décida de construire un temple magnifique à la gloire de Dieu.

Il eut beaucoup de difficultés à surmonter.

L'apôtre curé est fatigué, épuisé même; comme le bon Pasteur, il a donné sa vie pour ses brebis. Il avertit ses paroissiens qu'il prendrait un repos. Mais il ne devait plus retourner à La Sarre. Il se dirige vers l'Hôtel-Dieu de Montréal, où, à la suite d'un examen minutieux, les médecins constatent que l'abbé Lalonde est épuisé, et il a peu de chance de revenir.

La veille de sa mort, il disait au curé Carrière qui s'était rendu à son chevet: "Je serai mieux bientôt et j'irai refaire mes forces à l'Ile Perrot." Il ne vint pas et il mourut le 13 mai 1943.

Si le curé aimait ses paroissiens de La Sarre, il avait réservé dans son cœur, un petit coin tout particulier pour sa famille et sa paroisse natale. Tous les ans, il venait voir ses parents, et il ne manquait jamais de rendre visite au curé. Il aimait tellement l'Ile Perrot, qu'il demanda, dans son testament, d'être inhumé dans sa paroisse natale.

Un service solennel fut chanté, corps présent, à La Sarre, au milieu d'une foule considérable, qui ne cacha pas sa peine d'avoir perdu un tel apôtre. Le surlendemain, il fut transporté à l'Ile Perrot, où il fut exposé, en chapelle ardente, toute la nuit. Presque toute la population de la paroisse se rendit pour prier pour un des leurs.

La petite église de l'Ile était remplie à pleine capacité de parents et d'amis; dans le chœur, plusieurs prêtres de l'Abitibi avaient tenu à lui rendre un dernier hommage; le service funèbre fut chanté par le curé V. Carrière, et l'oraison funèbre fut prononcée par son exécuteur testamentaire l'abbé Halde, curé de Palmarolle.

R. I. P.

Rév. Père Henri McNabb, C.S.V.

Né à l'Ile Perrot le 14 janvier 1901, du mariage de André McNabb et de Eliese Péladeau, le jeune Henri commença par aller à l'école paroissiale. Il fut dirigé vers le collège Bourget de Rigaud, où il fit ses études classiques, (1915-22). Son cours terminé, il fit sa théologie au scholasticat des Clercs de Saint-Viateur à Outremont (1924-28). Ordonné prêtre à l'église de Saint-Viateur d'Outremont, le 3 mars 1928, il exerça le ministère dans différentes maisons des Clercs de Saint-Viateur. Au collège Saint-Joseph de Berthierville; au Séminaire de Joliette; au collège Bourget à Rigaud; au collège Saint-Clément de Beauharnois, pour retourner à Rigaud, comme directeur des élèves.



Les Supérieurs, voyant dans le Père Henri, un homme de valeur, lui confièrent la direction de la maison Saint-Joseph, Otterburn, Manitoba.

C'est un collège qui reçoit une centaine d'enfants, qui viennent des environs.

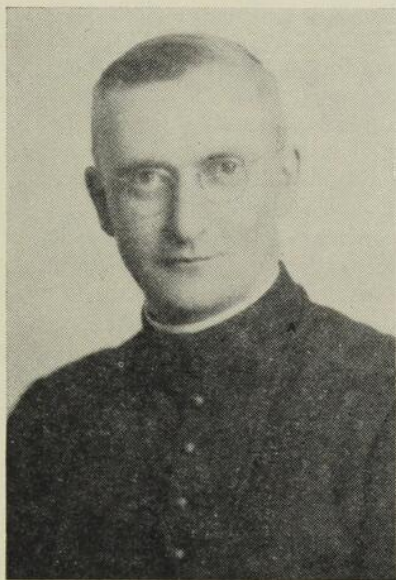
Le Père Henri, comme on l'appelle ordinairement, est doué d'un esprit droit, d'un jugement sur et d'une piété remarquable.

Les élèves qui l'ont eu pour directeur se rappellent la droiture et l'impartialité du Père Henri. "Il est toujours sévère, il ne rit jamais, disaient les élèves." Malgré cette sévérité, le père s'attirait l'affection et l'estime des enfants parce que ces derniers voyaient en lui, l'Homme au coeur affectueux et le prêtre à l'esprit vraiment sacerdotal.

Espérons que le Père McNabb continuera de marcher dans cette voie, et les maisons, où il ira, garderont un bon souvenir de son passage.

Rév. Père Joseph Bourbonnais, O.M.I.

Né le 11 septembre 1903 du mariage de Alphonse Bourbonnais et de Rachel Aumais, Joseph fit ses études élémentaires à l'école de l'Anse aux Sables (1908-17); il poursuivit ses études classiques, d'abord au Juniorat d'Ottawa (1917-21) puis à Valleyfield (1921-23) où il compte encore plusieurs confrères et amis.



Son cours classique terminé, il entra au Noviciat des RR. PP. Oblats à Lachine (1923). Après avoir passé un an, dans sa famille (1924) pour cause de santé, il partit pour l'Ouest: Bourval Sask.

Il fut ordonné prêtre à Montréal le 29 mai 1930, et, depuis ce temps-là, il déploie son zèle de missionnaire auprès des sauvages de l'Ouest canadien. Pendant dix ans, il fut au milieu des "Cris" peuplade sauvage.

Nous connaissons la vie d'un missionnaire, non pas pour l'avoir vécue, mais bien pour en avoir entendu parler plus d'une fois. Nous savons que le missionnaire a des difficultés nombreuses à surmonter. Apprendre la langue sauvage, se faire à leurs habitudes, se plier à leurs exigences, partager avec eux la nourriture qu'ils sont heureux de lui offrir, se familiariser à leurs coutumes anti-hygiéniques, autant de points que le religieux doit accepter pour s'attirer les bonnes grâces des sauvages; car il sait, que, s'il a l'affection du sauvage, il finira par obtenir son cœur et son âme. Mais pour y arriver que de travail, de patience et de courage. Le sauvage, lui, est soupçonneux et craintif, il doute de tout même du missionnaire.

Ce n'est pas tout, comme le Bon Pasteur, il doit aller au devant de ses brebis en parcourant plusieurs centaines de milles, tantôt en canot, tantôt à pied avec son canot sur ses épaules à travers la forêt épaisse. Telle est la vie du missionnaire, telle est la vie du Père Joseph Bourbonnais dans l'Ouest canadien.

De temps en temps, il vient dans sa famille, pour refaire ses forces. C'est un véritable "jour de l'An" pour les siens qui se font un honneur de le recevoir chacun leur tour.

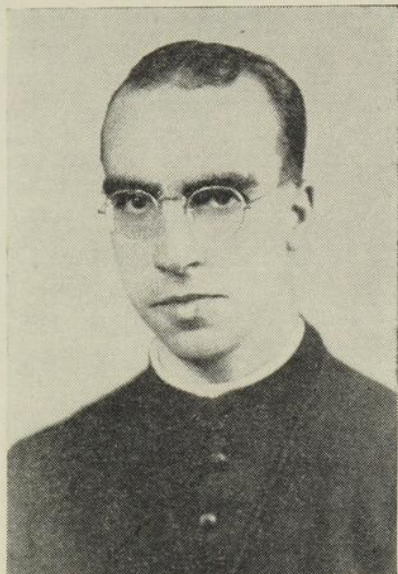
Au Père Bourbonnais, qui doit retourner dans l'Ouest, souhaitons lui santé, force et courage, afin qu'il puisse présenter au Divin Maître tous les sauvages qu'il aura ramenés au bercail.

Rév. Père Ph. Mongrain, O.M.I.

Le R. Père Philippe Mongrain, O.M.I., naquit sur la paroisse Ste-Jeanne de Chantal de l'Île Perrot, le 18

août 1917, du mariage de Josaphat Mongrain, cultivateur, et de Rose-de-Lima Lalonde.

Ses études primaires se firent à l'école paroissiale. Puis il poursuivit ses études classiques au collège Bourget, à Rigaud.



Entré au noviciat des Oblats de Marie-Immaculé, à Ville LaSalle, en août 1938, il y fit ses premiers voeux le 15 du même mois de l'année suivante. Par la suite, il alla poursuivre ses études philosophiques à Saint-Denis sur Richelieu. De là, on l'envoya parachever ses études théologiques au Scolasticat des Oblats à Lebreton, au Manitoba, en septembre 1942.

Il eut le bonheur d'être ordonné prêtre le 18 juin 1944, à Ottawa, par S. Excellence Mgr Alexandre Vachon, archevêque. Le lendemain, il dit sa première messe dans sa paroisse natale, à l'Île Perrot.

Le Père Mongrain avait demandé auparavant à ses supérieurs d'être envoyé aux missions, pour faire rayonner l'oeuvre du Christ au milieu des païens. Il reçut son obédience pour les missions du Basutoland en juin 1945.

Vue la rareté des transports, le Père ne partira qu'en janvier 1946.

A l'occasion de ce départ pour l'Afrique, la population de l'Île Perrot se souvient de la magnifique fête missionnaire organisée en son honneur, par M. le curé Valérien Carrière et ses concitoyens qui ne lui ménagèrent pas leur estime et leur considération.

Arrivé le 21 février 1946 au coeur de l'Afrique du Sud, au Basutoland, il y passa les trois premières semaines à étudier la langue et les mœurs du pays. Il ne tarda pas à s'assimiler ce langage des Noirs et à faire du bien autour de lui. Le 25 mars 1946 lui rappella son ascension dans les montagnes, pour se rendre à sa mission de Saint-Léonard aider ses compagnons oblat.

Son nouveau poste

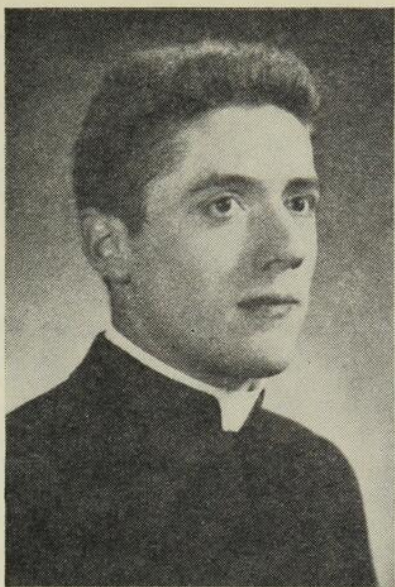
La nomination du curé dans les missions donne au titulaire un travail de géant qu'il réussit à accomplir avec le secours du Très-Haut.

Ainsi le Père Mongrain, en plus de son labeur quotidien à la mission, doit en même temps s'occuper de la médecine et de la poste. A titre de pasteur, il aura à surveiller quinze écoles. Il lui faudra en construire huit autres le plus tôt possible, car s'il ne les construisait pas, le gouvernement menacerait de lui enlever le contrôle des écoles et de le confier aux Protestants.

Que nos prières et notre encouragement moral et pécuniaire accompagnent ce vaillant compatriote de l'Île Perrot dans sa vaste mission de Ma-Mahau, au Basutoland, en Afrique du Sud.

M. l'abbé Gilles Daoust

Né le 30 octobre 1923 à l'Île Perrot; il est le fils de Raoul Daoust et de Antonia Courtemanche. Il fit ses premières études à l'école du village 1928-34; commence son cours classique au collège Bourget à Rigaud à 14 ans pour le finir en 1945. De là, il se dirige vers le Grand Séminaire de Montréal pour y suivre brillamment le cours de théologie. Il fut ordonné prêtre le 26 juin 1949, l'année du centenaire de Notre-Dame de la Garde. La grande piété qui reconforte ce jeune prêtre et les brillan-



tes études qui ont orné son intelligence, laissent prévoir, pour ce nouvel ordonné, un apostolat vraiment sacerdotal auprès des âmes dont il aura la charge.

APPENDICES

A la suite de cette histoire civile et religieuse, nous relatons dans un appendice certaines opérations militaires et certains faits d'armes dont *l'île Perrot* a été le théâtre.

C'est ce qui nous permettra d'apprécier la valeur des milices d'autrefois ainsi que la science stratégique et les nobles vues de leurs capitaines.

Nous empruntons ces faits à un ouvrage en 10 vol. imprimé à Albany (1855), en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de New-York: Documents relative to the colonial history of the state of New-York procured in Holland, England and France, by John Brodhead.

Comme il n'est pas facile de se procurer le texte français de ces documents, nous en donnons une traduction, en suivant l'ordre chronologique.

Voyage des gouverneurs de Courcelles et Perrot et autres, au lac Ontario:

"3 juin 1671. Une ondée commençant à tomber vers le midi, nous débarquâmes au pied du premier rapide (1), à l'embouchure de la rivière Iroquois (Outaouais). Le jour suivant, 4 juin, on fit les préparatifs pour monter la première chute.

"Le même jour, nous arrivâmes au bas d'une chute que nous désespérâmes de surmonter à cause d'un énorme rocher qui se trouvait auprès de la rive...

"Comme personne ne savait que faire, le gouverneur résolut d'essayer à ranger ce rocher de côté à force de leviers... Leurs efforts furent tels que le rocher fut assez mis de côté pour permettre aux vaisseaux de passer...

"Le 14, on commença à descendre les rapides en route pour Montréal..., et le gouverneur, avant de retourner à Montréal, voulut visiter l'établissement de monsieur Perrot (île Perrot), gouverneur de ce lieu, où monsieur

(1) Cascades des Cèdres, près l'île Perrot.

de Chailly (2) enseigne de la compagnie de monsieur Perrot, avait un canot..."

Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario, 1673

"Le 29 juin, on termina l'embarquement de toutes les munitions de guerre et les provisions à bord des canots et des bateaux; et le comte de Frontenac, ayant choisi M. de Chambly comme étant très habile et le plus vieux des officiers du pays pour commander les troupes sous lui, l'envoya avec trois canots camper sur la rive sud au pied du premier rapide (3), qui est à la tête du lac St-François (4), et partit avec toutes les escadres dans le dessein de l'y joindre.

"Mais s'étant aperçu, en passant, que les sauvages causaient du désordre, s'étant enivrés à la maison d'un colon de Montréal, il fut obligé de débarquer dans le but de punir les sauvages et le nommé Roland, qui leur avait donné à boire...

"En conséquence, il ne put camper qu'à la tête des Isles de la Paix (5), d'où il expédia des ordres au sieur de Chambly d'avancer avec son escadre jusqu'au delà des trois premiers rapides.

"Le 30. L'on passa les deux premiers avec une incroyable difficulté..., et l'on campa au pied du 3e rapide..."

Ce fut durant cette expédition que sieur de Brucy,

(2) M. de Berthe, sieur de Chailly ainsi que le sieur de Brucy, sergent de la compagnie de M. Perrot, jouissaient alors d'un grand crédit, grâce à M. Perrot. Ainsi à la conférence de 1682, tenue à Québec, pour délibérer sur l'état des affaires avec les Iroquois, ils se trouvaient en compagnie du gouverneur, de l'intendant, l'Evêque, M. Dollier (sup. de Montréal), M. de Varennes (gouverneur des Trois-Rivières), etc.

Ce M. de Chailly déserta plus tard le pays. M. de Denonville écrivait de Québec, 8 mai 1686, à Jean-Baptiste Colbert, ministre et marquis de Peignelay, que de Chailly était parti "sans permission avec la jolle fortune de 40,000 frs. amassés à son établissement du Bout de l'Isle" (Ste-Anne), de connivence avec M. Perrot.

(3) Cascades des Cèdres.

(4) Evidemment à l'entrée du canal de Beauharnois.

(5) Entre Châteauguay et Beauharnois, tout près de la rive sud du lac St-Louis et en face de l'île Perrot.

(1) sergent de la compagnie du gouverneur Perrot, fut laissé au poste établi au haut des rapides. Il en revint le 23 juillet avec deux bateaux chargés des provisions que le parti d'expédition y avait laissées en montant.

L'abbé Fénélon, fondateur de l'établissement de Gentilly, près de l'île Perrot, faisait aussi partie de ce voyage de Fronteenac. Il avait été missionnaire chez les Iroquois du lac Ontario. Ainsi son entremise était d'une grande importance. Il a laissé son nom à un des cantons du comté Victoria, province Ontario.

Dans le but de se protéger contre les ennemis de l'ouest, voici le plan que proposait le capitaine Duplessis, 15 janvier 1690 : Entre autres "un fort devrait être construit sur la baie la plus propice de cette île (Perrot) pour servir de retraite au cas de tempête, et pour s'y ravitailler tous les huit jours..." (2)

Je ne sais si ce fut pour rencontrer les vues du capitaine Duplessis que fut construit, vers 1700, le fort qui existe encore sur l'île Perrot, à la pointe du Moulin à vent (3). Si le dessein eut été de fortifier un point de l'île, contre les ennemis de l'ouest, il semble qu'on aurait fait attention au genre d'hostilités de cette époque, aux moyens d'attaque et de défense en usage, à la position géographique des peuplades sauvages tant amies qu'ennemies; qu'on n'aurait pas négligé les avantages que la nature avait créés à l'affluent des deux grandes rivières et qu'on aurait établi ce fort à la tête de l'île Perrot. A cet endroit, au milieu du courant, se trouvent plusieurs îles, entre autres celles de Lotbinière, la Biche, Valiquet et Diel. (4) Des fortifications sur

(1) Antoine De La Fresnaye, sieur de Brucy, a donné son nom au domaine ouest de l'île Perrot, connu aujourd'hui sous le nom de Bois de Brucy. Cette concession lui fut faite le 1er janvier 1676 par le seigneur Perrot. Le fief contient 382½ arpens en superficie, y compris l'île Valiquet et une autre adjacente ainsi que la prairie à Dragon. Le sieur de Brucy était fils de Martin de La Fresnaye et de Geneviève Lepage, de Carleton, évêché de Noyon. Il épousa Hélène Picoté le 23 août 1676, à Montréal. Sieur de Brucy mort, sa veuve se maria en deuxième nocces à J.-B. Celeron, sieur de Blainville. Hélène Picoté de Belestre étant décédée le 23 novembre 1701, sieur de Blainville épousa Geneviève Damours, le 14 janvier 1703. Par cette alliance cette dernière se trouva à hériter du fief de Brucy.

(2) Documents, Brodhead, IJ, 448.

(3) Ce fort de pierre ne laisse plus voir ses meurtrières. Depuis une vingtaine d'années de mortier et la chaux les ont fait disparaître. Il était en 1817 la propriété de Toussaint d'Arpentigny, et tenait à la terre No 1 du plan cadastral de la seigneurie.

(4) Presque toutes les îles et celles adjacentes tiennent au fief Brucy et à la prairie à Dragon. L'île Diel a 50 arpents en superficie.

l'une d'elles auraient été le pendant des forts de la Grande-Anse, de la Pointe-Claire, de la Pointe-à-Guenet, de Ste-Anne et de Sainneville, tous protégeant la rive nord.

Toujours est-il qu'au point de vue stratégique, l'île Perrot et ses environs semblent avoir attiré l'attention de certains capitaines éminents et à diverses époques.

C'est ainsi qu'à la veille où le drapeau fleur-de-lis allait repasser les mers, le chevalier Antoine Gabriel Benoist, à la suite d'un interrogatoire, écrivait au ministre de France ses "Réflexions sur le anada" (4), et proposait ses plans de fortifications : "Niagara pris, il ne resterait plus qu'à se fortifier au passage des Rapides. Un seul de ces rapides peut être défendu avec avantage : c'est celui qu'on appelle le Rapide des Cèdres, parce qu'il faut absolument recourir au portage pour le passer. De plus, il y a un peu au-dessous, les Rapides du Buisson et des Cascades, qu'on ne peut franchir la nuit. Un fort détachement, placé dans cet endroit, suffirait pour inquiéter l'ennemi, et même pour le déconcerter, surtout si de petites galères, équipées et armées à la Pointe-Claire, se trouvaient à temps pour combattre sa flotte. Si Amhesrt a passé ces rapides avec dix-huit ou vingt mille hommes, c'est parce qu'il était muni d'une forte artillerie, et que ces postes étaient mal gardés." (1761).

* * *

Au *Documents* de Brodhead, vol. IX, 482, on voit qu'il existait, en 1690, un fort vis-à-vis l'île Perrot et sur l'île St-Bernard, à l'embouchure de la rivière du Loup (Châteauguay) (5). Les détails qui suivent sont empruntés à une lettre adressée probablement à Mme de Maintenon. Il y est rapporté qu'en septembre 1690, "trois Indiens parurent au Fort de Châteauguay, commandé par sieur Desmarais, capitaine réformé (reduced). Il était sorti avant qu'on les eut aperçus, et

(4) *Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada*, abbé Daniel, S.S., p. 86.

(5) Ce fort, bâti sur le déclin de la "butte des soeurs", est une vaste construction en pierre et à quatre faces, servant de grange à la ferme.

marchait avec un soldat et son serviteur. Comme il était un peu en avant d'eux, il ne put rejoindre le fort où l'on criait : Aux armes ! Les sauvages s'en emparèrent et l'assommèrent de leurs haches, mais n'eurent pas le temps de lui trancher la tête; ils ne lui enlevèrent que trois de ses doigts."

* * *

"Mémoire du voyage et de l'expédition du marquis de Denonville, entrepris selon les ordres du Roi, contre les Senecas, ennemis de la Colonie, par ledit M. de Denonville, oct. 1687."

Les quatre commandants des troupes régulières étaient : d'Orvilliers, St-Cirq, de Troyes et Varennes; de la milice : Berthier, La Valtereye, Grandville et Le Moyne de Longueuil. Le chevalier de Vaudreuil et sieur Duguay les accompagnaient. M. de Callières commandait en chef sous les ordres du marquis. On partit de Ville-Marie le 13 juin.

"Le 14 juin au matin, nous passâmes les rapides et le Sault St-Louis et toutes les troupes campèrent, partie sur l'île Perot, et partie à Châteaugué, où nos sauvages chrétiens nous attendaient, lesquels chantèrent et dansèrent la danse de guerre toute la nuit, à un repas qui leur fut préparé au moyen de deux vaches et de quelques douzaines de chiens rôtis dans la peau. C'est en quoi consiste le *véritable enrôlement* pour une vigoureuse entreprise de guerre.

"Le 15 juin. Nous fûmes forcés de faire halte à cause du gros mauvais temps.

"Le 16 au matin, notre petite flotte, composée d'environ trois cent cinquante voiles, se trouve en corps sur le lac, et à la faveur d'un bon vent et du beau temps atteignit le bas des Cascades, où il devint nécessaire de faire portage de tout bagage, munitions de guerre et provisions; c'est ici que s'offrait le beau spectacle de nos soldats et de nos Canadiens en chemise, à certains endroits dans la rivière jusque sous les bras, travaillant comme des chiens de mer, tirant les amarres, ou de l'épaule poussant les bateaux et les canots, pour

surmonter la rapidité du courant. Nous avons trouvé nos sauvages d'un grand secours en cette occasion...

"Ce jour-là nous passâmes les Cascades, le Trou et le Buisson...

"Le 17, nos troupes se mirent en ligne au point du jour, et tout ce que nous pûmes faire fut de passer le Coteau des Cèdres et le rapide des Cèdres." (1).

* * *

Au mois d'août 1695, "sur la parole de quelques sauvages rapportant qu'ils avaient vu, au lac St-François, un canot ennemi qui n'était pas loin, le comte (de Frontenac) n'hésita pas davantage; sous le commandement du sieur Dumui, il dépêcha sept à huit cents hommes à l'Isle perrot, poste propice et très avantageux, et ordonna que le reste des troupes se tinsent prêtes à partir au premier coup de fou par aller rencontrer l'ennemi, s'il s'aventurait à descendre la rivière, et qu'en même temps le corps mobilisé avec instructions de le laisser passer, fit attaque à l'arrière. Tandis que le sieur Dumui fait tous ses efforts pour découvrir l'ennemi, et qu'il envoie successivement Français et sauvages en sentinelles avancées, et ce, quatre fois, les uns après les autres, afin d'éviter une surprise et d'assurer le succès de son plan dans la découverte de l'ennemi, arrive de Québec un canot, le vingt-sept, qui... nous informe que des Canadiens... avaient signalé deux frégates de vingt-deux et vingt-quatre canons, vers Mingan,... et un gros vaisseau anglais... au même lieu."

"Onanguissé le Poutewatami... était allé avec tous les sauvages de la Baie des puans (2), pour se signaler dans le parti commandé par M. Demuy; mais sept à huit jours s'étaient à peine écoulés, que devenant impatient de ce que l'ennemi n'était pas encore paru, ils retournèrent à Montréal, où le comte leur donna leur audience de congé." (3)

* * *

(1) Documents, Brodhead, IX, 359.

(2) Green Bay, Wisconsin.

(3) Documents, Brodhead, IX, 622.

Expédition du comte de Frontenac chez les Onnontagués (4) :

“Le 6 juillet (1696), après la distribution de vivres aux sauvages, toute l’armée s’ébranla pour venir camper à l’île Perot, et, le jour suivant, fut rangée dans l’ordre de bataille qu’elle devrait garder tout le temps de l’expédition.

“Les sauvages, au nombre de 500, furent divisés de telle sorte que la majorité fit toujours partie de l’avant-garde se composant de deux bataillons de réguliers, chacun de deux cents hommes. Venaient ensuite plusieurs bateaux de colons portant les provisions et le bagage du comte et de M. de Callières, de Vaudreuil et de Ramzay.

“M. de Callières commandait l’avant-garde, ayant deux gros bateaux à bord desquels se trouvaient deux pièces d’artillerie en bronze; ils portaient aussi le commissaire d’artillerie, et les mortiers à grenades, les projectiles et les autres munitions de guerre nécessaires.

“Après l’avant-garde venaient le comte avec son état-major en canots, le sieur Levasseur, ingénieur, et plusieurs volontaires. Les quatre bataillons de milice, qui étaient plus forts que ceux des troupes régulières, formaient le centre. M. de Ramzay, gouverneur des Trois-Rivières, commandait toute la milice. L’arrière-garde, sous le commandement de M. de Vaudreuil, consistait seulement en deux bataillons de réguliers, et le reste des sauvages, couvraient l’arrière.

“Les sieurs de La Durantaye, de Muy, de Grays et Dumesnil, capitaines vétérans, avaient le commandement des quatre bataillons de réguliers. Sieur de Subercaze agissait comme major-général, et il y avait un adjudant à chaque bataillon des réguliers et de la milice. Sieur de Saint-Martin, capitaine réformé (reduced), commandait le bataillon de Québec; lieutenant de Grandville, celui de Beaupré; sieur de Grandpré, major des Trois-Rivières, était à la tête de la milice de ce district, et sieur Deschambaux, procureur général de Montréal, commandait le bataillon de ce lieu... Le capitaine de Maricourt

(4) Nation iroquoise du lac Frontenac ou Ontario.

était à la tête des sauvages du Saut et des Abénakis, réunis en un seul corps.

"Le lieutenant Gardeur de Beauvaire (1) commandait ceux de la Montagne et les Hurons de Lorette; et le lieutenant de Beaucourt (2), les Algonquins, les Socoquois, les Nippissiriniens (3) et les quelques Outaouais qui étaient présents.

"Ceux-ci formaient un autre corps.

"Le jour du départ, une partie de l'armée campa au-dessus du rapide appelé le Buisson; le reste défila le jour suivant, et la pluie les força à y faire halte.

"9 juillet. — On passa le rapide des Cèdres.

"10 juillet. — L'armée se sépara en deux divisions pour monter celui du Coteau-du-Lac; une partie suivit la rive nord et l'autre la rive sud. Le jour suivant, même manoeuvre, et l'on se reforma à l'embouchure du lac Saint-François (4).

Au *Journal of Occurrences in Canada, 1746-1747*, se trouve la relation suivante (5): "29 may 1746".

"Les Agiers (Mohawks) firent une autre attaque au Petit Rapide. Le lieutenant de Vassant, commandant à Ste-Thérèse, envoya immédiatement un détachement à la Rivière-aux-Sables pour intercepter le passage de l'ennemi; mais il revint sans avoir découvert aucune trace; ceci amena à soupçonner que l'ennemi était campé en haut de Chateaugué. M. de Beaucourt, en conséquence, détacha le lieutenant Saint-Pierre avec 80 voyageurs et des citoyens, les dirigeant par les Cascades au lac St-François, dans le dessein de les surprendre et de revenir par Chateaugué. Huit Abénakis, de Mississikouy, ont suivi cet officier; on a mandé ceux du lac de les rejoindre aux Cèdres; on crut qu'il n'était pas à propos d'inviter les Iroquois du Saut, vu qu'on craignait à Montréal qu'ils ne fussent des traîtres et qu'ils ne favorisassent les Agiers dans leurs incursions sur nos établissements.

"29 may. — Nous apprîmes aussi que les récentes attaques des sauvages, au Buisson et au Petit Ra-

(1) De la Potherie, III, 272, et Charlevoix, II, 168, font de cet officier deux personnes: "Le Gardeur et de Beauvais, frères."

(2) Bérancourt, De la Potherie; Békancourt, Charlevoix.

(3) Ou Sorciers.

(4) Documents, Brodhead, IX, 649.

(5) Documents, Brodhead, X, 108.

pide, avaient été cause que nombre de gens de la rivière Chambli avaient abandonné leurs établissements et transporté leurs familles sur la Rive nord.

"31 may. — Nous apprîmes par un courrier venant de Montréal qu'un nommé Desloge, vivant à l'île Perraut, à deux lieues et demi ou trois lieues du fort (6), avait été enlevé par les Agniers, avec sa femme et sept enfants, à l'insu de tout le monde; son fils, établi à moins d'une demi-lieue de sa ferme, était allé le voir le lundi précédent, le 22. On n'en a reçu aucune nouvelle depuis, et les voisins ne s'aperçurent pas avant le 27 que la maison avait été pillée et qu'il n'y avait personne.

"21 juin. — Un courrier nous arrive de Montréal. M. de Beaucourt et Michel nous informaient que les Agniers avaient fait une autre attaque, à l'extrémité du haut de l'île de Montréal, sur deux ou trois maisons au delà du fort de Ste-Anne; que le chevalier Lacorne fut immédiatement envoyé avec un détachement de cent hommes, et qu'il arriva à Soulanges (Cèdres) au matin du 16; que cet officier s'était emparé d'un canot rempli d'ennemis, au nombre de six personnes, savoir : cinq sauvages, dont quatre Senecas et un Oneida (7), le sixième était un Flamand (Dutchman), qui parle français et est costumé comme l'Indien... Les trois femmes prises la nuit précédente, furent trouvées dans le canot et libérées.

"Ces prisonniers rapportèrent qu'ils étaient partis depuis 35 jours du village des Agniers au nombre de 43, en 7 canots; qu'ils s'étaient séparés au lac St-François. Les autres six canots s'étaient dirigés sur les Iles à la Paix, près de Chateaugué, dans le but de traverser de là à la tête de l'île de Montréal. Sur ce, le lieutenant St-Pierre fut expédié sans délai avec un second détachement de 150 hommes, et joignit le chevalier de Lacorne au pied des Cascades, où les deux détachements se réunirent. Quatre des canots ennemis qu'on découvrit tombèrent, durant la nuit du 17 au 18, dans l'embuscade préparé par ces messieurs, qui avaient défendu de faire feu avant que ces canots fussent très près; mais vu qu'on était obligé de faire feu au milieu des ténèbres,

(6) Il s'agit du fort de l'île Perrot dont il est parlé plus haut. Mais la distance est exagérée.

(7) Tous de nation huronne-iroquoise.

et que l'on ne savait où viser, sieur Le Duc, voyageur, fut tué par l'un d'eux. Sieur Godefroy, brave et vigoureux jeune homme, s'étant jeté à la pince d'un canot ennemi, le plus près du rivage, pour s'en saisir, reçut plusieurs coups de feu mortels. Ce canot fut le seul pris; à bord, l'on trouva deux hommes tués et neuf autres qui sont prisonniers...

"4 juillet. — Nous recevons une lettre de M. Michel, à la date du 28e *ultimo*, où il nous mande qu'il vient d'apprendre, de M. de Sabervois, commandant à l'île Perrot, que les députés des Cinq Nations (1), les Agniers exceptés étaient arrivés à son poste au nombre de 75 Onondagas (2), Oneidas, Tuscarorins et Cayugas, et que M. de Joncaire devait, au premier jour, arriver au fort Frontenac avec les Senecas en aussi grand nombre probablement... Nous nous attendons à voir tous ces sauvages à Québec; il y sera question de traiter avec eux, et surtout touchant leurs gens que nous tenons prisonniers." (3)

*Adjudant Malartic au compte d'Argenson, champ de
Kataracoui, 6 octobre 1775*

"Monseigneur,

"... Le 29 juin (1775), Mrs. de Vaudreuil et Diescans donnèrent ordre au régiment de Bearn de partir en deux divisions de Québec pour Montréal.

"MM. de Vaudreuil et Diescans ordonnèrent au régiment de Bearn de marcher en trois divisions de Montréal à Cataracouin, et de camper, jusqu'à nouvel ordre, au fort Frontenac...

"On fit par terre le trajet de Montréal à la pointe de Lachine.

"Le 19 juillet, l'on partit de cette pointe, laissant au nord la Pointe-Claire, l'Isle Perrau et le fort Rollant, qui est une maison entourée de palissades; on déchargea les bateaux au bassin des Cascades afin de monter les Cascades, le *Trou*, les *Rigolets des Buissons*, et d'atteindre *Les Buissons*, où les divisions campèrent à 6 heures.

(1) Iroquois.

(2) Onontagués.

(3) Documents, Brodhead, X, 111.

"20. — On laissa le fort de Soulanges au nord, on déchargea les bateaux au portage des Cèdres, et on alla camper en haut des Cèdres, à une lieue et demie en amont, là même où finissent les établissements...(4).

* * *

LES MARGUILLIERS

Voici la liste des Marguilliers de 1788 à 1949, et l'année de leur entrées dans le Banc d'oeuvre. Nous ignorons celles des premiers maguilliers, savoir: Guillaume Leduc, Pierre Monpetit, Antoine Lalonde, Augustin Daoust, Jos. Bourbonnais, Ls. Préjan, Chaê René Leduc, Jos. Lalonde, Guillaume Monpetit et Pierre Hénault. Le reste de la liste est comme suit:

1788—Michel St-Denys,	1813—Eust. Péladeau,
1789—Ths Léger,	1814—Aug. Campeau,
1790—Pascal Boyer,	1815—Michel Leger,
1791—Chs Daoust,	1816—Pierre Daout,
1792—Frs-M. Leduc,	1817—J.-B. Monpetit,
1793—Frs Daoust,	1818—Amable Bourbonnais,
1794—Dom. Saubourin,	1819—François Bourbonnais,
1795—A. Monpetit (Podevin),	1820—Pascal St-Denis,
1796—Chs Leduc,	1821—A. Léger-Parisien,
1797—Jos. Lalonde,	1822—Frs Hainault,
1798—Guill. Péladeau,	1823—M Lamoureux-Leduc,
1799—Antoine Michel Leduc,	1824—Frs Daoust,
1800—Pierre Hénault,	1825—Guillaume Leduc,
1801—Joseph Daout,	1826—J.-B. Deschamps,
1802—Et. Leger-Parisien,	1827—Aug. Lefebvre,
1803—Joseph Hainault,	1828—Chs-Michel Leduc,
1904—Toussaint Rejantigny,	1829—Hyac. Lalonde,
1805—Hyac. Lalonde,	1830—Aug. Leduc,
1806—Aug. Lefebvre,	1831—Mich. Poirier,
1807—Michel-René Leduc,	1832—Ls Leger-Parisien,
1808—Gabriel Daout,	1833—J.-B. Bonhomme,
1809—Frs. Sauvé-Laplante,	1834—Max. D'Arpentigny,
1810—F. Montpetit-Podevin,	1835—Frs Péladeau,
1811—Ant. Lalonde,	1836—J.-B. D'Arpentigny,
1812—E. Monpetit-Podevin,	1837—Ths Mongrain,

(4) Documents, Brodhead, X, 348.

1838—F.-X. Potvin)Monpetit),
 1839—Toussaint Deslauriers,
 1840—P. Monpetit (Potvin),
 1841—Pierre Lalonde,
 1842—Ls Léger,
 1843—Ant. D'Arpentigny,
 1844—Pierre St-Denys,
 1845—Jérémie Daoust,
 1846—Guillaume Monpetit,
 1847—Antoine Lalonde,
 1848—Amable Daoust,
 1849—Pierre Toupin,
 1850—Grég. Daoust,
 1851—Eustache Deguire,
 1852—J.-B. Bourbonnais,
 1853—Michel St-Denys,
 1854—Michel Léger,
 1855—J. Daoust, Seigneur,
 1856—Frs Lalonde,
 1857—Ant. Daoust,
 1858—Pierre Daoust,
 1859—J.-B. Deslauriers,
 1860—Séraphin Bourbonnais,
 1861—Isaïe Laberge,
 1862—Frs Madore,
 1863—Mich. McNab,
 1864—Chrys. Péladeau,
 1865—Moïse Dandurand,
 1866—J.-B. Daoust,
 1867—Moïse Lalonde,
 1868—J.-B Jérémie Groulx,
 1869—Jos. Aumais,
 1870—Paul Normandeau,
 1871—Joseph Daoust,
 1872—Casimir Daoust,
 1873—Michel Leduc,
 1874—J.-B. Léger,
 1875—Gédéon Daoust,
 1876—Edouard DeRepentigny,
 1877—Hyacinthe Lalonde,
 1878—Michel Leduc,
 1879—Augustin Leduc,
 1880—J.-B. Péladeau,

1881—François Leduc,
 1882—Maxime DeRepentigny,
 1883—Joseph Lalonde,
 1884—Joseph Leduc,
 1885—Michel Monpetit,
 1886—Honoré Robillard,
 1887—Jérémie Daoust,
 1888—Eustache Péladeau,
 1889—Arsène Lalonde,
 890—Antoine Gravel,
 1891—Roger Dandurand,
 1892—Pierre Legault,
 1893—F.-X. Unault,
 1894—J. St-Maurice,
 1895—Bellarmin Aumais,
 1896—Prosper Daoust,
 1897—Antoine Lalonde,
 1898—Osias Derepentigny,
 1899—Alphonse Bourbonnais,
 1900—Antoine Leduc,
 1901—Moïse St-Denis,
 1902—Benoit Rabeau,
 1903—Ludger Daoust,
 1904—France Lalonde,
 1905—Azilda Daoust,
 1906—Napoléon Daoust,
 1907—Joseph Lalonde,
 1908—Alphonse Daoust,
 1909—Emmanuel Robillard,
 1910—Emmanuel Madore,
 1911—Moïse Leduc,
 1912—Joseph Leduc,
 1913—Thomas Mongrain,
 1914—Louis Lalonde,
 1915—Jos.-Emery Leduc,
 1916—Michel Leduc,
 1917—Joseph Lafflèche,
 1918—Richard Daoust,
 1918—André McNabb,
 1919—J.-B. Péladeau,
 1920—Ritchez Montpetit,
 1921—Dosithée Daoust,
 1922—Atchez Leduc,

1923—Lophie Daoust,
 1924—Adelmar Lalonde,
 1925—Bruno Daoust,
 1926—Henri Bergeron,
 1927—Ovila Péladeau,
 1928—Emmanuel Lalonde,
 1929—Félix Pilon,
 1930—George Angell,
 1930—John Stocker,
 1930—Joseph Aumais,
 1931—H.-Jérémie Daoust,
 1932—Arthur Mongrain,
 1933—Zéphirin Leduc,
 1933—Joseph Lalonde,
 1934—Josaphat Mongrain,
 1935—Ludger Daoust,

1936—Urgel Pilon,
 1937—Joseph Robillard,
 1938—Eddy Groulx,
 1939—Eddy Daoust,
 1940—Eddy Bourbonnais,
 1941—Napoléon Legault,
 1942—Raoul Daoust,
 1943—Alcide Daoust,
 1944—Sylvio Leduc,
 1945—J.-B. Péladeau,
 1946—DeSalles Montpetit,
 1947—Albert Lalonde,
 1947—Eugène Péladeau,
 1948—Wilfrid Bourbonnais,
 1949—Joseph Péladeau,

Voici la liste des baptêmes, mariages et sépultures qui sont inscrits dans les registres conservés aux Archives de l'Île Perrot.

1786	24	3	14	1808	37	14	10
1787	24	3	16	1809	70	7	22
1788	34	7	10	1810	56	8	28
1789	33	3	14	1811	47	11	17
1790	32	10	23	1812	56	10	18
1791	37	7	15	1813	52	6	32
1792	24	7	13	1814	48	8	18
1793	28	6	21	1815	58	15	13
1794	38	13	25	1816	73	7	7
1795	40	5	26	1817	77	8	11
1796	36	7	20	1818	80	14	12
1797	32	7	29	1819	61	8	25
1798	26	8	23	1820	35	9	15
1799	40	6	20	1821	51	7	15
1800	33	6	24	1822	34	6	15
1801	44	8	22	1823	41	9	9
1802	50	8	22	1824	47	11	19
1803	32	5	19	1825	30	10	23
1804	52	5	18	1826	28	16	11
1905	40	4	9	1827	41	7	16
1806	59	2	21	1828	32	3	8
1807	35	3	17	1929	27	8	14

1830	28	7	26	1872	26	4	24
1831	37	10	23	1873	26	10	18
1832	45	13	20	1874	25	8	12
1833	37	8	27	1875	25	8	19
1834	42	7	21	1876	28	4	26
1835	38	4	16	1877	34	4	27
1836	41	9	17	1878	31	4	12
1837	28	5	18	1879	31	4	21
1838	36	6	15	1880	21	4	24
1839	42	4	17	1881	27	6	24
1840	26	8	16	1882	20	12	17
1841	39	6	24	1883	30	9	17
1842	27	6	53	1884	21	16	15
1843	45	8	19	1885	33	10	13
1844	36	12	31	1886	34	8	22
1845	39	4	13	1887	36	9	35
1846	19	6	13	1888	26	11	15
1847	10	4	11	1889	27	1	28
1848	28	5	13	1890	24	4	21
1849	26	4	28	1891	26	5	19
1850	26	5	19	1892	25	10	16
1851	27	8	10	1893	22	3	13
1852	22	7	17	1894	29	7	24
1853	24	1	10	1895	29	4	22
1854	23	5	21	1896	26	5	12
1855	24	8	24	1897	24	7	24
1856	19	6	12	1898	32	9	23
1857	25	11	17	1899	27	7	27
1858	26	12	16	1900	20	4	12
1859	28	6	16	1901	24	7	19
1860	28	7	16	1902	23	7	22
1861	31	8	21	1903	28	12	27
1862	31	9	18	1904	28	6	19
1863	20	13	8	1905	30	9	17
1864	24	12	16	1906	33	7	28
1865	30	9	9	1907	25	10	23
1866	28	3	15	1908	22	6	14
1867	31	6	14	1909	21	5	34
1868	33	8	29	1910	19	10	13
1869	29	6	10	1911	24	5	30
1870	29	6	15	1912	23	3	19
1871	28	9	17	1913	21	10	23

1914	22	6	17	1932	28	6	8
1915	30	1	19	1933	15	3	13
1916	27	5	22	1934	22	5	7
1917	26	10	25	1935	17	6	9
1918	24	1	13	1936	20	4	8
1919	18	2	12	1937	21	7	13
1920	26	4	14	1938	12	10	15
1921	20	2	15	1939	23	15	21
1922	23	4	13	1940	21	18	19
1923	21	5	27	1941	19	10	13
1924	24	4	16	1942	18	13	17
1925	17	3	18	1943	20	8	22
1926	16	6	15	1944	19	15	12
1927	29	8	15	1945	10	22	11
1928	20	11	27	1946	30	19	25
1929	23	5	17	1947	34	18	21
1930	29	10	12	1948	24	13	16
1931	20	5	17				

De janvier 1786 à janvier 1949 :

Baptêmes	4985
Mariages	1193
Sépultures	3054

* * *

La liste des enfants qui furent confirmés, lors de la visite pastorale de Mgr Denau, Evêque de Québec, le 15 juillet 1800, nous permet de constater qu'il y a plusieurs familles de disparues de la paroisse, mais, par contre, il y en a d'autres dont les descendants sont encore ici. Nous donnerons les noms tels qu'ils sont avec leur orthographe du temps:

Guillaume Le Duc	Marie Campau
J.-B. Gervais	Marie-Josephte Sabourin
Pierre Champeau	Louis Péladeau
Guillaume Laplante	Joseph Deschamps
Marie Lavigne	Thérèse Girou
Elisabeth Léger	Eugène Daoust
Marguerite Lefebvre	Pierre Repentigni
Pierre Tessier	Fr. Barthelmie Leduc
Catherine Raymond	François Daoust
Jacques Galarneau	Marie Hurteau

Josephthe Cayer
 Catherine Levac
 Françoise Préjan
 Marguerite Hurtau
 Marguerite Dupui
 Joachim Clément
 Josephthe Poitras
 Susanne Legau
 François Laflâme
 Julie Repentigni
 Thomas Leduc

Scaulastique Poyrier
 Joseph Léger
 Susanne Bourbonnais
 Hiacinthe Léger
 Josephthe Monpetit
 Etienne Leclère
 Marguerite Major
 Archange Saintonge
 François Stevenberg
 Antoine Houle
 Angélique Maréchal

Anecdotes

Il arrivait parfois que les curés faisaient des erreurs, non pas graves; ainsi, par exemple, dans le livre des délibérations, M. Toupin, curé, commence l'acte de la reddition des comptes de 1799, par ces mots: "L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf."

* * *

Si on parcourt les registres paroissiaux, on relève des choses extraordinaires, qui étaient bien normales dans le temps. Ainsi, on trouve, un jour, un soldat mort sur le bord du chemin, l'enquête fut bien simple et on procéda immédiatement à l'inhumation. Voici l'acte de décès:

Le six de juillet mil huit cent onze, par, nous, prêtre, soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Thorans Shilds soldat du quarante et unième régiment, âgé d'environ trente-sept ans demeurant aux Cascades depuis quelques mois, Hirlandais catholique, comme il m'est apparu par le certificat de Patrick Bayhon et de John Chamberlan (1) aussi Hirlandais catholiques, ainsi que par son livre de piété où j'ai aperçu les devoirs journaliers des chrétiens catholiques, ayant été trouvé mort naturellement d'après l'enquête faite, sur le bord d'un sentier d'une terre de cette paroisse, le quatre du présent mois, furent présents à l'inhumation Joseph Hainault, laboureur, Joseph Thomas Leduc, laboureur, Joseph Cousineau, forgeron, Domi-

(1) Cascades 6 July 1811 — We Patrick Bayhon and John Chamberlan of the 41th Rgmt Do by certify that Thorans Shelds was a roman catlic. Pat Bayhon..... John Chamberlan.

nique Pambrun Adjudant et plusieurs autres aussi de cette paroisse dont ont signé ceux qui le savent.

François Toupin,
A.-D. Pambrun,
Toupin, prêtre.

* * *

Les gens vivaient vieux dans l'Ile. Plusieurs ont dépassé le siècle. Mais la personne qui a vécu le plus longtemps est Marguerite Saint-Julien. Lisons son acte de sépulture:

Le vingt-trois août mil huit cent treize, par nous prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Marguerite Saint-Julien, veuve de défunt Louis Laroc, laboureur de cette paroisse, âgée d'environ cent six ans, ayant reçu les derniers sacrements, furent présents à l'inhumation Pierre la Magdelaine dit Ladoceur, laboureur, son gendre, Catherine Laroc, sa fille, Marguerite Laviolette sa petite fille de cette paroisse qui ne savent signer.

Toupin, ptre.

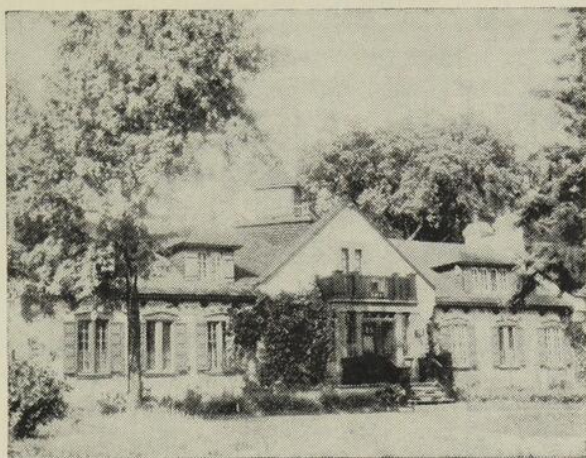
* * *

Dans l'Ile, il y a eu des hommes forts. A preuve, ce petit fait, que nous avons recueilli parmi les souvenirs de nos vieux paroissiens. Vers l'an 1830, vivait un certain Monsieur, du nom de Julien Deschamps, il avait alors 23 ans.

Or, un jour, qu'il travaillait dans un champ, il entendit, tout à coup, un bruit étrange qui s'approchait de plus en plus de lui. Il se retourne, et, à sa grande surprise, il voit venir à lui un boeuf enragé. Se sauver, il n'en a pas le temps. Alors notre Julien décide de lutter contre le boeuf. Il l'attend de pieds fermes et comme l'animal se prépare à l'encorne, lui, vif comme l'éclair, le saisit par les cornes — la lutte a duré au moins un quart d'heure, me disait le bon vieux — lui tint le nez dans la poussière, l'animal étouffe, perd des forces, et tombe presque suffoqué. Pendant ce temps-là, Julien se sauve à la maison, bien fier de raconter ce fait à tous les siens.

* * *

M. Turcot avait ses manières à lui de faire ses annonces. Nous voyons ceci dans ses livres:



Le château: "L'Arche", propriété de M. le Major Roger Maillet; 2.—Salle d'entrée au bout du château. La porte que nous voyons fut la porte de la première prison de Montréal.

Louis Provost, un vieux quêteux, est mort dans la paroisse à l'âge de 105 ans. Priez pour lui.

* * *

En passant dans le Domaine, on remarque une petite croix, bien simple, sur le bord du chemin. Plusieurs personnes en passant là, se demandent ce que cette croix peut bien signifier; et pourquoi elle est là. Voici la réponse que M. Turcot nous donne dans son prône de novembre 1887:

"Xavier Daoust est noyé et fut enterré là où on l'a trouvé, dans le Domaine, c'est Pierre Legault qui l'a dit."

* * *

Une autre fois, le dimanche de la Quasimodo 1888, M. Turcot fait sonner le glas pour ceux qui n'ont pas fait de Pâques. "L'année dernière, dit-il, on a été punis, on a eu des mauvaises récoltes, des mortalités comme on en n'a jamais vu." Et de fait, l'année 1887 accuse 35 sépultures.

Généalogies

ANGELL :

- I — John, née en 1838; marié à 1 — Sara Maloney,
2 — Elise Montpetit, 3 — Emélie Blanchard.
Alédic, George, 8 jan. 1878; marié à Elisabeth Angell, William, Johnny, Elise.
- II — Alédirc (fils de John), marié à Elise Robillard.
Elisabeth, 22 août 1897, Mary, 4 avril 1899; Johnny, 22 nov. 1900; Honoré, 13 juin 1906.
- III — Honoré, 13 juin 1906; marié à Adrienne Ménard.
Gilles, 4 juil. 1937; Réal, 1938; Albert, 4 fév. 1939.
- II — George, 8 jan. 1878 (fils de John), marié à Elisabeth Angell.
J.-Henri, 12 mai 1896; M.-Elisabeth, 5 mars 1897, George, 30 juil. 1898; Edette, 6 août 1899, mariée à Jos. Bélanger; Darcy, 26 août 1900, marié à Emélia Danjou; M.-Mabel, 3 oct. 1901; Lilian May, 18 jan. 1903; George-Herman, 31 mars 1904, marié à Georgette Jobin; M.-Elisabeth, 8 avril 1906, mariée à Jos. Lamarche; Anne-Marie, 16 mai 1907, mariée à Armand Bélanger; Walter, 3 avril 1908, marié à Aldéa Mongrain.
- III — William (fils de John), marié à Florida Legault.
M.-Blanche, 26 mai 1898.

AUMAIS :

- I — Bellarmin, né en 1834, marié à Mélanie Lalonde.
Joseph, 21 déc. 1870.
- II — Joseph, né le 21 déc. 1870; marié à Agna Labrosse.
Alice; Oscar, 26 fév. 1896.
- III — Oscar, né 26 fév. 1896, marié à Cédia Leduc.
Jeann,e 15 oct. 1918, mariée à David Gaudet; Gérard, 26 nov. 1919, marié à Fernande Groulx; Fernande, 12 juin 1921, mariée à Raymond Leduc; Annette, 9 nov. 1924, mariée à Gérard Daoust; Jean, 31 mai 1927; P.-Emile, 29 oct. 1928; Claire, 22 fév. 1934; René, 21 oct. 1935.

BOURBONNAIS :

Antoine Brunet dit le Bourbonnais.

I — François, né 1645; mort 1702.

Jean, 1673; Barbe, 1675; Jeanne, 1677; Catherine, 1680; Anne, 1680; François, 1682; Elisabeth, 1685; Marie, 1687; Louis, 1697; Angélique, 1691.

II — François, né 1682.

Françoise, 1706; M.-Angélique, 1711; M.-Louise, 1717; Antoine, 1718; Claude, 1719; François, 1720; M.-Anne, 1725; Anne-Renée, 1729.

N.B. — Antoine est l'ancêtre des Bourbonnais de Beauharnois. Claude est l'ancêtre des Bourbonnais de St-Clet. François est l'ancêtre des Bourbonnais de l'Île Perrot dit "Les Rouges".

III — François, né 1720, marié à Rose Héneau.

François, 1743; Angélique, 1747; François, 1750; Agathe, 1755.

IV — Claude, né 1719, marié à Angélique Coderre.

Joseph, 1747; François-Claude, 1751; M.-Angélique, 1752 M.-Louise, 1753; J.-Bap., 1756; M.-Joseph, 1760; François-Amable, 1763; M.-Louise, 1766; P.-Emile, 1767.

V — Joseph, né 1747, marié à Joseph Leduc.

Joseph, 1771; Joseph, 1772; Paul, 1773; Angélique, 1776; Michel, 1776; M.-Elisabeth, 1779; J.-Amable, 1781.

N.B. — Joseph, le plus vieux, alla demeurer à Vaudreuil. Amable, le plus jeune, resta à l'Île Perrot.

VI — Amable, née le 10 mars 1781; marié à Marguerite Leduc.

Marguerite, 1804; Joseph, 1806; Amable, 1807; Judith, 1807; Michel, 1809; Séraphin, 1810.

VII — Séraphin, né 1810, marié à Henriette Préjean. Séraphin, 13 déc. 1835.

VIII — Séraphin, né 13 déc. 1835, marié à Lucille Daoust.

Alphonse, 1853.

IX — Alphonse, né 1853; marié à Rachelle Aumais.

Eddy, 12 avril 1887; Wilfrid, 28 mars 1897; Joseph, 11 sept. 1903, O.M.I.

X — Eddy, né le 12 avril 1887, marié à M.-Jeanne Marcotte.

Paul, 28 oct. 1913; D'Assise, 1915; Hélène, 9 jan. 1918; Lucie, 23 jan. 1921; Florence, 13 oct. 1922; Maria, 10 août 1924; Orel, 10 nov. 1925; Juliette, 21 avril 1930; Pauline, 2 mai 1936.

XI — Wilfrid, né 28 mars 1897, marié à Hermance Daoust.

Lucien, 23 mars 1936; Denise, 25 nov. 1938; Denis, 16 juin 1940; Rachelle, 6 avril 1943; Roland, 11 nov. 1945.

DAOUST:

I — Gabriel... marié à Marie-Rose Leduc.
(Gabriel).

11 — Gabriel, né vers 1770; marié à Elisabeth Leduc.
Gabriel, 18 janv. 1799; Josephte, 15 janv. 1800;
Rosalie, 30 avril 1804; Charles, 21 août 1806;
Suzanne, 15 sept. 1810; Judtth, 2 mai 1813; Ambroise, 6 mai 1819.

III — Gabriel, 18 janv. 1799 marié à Catherine Laberge.

Casimir, 22 mars 1821, marié à Flavie Daoust;
Rosalie, 22 fév. 1823; Euphrosine, 29 avril 1831;
Joseph (Colette).

IV — Casimir, 22 mars 1821 marié à Flavie Daoust.
Eusèbe, 9 juin 1843, marié à Délima Dagenais.
Napoléon, 15 juin 1845, marié à Julie Daoust.
Louise, 5 mars 1848; Vitaline, 26 août 1849;
Ludger, 26 août 1850, marié à Odile Madore.
Prosper, 2 bars 1852, marié à Félicité Montpetit.
M.-Louise, 17 janv. 1854, mariée à Orphyr Legault.
Odile, 17 mars 1856, mariée à Louis Leroux.
M.-Phoébée, 6 fév. 1858, mariée à Maurice Daoust.
Richard, 2 mai 1859, marié à Elodie Daoust.

V — Eusèbe, 9 juin 1843, marié à Délima Dagenais.
(Casimir).

Bruno, 21 nov. 1869; Guisulphe...

VI — Bruno, 21 nov. 1869, marié à Malvina Daout.
(Eusèbe).

Alcibiade, marié à Maria Pilon; Léo, marié à Rossanna Levac; Rosa, marié à Vital Daoust.

- VII — Léo, marié à Rosanna Levac.
(Bruno).
 Germaine, 1930; Jeannette, 1931; Thérèse, 1933;
 Germain, 1939.
- V — Napoléon, 15 juin 1845, marié à Julie Daoust.
(Casimir).
 Odila, mairée à Ulric Legault; Pierre; Eddy, marié à M.-Louise Lalonde; Aimé, marié à Ernestine Leduc; Lionel; Oscar; Maria, religieuse, Albina, mariée à Emmanuel Lalonde.
- VI — Eddy, 1831 marié à M.-Louise Lalonde.
 Bernard, 26 juil. 1909, marié à M.-Marthe Daoust.
- VII — Bernard, 26 juil. 1909, marié à M.-Marthe Daoust.
 Jean-Pierre, 1941; Claude, 1944; Danielle, 1948.
- V — Ludger, 26 août 1850, marié à Odile Madore.
(Casimir).
 Henri, marié à M.-Louise Bergeron. Dina, marié à Napoléon Legault. Louise, marié à Lophie Daoust. Ernest.
- VI — Henri, marié à M.-Louise Bergeron.
 M. Marthe, mariée à Bernard Daoust; Gilberte, Annette, Mariée à Fernand Deslauriers; Arthur, Hervé, Camille.
- V — Richard, 2 mai 1859, marié à Elodie Daoust.
(Casimir).
 Florestine, mariée à Joseph Marot; Vital, marié à Rosa Daoust; Hélène, mariée à J.-B. Péladeau.
- V — Prosper, 2 mars 1852 marié à Félicité Montpetit.
(Casimir).
 Raoult, 1 janv. 1886, marié à Antonia Courtemanche; Eugène, Oliva, Alcide, 10 sept. 1890, marié à Evéline Daoust; Evéline, Hélène, François, Albertine, Emile.
- VI — Raoul, 1 janv. 1886, marié à Antonia Courtemanche. (Prosper).
 Jacques, 20 sept. 1911; Madeleine, 18 déc. 1912; Simone, 25 oct. 1913, mariée à Clovis Chale; Thérèse, 4 déc. 1914; Joseph-Jacques, 14 mai 1916;

- Yolande, 15 août 1917; Françoise, 19 avril 1919;
René, 10 juil. 1921; Gilles, 30 oct. 1923, prêtre.
- VII — Alcide, 10 sept. 1890, marié à Evéline Daoust.
(Prosper).
Lucienne, 23 oct. 1922; Marcel, 15 oct. 1924, marié à Marie Leduc; Jacques, 27 déc. 1929; Pierrette, 20 fév. 1931; Maurice, 20 fév. 1932; Pauline, 11 juin 1935; Monique, 17 août 1936; Léopold, 5 avril 1939; Lise, 10 juin 1940.
- VII — Marcel, 15 oct. 1924, marié à Marie Leduc.
(Alcide).
Marie.
- IV — Amable, marié à Catherine Valois.
Gédéon, 7 mars 1822, marié à Salomé Valois;
Jean-Baptiste, Ferdinand, Philomène, 7 avril 1838.
- V — Gédéon, 7 mars 1822, marié à Marie Valois.
(Amable).
Alphonse, marié à Zéphirine Daout; Azilda, mariée à Julie Péladeau; Evariste, Guisolphé.
- VI — Alphonse, marié à Zéphirine Daoust.
(Gédéon).
Imelda, mariée à Théophile Gravel; Léopold, marié à Ernestine Péladeau; Antoinette, Maria, Ernest, Conrad, Lrène.
- VII — Léopold,, marié à Ernestine Péladeau.
(Alphonse).
Thérèse, Pauline, Yolande, P.-André.
- VI — Azilda, marié à Julie Péladeau.
(Gédéon).
Joseph, marié à Edith Lalonde; Laura, mariée à Charles Boyer; Guisolphé, marié à Eliese Leduc; Maria, Cécile, mariée à J. Bourbonnais; Jean, marié à M.-Anne Péladeau; Eugénie, Eglantine, mariée à Dr. Desforbes; Ernest.
- V — Jean-Baptiste, marié à M. Groulx.
(Amable).
J.-Arthur, marié à M. Léger; Odila, marié à J. Leduc.
- VI — Arthur, marié à M. Léger.
(Jean-Baptiste).

- Roméo, marié à M. Savard; Lorette, mariée à Paul-F. Lalonde.
- IV — Joseph (Colette).
(Gabriel III).
Ludger, Dosithée, Amédée, M.-Elise.
- V — Ludger...
(Joseph).
George, marié à Marie Sauvé; Albert, marié à Florence Besner; Roland, Yvette, mariée à R. Besner; Lucille, mariée à J. Larocque.
- VI — Albert né en 1907, marié à Florence Besner.
(Ludger).
Pierre, 1941; Maurice, 1945.
- V — Dosithée, marié à M.-Louise Lalonde.
(Joseph).
Léopold, Jeanne, mariée à Romain Plante; Lorraine, mariée à Roger Pontpetit.
- IV — Jérémie, marié à Jeanne Leduc.
(Garbiel).
Lophie, marié à M.-Louise Daoust; Henri, marié à Florestine Rabeau; Cédia, mariée à Omer St-Denis; Angéline, mariée à Félix Pilon; Rosanna, mariée à J.-B. Péladeau.
- V — Lophie, marié à Marie-Louise Daoust.
(Jérémie).
Irène, mariée à Desalles Montpetit; Aline, mariée à Oscar Danjou; Jules, 27 avril 1902; Adrienne Quillirier; Cécile, mariée à Armand Ménard; Hector, Nazaire, Germaine, Paul, Armand, marié à Olive Pilon.
- VI — Jules, 27 avril 1902, marié à Adrienne Quillirier. (Lophie).
Gaetan, 14 fév. 1936; Roger, 29 nov. 1936; Raymond, 24 fév. 1940; Fernand, 1 août 1941; Denise, 9 fév. 1942; Gilles, 8 sept. 1947.
- V — Henri, marié à Florestine Rabeau.
(Jérémie).
Emile, 23 mars 1906, marié à Madeleine Groulx; Laura, 1908, mariée à Emile Leroux; Jean, oct. 1911, marié à Erène Péladeau; Jeanne, 8 mai 1913, mariée à Gustave Valois; Thérèse, 8 sept

..... 1915, mariée à Eugène Péladeau; Marguerite, 6 août 1918, religieuse; Albert, 2 mai 1922, marié à M.-Laure Denis; Gérard, 3 oct. 1924, marié à Annette Aumais.

VI — Albert, 2 mai 1922, marié à M.-Laure Desnis. (Henri). Nicole, 1947.

IV — Gilbert.
Ferdinand.

V — Ferdinand.
Ferdinand, Polydore, Léopold, Auguste. Valentine; Sophie, Yvonne, Albina, Donald. Isola.

VI — Ferdinand, 25 mars 1885, marié à Albertine Rousseau.

Louis, 16 fév. 1909, marié à Laurence Brais; Lucille, 6 nov. 1910, mariée à Ald-ric Dutrisac; Juliette, 15 oct. 1912.

VII — Louis, 16 fév. 1909, marié à Laurence Brais. (Ferdinand).

Michelle, 4 juil. 1944; Bernard, 3 janv. 1949.

DESGROSEILLERS :

I — Théophile, marié à Marguerite Desrochers. Joseph, né 1858; Philias; Alexandre.

II — Joseph, né en 1858, marié à Cléphyre Thibert. Blanche, 20 juil. 1884, mariée à Hector Lalumière. Antoinette, 16 août 1897; Raoul, 28 août 1889; Oscar, 27 août 1891, marié à Rosa Boyer; Yvonne, 27 mars 1894, mariée à Albert Cartier; Dorilda, 11 nov. 1896, mariée à Ildas Lalonde; Joseph-Goer, 6 mai 1899, marié à Antonia Beaunoyer; Arthur, 4 mai 1902, marié à M.-Jeanne Proulx.

III — Oscar, 27 août 1891, marié à Rosa Boyer. Laurentine, 20 juin 1917, mariée à Marcel Roberge; Albert, 26 août 1920, marié à Anita Brûlé; J.-Paul, 27 sept. 1922; Antoinette, 30 nov. 1923; mariée à Léopold Labelle; Marcel, 5 avril 1926; Fernande, 26 sept. 1928, mariée à Camille Gendron; Jacqueline, 4 fév. 1932; Dorilda, 4 août 1934; Lucille, 4 oct. 1937.

GOUGEON:

- I — Jean-Baptiste, 1881, marié à Emilia Gravel.
Rita, 1908; Cécilia, 1909; Laura, 1910; Lucien,
1917, marié à Rita Bélanger.
- II — Lucien, 191, marié à Rita Bélanger.
Lise, 1943; Pierrette, 1944; Claudette, 1946.

GRAVEL:

- I — Ontoine, marié à Sophie Dandurand.
Antoine, marié à 1^e Lucie Verdun; 2^e Rose Gau-
thier; Alexis, marié à Zoé Gauthier; Jean-Bap-
tiste, marié à Elmiere Legault.
- II — Jean-Baptiste, marié à Elmiere Legault.
Euclide, né en 1866; Agapit, 14 août 1867, marié
à Alexina Pilon.
- III — Agapit, 14 août 1867, marié à Alexina Pilon.
Agapit Wilfrid, 3 juil. 1894; Jos.-Agapit, 29 août
1895; Joseph, 24 avril 1897; Ernestine, 11 juin
1898, mariée à George Cousineau; Maria, 16 fév.
1901, mariée à Emile Emond; Rosa, 20 juil. 1902;
Léo, 15 juin 1906.

LALONDE:

- I — Antoine, né vers 1730.
Antoine, né 1775; Michel; Joachim.
- II — Antoine, né 1775, marié à Suzanne Lalonde.
Suzanne, 15 nov. 1797; Archange, 21 mai 1799;
Elisabeth, 3 déc. 1800; Jeanne, 21 août 1802; Félix,
14 jan. 1804; Judith, 20 déc. 1807; hCarlotte, 26
juil. 1808; Antoine, 27 jan. 1809; oJsephte, 21
août 1811; Emélie, 16 nov. 1812; Angèle, 20 sept.
1815; Joseph, 26 sept. 1816; P.-Moïse, 5 mai 1819.
- III — Moïse, né 5 mai 1819, marié à Virginie Lacombe.
Antoine, 18 jan. 1845; M.-Angèle, 24 août 1850;
J.-Moïse, 29 août 1857; Victoire, 8 avril 1863;
Georgine, 10 sept. 1866.
- IV — Antoine, né 18 jan. 1845, marié à Rachelle
Daoust.
Adelmar, 9 oct. 1865; Napoléon, 27 déc. 1868;
Victoria, 17 fév. 1871; Albina, 15 juin 1874; John-
ny, 23 mai 1880; Georges, 24 avril 1883; Joseph,
5 juil. 1885; M.-Louise, 4 juil. 1887, mariée à

Eddy Daoust; Roméo, 5 juin 1892, marié à Florence Côté.

V — Roméo, 5 juin 1892, marié à Florence Côté.
René.

LALONDE :

I — Hyacinthe, né 1767, marié à Josephte Bourbonnais.
Joseph, 6 juin 1808; Louis, 7 mai 1810; François,
2 jan. 1812; Françoise.

II — Joseph, 6 juin 1808, marié à Sophie Mongrain.
Sophie, 15 juin 1833; Joseph, 23 jan. 1835; Philomène, 2 mars 1839; M.-Elmire, 23 août 1842;
Joseph, 6 juil. 1845; M.-C., 29 août 1851; M.-Eloise, 4 mars 1854.

III — Joseph, 6 juil. 1845, marié à Rachelle Valois.
Avila, 28 déc. 1869, marié à Sophronie Pilon; Ludivina, 1 sept. 1871; Ernestine, 20 août 1873, mariée à Atchez Leduc; Pierre-Emile, 25 fév. 1876; Valérie, 24 mai 1877, mariée à Pacifique Pilon; Adèle, 25 mars 1879; Delima, 20 fév. 1881, mariée à Josaphat Mongrain; Rachelle, 4 juil. 1883; Imelda; Ernest, 7 juil. 1888, prêtre; Albert, 23 juin 1891, marié à Laura St-Aubin.

IV — Albert, 23 juin 1891, marié à Laura St-Aubin.
Marcel, 21 avril 1920; Yolande, 24 sept. 1921; Claude, 11 mai 1924; Marc, 28 juin 1929; Hélène, 30 août 1932.

LEDUC:

I — Michel-René, né vers 1740, marié à Françoise Daoust.

Joseph, 29 oct. 188; Michel, 19 sept. 1790; Charles, 6 août 1792; Louis, 5 juin 1794.

II — Charles, 6 août 1792, marié à Elisabeth Montpetit.

Julienne, 17 janv. 1820; Charles, 5 janv. 1822; Thérèse, 4 déc. 1823, mariée à Guillaume Leduc; Elisabeth, 1824, marié à Hyacinthe Lalonde; Appoline, 1826, mariée à Chs. Normandeau; Michel, 11 juin 182, marié à Zélie Derepentigny; François, 1829, mariée à Evéline Lalonde; Augustin, 1822, marié à Appoline Daoust; Sophie, 6 oct.

1834, mariée à Michel Montpetit; Philomène, mariée à Pierre Legault; Jeanne, mariée à Jérémie Daoust; Joseph, marié à Emélie Deguire.

III—Michel, 11 juin 1827, marié à Zélie Derepentigny. (Charles).

Michel, marié à Alice Daoust; Joseph, marié à Léa Dandurand; Roger, marié à Georgiana Daoust; Zélie, mariée à Régis Bourbonnais; Alphonsine, mariée à Moies Leduc; Praxède, mariée à J.-B. Daoust; Théodile, Léa, 18 juin 1865, mariée à Joseph Leduc; Adèle, mariée à Ritchez Montpetit.

III — Augustin, 1833, marié à Appoline Daoust. (Charles).

Philomène, 28 nov. 1858; Clovis, 3 janv. 1860, marié à Angéline Beaudette; Joseph, 11 sept. 1861, marié à Léa Leduc; Praxède, 13 nov. 1867; mariée à Ovila Péladeau; Rose de Lima, 30 août 1863; Léa, Agnès, 4 mars 1866, mariée à Oscar Danjou; Atchez, 14 fév. 1869, marié à Ernestine Llaonde; Edmond, 17 janv. 1875, marié à Dina Lalonde.

III — Joseph, marié à Emélie Deguire. (Charles).

Elise, mariée à Ovila Daoust; Lina, mariée à Urgel Pilon; Moise, marié à Alphonsine Leduc; Adèle, Marie, J.-Emery, marié à Rosina Primeau; Zéphirin, marié à Albina St-Denis.

IV — Roger, marié à Georgiana Daoust. (Michel).

Armand, marié à Desneiges Leduc; Hector, marié à Blandine Robillard; Léocadie, marié à Oscar Péladeau; François, marié à Emilienne Leduc; Léopold, Germaine, Laurent, marié à Irène Leduc.

V — Armand, marié à Desneiges Leduc. (Roger).

Paul-André, 10 août 1930; Jean-Roger, 21 juin 1932; Jules, 23 avril 1934; Rémi, 23 nov. 1938.

IV — Moïse, marié à Alphonsine Leduc. (Joseph).

Armand, 26 oct. 1897, marié à Mary Lefebvre;

Cécile, 31 janv. 1897, mariée à Joseph Deschamps;
Desneiges, 15 nov. 1898, mariée à Armand Leduc;
Prise, 20 mai 1902, mariée à Omer Lefebvre; Po-
lidore, 10 mars 1905, marié à Cécile Pilon.

V — Armand, 26 oct. 1887, marié à Mary Lefebvre.
(Moïse).

Madeleine, 13 juin 1918, mariée à Siméon Pilon;
Alcide, 22 août 1919, marié à Gertrude Raymond;
Lucie, 23 déc. 1920; Réal, 24 août 1923, marié à
Estelle Léger; Gabrielle, 2 janv. 1924, mariée à
Adrien Danjou; Marie-Anna, 17 fév. 1925, mariée
à Marcel Daoust; Angéline, 4 août 1927; Dolores,
sept. 1928; Gaetane, 27 juin 1930; Marcelle, 1
août 1932; Hubert, 20 juil. 1934; Gisèle, 4 août
1936.

V — Polydose, 10 mars 1905, marié à Cécile Pilon.
(Moïse).

Emile, 11 juil. 1931; Alicé, 3 juil. 1932; Guy, 8
fév. 1934; Claire, 26 avril 1935; Lucienne, 31 juil.
1936; Thérèse, 5 sept. 1939; René, 23 fév. 1941;
Jacqueline, 1 mai 1942; Germain, 15 janv. 1946;
Pierre, 30 déc. 1948.

IV — Emery, marié à Rosina Primeau.
(Joseph).

Emilia, mariée à Alipha Robillard; Rosa, mariée
à Achille Leduc; Ernest, marié à Bernadette Dan-
jou; Armand, marié à Delphina St-Michel; Raoul,
marié à Evéline Millette; Alice, mariée à Eugène
Leduc; Juliette, mariée à Ovide Perron; Roméo,
marié à Jacqueline Proteau; Lucien, marié à Ger-
maine Lamothe.

IV — Jsoeph, 11 sept. 1861, marié à Léa Leduc.
(Augustin).

Sylvio, 24 déc. 1887, marié à Léonie Pilon; Alice,
7 déc. 1889; Achille, 27 janv. 1891, marié à Rosa
Leduc; Béatrice, 27 mai 1893; Vital, 27 nov. 1895;
marié à Laurenda Daoust; Irène, 12 août 1897;
Laurent Leduc; Laurent, 5 déc. 1901, marié à Ali-
ce Pilon; Hector, 22 fév. 1906, marié à Aurore
Legault; Aurore, 3 fév. 1908, marié à Jean Mont-
petit.

V — Sylvio, 24 déc. 1887, marié à Léonie Pilon.
(Joseph).

Léa, 23 oct. 1914; Albert, 6 sept. 1916, marié à Alma Secours; Roland, 13 nov. 1918; Raymond, 20 juin 1922, marié à Fernande Aumais; Raymond, 20 juin 1922, marié à Eugène Gagnier; Guy, 5 sept. 1929.

VI — Raymond, 20 juin 1922, marié à Fernande Aumais. (Sylvio).

Claude, 23 avril 1947.

LEGAULT:

I — Jean-Baptiste, né vers 1786, marié à Marguerite Théoret.

Jean-Baptiste, né vers 1811.

II — Jean-Baptiste, né vers 1811, marié à 1 — Joseph Martin, 2 — M. Lalonde.

Orphyr, 1854; Daniel, 1856; Jean-Baptiste, 1858.

III — Orphyr, né en 1854, marié à 1 — Louise Daoust, 2 — Odile Daoust.

Emilia, 1883, mariée à Emile Pilon; Napoléon, 1885, marié à Dina Doust; Hortense, 1895, mariée à Léopold Daoust.

IV — Napoléon, né 1885, marié à Dina Legault.

Hector, 17 fév. 1914, marié à Gilbert Lauzon; Jean, 18 juin 1916; Marcel, 15 juin 1917, marié à Anita Lafetière; André, 9 mars 1918; Estelle, 15 mai 1920; M.-Paule, 19 déc. 1924; Rémi, 13 sept. 1929.

LEGAULT:

I — Pierre, marié à Archange Montpetit.

Trefflé, 7 nov. 1837; marié à Elmiere Lalonde.

II — Trefflé, 7 nov. 1837, marié à Elmiere Lalonde.

Ulric, 30 août 1869, marié à Odila Daoust; Orphyr, 29 mai 1881, marié à Eva Daoust; 2. Thérèse Boudrias; Delvina, mariée à Arthur Mongrain.

III — Ulric, 30 août 1869, marié à Odila Daoust.

Julia, 28 mars 1902; Henri, 19 janv. 1904, marié à Liane Bougie; Jules, 4 nov. 1907, marié à Thérèse Pilon.

- IV — Jules, 4 nov. 1907, marié à Thérèse Pilon.
Denise, 4 janv. 1942; Lucilles, 12 déc. 1943; Julien, 11 juil. 1948.
- III — Orphy, 29 mai 1881, marié à Eva Daoust.
Royal, Rodolphe.
2. — Marié à Thérèse Boudrias.
Marc, 23 août 1942.

MADORE :

- I — François, né vers 1804, marié à Marie Robillard.
Emmanuel, né 1848; Joseph, 1849; Pacifique; Zéphirin; Pierre.
- II — Emmanuel, né vers 1848, marié à Elise Groulx.
Marie-Dina, 30 avril 1883; J.-Emile, 31 jan. 1885, marié à Delima Pagé; J.-Henri, 7 mars 1886, marié à M. Dagenais; Lorenza, 12 sept. 1887, marié à Hector Montpetit; J.-Albert, 28 jan. 1889, marié à M. Pilon; Adélina, 13 avril 1890; David, 18 mai 1891, marié à Maria Bélair; Frs. de Sales, 10 déc. 1892, marié à Thérèse Bélair; Vital, 16 sept. 1895, marié à Jeanne Bélair; Victor, 6 mars 1897, marié à Marie Robillard.
- III — David, 18 mai 1891, marié à Maria Bélair.
Louis, 25 août 1920; Claire, 30 sept. 1923, mariée à P.-E. Léger; Fernand, 10 fév. 1925; Laurent, 10 mars 1927; Denise, 2 fév. 1930.

McNABB :

- I — Michel, né en Ecosse en 1803, il arriva au pays en 1806. Il se maria :
- 1 — Josette Bonneville, morte le 14 janvier 1846.
Léandre, 4 octobre 1842; M.-Julie, 10 septembre, 1844.
- 2 — Suzanne Léger (Parisien).
M.-Pulcheri, 7 février 1852; J.-Baptiste, 8 juin 1855; Henriette, 8 mai 1857; Napoléon, 15 mars 1859; Napoléon, 6 mars 1860; André, 16 mai 1863; Léopold, 13 oct. 1867; Zélie, 2 juin 1870; Marie-Anne, 24 août 1872.

II — André, né 16 mai 1863, marié à Eliose Péladeau, 20 janvier 1891.

Maria, 17 jan. 1892; Clara-Bernadet, 24 mars 1894, mariée à Antonio St-Maurice; Albertine, 17 sept. 1896; Paul, 11 déc. 1898, marié 1 — Cécile Lalonde, 2 — Marguerite, Charette; Henri, 15 jan. 1901, Clerc St-Viateur; Chs-Emile, 24 mars 1903, marié à Thérèse Choquette; Annette, 1 sept. 1905, mariée à Adrien Martin.

MONGRAIN :

I — Maurice-Régis (co-seigneur), né vers 1762, marié à Louise-Elisabeth Gaucher-Gamelin, enterré dans l'église le 3 nov. 1824.

Thomas; Maurice; Marie-Anne.

II — Thomas, marié à Emélie Daoust.

Thomas; Maurice, 27 fév. 1832; M.-Thais, 29 oct. 1836; Zéphirin, 14 juin 1844; Marie, 12 mai 1847.

III — Thomas, marié à Mélina St-Denis.

Arthur, 9 mai 1876, marié à Delvina Legault; Jos.-Josaphat, 28 août 1877, marié à Delima Lalonde; M.-Louise, 21 août 1878; Thomas, 16 sept. 1880, marié à Anna Bourbonnais; Jouréa, 2 août 1882, mariée à Albert Blais; Cléphyre, 27 août 1884, mariée à Arthur Gagné; Or-Lumina, 1 juil. 1886, mariée à Emile Lepage; Pierre-Moïse, 18 sept. 1888, marié à Rosina Gagné; Z.-Ovila, 18 août 1890, marié à Adrienne Legault; Orphyr, 19 mars 1892.

IV — Arthur (fils de Thomas), 9 mai 1876, marié à Delvina Legault.

Eugénie, 2 août 1902, mariée à Joseph Daigneault; Eugène, 2 août 1904, marié à Antoinette Leduc.

IV — Josaphat (fils de Thomas, 28 août 1877, marié à Delima Lalonde.

Léo, 11 nov. 1903, marié à Annette Besner; P.-Emile, 13 août 1905, marié à Yvonne St-Denis; Lucien, 5 juin 1909, marié à Eliane Goyette; Thérèse, 28 sept. 1913; Hélène, 26 fév. 1915; Philippe, 19 août 1917, Religieux O.M.I.; Marie, 19 avril 1920.

IV — Moïse (fils de Thomas), 18 sept. 1888, marié à Rosina Gagné.

Hélenda, 4 juil. 1914, mariée à Adrien Lanthier; Aldéa, 24 déc. 1916, mariée à Walter Angell; M.-Alice, 17 sept 1919, mariée à Philippe Raymond; Aldoma, 29 juil. 1923; Hubert, 20 nov. 1927; Lucien, 12 sept. 1931; J.-Paul, 21 août 1934; Annette, 13 fév. 1936.

V — Eugène (fils d'Arthur), 2 août 1904, marié à Antoinette Leduc.

Roméo, 26 nov. 1928; Mariette, 1 déc. 1929; Marcel, 31 oct. 1935.

V — Léo (fils de Josaphat), 11 nov. 1903, marié à Annette Besner.

Pauline, 15 juil. 1931; Jean, 11 mai 1933; Claudette, 27 sept. 1934; Gilles, 28 mars 1936; Nicole, 19 mars 1937; Lise, 1 sept. 1940; Noël, 25 déc. 1941; Huguette, 10 juil. 1944.

V — Emile (fils de Josaphat), 13 août 1905, marié à Yvonne St-Denis.

Maurice, 5 fév. 1942; Raymond, 25 avril 1944.

MONTPETIT :

I — François, né en 1765, marié à Charlotte Carron.

Guillaume, 29 fév. 1808; Victoire, 23 fév. 1810; Anastasie, 25 jan. 1812.

II — Guillaume, 29 fév. 1808, marié à Marie Léger (Parisien).

Michel, 20 fév. 1834; PhPilomène, 25 sept. 1836; Elmyre, 7 novembre 1841; Moïse, 23 avril 1859; Cléphyre, 10 sept. 1860.

III — Michel, 20 fév. 1834, marié à Sophie Leduc.

Michel, 4 déc. 1857; Moïse, 23 avril 1859; Cléphyre, 10 sept. 1860; Elisa, 1 mars 1862; Pierre-Aurèle, 30 juin 1865; Ritchez, 21 sept. 1870.

IV — Ritchez, 21 sept. 1870, marié à Adèle Leduc.

De Salles, 6 sept. 1896; Charles, 11 jan. 1899; Lionel, 12 juil. 1900; Alcide, 17 avril 1904; Romuald, 8 oct. 1905; Jean, 18 juin 1906.

V — De Salles, 6 sept. 1896, marié à Irène Daoust.

Yvette, 15 oct. 1923, mariée à Jacques Lussier;

Harvy, 20 mars 1925; Gisèle, 23 nov. 1927; Yvon, 19 oct. 1931.

PELADEAU :

Louis, 1799, marié à Thérèse Laplante; Guillaume, marié à Josephite Beaussan; Eustache, marié à Thérèse Montpetit (Podevin).

I — Eustache, marié à Thérèse Montpetit (Podevin).
Eustache, 1796; Lambert, 1797; François, 1804; Maurice, 1812; J.-Chrysostome, 1814; Adée, 1817.

II — François, né 1804, marié à Victoire Campeau.
François, 1825; Victoire, 7 juil. 1827, mariée à Michel St-Louis; Rose-Marcel, 31 jan. 1829, mariée à Honoré Robillard; J.-Baptiste, 19 jan. 1832; marié à Julie Legault; Adélaïde, 24 oct. 1833, mariée à J.-B. Legault; Eustache, 29 sept. 1835, marié à Julie Valois.

III — J.-Baptiste, 19 jan. 1832, marié à Julie Legault.
Ovila, 1866, marié à Praxède Leduc; Victoire, 1868, mariée à J.-Sénécal; Hedwidge, 1869, mariée à B. Rabeau; Julie, 1871, mariée à Azilda Dauost; J.-Baptiste, 1873, marié à Rose-Anna Dauost; Eliose, 1875, mariée à André McNabb.

IV — Ovila (fils de J.-B.), né en 1866, marié à Praxède Leduc.

Joseph, 3 août 1892, marié à Gilberte Choquette; Alexandra, 21 fév. 1895; J.-Ovila, 21 fév. 1895; J.-Ovila, 21 fév. 1897; Ernestine, 5 avril 1898, marié à Léopold Daoust; J.-Gustave, 13 août 1899; Géraldine, 14 juil. 1901, mariée à J. Madore; Germaine, 5 sept. 1903, mariée à Armand Lalonde; Bertha, 5 jan. 1906, mariée à René Danis.

IV — J.-Baptiste (fils de J.-B.), né fév. 1867, marié à Rose-Anna Daoust.

Albert, 8 déc. 1892, marié à Annette Turcotte; M.-Louise, 30 sept. 1894, mariée à Chs Leduc; M.-Louise, 10 nov. 1896; Oscar, 10 fév. 1898, marié à Léocadie Leduc; Jérémie, 19 déc. 1899; Eglantine, 14 avril 1901; Charles, 10 août 1902; J.-Baptiste, 4 nov. 1903, marié à Hélène Daoust; Eugène, 2 avril 1905, marié à Thérèse Daoust;

M.-Rose, 10 juin 1906; Antoinette, 6 avril 1909;
M.-Jeanne, 1 nov. 1914.

PILON:

I — Sésambre.

Félix, marié à Scholastique Demers.

II — Félix, marié à Scholastique Demers.

Thomas, né 1841, marié à Mélina Lavigne; Paul,
né 1846, marié à Beneviève Lantier; Félix né
1849; Hormaisdas, né 1852.

III — Thomas, né 1841; marié à Mélina Lavigne.

Emma, née 1863, mariée à Zéphirin Madore; J.-
Bapti, né 1865, marié à Alphonsine Montpetit;
Alexina, née 1867, mariée à Agapit Gravel; Tho-
mas, né 1869, marié à Ernestine Perrault; Wilfrid,
né 1871, marié à Alexina Lalonde; Justina, née
1873, mariée à Oscar Danjou; Urgel, né 1875, ma-
rié à Lina Leduc; Joseph, né 1879, marié à Emélie
Gadbois; Wilbrod, né 1881, marié à Rosanna Côté;
Ovila, né 1884, marié à Alice Pilon; Léonie, 1889,
mariée à Sylvio Leduc.

IV — Wilfrid né 1871, marié à Alexina Lalonde.

Marguerite, née 1902, mariée à Edmond Danjou;
Jean-Charles, né 1904; M.-Alice, née 1907, mariée
à Laurent Leduc; Jeanne, née 1909; Thérèse, née
1912, mariée à Jules Legault; Lucienne, née 1919.

Corporation municipale de l'Île Perrot



WILFRIED ARSENEAUT
Maire



LUCIEN BEAUDRY
Conseiller



DONAT BOUTHILLER
Conseiller



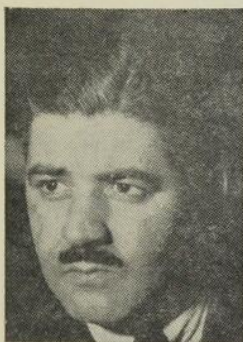
GODFROID SCRAIRE
Conseiller



HUNEAULT
Conseiller



THEODULE MATHIEU
Conseiller



LUCIEN ROBICHAUD
Conseiller



GEORGE DANDENEAU
Conseiller

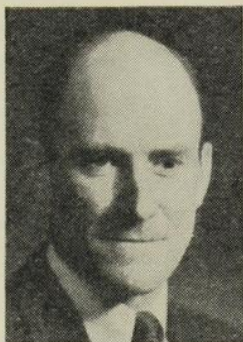
Notre-Dame de l'Île Perrot



ALBERT LALONDE
Maire



RAOUL DAOUST
Secrétaire



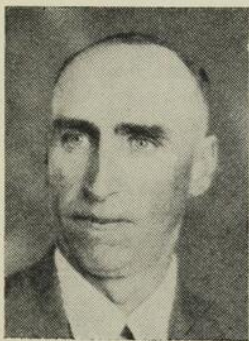
ALBERT DAOUST
Conseiller



BERNARD DAOUST
Conseiller



JULES LEGAULT
Conseiller



EMILE MONGRAIN
Conseiller

TABLE DES MATIERES

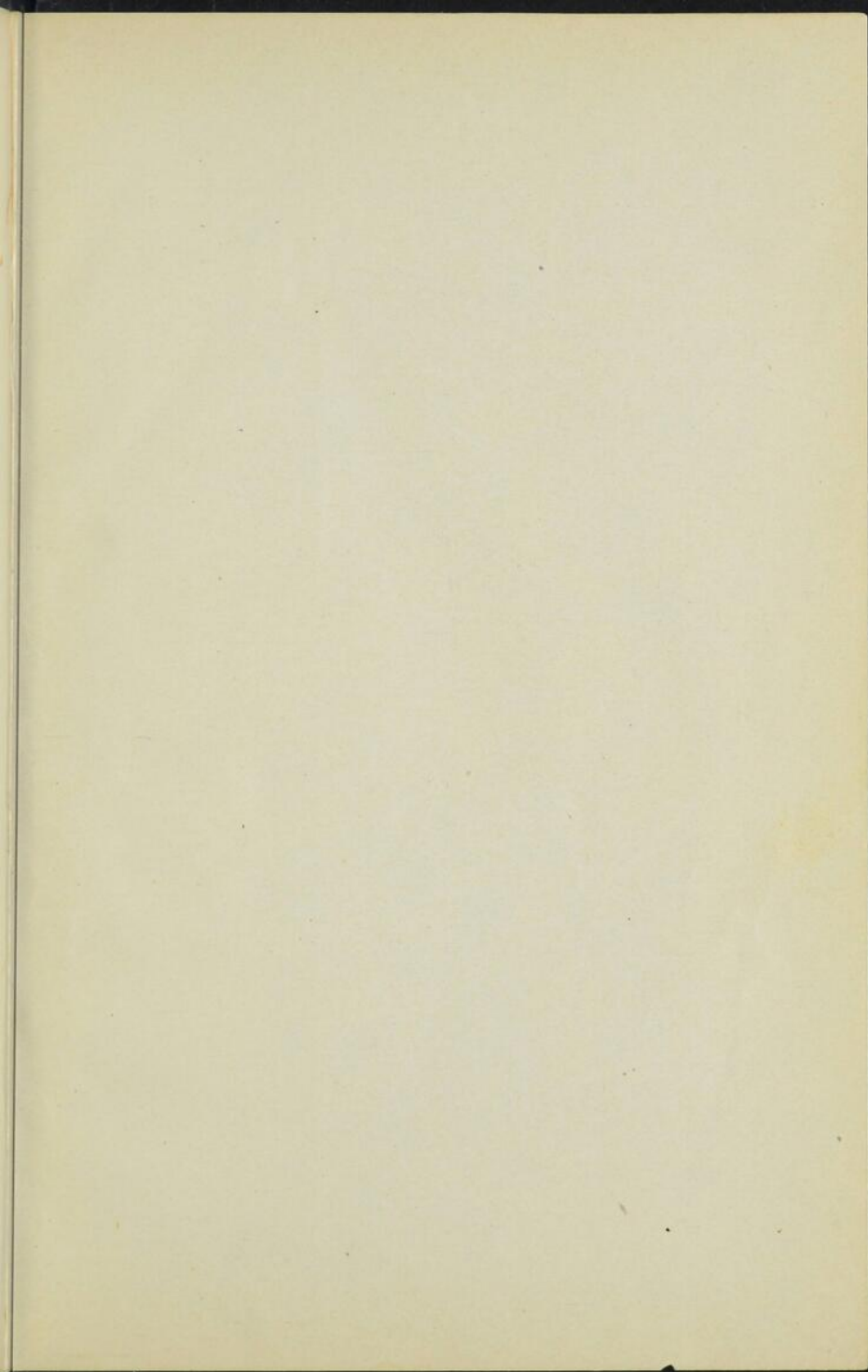
Avant-propos	7
<i>Première partie</i>	
Chapitre I — Histoire de l'Ile Perrot.	
Topographie de l'Ile	9
Origines historiques	11
Premiers établissements	15
Trafic des liqueurs	18
Chapitre II —	
Les environs de l'Ile	30
Ile St-Gilles et le Fort Senneville	30
Gentilly — La Présentation	31
Partage de l'Ile	33
Inventaire des titres	42
Le conseil municipal	49
<i>Seconde partie</i>	
Chapitre I — Histoire religieuse.	
Première église	59
Ste-Jeanne Françoise Frémot de Chantal ...	75
Chapitre II — Les Curés.	
M. Pierre Denault	75
M. François Brunet	77
M. Frs-Joseph Caseneuve	78
M. Pierre Toupin	84
M. Jean Zéphirin Caron	88
Erection canonique	90
M. F.-X. Bellarmin Ricard	95
Insurrection de 1837-38	95
M. Antoine Olivier Giroux	103
M. Frs-Marie Lamarre	104
M. Ls-Joseph Huot	106
N.-D. du Bon Secours —	
N.-D. de la Garde	109
M. Clément Aubry	121
M. Ambroise-Fleury Groulx	122
M. Louis Turcot	122
Le collège St-Joseph	126
Division du diocèse	130
M. J.-M. Duhamel	131

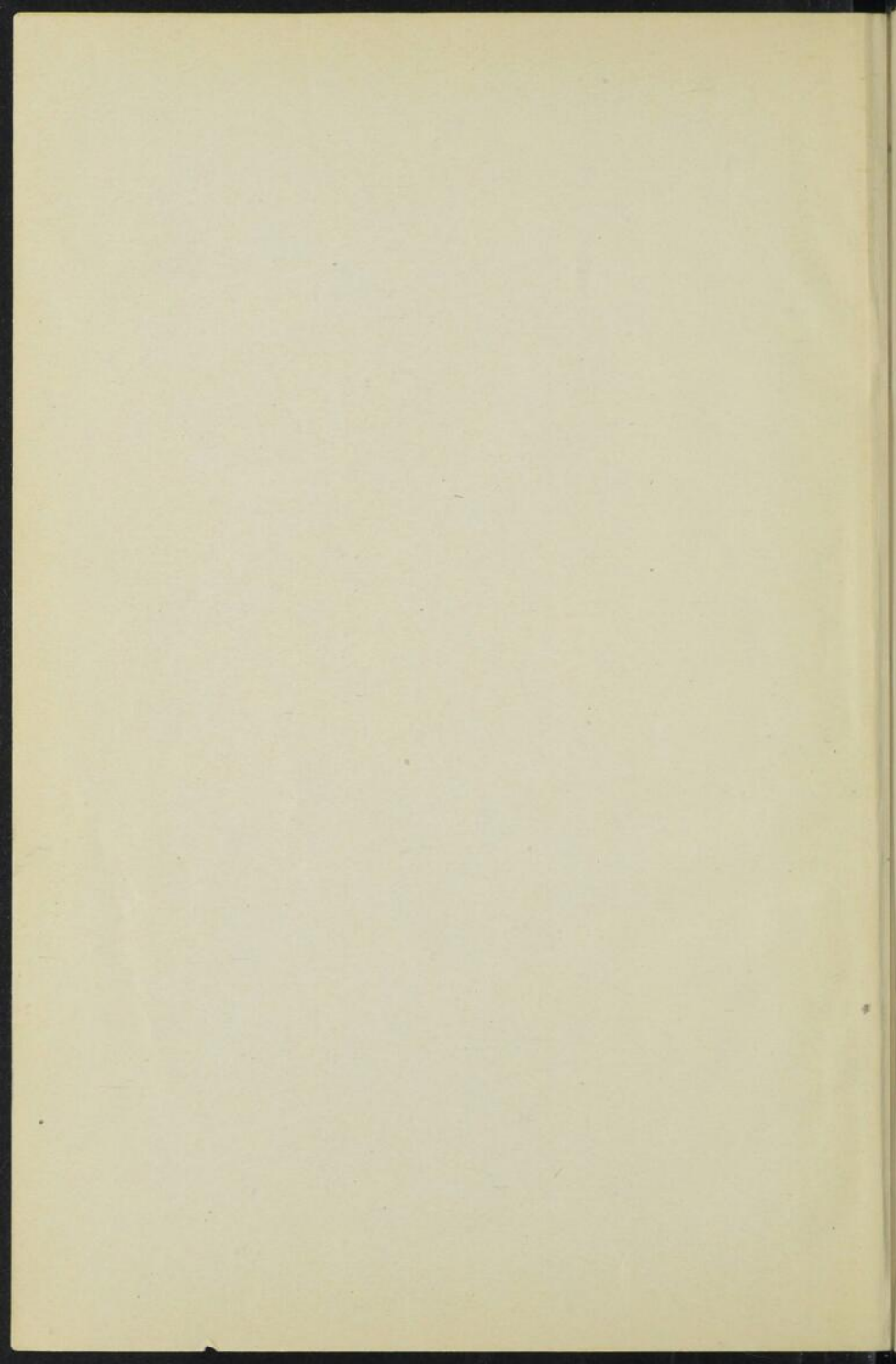
Première visite de Mgr Emard	131
Les Ponts de l'Ile	135
La Poudrière	150
Le quai	152
Les cloches	154
M. Elzéar Laberge	166
Le Père H. McNab	157
La dîme	157
L'électricité	158
Le cimetière	159
M. Rémi Pilon	161
La salle paroissiale	162
La restauration de l'église	164
M. Valérien Carrière	166
La cloture du cimetière	169
Le jubilé d'argent	169
Le calvaire	171
Notre-Dame du Cap	173
Les fêtes du centenaire	174

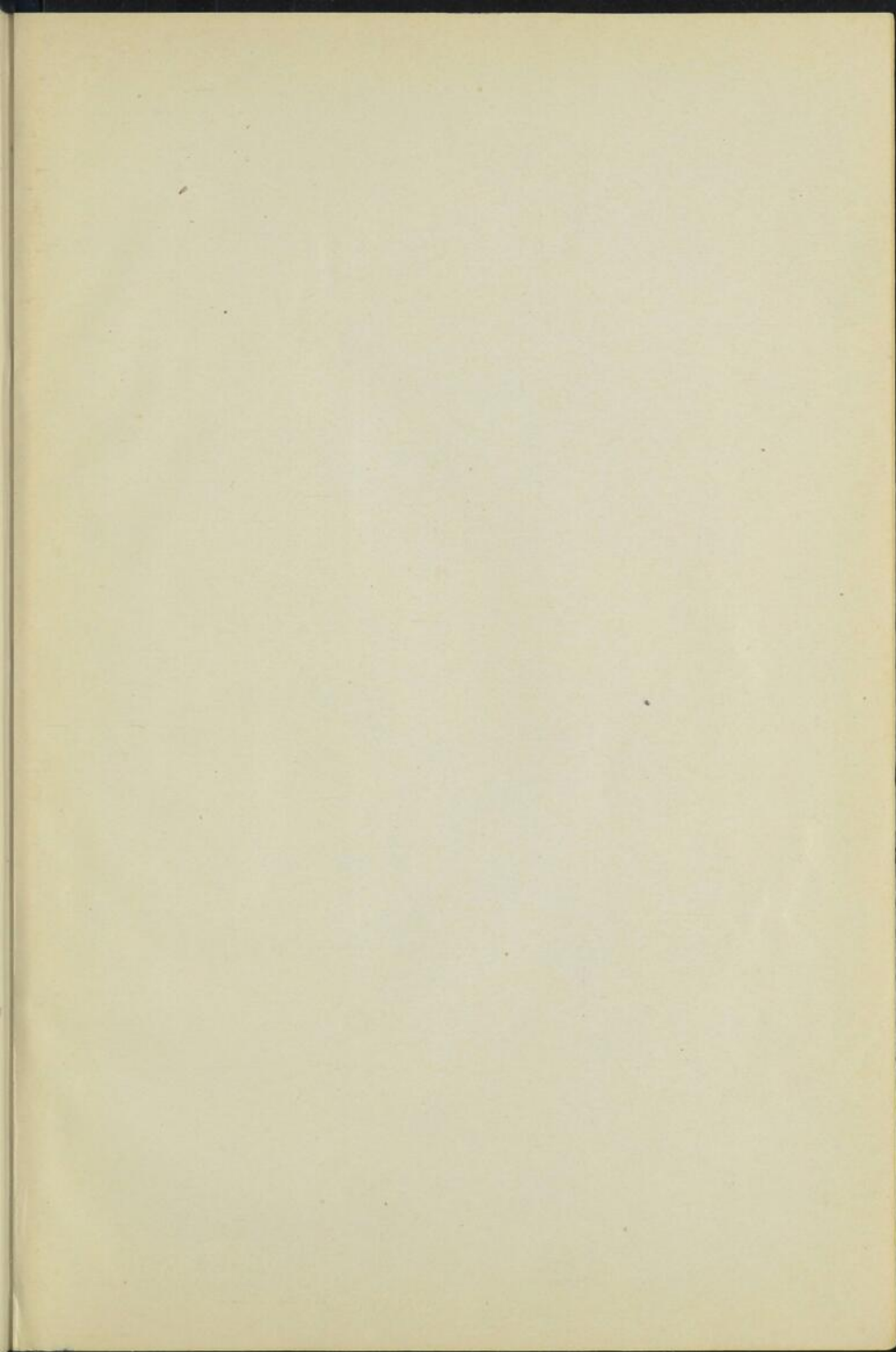
Troisième partie

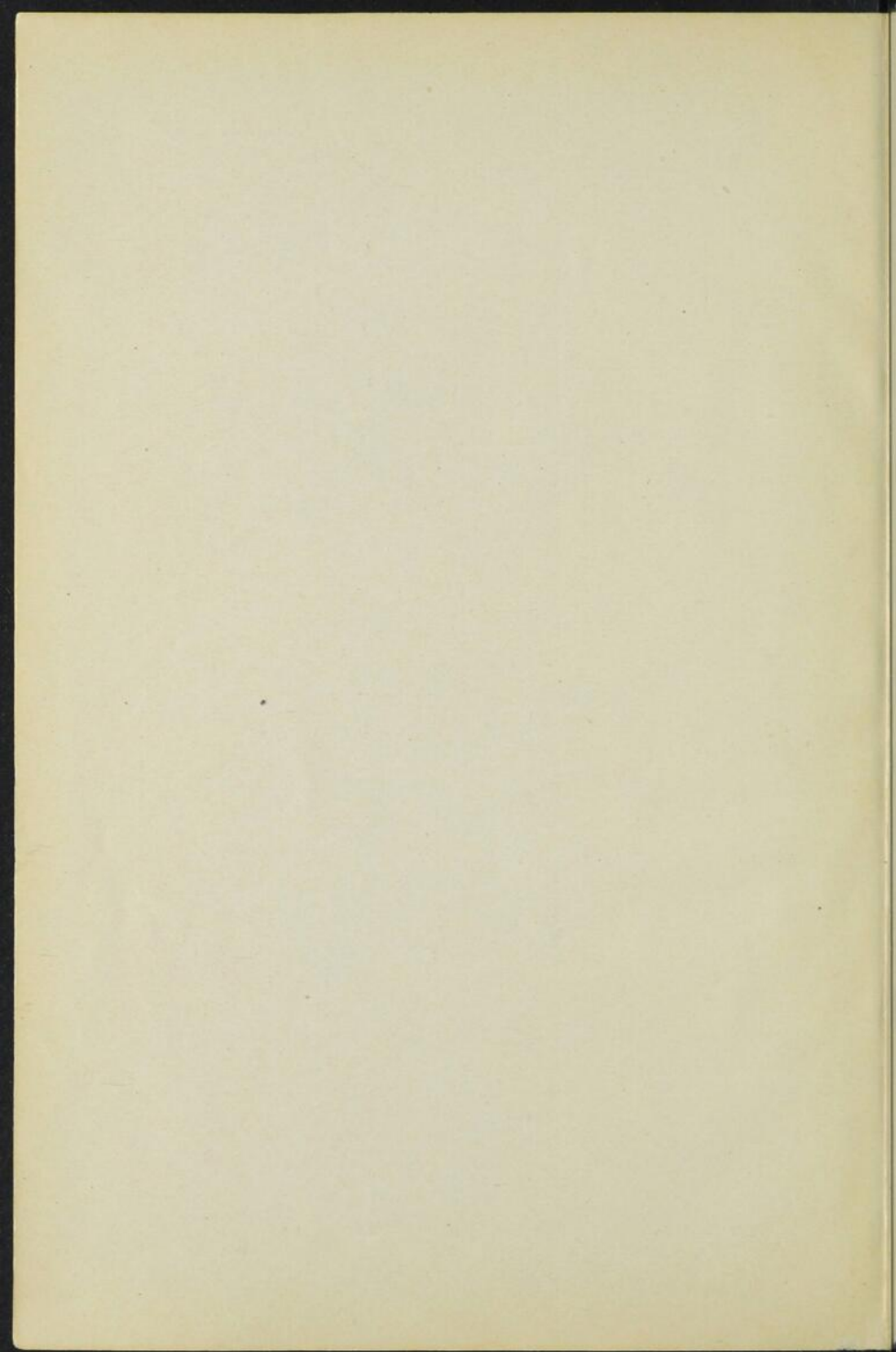
Chapitre I — Les églises.	
Paroissiale	175
Les chapelles	187
Chapitre II — Les écoles	194
Chapitre III — Prêtres nés dans l'Ile.	
L'abbé Albert Péladeau	204
L'abbé Ernest Lalonde	206
Père Henri McNabb	208
Père Joseph Bourbonnais	209
Père Philippe Mongrain	210
L'abbé Gilles Daoust	212
Appendices	214
Voyage de Frontenac	215
Marquis de Denonville	218
Expédition de Frontenac	220
Adjudant Malartic	223
Les marguilliers	224
Baptêmes, Mariages, Sépultures de 1786-1949	226
Anecdotes	229
Quelques généalogies	238

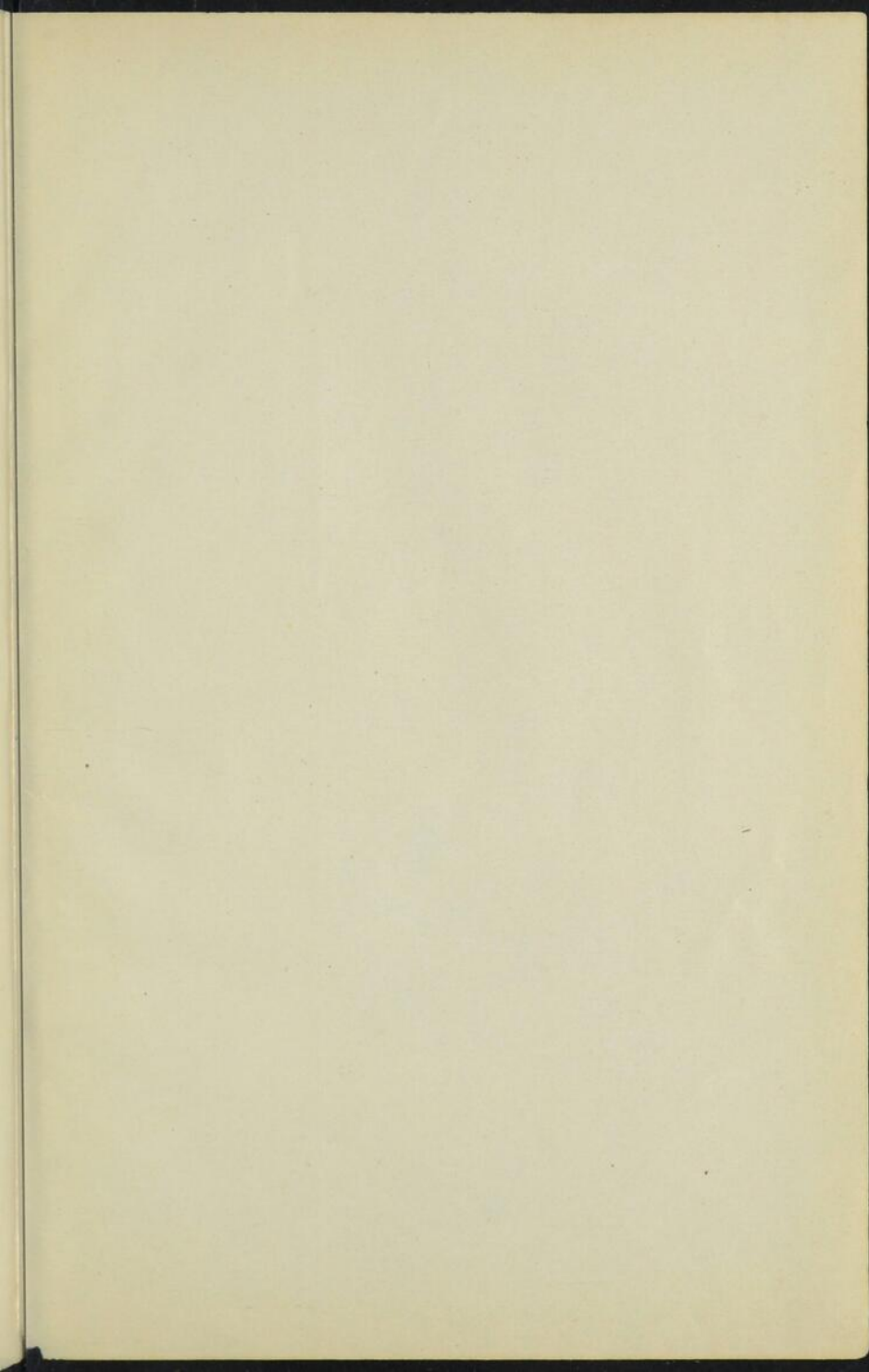
2411-2111
BIBLIOGRAPH

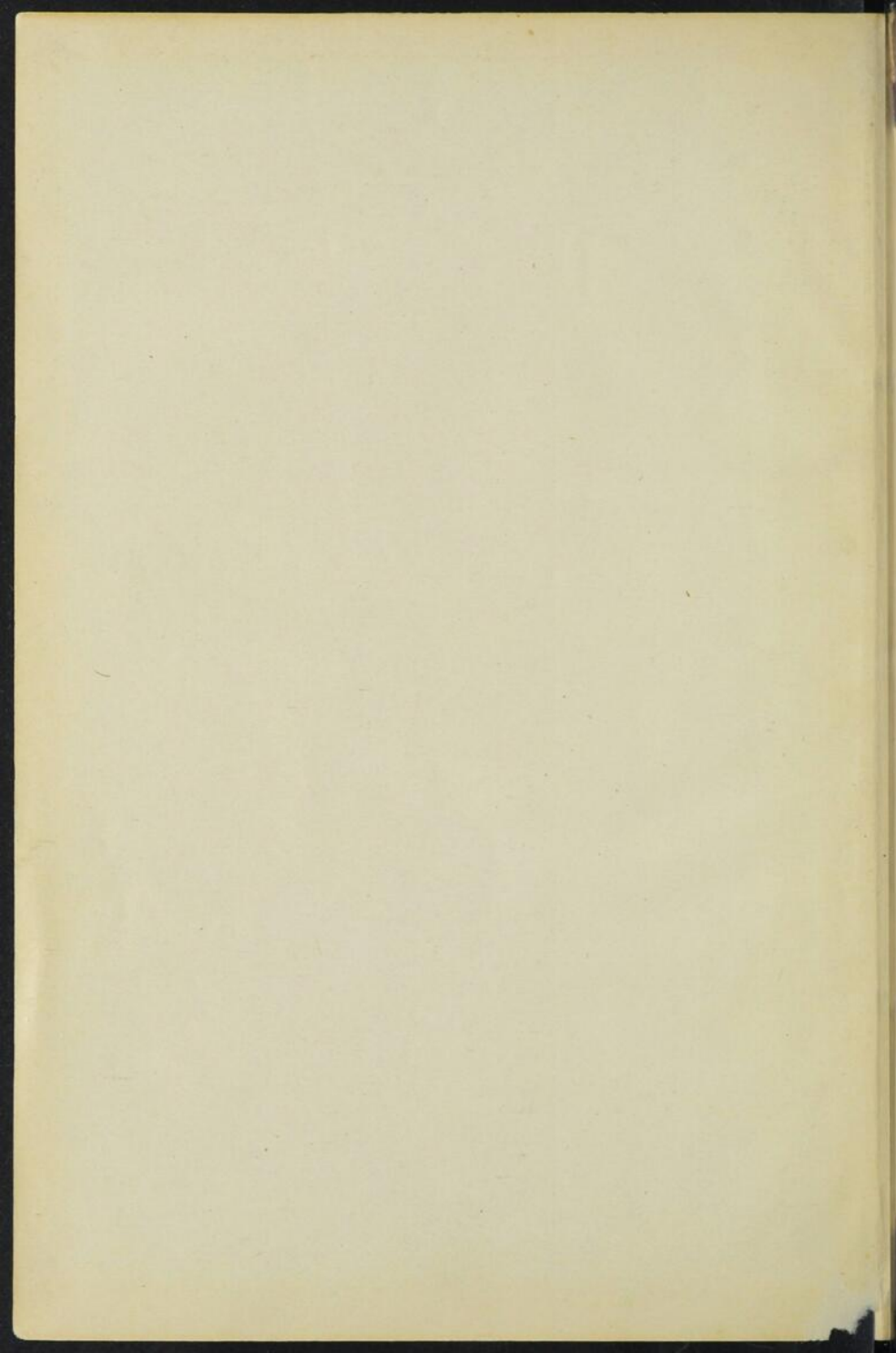


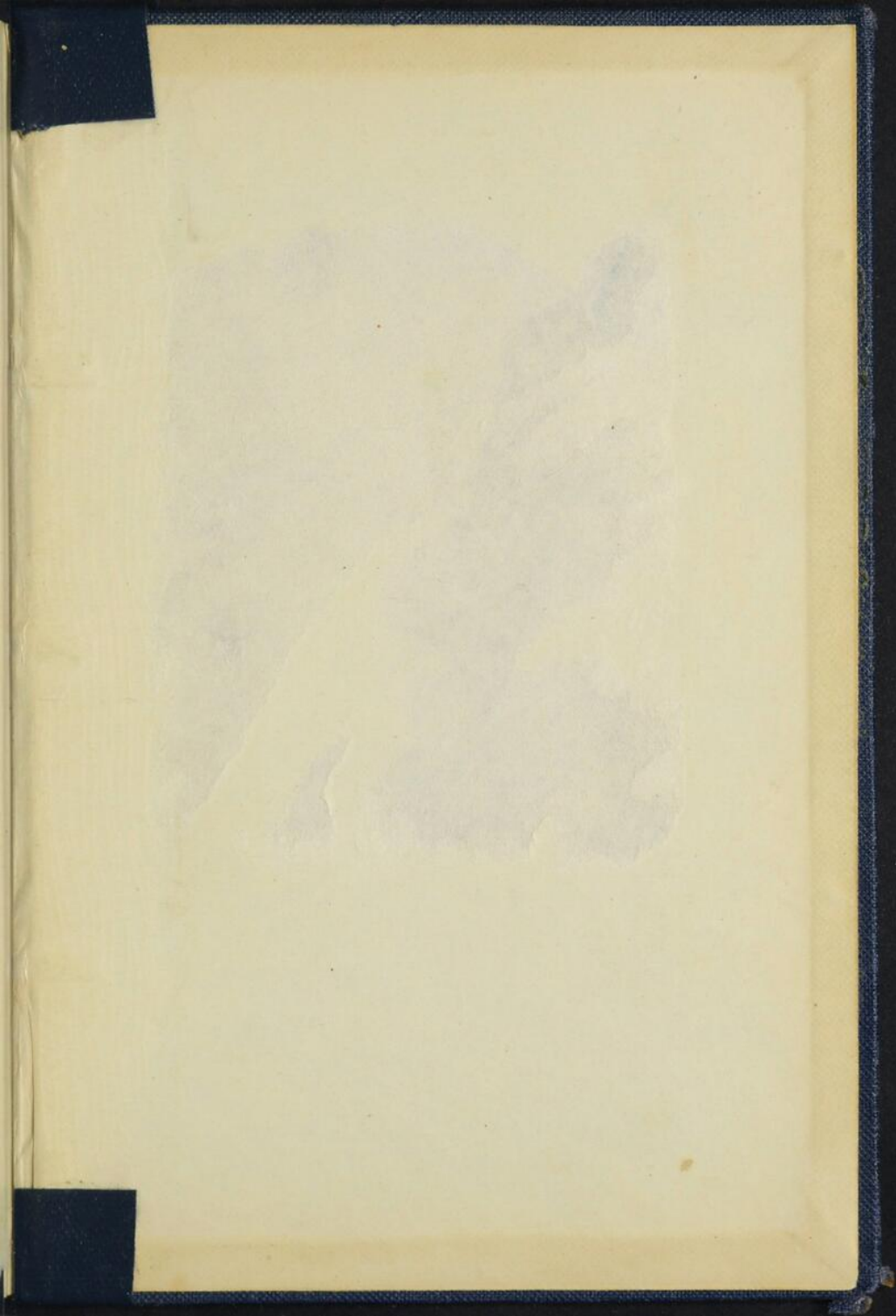












BNQ



000 269 094